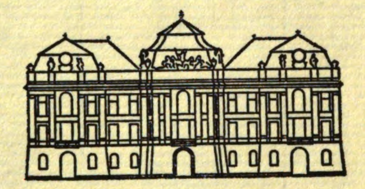
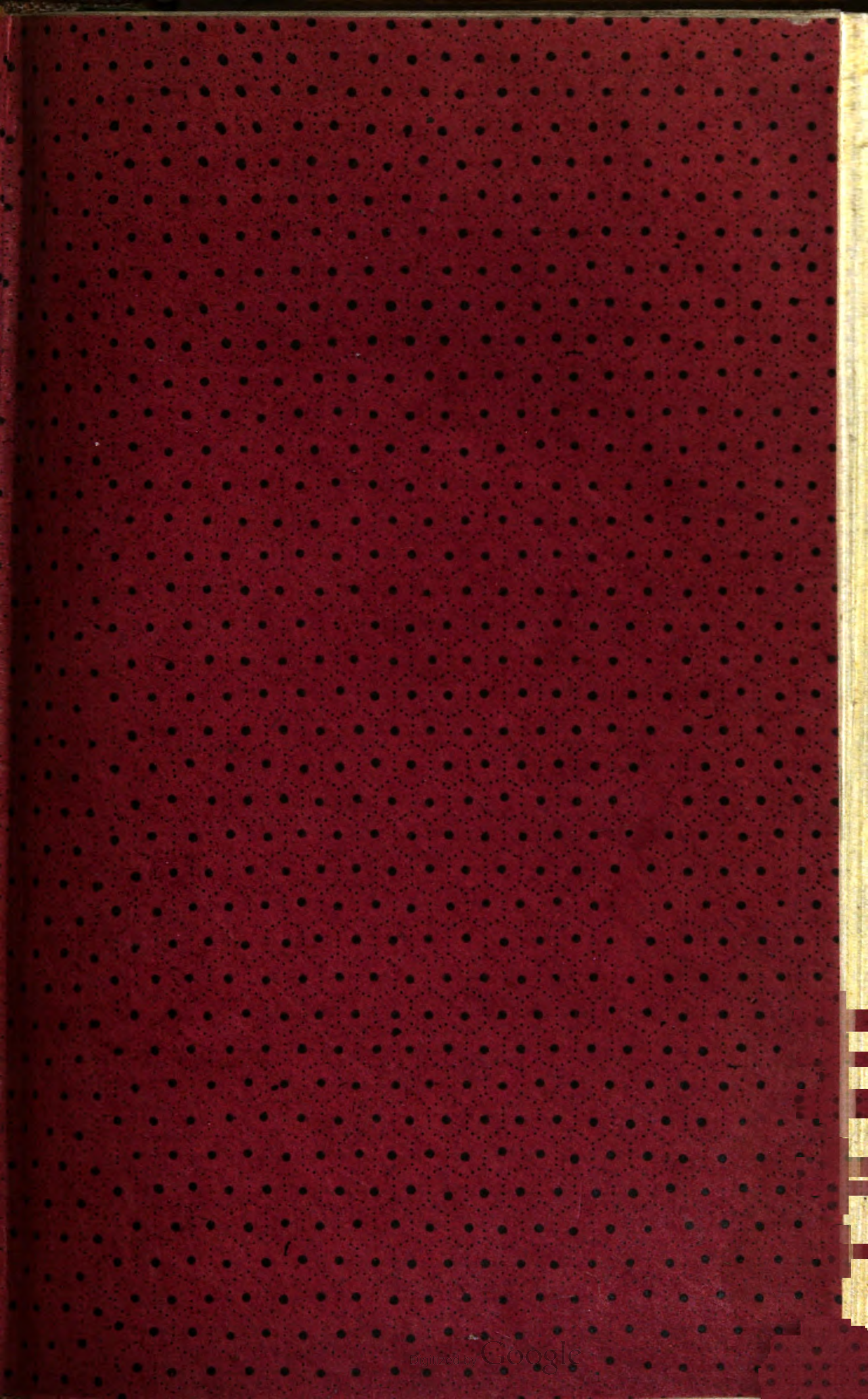






# HISTOIRE ROMAINE
# DE TITE-LIVE.

---

## TOME HUITIÈME.

---

# HISTOIRE ROMAINE DE TITE-LIVE,

TRADUCTION NOUVELLE

PAR DUREAU DE LAMALLE,

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE,

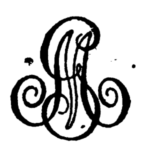
TRADUCTEUR DE TACITE ET DE SALLUSTE;

ET PAR M. NOËL,

Membre de la Légion d'honneur, Conseiller ordinaire, Inspecteur-général de l'Université Impériale, Correspondant de l'Académie impériale de Hollande, de plusieurs Sociétés savantes, etc.

TROISIÈME DÉCADE.

TOME HUITIÈME.



A PARIS,

CHEZ MICHAUD FRÈRES, IMPRIMEURS-LIBRAIRES, RUE DES BONS-ENFANTS, N°. 34.

M. DCCC. XI.


KAISERLICHE KOENIGLICHE
WIEN
HOFBIBLIOTHEK

# HISTOIRE

# DE TITE-LIVE.

# T. LIVII PATAVINI

## HISTORIARUM

### LIBRI VIGESIMI TERTII

#### CONTINUATIO.

XXVIII. Hæ litteræ quanquam primò admodum moverunt senatum; tamen, quia Italiæ cura prior potiorque erat, nihil de Asdrubale, neque de copiis ejus mutatum. Himilco, cum exercitu justo et auctâ classe, ad retinendam terrâ marique ac tuendam Hispaniam, est missus: qui, ut pedestres navalesque copias trajecit, castris communitis, navibusque subductis et vallo circumdatis, cum equitibus delectis ipse, quantùm maximè accelerare poterat, per dubios infestosque populos juxtà intentus (44), ad Asdrubalem pervenit. Cùm decreta senatûs mandataque exposuisset, atque edidicisset ipse in vicem quemadmodum tractandum bellum in Hispaniâ foret, retro in sua castra rediit, nullâ re, quàm celeritate, tutior, quòd undique abierat, antequam consentirent. Asdrubal, priusquam moveret castra, pe-

# HISTOIRE
# DE TITE-LIVE.

## SUITE
## DU LIVRE VINGT-TROISIÈME.

XXVIII. Quelque impression qu'eût faite d'abord cette lettre sur le sénat, comme le point important était l'Italie, ils ne voulurent rien changer à la destination d'Asdrubal et de son armée; ils firent partir Himilcon avec des troupes et un renfort de vaisseaux suffisant pour le mettre en état de contenir l'Espagne, et de la défendre par mer ainsi que sur terre. Sitôt qu'Himilcon eut débarqué toutes ses forces, après les avoir établies dans un camp bien fortifié, et retiré ses vaisseaux à sec dans un lieu flanqué de palissades, il se met en marche avec l'élite de sa cavalerie; et redoublant de vitesse et de précaution dans les pays suspects, ou qui avaient déjà laissé percer des intentions hostiles, il parvient enfin à joindre Asdrubal. Dès qu'il lui eut fait part des instructions du sénat, et qu'il en eut reçu à son tour, sur la manière dont il fallait conduire la guerre en Espagne, il se hâta de retourner à son camp, n'ayant dû sa sûreté principalement qu'à l'extrême célérité de sa marche, étant toujours sorti de chaque lieu avant que ses ennemis

cunias imperat populis omnibus suæ ditionis, satis gnarus, Hannibalem transitus quosdam pretio mercatum, nec auxilia Gallica aliter, quàm conducta, habuisse; inopem, tantum iter ingressum, vix penetraturum ad Alpes fuisse : pecuniis igitur raptim exactis, ad Iberum descendit. Decreta Carthaginiensium et Asdrubalis iter ubi ad Romanos sunt perlata, omnibus omissis rebus, ambo duces, junctis copiis, ire obviàm cœptis atque obsistere parant, rati, si Hannibali, vix per se ipsi tolerando Italiæ hosti, Asdrubal dux atque Hispaniensis exercitus esset junctus, illum Romani finem imperii fore. His anxii curis ad Iberum contrahunt copias : et, transito amne, cùm diu consultassent, utrùm castra castris conferrent, an satis haberent, sociis Carthaginiensium oppugnandis, morari ab itinere proposito hostem, urbem à propinquo flumine Iberam appellatam, opulentissimam eâ tempestate regionis ejus, oppugnare parant : quod ubi sensit Asdrubal, pro ope ferendâ sociis, pergit ipse ire ad urbem, deditam nuper in fidem Romanorum, oppugnandam : ita jam cœpta obsidio omissa ab Romanis est, et in ipsum Asdrubalem versum bellum.

eussent eu le temps de se concerter. Asdrubal, ayant de se mettre en route, exige des contributions en argent de tous les peuples qui reconnaissaient la domination des Carthaginois, trop instruit qu'Annibal, en plus d'un lieu, n'avait pu obtenir le passage qu'à prix d'or; qu'il ne s'était procuré le secours des Gaulois qu'en les soudoyant, et que s'il eût entrepris sans argent un trajet aussi immense, il aurait eu peine à gagner seulement le pied des Alpes. Après avoir levé rapidement ces contributions, il descend vers les bords de l'Èbre. Dès que les Romains furent instruits de l'ordre du sénat de Carthage qui envoyait Asdrubal en Italie, les deux Scipions renonçant à toute autre entreprise, réunissent toutes leurs forces pour prévenir et traverser la marche du général carthaginois. Ils sentaient que, si, dans un moment où Annibal lui seul était déjà un ennemi si redoutable pour l'Italie, son frère venait le fortifier de toute l'armée d'Espagne, le jour de leur jonction serait le dernier jour de la puissance romaine. Cette pensée redoublant leur activité, ils rassemblent toutes leurs troupes vers les rives de l'Èbre, et après avoir passé ce fleuve et délibéré quelque temps s'ils viendraient camper à la vue même d'Asdrubal, ou si, pour déconcerter le projet de sa marche, ils se contenteraient d'attaquer les villes alliées des Carthaginois, ils se disposent à faire le siége d'Ibéra, ville ainsi nommée du fleuve qui l'avoisine, et alors la plus florissante de cette contrée. Asdrubal n'eut pas plutôt appris leur dessein, qu'au lieu de marcher au secours d'Ibéra, il va lui-même assiéger une ville qui venait de passer dans le parti des Romains. De ce moment, le siége commencé fut abandonné par les Scipions, et tous les efforts de la guerre se tournèrent contre Asdrubal lui-même.

XXIX. Quinque millium intervallo castra distantia habuêre paucos dies; nec sine levibus præliis, nec ut in aciem exirent : tandem uno eodemque die velut ex composito utrimque signum pugnæ propositum est, atque omnibus copiis in campum descensum. Triplex stetit Romana acies : velitum pars inter antesignanos locata, pars post signa accepta : equites cornua cinxêre. Asdrubal mediam aciem Hispanis firmat : in cornibus, dextro Pœnos locat, lævo Afros mercenariorumque auxilia : equitum (45) Numidas Pœnorum peditibus, ceteros Afris pro cornibus apponit (46) : nec omnes Numidæ in dextro locati cornu, sed quibus, desultorum in modum, binos trahentibus equos inter acerrimam sæpe pugnam in recentem equum ex fesso armatis transsultare mos erat : tanta velocitas ipsis, tamque docile equorum genus est. Cùm hoc modo instructi starent, imperatorum utriusque partis haud ferme dispares spes erant : nam ne multùm quidem, aut numero, aut genere militum, hi aut illi præstabant. Militibus longè dispar animus erat. Romanis enim, quanquam procul à patriâ pugnarent, facilè persuaserant duces, pro Italiâ atque urbe Ro-

XXIX. Les deux armées restèrent pendant quelques jours campées à cinq milles de distance l'une de l'autre. Ce temps ne se passa point sans de légères escarmouches, mais qui n'annoncèrent point d'affaire générale. Enfin, le même jour, et presque à la même heure, comme si l'on se fût donné le mot, le signal du combat fut dressé dans les deux camps, et toutes les troupes descendirent en bataille dans la plaine. L'armée romaine fut rangée sur trois lignes; une partie des vélites fut entremêlée au premier rang, le reste reporté au second; la cavalerie borda les deux ailes. Asdrubal met les Espagnols au centre, à l'aile droite les Carthaginois, et à la gauche les Africains avec les troupes mercenaires. Il fit soutenir l'infanterie carthaginoise par une partie des Numides et employa le reste à appuyer l'infanterie africaine. Toute cette cavalerie fut placée aux extrémités des deux ailes qu'elle prolongeait. Il ne réserva pas tous les Numides pour l'aile droite, il ne prit que ceux qui sont dans l'usage de mener toujours en laisse un second cheval, et qui, souvent au plus fort de la mêlée, lorsque le cheval qu'ils montent est fatigué, voltigeurs habiles, sautent, tout armés, sur le second qui est tout frais, tant est grande et l'agilité de ces cavaliers, et la docilité de leurs chevaux! Telle était donc la disposition des deux armées. Dans leurs généraux la confiance était à peu près la même; car il n'y avait pas une grande différence, ni pour le nombre, ni pour l'espèce des troupes; mais quant à l'esprit du soldat, elle était prodigieuse. Quoique les Romains se battissent loin de leur patrie, leurs chefs n'avaient pas eu de peine à leur persuader que c'était pour l'Italie et pour Rome même qu'ils combattaient en ce moment. Aussi, dans la conviction où ils étaient que leur retour dans leurs foyers dépendait de l'événe-

manâ eos pugnare : itaque, velut quibus reditus in patriam eo discrimine pugnæ verteretur, obstinaverant animis, vincere aut mori. Minùs pertinaces viros habebat altera acies : nam maxima pars Hispani erant, qui vinci in Hispaniâ, quâm victores in Italiam trahi, malebant. Primo igitur concursu, cùm vix pila conjecta essent, retulit pedem media acies, inferentibusque sese magno impetu Romanis terga vertit. Nihilò segnius in cornibus prælium fuit : hinc Pœnus, hinc Afer urget; et velut in circumventos prælio ancipiti pugnant. Sed cùm in medium tota jam coisset Romana acies, satis virium ad dimovenda hostium cornua habuit : itaque duo diversa prælia erant : utroque Romani, ut qui, pulsis tandem mediis, et numero et robore virorum præstarent, haud dubiè superarunt. Magna vis hominum ibi occisa; et, nisi Hispani vixdum conserto prælio tam effusè fugissent, perpauci ex totâ superfuissent acie. Equestris pugna nulla admodum fuit; quia, simul inclinatam mediam aciem Mauri Numidæque viderunt extemplo fugâ effusâ nuda cornua, elephantis quoque præ se actis, deseruêre. Et Asdrubal, usque ad ultimum eventum pugnæ moratus, è mediâ cæde cum paucis effugit. Castra Romani cepêre, atque diripuêre. Ea pugna, si qua dubia in Hispaniâ erant, Romanis adjunxit; Asdrubalique non modò in Italiam traducendi exercitûs, sed ne manendi quidem satis tutò in Hispaniâ, spem reli-

ment de cette journée, ils avaient tous pris la ferme résolution de vaincre ou de mourir. Il n'y avait pas, à beaucoup près, cette obstination dans l'autre armée, composée en très grande partie d'Espagnols qui aimaient mieux être vaincus et rester en Espagne, que de se voir traînés en Italie à la suite d'une victoire. Aussi, dès le premier abord, les traits à peine lancés, tout ce corps de bataille lâcha le pied, et lorsqu'ensuite il vit l'armée romaine se porter en avant avec une impétuosité extraordinaire, il tourna le dos. Le combat n'en fut pas moins vif aux deux ailes; d'un côté les Carthaginois, de l'autre les Africains, pressent les Romains qui se trouvaient comme enveloppés par une double attaque; mais l'armée romaine s'étant déjà réunie toute entière vers le centre, eut assez de forces pour ouvrir les ailes de l'ennemi. Il y avait deux combats à la fois sur deux faces opposées, et dans l'un et l'autre les Romains, qui, après avoir chassé devant eux le corps de bataille, réunissaient alors l'avantage du nombre à celui de la valeur, remportèrent une victoire non équivoque. Il y périt une grande quantité d'ennemis, et si les Espagnols, le combat à peine engagé, ne se fussent enfuis avec précipitation, il en serait échappé bien peu de toute cette armée. La cavalerie ne prit absolument aucune part au combat, parce que celle des ennemis n'eut pas plutôt vu la déroute du corps de bataille, que Numides et Maures s'enfuirent sur-le-champ dans la plus grande confusion, laissant à découvert les deux ailes qu'ils protégeaient, et chassant même devant eux tous les éléphants. Asdrubal, resté jusqu'à la décision entière du combat, s'échappa du milieu du carnage avec une poignée de monde. Les Romains prirent le camp et le pillèrent. Cette victoire leur donna tout ce qui en Espagne hésitait encore, et ne laissa plus

quit. Quæ postquam litteris Scipionum Romæ vulgata sunt; non tam victoriâ, quàm prohibito Asdrubalis in Italiam transitu, lætabantur.

XXX. Dum hæc in Hispaniâ geruntur, Petelia in Bruttiis, aliquot post mensibus, quàm cœpta oppugnari erat, ab Himilcone, præfecto Hannibalis, expugnata est. Multo sanguine ac vulneribus ea Pœnis victoria stetit; nec ulla magis vis obsessos, quàm fames, expugnavit : absumptis enim frugum alimentis, carnisque omnis generis quadrupedum; sutrinæ (47) postremò coriis, herbisque et radicibus, et corticibus teneris, strictisque rubis vixêre; nec, antequam vires ad standum in muris ferendaque arma deerant, expugnati sunt. Receptâ Peteliâ, Pœnus ad Consentiam copias traducit, quam minùs pertinaciter defensam, intra paucos dies in deditionem accepit. Iisdem ferme diebus, et Bruttiorum exercitus Crotonem, Græcam urbem, circumsedit, opulentam quondam armis virisque, tum jam adeò multis magnisque cladibus afflictam, ut omnis ætatis minus viginti millia civium superessent : itaque urbe à defensoribus vastâ facilè potiti sunt hostes;

à Asdrubal aucun espoir de passer avec son armée en Italie, pas même de se maintenir en Espagne avec quelque sûreté. La nouvelle de ces succès arrivée à Rome par une lettre des Scipions, y causa une joie extraordinaire, moins encore pour la victoire elle-même, que parce qu'elle avait empêché le passage d'Asdrubal en Italie.

XXX. Pendant que ces événements ont lieu en Espagne, Pétélia, dans le pays des Bruttiens, fut emportée après quelques mois de siége, par Himilcon, l'un des lieutenants d'Annibal. Cette conquête coûta du sang aux Carthaginois, et encore ils la durent moins à la force de leurs armes qu'à la famine. Les assiégés, après avoir épuisé tous les aliments qu'ils tiraient de leurs grains et de la chair des animaux de toute espèce, finirent par vivre des cuirs de leurs chaussures, d'herbes, de racines, d'écorces tendres, et de la feuille des ronces qu'ils dépouillaient; ils ne succombèrent que lorsque les forces leur manquèrent absolument pour se tenir debout sur les murs et soulever le poids de leurs armes. Après la prise de Pétélia, Annibal se porte sur Consentia : cette place, moins obstinément défendue, se rendit au bout de quelques jours. A peu près dans le même temps, une armée de Bruttiens investit la ville de Crotone, colonie grecque, autrefois puissante par ses forces militaires et par sa nombreuse population; mais alors réduite à un tel abaissement par une suite de désastres, qu'il lui restait moins de vingt mille citoyens de tout âge. Une ville ainsi dépourvue de défenseurs ne tarda point à tomber au pouvoir de ses ennemis. Elle ne conserva que sa citadelle, où dans la première confusion de l'assaut qui avait livré la ville même aux Bruttiens, une petite partie des habitants parvint à se sauver du milieu du carnage. Aux mêmes jours aussi Lo-

arx tantùm retenta, in quam inter tumultum captæ urbis è mediâ cæde quidam effugêre. Et Locrenses descivêre ad Bruttios Pœnosque, proditâ multitudine à principibus. Rhegini tantummodo regionis ejus, et in fide erga Romanos, et potestatis suæ ad ultimum manserunt. In Siciliam quoque eadem inclinatio animorum pervenit; et ne domus quidem Hieronis tota ab defectione abstinuit; namque Gelo maximus stirpis, contemptâ simul senectute patris, simul post Cannensem cladem Romanâ societate, ad Pœnos defecit; movissetque in Siciliâ res, nisi mors adeò opportuna, ut patrem quoque suspicione adspergeret, armantem eum multitudinem, sollicitantemque socios, absumpsisset. Hæc eo anno in Italiâ, in Africâ, in Siciliâ, in Hispaniâ vario eventu acta. Exitu anni Q. Fabius Maximus à senatu postulavit, ut ædem Veneris Erycinæ, quam dictator vovisset, dedicare liceret. Senatus decrevit, ut Ti. Sempronius consul designatus, cùm primùm honorem iuisset, ad populum ferret, ut Q. Fabium duumvirum esse juberent ædis dedicandæ causâ. Et M. Æmilio Lepido, qui bis consul augurque fuerat, filii tres, Lucius, Marcus, Quintus, ludos funebres per triduum, et gladiatorum paria duo et viginti per triduum in foro dederunt. Ædiles curules C. Lætorius, et Ti. Sempronius Gracchus, consul designatus, qui in ædilitate magister equitum fuerat, ludos Romanos fecerunt, qui per triduum instaurati sunt.

eres passa dans le parti des Bruttiens et des Carthaginois, le peuple avait été livré par les nobles. Il n'y eut que Rhèges, dans toute cette contrée, qui, jusqu'à la fin, resta fidèle aux Romains, et conserva son indépendance. Ce même ébranlement des esprits se fit sentir aussi en Sicile, et jusque dans la famille d'Hiéron. Gélon, l'aîné de ses fils, méprisant à la fois et la vieillesse de son père, et l'alliance des Romains, depuis la défaite de Cannes, se déclara pour les Carthaginois; et il eût fait une révolution en Sicile, si, au moment où il armait déjà la multitude, et agitait par ses intrigues les villes alliées, sa mort, arrivée si à propos, que le soupçon en rejaillit sur son père, ne fût venue arrêter l'exécution de ses projets. Telle fut donc la vicissitude d'événements qui signala cette mémorable campagne, en Italie, en Afrique, en Sicile et en Espagne. Vers la fin de l'année, Quintus Fabius Maximus demanda au sénat la permission de faire la dédicace du temple de Vénus Érycine, qu'il avait voué pendant sa dictature. Le sénat décréta que Titus Sempronius, consul désigné, du moment qu'il serait entré en fonctions, présenterait à l'acceptation du peuple une loi qui nommât Fabius duumvir pour la dédicace du temple. La mort de Marcus Æmilius Lépidus, qui avait été consul deux fois, et, de plus, augure, fut honorée dans le Forum par des jeux funèbres qui durèrent trois jours, et où l'on donna au peuple le spectacle de vingt-deux paires de gladiateurs. Les trois fils de cet Æmilius, Lucius, Marcus et Quintus, se réunirent pour les dépenses de cette fête. Les édiles curules, Caïus Lætorius, et T. Sempronius Gracchus, consul désigné, qui avait été général de la cavalerie en même temps qu'édile, célébrèrent les jeux romains, dont la représentation eut lieu trois jours de suite, ainsi que celle des jeux plébéiens,

Plebeii ludi ædilium M. Aurelii Cottæ et M. Claudii Marcelli ter instaurati. Circumacto tertio anno Punici belli, Ti. Sempronius consul Idibus Martiis magistratum iniit. Prætores Q. Fulvius Flaccus, qui antea consul (48) censorque fuerat, urbanam, M. Valerius Lævinus peregrinam sortem in jurisdictione habuit: Ap. Claudius Pulcher Siciliam, Q. Mucius Scævola Sardiniam sortiti sunt. M. Marcello proconsule imperium esse populus jussit, quòd post Cannensem cladem unus Romanorum imperatorum (49) in Italiâ prospere rem gessisset.

XXXI. Senatus, quo die primùm est in Capitolio consultus, decrevit, ut eo anno duplex tributum imperaretur; simplex confestim exigeretur, ex quo stipendium præsens omnibus militibus daretur, præterquam qui milites ad Cannas fuissent. De exercitibus ita decreverunt, ut duabus legionibus urbanis Ti. Sempronius consul Cales ad conveniendum diem ediceret: inde sex legiones (50) in castra Claudia supra Suessulam deducerentur: quæ ibi legiones essent (erant autem Cannensis maxime exercitûs) eas Ap. Claudius Pulcher prætor in Siciliam trajiceret; quæque in Siciliâ essent, Romam deportarentur. Ad exercitum, cui ad conveniendum Cales edicta dies erat, M. Claudius Marcellus missus; isque jussus in castra Claudiana deducere urbanas legiones. Ad veterem exercitum accipiendum dedu-

donnés par Marcus Aurélius Cotta et Marcus Claudius Marcellus, édiles du peuple. Cette troisième année de la guerre Punique étant révolue, Titus Sempronius, nouveau consul, entra en exercice aux ides de Mars (*a*). Les quatre préteurs furent Quintus Fulvius Flaccus, qui avait été auparavant consul et censeur, M. Valérius Lævinus, Appius Claudius Pulcher et Quintus Mucius Scævola. Le sort assigna à Flaccus la préture de la ville; à Lævinus, la juridiction sur les étrangers; à Claudius Pulcher, la Sicile; à Mucius Scævola, la Sardaigne. Le peuple honora d'un commandement proconsulaire Marcus Marcellus, le seul des généraux romains qui, depuis la journée de Cannes, se fût distingué par des succès en Italie.

XXXI. Le premier jour des délibérations du sénat assemblé au Capitole, il fut décrété, pour cette année, un doublement d'impôt, dont la moitié devait être exigée sur l'heure, afin d'acquitter sur-le-champ la paye de tous les soldats, à l'exception de ceux qui s'étaient trouvés à la journée de Cannes. Quant aux armées, on décida qu'une proclamation du consul Sempronius fixerait aux deux légions de la ville le jour où elles se rassembleraient à Calès; que de là elles passeraient dans le camp de Marcellus, au-dessus de Suessula; que les légions qui étaient dans ce camp, composées en grande partie des débris de l'armée de Cannes, suivraient en Sicile le préteur Claudius Pulcher, et que celles de Sicile reviendraient à Rome. Ce fut Marcellus qui eut la mission d'aller recevoir l'armée, dont le rassemblement avait été indiqué à Calès, et de la mener ensuite à son camp de Suessula; en même temps que Titus

(*a*) An de Rome 537; avant J.-C. 215.

cendumque inde in Siciliam, T. Metilius Croto legatus ab Ap. Claudio est missus. Taciti primò exspectaverant homines, utì consul comitia collegæ creando haberet: deinde, ubi ablegatum, velut de industriâ, M. Marcellum viderunt, quem maximè consulem in eum annum ob egregiè in præturâ res gestas creari volebant, fremitus in curiâ est ortus. Quod ubi sensit consul, « Utrumque, inquit, è re» publicâ fuit, Patres Conscripti, et M. Claudium » ad permutandos exercitus in Campaniam profi» cisci, et comitia non priùs edici, quàm is inde, » confecto, quod mandatum est, negotio, revertis» set; ut vos consulem, quem tempus reipublicæ » postularet, quem maximè vultis, haberetis. » Ita de comitiis, donec rediit Marcellus, silentium fuit. Interea duumviri creati sunt Q. Fabius Maximus et T. Otacilius Crassus, ædibus dedicandis, Menti Otacilius, Fabius Veneri Erycinæ. Utraque in Capitolio est, canali uno discretæ. Et de trecentis equitibus Campanis, qui, in Siciliâ cum fide stipendiis emeritis, Romam venerant, latum ad populum, ut cives Romani essent; item, utì municipes Cumani essent, pridie quàm populus Campanus à populo Romano defecisset. Maximè, ut hoc ferretur, moverat, quòd, quorum hominum essent, scire se ipsi negabant, vetere patriâ relictâ, in eam, in quam redierant, nondum adsciti. Posteaquam Marcellus ab exercitu rediit, comitia uni consuli rogando in lo-

Métilius Croto, lieutenant de Claudius Pulcher, fut chargé d'aller prendre cette ancienne armée de Marcellus pour la transporter en Sicile. Nulle impatience ne s'était encore manifestée pour la convocation des comices où l'on devait nommer le collégue de Sempronius; mais quand on vit que Marcellus, que tous les vœux portaient au consulat cette année, en récompense des glorieux exploits de sa préture, avait été, comme à dessein, écarté par la mission dont on l'avait chargé, il s'éleva un murmure dans la salle du sénat. Le consul s'étant aperçu de ce mouvement des esprits : « Pères Conscrits, dit- » il, je n'ai consulté que le bien de la république, et en con- » fiant à Marcellus l'échange des armées de la Campanie, et en » n'indiquant point les comices avant que ce même Marcellus, » après avoir terminé sa mission, ne fût revenu parmi nous, » afin que vous pussiez avoir le consul que vous désirez par- » dessus tout, et que les circonstances réclament. » Il ne fut donc plus question des comices jusqu'au retour de Marcellus. Dans l'intervalle on nomma duumvirs Q. Fabius Maximus et Titus Otacilius Crassus, l'un pour la dédicace du temple de Vénus Érycine, l'autre pour celle du temple de la Prudence. L'un et l'autre sont au Capitole; il n'y a qu'une rigole qui les sépare. Les trois cents chevaliers campaniens qui étaient en Sicile, après y avoir achevé d'une manière irréprochable le temps de leur service, étaient venus à Rome. On proposa au peuple de les faire citoyens romains, attachés à la ville de Cumes, et de dater leur nouveau titre de la veille de la défection de Capoue. On n'avait pu n'être pas touché des justes réclamations de ces chevaliers qui ne savaient plus eux-mêmes à qui ils appartenaient, qui avaient abandonné leur ancienne patrie, et qui n'étaient point encore adoptés par la nouvelle

cum L. Postumii edicuntur. Creatur ingenti consensu Marcellus, qui extemplo magistratum occiperet: cui ineunti consulatum cùm tonuisset, vocati augures vitio creatum videri pronunciaverunt; vulgóque Patres ita famâ ferebant, quòd tum primùm duo plebeii consules facti essent, id deis cordi non esse. In locum Marcelli, ubi is se magistratu abdicavit, suffectus Fabius Maximus tertiùm. Mare arsit eo anno: ad Sinuessam bos equuleum peperit: signa Lanuvii ad Junonis Sospitæ cruore manavêre, lapidibusque circa id templum pluit: ob quem imbrem novemdiale (51), ut assolet, sacrum fuit; ceteraque prodigia cum curâ expiata.

XXXII. Consules exercitus inter sese diviserunt. Fabio exercitus, cui M. Junius dictator præfuerat, evenit; Sempronio volones (52) qui forent, et sociorum viginti quinque millia; M. Valerio prætori legiones, quæ ex Siciliâ redissent, decretæ: M. Claudius proconsul ad eum exercitum, qui supra Suessulam Nolæ præsideret, missus. Prætores in Siciliam ac Sardiniam profecti. Consules edixerunt, quoties in senatum vocassent, utì senatores, quibusque in senatu dicere sententiam liceret (53), ad

qu'ils s'étaient choisie. Sitôt que Marcellus fut revenu de l'armée, on indique l'assemblée pour la nomination du consul, en remplacement de Postumius. Il n'y eut qu'une voix pour proclamer Marcellus, qui devait entrer en fonctions sur-le-champ. Comme au moment où il prenait possession un coup de tonnerre se fit entendre, les augures consultés déclarèrent que la nomination paraissait vicieuse, et les patriciens ne manquaient point de débiter que cette innovation de deux consuls plébéiens à la fois mécontentait les Dieux. On substitua donc à Marcellus, après son abdication, Quintus Fabius Maximus: c'était son troisième consulat. Cette année la mer parut couverte de feu; une vache mit bas un poulain auprès de Sinuesse; à Lanuvium, dans le temple de Junon Sospita, on remarqua des gouttes de sang sur les statues, et il tomba une pluie de pierres autour de ce temple. Pour cette pluie, il y eut des *novemdiales*, suivant l'usage. On eut soin d'expier aussi les autres prodiges.

XXXII. Les consuls firent entre eux le partage des armées. Fabius eut celle qu'avait commandée le dictateur Marcus Junius; on en tira seulement les *Volons*, que l'on donna à Sempronius avec vingt-cinq mille alliés. Les légions qui devaient revenir de Sicile, furent réservées au préteur Lævinus; on envoya le proconsul Marcellus à l'armée qui était au dessus de Suessula pour couvrir la ville de Nole. Les préteurs à qui étaient échues la Sicile et la Sardaigne, partirent chacun pour son département. Les consuls annoncèrent, par une proclamation, que les assemblées du sénat se tiendraient près de la porte Capène, où devaient se rendre, à chaque convocation, les sénateurs, ainsi que ceux qui avaient le droit de dire leur avis au sénat. Les préteurs qui avaient une juridiction, établirent leur

portam Capenam convenirent. Prætores, quorum jurisdictio erat, tribunalia ad Piscinam publicam posuerunt: eò vadimonia fieri jusserunt; ibique eo anno jus dictum est. Interim Carthaginem, unde Mago frater Hannibalis duodecim millia peditum, et mille quingentos equites, viginti elephantos, mille argenti talenta in Italiam transmissurus erat, cum præsidio sexaginta navium longarum, nuncius affertur, in Hispaniâ rem malè gestam, omnesque ferme ejus provinciæ populos ad Romanos defecisse. Erant, qui Magonem cum classe eâ copiisque, omissâ Italiâ, in Hispaniam averterent; cùm Sardiniæ recipiendæ repentina spes affulsit. « Parvum ibi exer» citum Romanum esse: veterem prætorem inde » A. Cornelium provinciæ peritum decedere, no» vum exspectari: ad hoc, fessos jam animos Sardo» rum esse diuturnitate imperii; et proximo iis anno » acerbè atque avarè imperatum: gravi tributo et » collatione iniquâ frumenti pressos. Nihil deesse » aliud, quàm auctorem, ad quem deficerent. » Hæc clandestina legatio per principes missa erat; maximè eam rem moliente Hampsicorâ, qui tum auctoritate atque opibus longè primus erat. His nunciis propè uno tempore turbati erectique, Magonem cum classe suâ copiisque in Hispaniam mittunt: in Sardiniam Asdrubalem deligunt ducem; et tantùm ferme copiarum, quantùm Magoni, decernunt. Et Romæ consules, transactis rebus, quæ in urbe agendæ

tribunal près de la Piscine publique. Ils ordonnèrent que toutes les assignations seraient pour ce lieu-là ; et ce fut là que la justice fut rendue cette année. Dans l'intervalle, à Carthage, au moment où Magon, frère d'Annibal, se disposait à transporter en Italie, sous la protection d'une flotte de soixante vaisseaux longs, douze mille hommes d'infanterie, quinze cents chevaux, vingt éléphants et mille talents d'argent, on reçut la nouvelle des revers qu'on avait essuyés en Espagne, et qui avaient entraîné la défection de presque tous les peuples de cette province. On proposait de changer la destination de Magon, et de l'envoyer, avec sa flotte et toutes ses troupes, en Espagne, sans s'inquiéter de l'Italie, lorsque tous les esprits se laissèrent encore éblouir à l'espoir soudain de recouvrer la Sardaigne. On observait « que les Romains n'y avaient que très peu de forces ; que leur ancien préteur, Aulus Cornélius, qui connaissait la province, était au moment de son départ ; que son successeur n'aurait nulle expérience. De plus, les Sardes étaient excédés de la longue domination des Romains, qui les avaient fatigués l'année dernière de leurs hauteurs et de leur avarice ; on leur avait imposé un tribut énorme, et des contributions de grains auxquelles ils ne pouvaient suffire ; il ne fallait plus qu'un chef pour appuyer leur défection. » Une députation secrète avait été envoyée par les principaux habitants de l'île ; à la tête de toutes ces intrigues se trouvait Hampsicoras, à qui son crédit et ses grandes richesses assuraient une prééminence non contestée. Les diversions de crainte et de confiance qu'opérèrent ces deux nouvelles, reçues presque au même moment, déterminèrent le sénat de Carthage à faire passer Magon en Espagne avec ses troupes et sa flotte ; pour la Sardaigne, ils choisissent un autre général, Asdrubal le chauve,

erant, movebant jam sese ad bellum. Ti. Sempronius militibus Sinuessam diem ad conveniendum edixit; et Q. Fabius, consulto priùs senatu, ut frumenta omnes ex agris, ante Kalendas Junias primas, in urbes munitas conveherent. « Qui non invexisset, » ejus se agrum populaturum, servos sub hastâ ven» diturum, villas incensurum. » Ne prætoribus quidem, qui ad jus dicendum creati erant, vacatio ab belli administratione data est. Valerium prætorem in Apuliam ire placuit, ad exercitum à Terentio accipiendum: cùm ex Siciliâ legiones venissent, iis potissimùm uti ad regionis ejus præsidium: Terentianum mitti cum aliquo legatorum. Et viginti quinque naves P. Valerio datæ sunt, quibus oram maritimam inter Brundusium ac Tarentum tutari posset. Par navium numerus Q. Fulvio prætori urbano decretus ad suburbana littora tutanda. C. Terentio proconsuli negotium datum, ut in Piceno agro conquisitionem militum haberet, locisque iis præsidio esset. Et T. Otacilius Crassus, posteaquam ædem Mentis in Capitolio dedicavit, in Siciliam cum imperio, qui classi præesset, missus.

XXXIII. In hanc dimicationem duorum opulentissimorum in terris populorum omnes reges gentesque animos intenderant; inter quos Philippus Macedonum rex, eò magis, quò propior Italiæ, ac mari

et lui donnent presque autant de forces qu'à Magon. Les consuls, ayant terminé à Rome tout ce qui demandait leur présence dans la ville, se mettaient déjà en mouvement pour les opérations de la guerre. Sempronius, dans une proclamation, fixa le jour du rassemblement de tous ses soldats à Sinuesse; et Fabius, après avoir pris d'abord l'avis du sénat, en fit une autre pour que, dans toutes les campagnes, tous les grains fussent, avant le premier de juin, transportés dans les villes murées. Partout où l'on n'aurait point obéi à cet ordre, il menaçait de dévaster les terres, de brûler les fermes, et de vendre les esclaves à l'encan. Les préteurs même, dont la mission spéciale était de rendre la justice, ne furent point dispensés de la surveillance des opérations militaires. On envoya le préteur Lævinus dans l'Apulie, recueillir l'armée de Varron: les légions qu'on était sur le point de retirer de Sicile, allaient lui rester pour la défense de cette contrée, et alors il devait remettre l'armée de Varron à quelqu'un des lieutenants. On donna en outre à Lævinus vingt-cinq vaisseaux pour protéger la côte maritime entre Brinde et Tarente. Un pareil nombre de bâtiments fut assigné à Fulvius, préteur de la ville, pour la défense de la côte qui avoisinait Rome. Le proconsul Varron fut chargé de faire une levée de soldats dans le Picentin, et de veiller à la sûreté de ce pays. T. Otacilius Crassus, après avoir achevé la dédicace du temple de la Prudence au Capitole, partit pour la Sicile, où il devait prendre le commandement de la flotte.

XXXIII. Tous les rois et tous les peuples avaient les yeux ouverts sur cette lutte des deux plus puissantes nations de la terre, et principalement Philippe, roi de Macédoine, d'autant plus intéressé qu'il était plus voisin de l'Italie, dont il n'était

tantùm Ionio (54) discretus erat. Is ubi primùm famâ accepit, Hannibalem Alpes transgressum, ut bello inter Romanos Pœnumque orto lætatus erat, ita, utrius populi mallet victoriam esse, incertis adhuc viribus, fluctuatus animo fuerat. Posteaquam tertia jam pugna, tertia victoria cum Pœnis erat, ad fortunam inclinavit (55), legatosque ad Hannibalem misit; qui, vitantes portus Brundusinum Tarentinumque, quia custodiis navium Romanarum tenebantur, ad Laciniæ Junonis (56) templum in terram egressi sunt. Inde per Apuliam petentes Capuam, media in præsidia Romana illati sunt; deductique ad M. Valerium Lævinum prætorem, circa Luceriam (57) castra habentem. Ibi intrepidè Xenophanes legationis princeps à Philippo rege se missum ait, ad amicitiam societatemque jungendam cum populo Romano; mandata habere ad consules ac senatum populumque Romanum. Inter defectiones veterum sociorum, Valerius, novâ societate tam clari regis lætus admodum, hostes pro hospitibus comiter accepit: dat, qui prosequantur, itinera cum curâ demonstrent, quæ loca, quosque saltus, aut Romanus, aut hostes teneant. Xenophanes per præsidia Romana in Campaniam, inde, quà proximum fuit, in castra Hannibalis pervenit, fœdusque cum eo atque amicitiam junxit legibus his: « Ut » Philippus rex quàm maximâ classe ( ducentas » autem naves videbatur effecturus ) in Italiam » trajiceret, et vastaret maritimam oram: bellum

séparé que par la mer Ionienne. Du moment que la renommée lui eut appris qu'Annibal avait passé les Alpes, tout en se réjouissant de voir et les Romains et les Carthaginois se déchirer par la guerre, il n'avait point formé de vœux exclusifs pour la victoire des uns ou des autres; et tout le temps que leurs forces paraissaient encore se balancer, il avait flotté dans cette incertitude. Lorsque trois batailles consécutives eurent été trois victoires pour les Carthaginois, il passa du côté de la fortune, et députa vers Annibal des ambassadeurs qui, évitant les ports de Brinde et de Tarente, gardés par des détachements de la flotte romaine, allèrent débarquer auprès du temple de Junon Lacinia. De là, traversant l'Apulie pour gagner Capoue, ils tombèrent au milieu des postes des Romains, et furent menés au préteur Lævinus, campé dans les environs de Lucérie. Xénophane, chef de l'ambassade, sans se déconcerter, dit qu'il avait été envoyé par le roi Philippe pour former un traité d'alliance avec le peuple romain; qu'il avait des instructions pour les consuls, ainsi que pour le sénat et le peuple. Lævinus, enchanté de cette nouvelle alliance d'un monarque puissant, qui survenait si à propos, au milieu des défections de leurs anciens alliés, traita ces ennemis comme des hôtes, et leur prodigua toute sorte de déférences. Il les fait reconduire; il leur trace avec soin leur route, tous les lieux et tous les défilés occupés, soit par les Romains, soit par l'ennemi. Xénophane, suivant les postes des Romains, arriva dans la Campanie; et de là, prenant au plus court, il se rendit dans le camp d'Annibal. Les conditions du traité conclu entre eux furent « que le roi Philippe, avec une flotte très considérable, et l'on jugea qu'il pouvait la porter à deux cents vaisseaux, passerait en Italie et dévasterait la côte mari-

» pro parte sua terrâ marique gereret : ubi debellatum esset, Italia omnis cum ipsâ urbe Româ » Carthaginiensium atque Hannibalis esset, prædaque omnis Hannibali cederet. Perdomitâ Italiâ, » navigarent in Græciam, bellumque cum quibus » regibus placeret, gererent : quæ civitates conti- » nentis, quæ insulæ ad Macedoniam vergunt, eæ » Philippi regnique ejus essent. »

XXXIV. In has ferme leges inter Pœnum ducem legatosque Macedonum ictum fœdus (58), missique cum iis ad regis ipsius firmandam fidem legati, Gisgo, et Bostar, et Mago, eòdem ad Junonis Laciniæ, ubi navis occulta in statione erat, perveniunt: inde profecti, cùm jam altum tenerent, conspecti à classe Romanâ sunt, quæ præsidio erat Calabriæ littoribus. P. Valerius Flaccus cercuros (59) ad persequendam retrahendamque navem cùm misisset, primò fugere regii conati: deinde, ubi celeritate vinci senserunt, tradunt se Romanis; et ad præfectum classis adducti, cùm quæreret, qui, et unde, et quò tenderent cursum, Xenophanes primò, satis jam semel felix, mendacium struere, « à Philippo » se ad Romanos missum, ad M. Valerium, ad quem » unum iter tutum fuerit, pervenisse. Campaniam » superare nequisse, septam hostium præsidiis. » Deinde ut Punicus cultus habitusque suspectos legatos fecit Hannibalis, interrogatosque sermo prodidit; tum, comitibus eorum seductis, ac metu

time; qu'il ferait la guerre de son côté sur terre et sur mer; que lorsqu'elle serait terminée, toute l'Italie, avec la ville de Rome, et le butin tout entier, seraient pour Annibal et les Carthaginois; mais que la conquête de l'Italie achevée, les Carthaginois, à leur tour, se porteraient sur la Grèce, et attaqueraient les peuples qu'il plairait à Philippe de leur désigner; que toutes les cités de ce continent, ainsi que les îles à la convenance de la Macédoine, seraient données à Philippe en accroissement de ses états. »

XXXIV. Telles furent à peu près les clauses du traité qui fut arrêté entre Annibal et les ambassadeurs de Macédoine. On fit partir avec eux des députés carthaginois, Gisgon, Bostar et Magon, pour les faire ratifier par le roi lui-même. Ils se rendirent tous à ce temple de Junon Lacinia, où leur vaisseau se tenait à couvert dans une petite anse. Lorsqu'ils étaient déjà en pleine mer, ils furent aperçus par la flotte romaine qui gardait les côtes de la Calabre. P. Valérius Flaccus envoya des *cercures* à leur poursuite. D'abord le vaisseau du roi tenta de s'échapper; mais se voyant gagné de vitesse, il finit par se rendre. On amène les ambassadeurs devant le commandant de la flotte; on leur demande qui ils étaient, d'où ils venaient et où ils allaient. Xénophane, à qui un premier mensonge avait si bien réussi, en imagine un autre: « Envoyé, dit-il, vers les Romains par Philippe, il avait parlé à Lævinus, le seul qu'il eût pu joindre sans se compromettre; il lui avait été impossible de pénétrer par la Campanie dont il avait trouvé tous les passages fermés par les détachements ennemis. » L'air et l'habillement carthaginois donnèrent des soupçons sur les députés d'Annibal; on ne leur eut pas fait une question, que leur langage les décela. On met à part ceux qui les accom-

territis, litteræ quoque ab Hannibale ad Philippum inventæ, et pacta inter regem Macedonum Pœnumque ducem. Quibus satis cognitis, optimum visum est, captivos comitesque eorum, Romam ad senatum, aut ad consules, ubicumque essent, quamprimum deportare: ad id celerrimæ quinque naves delectæ, ac L. Valerius Antias, qui præesset, missus; eique mandatum, ut in omnes naves legatos separatim custodiendos divideret, daretque operam, ne quod iis colloquium inter se, neve quæ communicatio consilii esset. Per idem tempus Romæ cùm A. Cornelius Mammula, ex Sardiniâ provinciâ decedens, retulisset, qui status rerum in insulâ esset; bellum ac defectionem omnes spectare; Q. Mucium, qui successisset sibi, gravitate cœli aquarumque advenientem exceptum, non tam in periculosum, quàm longum, morbum implicitum, diu ad belli vim sustinendam inutilem fore, exercitumque ibi ut satis firmum pacatæ provinciæ præsidio esse, ita parum bello, quod motum iri videretur; decreverunt Patres, ut Q. Fulvius Flaccus quinque millia peditum, quadringentos equites scriberet, eamque legionem primo quoque tempore in Sardiniam trajiciendam curaret, mitteretque cum imperio, quem ipsi videretur, qui rem gereret, quoad Mucius convaluisset. Ad eam rem missus est T. Manlius Torquatus, qui bis consul censorque fuerat, subegeratque in consulatu Sardos. Sub idem ferè tempus et à Carthagine in Sardiniam classis missa, duce

pagnaient ; on les intimide par des menaces ; enfin, on trouve la lettre qu'Annibal écrivait à Philippe, et le projet du traité entre le roi de Macédoine et le général carthaginois. Tous ces éclaircissements recueillis, on résolut d'envoyer au plus tôt à Rome, au sénat, ou aux consuls, en quelques lieux qu'ils fussent, et les députés carthaginois et les députés de Macédoine. Pour cet effet, on choisit dans toute la flotte les cinq bâtiments les plus légers, dont le commandement fut confié à Lucius Valérius Antias, avec ordre de tenir ses prisonniers répartis sur les différents vaisseaux, où ils seraient gardés séparément, et d'empêcher qu'ils ne pussent se parler et communiquer entre eux. Dans le même temps, Aulus Cornélius Mammula, revenu de Sardaigne à Rome, exposa la situation de l'île, où tout tendait à la guerre et à la révolte; Mucius Scævola, son successeur, victime de l'insalubrité de l'air et des eaux, avait été attaqué, en arrivant, d'une maladie qui, sans faire craindre pour ses jours, le mettait pour long-temps dans l'impossibilité d'agir; l'armée, suffisante si la province fût restée paisible, pouvait être beaucoup trop faible contre l'insurrection générale qui allait éclater. D'après ce rapport, le sénat décréta que Fulvius Flaccus lèverait cinq mille hommes d'infanterie et quatre cents chevaux; qu'il ferait passer au plus tôt cette légion en Sardaigne, sous les ordres du chef qu'il choisirait lui-même et qui garderait le commandement jusqu'à l'entier rétablissement de Mucius. On fit choix de Titus Manlius Torquatus qui avait été consul deux fois et censeur, et qui avait soumis les Sardes dans un de ses consulats. C'était vers ce temps à peu près qu'on avait fait partir de Carthage pour la Sardaigne la flotte sous le commandement de cet Asdrubal surnommé le Chauve. Une tempête horrible la rejeta

Asdrubale, cui Calvo cognomen erat, fœdâ tempestate vexata, ad Baleares insulas dejicitur; ibique (adeò non armamenta modò, sed etiam alvei navium quassati erant) subductæ naves dum reficiuntur, aliquantum temporis triverunt.

XXXV. In Italiâ cùm post Cannensem pugnam, fractis partis alterius viribus, alterius mollitis animis, segnius bellum esset; Campani per se adorti sunt rem Cumanam suæ ditionis facere, primò sollicitantes, ut ab Romanis deficerent: ubi id parum processit, dolum ad capiendos eos comparant. Campanis omnibus statum sacrificium ad Hamas: eò senatum Campanum venturum certiores Cumanos fecerunt; petieruntque, ut et Cumanus eò senatus veniret ad consultandum communiter, ut eosdem uterque populus socios hostesque haberet: præsidium ibi armatum sese habituros, ne quid ab Romano Pœnove periculi esset. Cumani (quamquam suspecta fraus erat) nihil abnuere; ita tegi fallax consilium posse rati. Interim Ti. Sempronius consul Romanus Sinuessæ, quò ad conveniendum diem edixerat, exercitu lustrato, transgressus Vulturnum flumen, circa Liternum castra posuit. Ibi, quia otiosa stativa erant, crebrò decurrere milites cogebat, ut tirones (ea maxima pars volonum erat) assuescerent signa sequi, et in acie agnoscere ordines suos, inter quæ maxima inerat cura duci, itáque legatis tribunisque præceperat, « Ne qua

vers les îles Baléares ; et comme les vaisseaux avaient souffert, non seulement dans leurs agrès, mais dans le corps même du bâtiment, il fallut les retirer sur le rivage pour les réparer, ce qui fit perdre du temps.

XXXV. En Italie, au milieu du ralentissement qu'avaient mis, depuis la bataille de Cannes, dans les opérations de la guerre, d'un côté l'épuisement des moyens, et de l'autre le relâchement des courages, les Campaniens, avec leurs seules forces, entreprirent de soumettre Cumes à leur domination. D'abord ils essayèrent la séduction pour la détacher des Romains. Cette voie ne leur ayant point réussi, ils préparent un piége où ils se flattaient que les Cumans se laisseraient prendre. Tous les ans, à pareil jour, tous les Campaniens se rassemblent dans la petite ville de Hama, pour y célébrer un sacrifice commun à toute la nation. On fit savoir aux Cumans que le sénat de Capoue ne manquerait pas de s'y rendre, et l'on invita le sénat de Cumes à s'y rendre aussi, afin que l'on pût se concerter, et n'avoir que les mêmes alliés et les mêmes ennemis ; on ajoute « qu'on y tiendrait armées des forces suffisantes pour les garantir de toute surprise, soit de la part des Romains, soit de la part des Carthaginois. » Les Cumans se défièrent de ces perfides insinuations ; ils acceptent pourtant, afin de mieux cacher le piége qu'ils se proposaient eux-mêmes de dresser aux Capouans. Dans l'intervalle, le consul Sempronius arrivé à Sinuesse, lieu fixé pour le rassemblement de son armée, après l'avoir purifiée par des lustrations solennelles, avait passé le Vulturne, et établi son camp dans les environs de Liternum. Là, pour occuper les loisirs d'une armée stationnaire, et afin que les soldats novices (la plupart étaient

» exprobratio cuiquam veteris fortunæ discordiam » inter ordines sereret; vetus miles tironi, liber » voloni sese exæquari sineret: omnes satis honestos » generososque ducerent, quibus arma sua signaque » populus Romanus commisisset : quæ fortuna coë-» gisset ita fieri, eamdem cogere tueri factum. » Ea non majore curâ præcepta ab ducibus sunt, quàm à militibus observata ; brevique tantâ concordiâ coaluerant omnium animi, ut propè in oblivionem veniret, quâ ex conditione quisque esset miles factus. Hæc agenti Graccho legati Cumani nunciarunt, quæ à Campanis legatio paucos ante dies venisset, et quid iis ipsi respondissent: triduum post eum diem festum esse, non senatum solùm omnem ibi futurum, sed castra etiam et exercitum Campanum. Gracchus, jussis Cumanis omnia ex agris in urbem convehere, et manere intra muros, ipse pridie, quàm statum sacrificium Campanis esset, Cumas movet castra. Hamæ inde tria millia passuum absunt. Jam Campani eò frequentes ex composito convenerant, nec procul inde in occulto Marius Alfius Medixtuticus ( summus magistratus erat Campanis ) cum quatuordecim millibus armatorum habebat castra, sacrificio apparando, et inter id instruendæ fraudi aliquantò intentior, quàm muniendis castris, aut ulli militari operi. Triduum sacrificatum ad Hamas (60). Nocturnum erat sacrum, ita ut ante mediam noctem compleretur.

des volons), s'accoutumassent à suivre leurs drapeaux et à se rallier sur le champ de bataille à leurs compagnies, il exerçait ses troupes à de fréquentes manœuvres. Au milieu de ces soins, il apportait une attention extrême à maintenir la concorde; il avait expressément recommandé aux lieutenants et aux tribuns de veiller « à ce qu'on ne reprochât à personne son premier état, ce qui sèmerait de la mésintelligence dans les troupes; à ce que les vieux soldats ne prétendissent aucune supériorité sur les nouveaux, ni les soldats libres sur les volons; à ce qu'ils crussent leur naissance suffisamment relevée par l'honneur que leur avait fait le peuple romain de leur confier ses armes et ses enseignes : la même nécessité qui avait ordonné impérieusement ces mesures, imposait la loi de les soutenir. » Les chefs mirent autant de soin à prescrire cette sage conduite, que les soldats à l'observer; et en très peu de temps, une franche amitié avait tellement cimenté toutes les affections, que l'on avait presque oublié ce qu'on était avant d'être devenu soldat. Pendant que ces soins occupaient Sempronius, les Cumans lui firent savoir leur réponse à la députation qu'ils avaient reçue des Campaniens quelques jours auparavant, ajoutant « que la fête arrivait dans trois jours; que non seulement tout le sénat de Capoue s'y trouverait, mais qu'il y aurait encore une armée campanienne. » Sempronius recommande aux Cumans de retirer dans leur ville tout ce qu'ils avaient de richesses dans leurs champs, et de ne pas quitter leurs murailles. La veille du jour fixé pour la fête, il lève son camp et se rapproche de Cumes. Hama n'en est qu'à trois milles. Déjà, d'après le plan arrêté, il s'y était rassemblé un concours nombreux de Campaniens; et non loin de là, Marius Alfius, le *médixtutique* de Capoue (c'est le nom que les Campaniens

Huic Gracchus insidiandum tempori ratus, custodibus ad portas positis, ne quis enuntiare posset cœpta, et ab decimâ diei horâ coactis militibus corpora curare, somnoque operam dare, ut primis tenebris convenire ad signum possent, vigiliâ ferme primâ tolli jussit signa, silentique profectus agmine, cùm ad Hamas mediâ nocte pervenisset, castra Campana, ut in pervigilio neglecta, simul omnibus portis invadit: alios somno stratos, alios perpetrato sacro inermes redeuntes obtruncat: hominum eo tumultu nocturno cæsa plus duo millia, cum ipso duce Mario Alfio: capta sunt signa militaria quatuor et triginta.

XXXVI. Gracchus, minùs centum militum jacturâ castris hostium potitus, Cumas se propere recepit, ab Hannibale metuens, qui super Capuam in Tifatis habebat castra. Nec eum provida futuri fefellit opinio: nam simul Capuam ea clades est nunciata, ratus Hannibal, ab re bene gestâ insolenter lætum exercitum tironum, magnâ ex parte,

donnent à leur premier magistrat), se tenait campé dans un lieu couvert avec quatorze mille hommes, bien plus occupé des préparatifs de la fête et de dresser son embuscade à la faveur de tous ces apprêts, que d'assurer son camp par de bons retranchements et autres travaux militaires. La fête de Hama devait durer trois jours. C'était pendant la nuit que se célébraient les sacrifices, de manière qu'avant minuit tout fût terminé. Sempronius, jugeant ce moment le plus favorable pour une surprise, met des gardes à toutes les portes de la ville, pour qu'on ne puisse donner avis de son dessein; et dès la dixième heure du jour, ayant renvoyé ses soldats prendre de la nourriture et du repos, afin qu'ils fussent en état de partir à l'entrée de la nuit, il fait lever les enseignes environ à la première veille. Le plus grand silence est observé dans la marche, et vers minuit, arrivé à Hama, trouvant la garde du camp aussi négligée qu'elle devait l'être dans une orgie nocturne, il y entre à la fois par toutes les portes; les uns étaient profondément endormis; d'autres, après le sacrifice, s'en revenaient sans armes; il les passe au fil de l'épée. Dans cette attaque nocturne, on leur tua plus de deux mille hommes, et de plus Marius Alfius, leur général : on prit trente quatre drapeaux.

XXXVI. Sempronius, après s'être emparé du camp ennemi avec perte de moins de cent hommes, revint à Cumes en toute diligence, dans la crainte d'Annibal qui avait son camp au-dessus de Capoue sur le mont Tifate. L'événement justifia la sagesse de cette précaution; car à peine la nouvelle de cet échec fut arrivée à Capoue, qu'Annibal se mit en marche avec une célérité extrême, ne doutant pas que la joie extraordinaire d'un tel succès n'eût tourné la tête à cette armée, com-

servorumque, spoliantem victos, prædasque agentem, ad Hamas se inventurum, citatum agmen præter Capuam rapit, obviosque ex fugâ Campanorum dato præsidio Capuam duci, saucios vehiculis portari jubet: ipse Hamis vacua ab hostibus castra, nec quidquam præter recentis vestigia cædis, strataque passim corpora sociorum invenit. Auctores erant quidam, ut protinus inde Cumas duceret, urbemque oppugnaret. Id, quanquam haud modicè Hannibal cupiebat, ut, quia Neapolim non potuerat, Cumas saltem, maritimam urbem, haberet; tamen, quia præter arma nihil secum miles raptim acto agmine extulerat, retro in castra supra Tifata se recepit: inde, fatigatus Campanorum precibus, sequenti die cum omni apparatu oppugnandæ urbis Cumas redit; perpopulatoque agro Cumano, mille passus ab urbe castra locat; cùm Gracchus, magis verecundiâ in tali necessitate deserendi socios, implorantes fidem suam populique Romani, substitisset, quàm satis fidens exercitui. Nec alter consul Fabius, qui ad Cales castra habebat, Vulturnum tamen traducere audebat exercitum; occupatus primò auspiciis repetendis, dein prodigiis, quæ alia super alia nunciabantur, expiantique ea haud facilè litari aruspices respondebant.

XXXVII. Hæ causæ cùm Fabium tenerent,

posée en grande partie de soldats tout neufs et d'esclaves, et qu'il ne dût la trouver à Hama, occupée à dépouiller les vaincus et à charger son butin. Quand il eut dépassé Capoue, il rencontre sur le chemin les Campaniens fugitifs; il leur donne une escorte pour les reconduire à Capoue, et fait mettre les blessés dans les charriots; mais arrivé au camp de Hama, il n'y voit plus l'ennemi; il n'y trouve que les traces toutes récentes du carnage, et la terre jonchée des corps morts de ses alliés. Quelques uns lui conseillaient de marcher droit à Cumes, et d'attaquer la ville. Il n'eût pas mieux demandé; ayant manqué Naples, il aurait voulu du moins se dédommager sur Cumes, pour avoir en sa possession une place maritime; mais comme dans la précipitation de sa marche, le soldat n'avait emporté avec lui que ses armes, il lui fallut retourner sur ses pas, et regagner son camp de Tifate. Le lendemain, sur les instances pressantes dont le fatiguèrent les Campaniens, il retourne à Cumes avec l'attirail nécessaire pour l'attaque d'une place, et après avoir saccagé tout le territoire, il asseoit son camp à mille pas de la ville. Sempronius s'y était renfermé, non qu'il comptât beaucoup sur ses troupes; mais par la honte d'abandonner, dans une nécessité aussi pressante, des alliés qui, après s'être sacrifiés pour lui et pour le peuple romain, avaient droit à leur tour d'en réclamer la protection. Car, d'ailleurs, l'autre consul, Fabius, qui avait son camp à Calès, n'osait point faire passer le Vulturne à son armée: il était occupé d'abord à reprendre les auspices, et ensuite à expier cette foule de prodiges qu'on annonçait coup sur coup; et il avait beau immoler des victimes, les aruspices trouvaient dans tous les sacrifices les pronostics les plus fâcheux.

XXXVII. Tandis que ces empêchements retenaient Fabius,

Sempronius in obsidione erat, et jam operibus oppugnabatur: adversùs ligneam ingentem admotam urbi, aliam turrem ex ipso muro excitavit consul Romanus, aliquantò altiorem; quia muro satis per se alto subjectis validis sublicis pro solo usus erat: inde primùm saxis, sudibusque, et ceteris missilibus propugnatores mœnia atque urbem tuebantur: postremò, ubi promovendo adjunctam muro viderunt turrem, facibus ardentibus plurimum simul ignem conjecerunt: quo incendio trepida armatorum multitudo cùm de turre sese præcipitaret, eruptio ex oppido simul duabus portis stationes hostium fudit, fugavitque in castra; ut eo die obsesso, quàm obsidenti, similior esset Pœnus. Ad mille trecenti Carthaginiensium cæsi, et undesexaginta vivi capti, qui, circa muros et in stationibus solutè ac negligenter agentes, cùm nihil minùs quàm eruptionem timuissent, ex improviso oppressi fuerant. Gracchus, priusquam se hostes ab repentino pavore colligerent, receptui signum dedit, ac suos intra muros recepit. Postero die Hannibal, elatum secundâ re consulem justo prælio ratus certaturum, aciem inter castra atque urbem instruxit: ceterùm postquam neminem moveri ab solitâ custodiâ urbis vidit, nec committi quidquam temerariæ spei, ad Tifata redit infectâ re. Quibus diebus Cumæ liberatæ sunt obsidione, iisdem diebus et in Lucanis ad Grumentum Ti. Sempronius, cui Longo cognomen erat, cum Hannone Pœno pros-

Sempronius était bloqué dans la ville, et déjà la place attaquée par les machines. Les ennemis avaient élevé une tour de bois énorme, dont ils menaçaient Cumes. Le consul romain leur en oppose une autre encore plus haute, parce qu'il l'avait établie sur un échafaud de grosses poutres, dressé sur le mur même qui avait déjà une certaine élévation. Les pierres, les pièces de bois, d'autres armes de traits lancées de cette tour, furent d'abord les premières armes des assiégés. Enfin, quand l'ennemi eut achevé les approches de sa tour, et qu'ils la virent toucher leurs murailles, ils y jettent une quantité de torches enflammées qui y mirent le feu. Dans l'effroi de l'incendie qui gagnait de toutes parts, on se précipite en foule du haut de la tour. Dans ce moment une sortie vigoureuse faite par deux portes à la fois, culbute les postes ennemis, et les rechasse jusque dans leur camp, de sorte que ce jour-là Annibal avait plus l'air d'être l'assiégé lui-même que l'assaillant. Dans cette action l'on tua environ treize cents Carthaginois, et l'on fit cinquante-neuf prisonniers qui, se tenant avec assez d'abandon et de négligence autour des murs et dans leurs postes, et ne s'attendant à rien moins qu'à une attaque, furent surpris tout à coup et enveloppés. Sempronius, avant que les ennemis se fussent remis de leur frayeur soudaine, fit sonner la retraite et rentra dans la place. Le lendemain, Annibal, se persuadant que le consul, dans l'ivresse de ce succès, n'hésiterait point d'accepter le combat, rangea son armée en bataille entre la ville et le camp. Lorsqu'il vit que personne ne remuait, et qu'on se bornait à la garde ordinaire de la place, sans rien donner au hasard et à la témérité, il regagna son camp de Tifate avec le dépit d'avoir échoué dans son entreprise. Au même temps où le siége de Cumes fut levé, un autre Sempro-

pere pugnat. Supra duo millia hostium occîdit, et ducentos octoginta milites amisit: signa militaria ad quadraginta unum cepit. Pulsus finibus Lucanis Hanno retro in Bruttios sese recepit. Et ex Hirpinis oppida tria, quæ à populo Romano defecerant, vi recepta per M. Valerium prætorem. Vercellius Siciliusque, (61), auctores defectionis securi percussi: supra mille captivorum sub hasta venierunt: præda alia militi concessa, exercitus Luceriam reductus.

XXXVIII. Dum hæc in Lucanis atque iu Hirpinis geruntur, quinque naves, quæ Macedonum atque Pœnorum captos legatos Romam portabant, ab Supero mari ad Inferum circumvectæ propè omnem Italiæ oram, cùm præter Cumas velis ferrentur, neque hostium an sociorum essent, satis sciretur, Gracchus obviàm ex classe suâ naves misit. Cùm percunctando invicem cognitum esset, consulem Cumis esse, naves Cumas appulsæ, captivique ad consulem deducti, et litteræ datæ. Consul litteris Philippi atque Hannibalis perlectis, consignata omnia ad senatum itinere terrestri misit: navibus devehi legatos jussit. Cùm eodem ferè die litteræ legatique Romam venissent, et, percunctatione factâ, dicta cum scriptis congruerent, primò gravis cura Patres incessit, cernentes, quanta vix tolerantibus Punicum bellum Macedonici belli moles instaret: cui tamen adeò non succubuerunt, ut

nius, surnommé Longus, remporte un avantage près de Grumentum, dans la Lucanie, contre Hannon, général carthaginois. Il lui tua plus de deux mille hommes, et n'en perdit que deux cent quatre-vingts; il prit environ quarante-un drapeaux. Hannon, chassé de la Lucanie, recula jusque dans le Bruttium. Le préteur Lævinus enleva aussi, l'épée à la main, trois villes des Hirpiniens, qui avaient quitté le parti de Rome, Vercellium, Vescellium et Sicilium. Les auteurs de la défection expirèrent sous la hache; on vendit à l'encan plus de mille prisonniers; le reste du butin fut abandonné au soldat; l'armée revint ensuite à Lucérie.

XXXVIII. Cependant, les cinq vaisseaux qui transportaient à Rome les ambassadeurs macédoniens et carthaginois qu'on avait pris, après avoir, dans leur navigation de la mer Supérieure à la mer Inférieure, longé presque toute l'étendue des côtes d'Italie, passant à toutes voiles à la vue de Cumes, furent aperçus par le consul Sempronius qui, ne sachant si ces bâtiments étaient amis ou ennemis, les envoya reconnaître par des vaisseaux de sa flotte. Les éclaircissements donnés de part et d'autre, ayant appris que le consul était à Cumes, ils y vinrent débarquer, et lui remirent les prisonniers avec tous les papiers qu'on avait saisis. Le consul, après avoir pris lecture des lettres de Philippe et d'Annibal, recacheta le tout avec soin et le fit passer par terre au sénat : il fit reconduire par mer les ambassadeurs. Les lettres et les ambassadeurs arrivèrent à Rome presque le même jour. Les prisonniers interrogés, et leurs aveux confirmant tout ce que contenaient les lettres, le sénat, d'abord, fut assailli des plus vives inquiétudes en se voyant menacé de tout le poids de la puissance macédonienne, dans un moment où ils avaient peine à résister aux

extemplo agitaretur, quemadmodum ultro inferendo bello averterent ab Italiâ hostem. Captivis in vincula condi jussis, comitibusque eorum sub hastâ venditis, ad naves viginti quinque, quibus P. Valerius Flaccus præfectus præerat, viginti paratas alias decernunt. His comparatis deductisque, et additis quinque navibus, quæ advexerant captivos legatos, triginta naves ab Ostiâ Tarentum profectæ; jussusque P. Valerius, militibus Varronianis quibus L. Apustius legatus Tarenti præerat, in naves impositis, quinquaginta navium classe non tueri modò Italiæ oram, sed explorare de Macedonico bello: si congruentia litteris legatorumque indiciis Philippi consilia essent, ut M. Valerium prætorem litteris certiorem faceret; isque, L. Apustio legato exercitui præposito, Tarentum ad classem profectus, primo quoque tempore in Macedoniam transmitteret, daretque operam ut Philippum in regno contineret. Pecunia ad classem tuendam bellumque Macedonicum ea decreta est, quæ Ap. Claudio in Siciliam missa erat, ut redderetur Hieroni regi: ea per L. Apustium legatum Tarentum est devecta: simul ab Hierone missa ducenta millia modiûm tritici, et hordei centum.

XXXIX. Dum hæc Romani parant aguntque, ad Philippum captiva navis, una ex iis quæ Romam missæ erant, ex cursu refugit: inde scitum, legatos

seuls Carthaginois. Cependant, loin de se laisser abattre, sur-le-champ ils agitèrent les moyens d'occuper leur nouvel ennemi dans son propre pays, assez pour qu'il ne songeât plus à inquiéter l'Italie. Après avoir fait mettre en prison les ambassadeurs, et vendu comme esclaves tous les gens de leur suite, ils décrètent une nouvelle flotte de vingt-cinq vaisseaux, pour joindre aux vingt qu'avait dans ce moment Publius Valérius Flaccus. Ces vingt-cinq vaisseaux, équipés en toute diligence et mis en mer, formèrent, avec les cinq qui avaient amené prisonniers les ambassadeurs, une flotte de trente bâtiments qui fit voile d'Ostie pour Tarente. Publius Valérius eut ordre d'y embarquer l'armée de Varron, qui était à Tarente, sous le commandement du lieutenant L. Apustius; et avec cette flotte de cinquante vaisseaux, non seulement de protéger la côte d'Italie, mais de surveiller encore la guerre de Macédoine. S'il découvrait que les desseins de Philippe s'accordassent avec le contenu des lettres et les déclarations des ambassadeurs, il devait en écrire au préteur Lævinus qui, remettant son armée au lieutenant L. Apustius, irait sur-le-champ rejoindre la flotte à Tarente, et tâcherait de débarquer au plus tôt en Macédoine, pour contenir Philippe dans ses propres états. On destina pour les frais de cet armement et de la guerre de Macédoine, l'argent qu'on avait envoyé en Sicile à Claudius Pulcher pour le remboursement du roi Hiéron: cet argent fut porté à Tarente par le lieutenant Lucius Apustius. Hiéron y fit passer en même temps cent mille boisseaux d'orge, et deux cent mille de froment.

XXXIX. Tandis que les Romains sont occupés de ces préparatifs, le vaisseau macédonien qu'on avait pris et envoyé à Rome avec les cinq qui l'escortaient, ayant trouvé moyen de

cum litteris captos. Itaque ignarus de iis, quæ cum Hannibale legatis suis convenissent, quæque legati ejus ad se allaturi fuissent, legationem aliam cum eisdem mandatis mittit. Legati ad Hannibalem missi, Heraclitus, cui Scotino cognomen erat, et Crito Berræus, et Sositheus Magnes. Hi prospere tulerunt ac retulerunt mandata: sed priùs se æstas circumegit, quàm movere ac moliri quidquam rex posset; tantùm navis una capta cum legatis momenti fecit, ad dilationem imminentis Romanis belli. Et circa Capuam, transgresso Vulturnum Fabio post expiata tandem prodigia, ambo consules rem gerebant. Compulteriam, et Trebulam, et Saticulam, urbes quæ ad Pœnum defecerant, Fabius vi cepit; præsidiaque in iis Hannibalis, Campanique permulti capti. Et Nolæ, sicut priore anno, senatus Romanorum, plebs Hannibalis erat; consiliaque occulta de cæde principum et proditione urbis inibantur. Quibus ne incepta procederent, inter Capuam castraque Hannibalis, quæ in Tifatis erant, traducto exercitu, Fabius super Vesuvium (62) in castris Claudianis consedit; inde M. Marcellum proconsulem cum iis copiis, quas habebat, Nolam in præsidium misit.

XL. Et in Sardinià res per T. Manlium præto-

s'échapper, alla informer Philippe qu'on avait intercepté les ambassadeurs avec leurs lettres. Dans l'ignorance où il restait des conventions qui avaient pu être arrêtées entre Annibal et ses députés, et de la réponse que lui auraient apportée ceux du général carthaginois, le prince fait partir une autre ambassade avec les mêmes instructions. Ces nouveaux députés furent Héraclitus, surnommé Scotinus, Crito Berræus et Sosithéus Magnès. Plus heureux que les premiers, ils remirent leurs dépêches à Annibal, et en rapportèrent la réponse. Mais l'année s'acheva avant que le roi pût se mettre en mouvement et rien entreprendre, tant la prise de ce seul bâtiment qui portait les ambassadeurs, mit de retardements à cette guerre qui menaçait les Romains. Lorsque Fabius, après avoir enfin expié les prodiges, eut passé le Vulturne, la réunion des deux consuls les mit en état de pousser leurs entreprises dans les environs de Capoue. Fabius emporta de vive force les villes de Compultéria, de Trébula et de Saticula, qui avaient passé dans le parti des Carthaginois : le fruit de ces conquêtes fut la prise de toutes les garnisons qu'y avait laissées Annibal, ainsi que d'un grand nombre de Campaniens. Nole était dans les mêmes dispositions que l'année précédente : le sénat tenait pour les Romains, le peuple pour Annibal; et il se tramait secrètement une conspiration pour égorger les chefs et livrer la ville. Comme il était important de la prévenir, Fabius, ayant fait passer son armée entre Capoue et Annibal qui occupait toujours son camp de Tifate, vint s'établir au-dessus de Suessula, dans le camp de Marcellus. De là il envoya à Nole le proconsul, avec les troupes qui étaient spécialement sous ses ordres, pour contenir la ville.

XL. En Sardaigne, à l'arrivée de Manlius Torquatus, les

rem (63) administrari cœptæ, quæ omissæ erant, posteaquam Q. Mucius prætor gravi morbo est implicitus. Manlius, navibus longis ad Carales (64) subductis, navalibusque sociis armatis, ut terrâ rem gereret, et à prætore exercitu accepto, duo et viginti millia peditum, mille et ducentos equites confecit. Cum his equitum peditumque copiis profectus in agrum hostium, haud procul ab Hampsicoræ castris castra posuit. Hampsicora tum fortè profectus erat in Pellitos Sardos (65), ad juventutem armandam, quâ copias augeret. Filius ejus, nomine Hiostus castris præerat: is, adolescentiâ ferox, temere prælio inito fusus fugatusque: ad tria millia Sardorum eo prælio cæsa, octingenti ferme vivi capti. Alius exercitus primò per agros sylvasque fugâ palatus; dein, quò ducem fugisse fama erat, ad urbem nomine Cornum (66), caput ejus regionis, confugit: debellatumque eo prælio in Sardiniâ esset, ni classis Punica cum duce Asdrubale, quæ tempestate dejecta ad Baleares erat, in tempore ad spem rebellandi advenisset. Manlius post famam appulsæ Punicæ classis, Carales, se recepit: ea occasio Hampsicoræ data Pœno se jungendi. Asdrubal, copiis in terram expositis, et classe remissâ Carthaginem, duce Hampsicorâ ad sociorum populi Romani agrum populandum profectus, Carales perventurus erat, ni Manlius obvio exercitu ab effusâ eum populatione continuisset. Primò castra

opérations, suspendues par la maladie grave de Mucius Scævola, reprirent leur activité. Manlius, après avoir mis ses vaisseaux en sûreté à Carales, en avoir armé tous les équipages pour les faire servir sur terre, et pris les troupes du préteur Mucius, se trouva une armée de vingt-deux mille hommes d'infanterie et de douze cents chevaux. Il se met en marche à la tête de toutes ces forces, pour aller chercher l'ennemi, et vient camper à peu de distance d'Hampsicoras. Celui-ci était allé pour le moment dans le pays des Sardes Pellites, pour faire armer leur jeunesse et en grossir son armée. Son fils Hiostus commandait en son absence. Ce jeune homme, emporté par l'ardeur de son âge, ayant engagé témérairement le combat, fut battu et mis en fuite. On tua aux Sardes, dans cette action, environ trois mille hommes; on leur fit près de huit cents prisonniers. Le reste de l'armée s'était d'abord dispersé par la fuite dans les champs et dans les bois; mais ensuite, apprenant que leur chef s'était sauvé du côté de Cornus, chef-lieu de cette contrée, ils coururent s'y réfugier. Cette bataille eût terminé la guerre en Sardaigne, si la flotte carthaginoise, sous les ordres d'Asdrubal, qui avait été poussée par la tempête sur les îles Baléares, ne fût arrivée à temps pour ranimer l'espoir des révoltés. Manlius, à la nouvelle du débarquement des Carthaginois, se retira à Carales, ce qui facilita la jonction d'Hampsicoras avec Asdrubal. Le général africain, après avoir mis ses troupes à terre et renvoyé la flotte à Carthage, se laissant conduire par Hampsicoras, alla piller les terres des alliés du peuple romain, et se proposait de pousser jusques à Carales, si l'armée de Manlius, se trouvant sur son chemin, n'eût contenu cette ardeur de brigandage. D'abord les deux armées restèrent à s'observer à peu de distance l'une de l'autre; ensuite les partis coururent dans la campagne, et l'on s'essaya dans de

castris modico intervallo sunt objecta, deinde procursationes leviaque certamina vario eventu inita; postremò descensum in aciem, signisque collatis, justo prælio per quatuor horas pugnatum. Diu pugnam ancipitem Pœni, Sardis facilè vinci assuetis, fecerunt; postremò et ipsi, cùm omnia circà strage ac fugâ Sardorum repleta essent, fusi: ceterùm terga dantes, circumducto cornu, quo pepulerat Sardos, inclusit Romanus: cædes inde magis, quàm pugna, fuit. Duodecim millia hostium cæsa Sardorum simul Pœnorumque, ferme tria millia et septingenti capti, et signa militaria septem et viginti.

XLI. Ante omnia claram et memorabilem pugnam fecit Asdrubal imperator captus, et Hanno, et Mago, nobiles Carthaginienses: Mago ex gente Barcinâ, propinquâ cognatione Hannibali junctus; Hanno auctor rebellionis Sardis, bellique ejus haud dubiè concitor. Nec Sardorum duces minùs nobilem eam pugnam cladibus suis fecerunt: nam et filius Hampsicoræ Hiostus in acie cecidit; et Hampsicora, cum paucis equitibus fugiens, ut super afflictas res necem quoque filii audivit, nocte, ne cujus interventus cœpta impediret, mortem sibi conscivit. Ceteris urbs Cornus eadem, quæ antè, fugæ receptaculum fuit: quam Manlius, victore exercitu aggressus, intra paucos dies recepit. Deinde aliæ quoque civitates, quæ ad Hampsicoram Pœnosque defecerant, obsidibus datis, dediderunt sese: quibus

légères escarmouches dont les succès furent balancés. Enfin, l'on en vint à un engagement général, et l'on combattit pendant quatre heures en bataille rangée. On n'éprouva pas de résistance de la part des Sardes, accoutumés à être vaincus. Les Carthaginois tinrent pendant long-temps l'événement indécis; ils finiren t par être enfoncés aussi eux-mêmes, lorsqu'ils eurent vu autour d'eux le massacre complet et la déroute générale de leurs alliés. Comme ils allaient prendre la fuite, l'aile qui avait poussé les Sardes venant à tourner les Carthaginois, ils se trouvèrent enfermés de tous côtés par l'armée romaine; et alors ce fut une boucherie, et non plus un combat. On tua aux ennemis douze mille hommes, tant Sardes que Carthaginois; on leur fit près de trois mille sept cents prisonniers, et on leur prit vingt-sept drapeaux.

XLI. Ce qui donna plus que tout le reste de l'éclat à cette mémorable journée, ce fut la prise d'Asdrubal, le général carthaginois, ainsi que celle d'Hannon et de Magon, tous deux de la plus haute naissance. Magon était de la famille Barcine, et proche parent d'Annibal. Hannon avait été l'auteur de la rébellion des Sardes, et c'était à lui qu'on devait indubitablement cette guerre. Les généraux sardes ne donnèrent pas moins de célébrité à ce combat par leurs disgrâces personnelles. Le fils d'Hampsicoras, Hiostus, périt sur le champ de bataille même, et le père, qui s'était échappé avec quelques cavaliers, apprenant la mort de son fils à la suite de tous ses désastres, choisit la nuit, pour que personne ne vînt le troubler dans l'exécution de son projet, et se perça de son épée. Tous les autres se réfugièrent à Cornus: cette ville recueillit encore une fois tous les débris de la déroute; mais attaquée par Manlius, à la tête de son armée victorieuse, elle se rendit

stipendio frumentoque imperato, pro cujusque aut viribus aut delicto, Carales exercitum reduxit. Ibi navibus longis deductis, impositoque, quem secum advexerat, milite, Romam navigat, Sardiniamque perdomitam nunciat Patribus; et stipendium quæstoribus, frumentum ædilibus, captivos Q. Fulvio prætori tradidit. Per idem tempus T. Otacilius prætor (67), quinquaginta navium ab Lilybæo classe in Africam transvectus, depopulatusque agrum Carthaginiensem, cùm Sardiniam inde peteret, quò fama erat Asdrubalem à Balearibus nuper trajecisse, classi Africam repetenti occurrit, levique certamine in alto commisso, septem inde naves cum sociis navalibus cepit; ceteras metus haud secus, quàm tempestas, passim disjecit. Per eosdem fortè dies et Bomilcar cum militibus (68), ad supplementum Carthagine missis, elephantisque, et commeatu, Locros accessit: quem ut incautum opprimeret Ap. Claudius, per simulationem provinciæ circumeundæ Messanam raptim exercitu ducto, æstu secundo Locros trajecit. Jam inde Bomilcar ad Hannonem in Bruttios profectus erat, et Locrenses portas Romanis clauserunt. Appius, magno conatu nullâ re gestâ, Messanam repetit.

au bout de quelques jours. Il en fut ainsi des autres cités qui avaient suivi le parti d'Hampsicoras et des Carthaginois; elles se soumirent toutes successivement. Lorsqu'elles eurent livré des otages, et qu'on leur eut imposé des contributions en grains et en argent, à proportion de leurs torts ou de ce qu'elles pouvaient fournir, Manlius ramena l'armée à Carales. Il remit en mer ses vaisseaux, y embarqua les troupes qu'il avait transportées avec lui, et fit voile vers Rome, où il apporta lui-même au sénat la nouvelle de la réduction complète de la Sardaigne, remit l'argent aux questeurs, les grains aux édiles, et les prisonniers au préteur Fulvius. Vers le même temps le préteur Titus Otacilius, étant passé de Lilybée en Afrique avec une flotte de cinquante vaisseaux, saccagea le territoire de Carthage. Comme il se rendait en Sardaigne, sur l'avis qu'Asdrubal venait d'y passer des îles Baléares, il rencontra sur son chemin la flotte carthaginoise qui revenait en Afrique; le combat s'engagea en pleine mer; après une faible résistance, il lui prit sept vaisseaux avec tout leur équipage; le reste fut dispersé au loin par la crainte, non moins que s'il eût été battu par la tempête. Aux mêmes jours à peu près, Bomilcar vint débarquer dans le voisinage de Locres, avec des levées, des éléphants et des provisions qu'on envoyait de Carthage à Annibal. Claudius Pulcher se flatta de le surprendre. Sous prétexte de visiter sa province, il se porta précipitamment à Messine avec son armée, et à la faveur de la marée il passe à Locres. Bomilcar en était déjà parti pour aller joindre Hannon dans le Bruttium, et les Locriens fermèrent leurs portes aux Romains. Claudius, après s'être donné de grands mouvements sans aucun fruit, fut obligé de retourner à Messine.

XLII. Eadem æstate Marcellus ab Nolâ, quam præsidio obtinebat, crebras excursiones in agrum Hirpinum et Samnites Caudinos fecit; adeóque omnia ferro atque igni vastavit, ut antiquarum cladium Samnio memoriam renovaret. Itaque extemplo legati, ad Hannibalem missi simul ex utrâque gente, ita Pœnum allocuti sunt: « Hostes populi » Romani, Hannibal, fuimus primùm per nos ipsi, » quoad nostra arma, nostræ vires nos tutari pote- » rant: posteaquam iisparum fidebamus, Pyrrho regi » nos adjunximus; à quo relicti pacem necessariam » accepimus, fuimusque in eâ per annos propè » quinquaginta (69), ad id tempus quo in Italiam » venisti. Tua nos non magis virtus fortunaque, » quàm unica comitas ac benignitas erga cives » nostros, quos captos nobis remisisti, ita concilia- » vit tibi, ut, te salvo atque incolumi amico, non » modò populum Romanum, sed ne deos quidem » iratos (si dici fas est) timeremus. At, Hercule, » non solùm incolumi et victore, sed præsente te, » (comploratum propè conjugum ac liberorum » nostrorum exaudire, et flagrantia tecta posses » conspicere) ita sumus aliquoties hâc æstate de- » vastati, ut M. Marcellus, non Hannibal, vicisse » ad Cannas videatur; glorienturque Romani, te, » ad unum modò ictum vigentem, velut aculeo » emisso, torpere. Per centum propè annos cum » populo Romano bellum gessimus, nullo externo

XLII. Pendant cette campagne, Marcellus, de Nole qu'il occupait avec son corps d'armée, fit de fréquentes excursions dans l'Hirpinum et sur les terres des Samnites Caudiniens. Il y fit de tels ravages, désolant tout par le fer et par le feu, que le Samnium crut être revenu aux premiers temps de ses anciens désastres. L'une et l'autre nation firent partir sur-le-champ pour l'armée carthaginoise des députés qui s'exprimèrent ainsi : « Ennemis opiniâtres du peuple romain, nous lui avons, Annibal, » fait long-temps la guerre, d'abord avec nos seules forces, tant » que nos forces suffisaient à nous défendre; ne pouvant plus » attendre notre sûreté de nous seuls, nous nous sommes réunis » au roi Pyrrhus, et ce ne fut qu'au moment qu'il nous eut aban- » donnés que nous acceptâmes une paix nécessaire, où nous » nous sommes résignés pendant près de cinquante ans, jusques » à ton arrivée en Italie. Frappés sans doute de tes grands » talents et de tes grands succès, mais touchés surtout de tes » rares bontés envers nos concitoyens tombés dans tes fers, » et que tu as rendus si généreusement à leur patrie, nous » nous sommes attachés à toi, et nous avions mis en toi une » telle confiance, que les Samnites, tant qu'Annibal, leur digne » ami, respirerait, se croyaient en droit de ne plus craindre, » non seulement le peuple Romain, mais, s'il est permis de » le dire, le courroux des Dieux mêmes. Et cependant tu » respires, Annibal! Et à la suite de ta victoire, que dis-je? » en ta présence (car tu pourrais d'ici entendre en quelque » sorte les cris lamentables de nos femmes et de nos enfants, » et apercevoir l'embrasement de nos maisons), nous nous » sommes vus tout cet été désolés par de si horribles dévasta- » tions, que Marcellus, et non plus Annibal, semble être le » vainqueur de Cannes! Et tu souffres que les Romains te

» adjuti nec duce, nec exercitu; nisi quòd per » biennium Pyrrhus nostro magis milite suas auxit » vires, quàm suis viribus nos defendit. Non ego » secundis rebus nostris gloriabor, duos consules, » ac duos consulares exercitus à nobis sub jugum » missos, et si qua alia aut læta aut gloriosa nobis » evenerunt: quæ aspera adversaque tunc accide» runt, minore indignatione referre possumus, » quàm quæ hodie eveniunt. Magni dictatores cum » magistris equitum, bini consules cum binis consu» laribus exercitibus ingrediebantur fines nostros; » antè explorato, et subsidiis positis, et sub signis » ad populandum ducebant. Nunc propè unius et » parvi ad tuendam Nolam præsidii præda sumus. » Jam ne manipulatim quidem, sed latronum modo, » percursant totis finibus nostris negligentiùs, quàm » si in Romano vagarentur agro. Causa autem hæc » est, quòd neque tu defendis, et nostra juventus, » quæ, si domi esset, tutaretur, omnis sub signis » militat tuis. Nec te, nec exercitum tuum no» rim (70), nisi, à quo tot Romanas acies fusas » stratasque esse sciam, ei facile esse ducam op» primere populatores nostros vagos, sine signis,

» comparent à l'abeille qui, désarmée de son aiguillon, pour » s'en être servie une fois, n'a qu'un premier moment de furie, » et retombe ensuite dans l'impuissance et dans l'engourdisse- » ment! Nous avons, pendant près de cent années, soutenu » la guerre contre le peuple romain, sans le secours d'aucun » général, d'aucune armée étrangère, si ce n'est que, pendant » deux ans, Pyrrhus se fortifia de nos armes encore plus qu'il » ne nous servit des siennes. Je ne m'enorgueillirai point de » nos succès, de ces deux consuls, de ces deux armées consu- » laires que nous traînâmes ignominieusement sous le joug, » et de tout ce qui fit alors notre joie et notre gloire: je sais » trop que nous essuyâmes aussi de grands désastres; mais tous » ces désastres que nous éprouvâmes alors, nous pouvons en » parler avec moins de confusion que de ce qui nous arrive au- » jourd'hui. C'étaient leurs plus illustres dictateurs, suivis de » leurs généraux de la cavalerie; c'étaient leurs deux consuls, » suivis de deux armées consulaires, qui entraient alors sur notre » territoire; c'était toujours avec les précautions militaires, en » se réservant des détachements pour les protéger, en les te- » nant sous les drapeaux, qu'ils menaient leurs troupes au pil- » lage de nos champs. Maintenant nous sommes la proie d'un » seul et chétif détachement, dont la seule destination était la » garde de Nole. Encore les Romains ne daignent-ils plus même » se conduire comme des soldats; ils se dispersent comme des » brigands par petites bandes qui vont courant tout le pays avec » plus de négligence que s'ils se promenaient dans la campagne » de Rome, et la raison en est qu'Annibal nous laisse sans » défense, et que notre jeunesse, qui nous protègerait si elle » fût restée avec nous, est toute entière sous tes enseignes. » Certes, je méconnaîtrais et Annibal et son armée, si je

» palatos, quò quemque trahit, quamvis vana, » prædæ spes. Numidarum paucorum illi quidem » præda erunt, præsidiumque missum nobis erit, et » Nolæ ademeris; si modò, quos, ut socios haberes, » dignos duxisti, haud indignos judicas, quos in » fidem receptos tuearis. »

XLIII. Ad ea Hannibal respondit: « Omnia si» mul facere Hirpinos Samnitesque; et indicare cla» des suas, et petere præsidium, et queri indefensos » se neglectosque. Indicandum autem fuisse pri» mùm; deinde petendum præsidium; postremò, ni » impetraretur, tum denique querendum, frustra » opem imploratam. Exercitum sese non in agrum » Hirpinum Samnitemve, ne et ipse oneri esset, sed » in proxima loca sociorum populi Romani adduc» turum: iis populandis et militem suum repleturum » se, et metu procul ab iis summoturum hostes. » Quod ad bellum Romanum attinet, si Trasimeni » quàm Trebiæ, si Cannarum quàm Trasimeni pu» gna nobilior esset; Cannarum se quoque memo» riam obscuram majore et clariore victoriâ factu» rum. » Cum hoc responso muneribusque amplis

» doutais que celui qui a jonché les plaines de l'Italie de tant » d'armées romaines, ne puisse écraser facilement des pillards » vagabonds qui désertent leurs drapeaux pour courir chacun » où les attire un espoir de butin, si frivole qu'il puisse être. » Quelques Numides en feront leur proie, et ce détachement » que tu nous auras donné, te délivrera de celui qui faisait » toute la défense de Nole, à moins qu'après nous avoir jugés » dignes de ton alliance, maintenant que nous nous sommes » livrés à ta foi tu ne nous juges plus dignes de ta pro» tection. »

XLIII. Annibal répondit « qu'il pouvait accuser de quelque précipitation les Hirpiniens et les Samnites qui, au même moment indiquaient le mal, demandaient le remède, et se plaignaient qu'on l'eût négligé, au lieu qu'il eût fallu indiquer d'abord, demander ensuite, et dans le cas où ils n'eussent rien obtenu, se plaindre à juste titre de l'inutilité de leurs réclamations. Pour lui, il ne mènerait son armée ni dans l'Hirpinum ni dans le Samnium, pour n'être pas lui-même à charge à ses alliés; son projet était de la tenir à une très grande proximité d'eux, sur les terres des alliés du peuple Romain, mesure dont résulterait le double avantage et d'enrichir ses soldats, et d'éloigner de ses amis le fléau de la guerre, par les alarmes qu'il donnerait à ses ennemis. A l'égard de la guerre contre les Romains, si la victoire de la Trébie avait été effacée par celle de Trasimène, et celle de Trasimène par la victoire de Cannes, il se flattait que bientôt celle de Cannes elle-même serait éclipsée par une autre journée encore plus éclatante et plus mémorable. » Les députés furent renvoyés avec cette réponse et d'amples largesses; et pour lui, laissant un détachement dans son camp de Tifate, il part avec

legatos dimisit: ipse, præsidio modico relicto in Tifatis, profectus cetero exercitu ire Nolam pergit. Eódem Hanno ex Bruttiis, cum supplemento Carthagine advecto atque elephantis, venit. Castris haud procul positis, longè alia omnia inquirenti comperta sunt, quàm quæ à legatis sociorum audierat: nihil enim Marcellus ita gerebat, ut aut fortunæ, aut temere hosti commissum dici posset: exploratò, cum firmisque præsidiis, tuto receptu prædatum ierat; omniaque, velut adversùs præsentem Hannibalem, cauta provisaque fuerunt. Tum, ubi sensit hostem adventare, copias intra mœnia tenuit: per muros inambulare senatores Nolanos jussit, et omnia circà explorare, quæ apud hostes fierent. Ex iis Hanno, cùm ad murum successisset, Herennium Bassum, et Herium Pettium, ad colloquium evocatos, permissuque Marcelli egressos, per interpretem alloquitur. Hannibalis virtutem fortunamque extollit: populi Romani obterit senescentem cum viribus majestatem. « Quæ si paria essent, ut quondam fuis-
» sent, tamen expertis, quàm grave Romanum im-
» perium sociis, quanta indulgentia Hannibalis
» etiam in captivos omnes Italici nominis fuisset,
» Punicam Romanæ societatem atque amicitiam
» præoptandam esse. Si ambo consules cum suis
» exercitibus ad Nolam essent, tamen non magis pa-
» res Hannibali futuros, quàm ad Cannas fuissent;
» nedum prætor unus, cum paucis et novis militi-

le reste de son armée, et marche droit sur Nole. Hannon s'y rendit aussi du Bruttium, avec le renfort de troupes arrivées de Carthage et les éléphants. Son camp étant établi à peu de distance de la ville, les éclaircissements qu'il prit le menèrent à un tout autre résultat que celui qui lui avait été fourni par les députés de ses alliés. Marcellus se conduisait de manière à ne donner prise ni à la fortune ni à son ennemi. Il n'avait mené ses troupes au pillage qu'après des reconnaissances faites avec soin, qu'en les soutenant par de forts détachements, et leur ménageant une retraite sûre. Tout avait été conduit avec la même vigilance et la même circonspection, que s'il eût vu Annibal en présence; et du moment qu'il fut averti de l'approche de l'ennemi, il retint ses troupes dans l'intérieur de la ville; les sénateurs de Nole eurent ordre de se promener le long des remparts, et d'observer avec soin tout ce que ferait l'ennemi. Hannon, s'étant avancé au pied des murailles, fit demander une conférence à Hérennius Bassus et à Hérius Pettius; Marcellus leur ayant permis de sortir, le Carthaginois, au moyen d'un interprète, leur exalta les grandes qualités et la haute fortune d'Annibal; il ravala le peuple romain, qu'il représentait dans la décrépitude de sa gloire et de sa puissance. Eh! quand elles seraient encore ce qu'elles avaient été jadis, avec l'expérience qu'ils avaient acquise et de toute la dureté de la domination romaine pour ses alliés, et de toutes les bontés d'Annibal pour les italiens, même prisonniers, pourraient-ils ne pas ambitionner l'alliance et l'amitié des Carthaginois, préférablement à celle des Romains? Quand leurs deux consuls seraient devant Nole avec leurs armées, seraient-ils plus en état de résister à Annibal qu'ils ne l'avaient été à Cannes? Eh! comment se flatter qu'un préteur

» bus, Nolam tutari possit. Ipsorum quàm Hanni- » balis interesse, captâ an traditâ Nolâ potiretur; » potiturum enim, ut Capuâ Nuceriâque potitus es- » set; sed, quid inter Capuæ Nuceriæque fortunam » interesset, ipsos propè in medio sitos Nolanos scire. » Nolle ominari, quæ captæ urbi cessura forent; » sed potiùs spondere, si Marcellum cum præsidio » ac Nolam tradidissent, neminem alium, quàm ip- » sos, legem, quâ in societatem amicitiamque Han- » nibalis venirent, dicturum. »

XLIV. Ad ea Herennius Bassus respondit: « Mul- » tos annos jam inter Romanum Nolanumque popu- » lum amicitiam esse, cujus neutros ad eam diem » pœnitere; et sibi si cum fortunâ mutanda fides » fuerat, serò jam esse mutare eam. Dedituris se » Hannibali non fuisse arcessendum Romanum præ- » sidium; cum iis qui ad se tuendos venissent, om- » nia sibi et esse consociata, et ad ultimum fore. » Hoc colloquium abstulit spem Hannibali per proditionem recipiendæ Nolæ: itaque oppidum coronâ circumdedit, ut simul ab omni parte mœnia aggrederetur. Quem ut successisse muris Marcellus vidit, instructâ intra portam acie, cum magno tumultu erupit: aliquot primo impetu perculsi cæsique sunt: dein, concursu ad pugnantes facto, æquatisque viribus, atrox cœpit esse pugna; memorabilisque in-

tout seul, avec une poignée de soldats qui n'avaient jamais fait la guerre, pût défendre leur ville? Leur intérêt, beaucoup plus que celui d'Annibal, exigeait d'eux que Nole se soumît volontairement, plutôt que de céder à la force de ses armes. Il saurait toujours bien y entrer, comme il était entré dans Capoue et dans Nucérie. Mais quelle différence dans le sort de ces deux villes! Et les Nolans, placés entre les deux, pouvaient-ils l'ignorer? Il se refusait à leur tracer le sinistre tableau des horreurs qui signaleraient la prise de leur ville; il préférait de leur garantir que, s'ils livraient Nole et Marcellus avec son détachement, nul autre qu'eux-mêmes ne dicterait les conditions du traité d'alliance avec Annibal. »

XLIV. Hérennius Bassus répondit « que depuis nombre d'années l'amitié subsistait entre les deux peuples, et que jusqu'à ce jour, ni l'un ni l'autre n'avaient eu lieu de s'en repentir; que, s'ils avaient pu changer avec la fortune, ils n'auraient pas attendu si tard; que, décidés à se donner aux Carthaginois, ils n'auraient pas appelé les Romains à leur secours; les Romains étaient accourus pour les défendre; dès lors tout était commun entre eux, et le serait toujours. » Cette conférence fit perdre tout espoir d'entrer dans Nole par trahison. Annibal disposa donc ses troupes tout autour de la place, afin de l'attaquer par tous les endroits à la fois. Dès que Marcellus le vit avancé au pied de la muraille, comme il avait d'avance rangé ses troupes en bataille derrière la porte, il fit une sortie vigoureuse; quelques Carthaginois furent culbutés et tués dans ce premier choc. Mais on accourut bientôt au secours des combattants, et l'égalité une fois rétablie dans les forces, l'action s'engagea avec une animosité extrême. Cette

ter paucas fuisset, ni ingentibus procellis effusus imber diremisset pugnantes. Eo die commisso modico certamine, atque irritatis animis, in urbem Romani, Pœni in castra sese receperunt: tamen Pœnorum primâ eruptione perculsi ceciderunt haud plus quàm triginta; Romanorum nullus. Imber continens per noctem totam usque ad horam tertiam diei insequentis tenuit: itaque, quanquam utraque pars avidi certaminis erant, eo die tenuerunt sese tamen munimentis: tertio die Hannibal partem copiarum prædatum in agrum Nolanum misit. Quod ubi animadvertit Marcellus, extemplo in aciem copias eduxit; neque Hannibal detrectavit. Mille ferè passuum inter urbem erant castraque: eo spatio (et sunt omnia campi circa Nolam) concurrerunt. Clamor, ex parte utrâque sublatus, proximos ex cohortibus iis, quæ in agros prædatum exierant, ad prælium jam commissum revocavit. Et Nolani aciem Romanam auxerunt: quos collaudatos Marcellus in subsidiis stare, et saucios ex acie efferre jussit; pugnâ abstinere, ni ab se signum accepissent.

XLV. Prælium erat anceps: summâ vi et duces hortabantur, et milites pugnabant. Marcellus victis ante diem tertium, fugatis ante paucos dies à Cumis, pulsis priore anno ab Nolâ ab eodem se duce, milite alio, instare jubet. « Non omnes esse in acie;
» prædantes vagari in agro: sed, qui pugnent, mar-

journée eût été une des plus mémorables de la guerre, si un orage affreux, accompagné de torrents de pluie effroyables, n'eût séparé les combattants. Les Carthaginois pourtant, dans l'étonnement où les jeta cette première éruption de l'ennemi, perdirent trente hommes ; les Romains n'en perdirent pas un seul. Ce jour-là donc, après un engagement très court, qui ne fit qu'irriter leur ardeur, les Romains rentrèrent dans la place, les Carthaginois dans leur camp. La pluie qui ne discontinua pas de toute la nuit, dura jusqu'à la troisième heure du jour ; et quoique l'un et l'autre parti ne respirassent que le combat, on se tint chacun de son côté renfermé sans sortir. Le troisième jour Annibal détacha une partie de ses troupes pour aller fourrager dans la campagne de Nole. Sitôt que Marcellus se fut aperçu de ce mouvement, il vint sur-le-champ présenter la bataille, et Annibal ne s'y refusa point. Il y avait environ un mille entre la ville et le camp : ce fut dans cet espace (car tout est plaine autour de Nole) que l'on en vint aux mains. Le cri de charge des deux armées, entendu de la partie des fourrageurs la plus voisine, les ramena aussitôt vers le combat qu'ils trouvèrent déjà engagé. De l'autre côté, les Nolans vinrent grossir les forces romaines. Marcellus, après les avoir loués de leur zèle, leur prescrivit de rester à la réserve, et d'enlever les blessés du champ de bataille, sans se mêler du combat, s'ils n'en recevaient l'ordre de sa part.

XLV. L'action était vive et disputée : les généraux mettaient tout ce qu'ils avaient d'énergie à encourager le soldat, comme le soldat à combattre. Marcellus criait « que c'étaient les mêmes hommes qu'ils avaient vaincus il y avait trois jours, les mêmes qu'on avait repoussés de Cumes quelques jours auparavant, les mêmes qu'il avait, l'année précédente, mais à la tête d'une

» cere Campanâ luxuriâ, vino et scortis, omnibus-
» que lustris per totam hiemem confectos. Abisse
» illam vim vigoremque, dilapsa esse robora corpo-
» rum animorumque, quibus Pyrenæi Alpiumque
» superata sint juga; reliquias illorum virorum, vix
» arma membraque sustinentes, pugnare. Capuam
» Hannibali Cannas fuisse : ibi virtutem bellicam,
» ibi militarem disciplinam, ibi præteriti temporis
» famam, ibi spem futuri exstinctam. » Cùm hæc
exprobrando hosti Marcellus suorum militum ani-
mos erigeret, Hannibal multò gravioribus probris
increpabat: « Arma signaque eadem se noscere, quæ
» ad Trebiam Trasimenumque, postremò ad Cannas
» viderit habueritque : militem alium profectò se in
» hiberna Capuam duxisse, alium inde eduxisse. Le-
» gatumne Romanum , et legionis unius atque alæ
» magno certamine vix toleratis pugnam, quos binæ
» acies consulares nunquam sustinuerunt? Marcel-
» lus , tirone milite ac Nolanis subsidiis, inultus
» nos jam iterum lacessit? Ubi ille meus miles est,
» qui erepto ex equo C. Flaminio consuli caput abs-
» tulit? ubi, qui L. Paullum ad Cannas occîdit? Fer-
» rum nunc hebet? an dextræ torpent? an quid pro-

autre armée, chassés de Nole; il ne fallait plus qu'un dernier effort; en effet, ils n'étaient pas tous sur le champ de bataille; leurs pillards couraient les champs; et quant à leurs combattants, tous étaient énervés par les dissolutions de Capoue, par le vin, les courtisanes, et par tous les genres de débauches dont ils s'étaient exténués pendant un hiver entier; c'en était fait de leur énergie et de leur vigueur; ils s'étaient dissous dans la mollesse, ces corps robustes et ces courages à l'épreuve qui avaient franchi les sommets des Alpes et des Pyrénées; ils n'étaient plus que les restes d'eux-mêmes, pouvant à peine porter leurs armes et se soutenir. Le séjour de Capoue avait fait plus de mal à Annibal que la journée de Cannes n'en avait fait aux Romains. Capoue avait été pour lui le tombeau de la vaillance et de la discipline militaire; c'était à Capoue qu'il avait enseveli toute la gloire du passé, toutes les espérances de l'avenir.» Tandis que Marcellus, pour relever le courage de ses soldats, déprimait ainsi les Carthaginois, Annibal les accablait lui-même de reproches bien plus sanglants: « Oui, c'étaient les mêmes armes, les mêmes enseignes qu'il avait conduites à la victoire sur les bords de la Trébie, dans les gorges de Trasimène, et en dernier lieu dans les plaines de Cannes; mais étaient-ce les mêmes hommes? L'armée qu'il avait menée hiverner dans Capoue, n'était point la même qu'il avait retirée de ses murs. Comment? Vous n'avez affaire qu'à un simple lieutenant des Romains, qu'à une seule légion, qu'à une seule division de cavalerie; et avec des efforts extrêmes vous avez peine à lui résister, vous, devant qui a toujours succombé la masse réunie de deux armées consulaires? Marcellus a pour toute armée quelques recrues enrôlées de la veille, pour tout renfort quelques Nolans; et voilà déjà la seconde fois qu'il nous provoque impunément? Où sont-ils donc mes braves,

» digii est aliud? Qui pauci plures vincere soliti es» tis, nunc paucis plures vix restatis. Romam vos ex» pugnaturos, si quis duceret, fortes linguâ, jacta» batis. Enim (71) minor est res : hîc experiri vim » virtutemque volo. Expugnate Nolam, campestrem » urbem, non flumine, non mari septam : hinc vos » ex tam opulentâ urbe prædâ spoliisque onustos » vel ducam quò voletis, vel sequar. »

XLVI. Nec benè, nec malè dicta profuerunt ad confirmandos animos. Cùm omni parte pellerentur; Romanisque crescerent animi, non duce sòlùm adhortante, sed Nolanis etiam per clamorem, favoris indicem, accendentibus ardorem pugnæ; terga Pœni dederunt, atque in castra compulsi sunt : quæ oppugnare cupientes milites Romanos Marcellus Nolam reduxit, cum magno gaudio et gratulatione etiam plebis, quæ antè inclinatior ad Pœnos fuerat. Hostium plus quinque millia cæsa eo die, vivi capti sexcenti, et signa militaria undeviginti, et duo elephanti; quatuor in acie occisi. Romanorum minùs

et celui qui trancha la tête au consul Flaminius, après l'avoir arraché de son cheval, et celui qui tua Paul Æmile à la journée de Cannes? Votre fer est-il émoussé? Vos bras sont-ils engourdis? Quel est donc ce prodige que je ne conçois pas? Peu contre beaucoup, vous étiez sûrs de la victoire, et avec une grande supériorité de nombre, vous vous défendez à peine! On n'avait qu'à vous mener à Rome, disiez-vous, et vous vous faisiez fort de l'enlever. N'avez-vous d'intrépide que le langage? Je vous demande moins aujourd'hui: je veux seulement mettre à l'épreuve ce courage et cette énergie tant vantés. Enlevez Nole: vous le voyez, elle est dans une plaine rase; elle n'a point de fleuve, elle n'a point de mer qui lui forme un second rempart. Sortis de cette ville opulente avec un riche butin et de magnifiques dépouilles, je vous mènerai partout où vous voudrez; je vous suivrai, s'il le faut.»

XLVI. Ni encouragements ni reproches ne purent leur redonner la vigueur qu'ils n'avaient plus. Comme ils perdaient partout du terrain, qu'au contraire les Romains croissaient d'audace, et qu'indépendamment des exhortations de leur général, les Nolans eux-mêmes, par des cris qui manifestaient leurs sentiments, enflammaient encore leur ardeur pour le combat, les Carthaginois tournèrent le dos, et se laissèrent rechasser jusque dans leur camp. Les soldats romains voulaient les y poursuivre: Marcellus eut la prudence de les retenir, et rentra dans Nole au milieu des transports et des félicitations du peuple même qui jusqu'alors avait penché pour les Carthaginois. On tua aux ennemis dans cette journée plus de cinq mille hommes; on leur fit six cents prisonniers; on leur prit dix-neuf drapeaux et deux éléphants; quatre avaient été tués sur le champ de bataille. La perte des Romains ne fut pas de

mille interfecti. Posterum diem induciis tacitis, sepeliendo utrimque cæsos in acie, consumpserunt. Spolia hostium Marcellus, Vulcano votum, cremavit. Tertio post die (ob iram credo aliquam, aut spem liberalioris militiæ) mille ducenti septuaginta duo equites, mixti Numidæ Hispanique, ad Marcellum transfugerunt: eorum forti fidelique operâ in eo bello usi sunt sæpe Romani. Ager Hispanis in Hispaniâ, Numidis in Africâ post bellum, virtutis causâ, latus datus est. Hannibal, ab Nolâ remisso in Bruttios (72) Hannone cum quibus venerat copiis, ipse Apuliæ hiberna petit, circaque Arpos consedit. Q. Fabius, ut profectum in Apuliam Hannibalem audivit, frumento ab Nolâ Neapolique in ea castra convecto quæ super Suessulam erant; munimentisque firmatis, et præsidio, quod per hiberna ad tutandum locum satis esset, relicto, ipse Capuam propriùs movit castra, agrumque Campanum ferro ignique est depopulatus; donec coacti sunt Campani, nihil admodum viribus suis fidentes, egredi portis, et castra ante urbem in aperto communire. Sex millia armatorum habebant, peditem imbellem; equitatu plus poterant: itaque equestribus præliis lacessebant hostem.

XLVII. Inter multos nobiles equites Campanos, Cerrinus Jubellius erat, cognomine Taurea: civis indidem erat, longè omnium Campanorum fortissi-

mille hommes. Le lendemain, par une sorte de convention tacite, on se donna toute la journée pour ensevelir chacun ses morts. Marcellus brûla les dépouilles des ennemis, d'après le vœu qu'il en avait fait à Vulcain. Trois jours après, douze cent soixante-douze cavaliers, tant numides qu'espagnols, soit pour quelques mécontentements qu'on leur avait donnés, soit dans l'espoir d'un service plus avantageux, passèrent dans l'armée de Marcellus. Les Romains, dans le cours de cette guerre, eurent plus d'une fois à se louer de leur courage et de leur fidélité. Pour leur récompense ils obtinrent, après la guerre, de grands établissements dans leur pays, les Espagnols en Espagne, et les Numides en Afrique. Annibal, ayant renvoyé Hannon dans le Bruttium avec les troupes qu'il lui avait amenées, quitta aussi Nole, et alla prendre des quartiers d'hiver dans l'Apulie, où il s'établit aux environs d'Arpi. Fabius, dès qu'il eut appris la retraite d'Annibal, fit transporter de Nole et de Naples d'amples provisions de blé pour son camp de Suessula; et après en avoir augmenté les fortifications, et y avoir laissé un corps de troupes suffisant pour sa sûreté pendant l'hiver, il décampe pour se rapprocher de Capoue et désole par le fer et le feu le territoire de la Campanie. Enfin, les Campaniens, quoique ne comptant guère sur leurs forces, furent obligés de sortir de leurs murs, et occupèrent en avant de leur ville, dans un lieu découvert, un camp qu'ils fortifièrent avec soin. Ils avaient six mille hommes de mauvaise infanterie: leur cavalerie valait mieux. Aussi était-ce avec les troupes de cette arme qu'ils harcelaient l'ennemi.

XLVII. Dans ce grand nombre de chevaliers campaniens, non moins remarquables par leur valeur que par leur naissance, on distinguait particulièrement Cerrinus Jubellius, surnommé

mus eques; adeò ut, cùm apud Romanos militaret, unus eum Romanus Claudius Asellus gloriâ equestri æquaret. Hunc Taurea cùm diu perlustrans oculis obequitasset hostium turmis, tandem facto silentio, ubi esset Claudius Asellus, quæsivit : « Et » quoniam verbis secum de virtute ambigere solitus » esset, cur non ferro decerneret; daretque opima » spolia victus, aut victor caperet? » Hæc ubi Asello nunciata sunt in castra, id modò moratus, ut consulem percunctaretur, liceretne extra ordinem in provocantem hostem pugnare, permissu ejus arma extemplo cepit : provectusque ante stationes equo, Tauream nomine compellavit, congredique, ubi vellet, jussit. Jam Romani ad spectaculum pugnæ ejus frequentes exierant; et Campani, non vallum modò castrorum, sed mœnia etiam urbis prospectantes repleverant. Cùm jam antè ferocibus dictis rem nobilitassent, infestis hastis concitarunt equos : dein libero spatio inter se ludificantes, sine vulnere pugnam extrahebant. Tum Campanus Romano, « Equorum, inquit, hoc, non equitum, erit certa» men, nisi è campo in cavam hanc viam demitti» mus equos : ibi nullo ad evagandum spatio comi» nus conferentur manus. » Dicto propè citiùs, equum in viam Claudius dejecit. Taurea, verbis ferocior, quàm re, « Minimè sis (73), inquit, can» therium in fossâ (74) : » quæ vox in rusticum inde proverbium (75) prodita. Claudius, cùm ex

Tauréa. Il était aussi citoyen romain, et sans contredit le plus brave de tous les chevaliers campaniens. Lorsqu'il servait dans l'armée romaine, il n'y avait qu'un seul homme dans toute notre cavalerie qu'on pût lui opposer, c'était Claudius Asellus. Tauréa, caracolant le long de nos escadrons, le chercha long-temps des yeux; enfin, ayant fait signe qu'on l'écoutât, il demanda où était Claudius Asellus: « Pourquoi, après lui avoir toujours disputé en paroles la prééminence de la bravoure, il ne venait point décider par le fer cette contestation? N'avaient-ils pas l'un et l'autre des dépouilles opimes à offrir à leur vainqueur? » Asellus était au camp; dès qu'on lui eut rapporté ce défi, il ne se donna que le temps de demander au consul la permission de combattre seul un ennemi qui le provoquait; l'ayant obtenue, il courut s'armer sur-le-champ; et se portant à cheval en avant des postes, il fait son appel à Tauréa, et lui dit qu'il était prêt à se mesurer avec lui, quand il le voudrait. Les Romains étaient déjà sortis en foule pour être témoins de ce combat. La curiosité des Campaniens ne fut pas moins vive; non seulement les palissades de leur camp, mais jusqu'aux murs de la ville étaient bordés de spectateurs. Après quelques préliminaires de bravades, pour relever leur prouesse, ils poussent leur cheval à toute bride, et courent l'un sur l'autre, la lance à la main; mais comme ils avaient le champ libre, ils savaient éviter tous les coups, et le combat se prolongeait sans qu'ils s'en fussent porté un seul. « Pour peu que ce jeu dure, dit le Campanien au Romain, ce seront nos chevaux qui se battront, et non pas nous: quittons la plaine, et engageons-les dans ce chemin creux; alors n'ayant plus de place pour nous esquiver, il faudra bien qu'on se joigne, et que l'affaire finisse. » Claudius,

viâ (76) longè perequitasset, nullo obvio hoste in campum rursum evectus, increpans ignaviam hostis, cum magno gaudio et gratulatione victor in castra redit. Huic pugnæ equestri rem (quam satis certam, communis existimatio est) mirabilem certè, adjiciunt quidam annales: cùm refugientem ad urbem Tauream Claudius sequeretur, patenti hostium portæ invectum, per alteram, stupentibus miraculo hostibus, intactum evasisse.

XLVIII. Quieta inde stativa fuêre, ac retro etiam consul movit castra, ut sementem Campani facerent; nec antè violavit agrum Campanum, quàm jam altæ in segetibus herbæ pabulum præbere poterant: id convexit in Claudiana castra super Suessulam; ibique hiberna ædificavit. M. Claudio proconsuli imperavit, ut, retento Nolæ necessario ad tuendam urbem præsidio, ceteros milites dimitteret Romam, ne oneri sociis, et sumptui reipublicæ essent. Et Ti. Gracchus à Cumis Luceriam in Apuliam legiones cùm duxisset, M. Valerium inde prætorem Brundisium, cum eo, quem

aussi prompt que la parole, pousse son cheval dans le chemin. Tauréa, plus intrépide en discours qu'en actions : « A d'autres, dit-il ; laissons l'âne dans la fosse, » mot devenu depuis proverbe dans les campagnes. Asellus, après avoir parcouru toute la longueur du chemin, revenant à la plaine et n'y trouvant plus l'ennemi, eut tout lieu d'insulter à sa lâcheté, et rentra au camp avec l'honneur de la victoire, au milieu des cris de joie et des félicitations de ses camarades. Quelques historiens ajoutent à ce combat une circonstance que l'on donne assez généralement pour certaine, mais qui, à vrai dire, tient un peu du merveilleux : ils disent qu'Asellus poursuivant Tauréa qui se sauvait à toutes jambes vers la ville, entra par une des portes qu'il trouva ouverte, et ressortit par une autre, sans que les ennemis, confondus de ce prodige d'audace, l'eussent osé seulement effleurer de leurs traits.

XLVIII. On ne fit plus rien du reste de la campagne. Fabius même leva son camp; il revint sur ses pas pour laisser les Campaniens ensemencer leurs terres, et ne s'y permit aucune hostilité que lorsque les blés en herbe furent assez hauts pour donner du fourrage. Il le fit transporter dans le camp de Suessula où il construisit des baraques pour le logement des soldats pendant l'hiver. Il ordonna au proconsul Marcellus de ne garder à Nole que les troupes nécessaires pour la sûreté de la place, et de renvoyer le reste à Rome, pour alléger le fardeau des alliés et les dépenses de la république. Sempronius Gracchus ayant mené ses légions de Cumes à Lucérie dans l'Apulie, donna ordre au préteur Valérius Lævinus de se rendre à Brinde avec le corps d'armée qu'il avait tenu campé à Lucérie, et de là de surveiller la côte des Sallentins, et de pourvoir à tout ce qui concernait la guerre contre Philippe.

Luceriæ habuerat exercitu, misit, tuerique oram agri Sallentini, et providere, quod ad Philippum bellumque Macedonicum attineret, jussit. Exitu æstatis ejus, quâ hæc gesta perscripsimus, litteræ à P. et Cn. Scipionibus venerunt, quantas, quámque prosperas in Hispaniâ res gessissent: sed pecuniam in stipendium, vestimentaque, et frumentum exercitui, et sociis navalibus, omnia deesse. Quod ad stipendium attineat, si ærarium inops esset, se aliquam rationem inituros, quomodo ab Hispanis sumant: cetera utique ab Româ mittenda esse; nec aliter aut exercitum aut provinciam retineri posse. Litteris recitatis, nemo omnium erat, quin, et vera scribi, et postulari æqua, fateretur; sed occurrebat animis, quantos exercitus terrestres navalesque tuerentur, quantaque nova classis mox paranda esset, si bellum Macedonicum moveretur. « Siciliam » ac Sardiniam, quæ ante bellum vectigales fuis- » sent, vix præsides provinciarum exercitus alere: » tributo sumptus suppeditari: cùm ipsum tributum » conferentium numerum tantis exercituum stragi- » bus, et ad Trasimenum lacum, et ad Cannas, » imminutum; tum, qui superessent pauci, si mul- » tiplici gravarentur stipendio, aliâ perituros peste. » Itaque, nisi fide staret respublica, opibus non » staturam. Prodeundum in concionem Fulvio præ- » tori esse, indicandas populo publicas necessitates, » cohortandosque, qui redempturis auxissent patri- » monia, ut reipublicæ, ex quâ crevissent, tempus

Vers la fin de cette année, dont nous avons raconté avec soin tous les événements, on reçut des lettres des deux Scipions. Elles apprenaient les grands succès obtenus en Espagne; mais l'on manquait d'argent, d'habits, de blés, de tout absolument, soit pour les troupes de terre, soit pour les équipages de la flotte; à l'égard de l'argent, s'il n'y en avait point dans le trésor, ils trouveraient quelques moyens d'en tirer des Espagnols; mais pour tout le reste, il était indispensable de l'envoyer de Rome; sans quoi il ne serait plus possible de se conserver l'armée et le pays. Après la lecture de ces lettres, il n'y eut personne qui contestât la vérité du rapport et la justice de ces demandes; mais l'on était effrayé de tout ce que coûtait déjà l'entretien de tant de forces de terre et de mer, ainsi que du surcroît énorme de dépenses qu'allait entraîner l'équipement d'une nouvelle flotte, si la guerre de Macédoine venait à se déclarer. La Sicile et la Sardaigne qui, avant la guerre, alimentaient le trésor public, pouvaient à peine suffire à nourrir les armées qu'on y entretenait; il fallait donc que le tribut imposé sur les citoyens fît face à toutes les dépenses; mais le nombre de ceux qui le payaient étant si fort diminué par les pertes énormes qu'on avait essuyées à Trasimène et à Cannes, il faudrait que toute la surcharge d'une nouvelle imposition retombât sur les autres; ce qui serait une autre manière de détruire le peu de citoyens qui restaient. Il n'y avait donc que le crédit qui pût suppléer aux moyens qu'on n'avait plus. Ainsi, le préteur Fulvius fut chargé de convoquer une assemblée générale du peuple, de lui exposer les nécessités publiques, et d'exciter puissamment tous ceux qui avaient passé des marchés avec la république, et qui s'y étaient enrichis, à lui avancer pour un temps une

» commodarent; conducerentque eâ lege præbenda, » quæ ad exercitum Hispaniensem opus essent, ut, » cùm pecunia in ærario esset, iis primis solvere- » tur. » Hæc prætor in concione edixit, quâ die vestimenta, frumentum, Hispaniensi exercitui præbenda, quæque alia opus essent navalibus sociis, esset locaturus.

XLIX. Ubi ea dies venit, ad conducendum tres societates aderant hominum undeviginti, quorum duo postulata fuêre; unum, ut militiâ vacarent, dum in eo publico essent; alterum, ut, quæ in naves imposuissent, ab hostium tempestatisque vi publico periculo essent. Utroque impetrato, conduxerunt; privatâque pecuniâ respublica administrata est. Hi mores, eaque caritas patriæ per omnes ordines velut tenore uno pertinebat. Quemadmodum conducta omnia magno animo sunt, sic summâ fide præbita, nec secus quàm si ex opulento ærario, ut quondam, alerentur. Cùm hi commeatus venerunt, Illiturgi oppidum ab Asdrubale, ac Magone, et Hamilcare Bomilcaris filio, ob defectionem ad Romanos oppugnabatur. Inter hæc trina castra hostium, Scipiones, cùm in urbem sociorum magno certamine ac strage obsistentium pervenissent, frumentum, cujus inopia erat, advexerunt; cohortatique oppidanos, ut eodem animo mœnia tutarentur, quo pro se pugnantem Romanum exercitum vidissent, ad castra maxima oppugnanda, quibus As-

partie des gains qu'ils avaient faits avec elle, et à se charger de toutes les fournitures pour l'armée d'Espagne. On prit l'engagement de les rembourser des premiers fonds disponibles. Le préteur, à la suite de sa proclamation, indiqua dans cette même assemblée le jour où l'on passerait les marchés pour l'habillement et les vivres de l'armée d'Espagne, et pour les autres besoins de la flotte.

XLIX. Le jour venu, il se présenta dix-neuf personnes, formant trois associations, qui se chargèrent de tout, moyennant qu'elles seraient exemptes du service militaire tout le temps que durerait l'entreprise, et moyennant que les pertes que feraient éprouver les ennemis ou les tempêtes, seraient supportées uniquement par l'état. A ces deux conditions qui leur furent accordées, ils passèrent leur engagement; et cette partie du service public se fit avec les fonds des particuliers. Telles étaient les mœurs d'alors : ainsi l'amour de la patrie répandu généralement dans toutes les classes, les animait toutes d'un même esprit. Autant ils avaient mis de générosité à prendre ces engagements, autant ils apportèrent de fidélité à les remplir, et rien ne resta en souffrance, pas plus que si un trésor opulent eût alimenté, comme autrefois, toutes les dépenses. Lorsque les convois arrivèrent, la ville d'Illiturgi, en punition de sa défection en faveur des Romains, était assiégée par Asdrubal et par Magon, et par un Amilcar, fils de Bomilcar. Ce fut entre ces trois camps ennemis que les Scipions, avec des efforts extrêmes, renversant ce qui s'opposait à leur passage, parvinrent à faire entrer dans la ville alliée les vivres dont elle était entièrement dépourvue; et après avoir exhorté les habitants à défendre leurs murs avec la même résolution qu'ils avaient vu l'armée romaine combattre pour eux, ils mènent

drubal præerat, ducunt. Eódem et duo duces, et duo exercitus Carthaginiensium, ibi rem summam agi cernentes, convenerunt. Itaque eruptione è castris pugnatum est, sexaginta hostium millia eo die in pugnâ fuerunt, sexdecim circiter Romanis: tamen adeò haud dubia victoria fuit, ut plures numero, quàm ipsi erant, Romani hostium occîderint; ceperint amplius tria millia hominum, paulò minus mille equorum, undesexaginta militaria signa, elephantis quinque in prælio occisis: trinisque castris eo die potiti sunt. Illiturgi obsidione liberato, ad Intibili oppugnandum Punici exercitus traducti, suppletis copiis ex provinciâ, ut quæ maximè omnium, belli avidâ, modò præda aut merces esset, et tum juventute abundante. Iterum signis collatis, eâdem fortunâ utriusque partis pugnatum: supra tredecim millia hostium cæsa, supra duo capta, cum signis duobus et quadraginta, et novem elephantis. Tum verò omnes propè Hispaniæ populi ad Romanos defecerunt; multóque majores eâ æstate in Hispaniâ, quàm in Italiâ, res gestæ.

leurs troupes à l'attaque du camp d'Asdrubal, le plus considérable des trois. Les deux autres généraux, voyant qu'il y allait de leur salut à tous, s'y portèrent avec toutes leurs forces. Ce fut donc par une sortie générale de tous les camps que la bataille s'engagea. Les ennemis menèrent ce jour-là au combat soixante mille hommes, contre seize mille Romains environ. Cependant la victoire fut si peu douteuse, que les Romains tuèrent à l'ennemi plus de monde qu'ils n'en avaient eux-mêmes, firent plus de trois mille prisonniers, prirent mille chevaux à peu près, cinquante-neuf drapeaux; cinq éléphants restèrent sur la place; et le même jour les trois camps ennemis tombèrent au pouvoir du vainqueur. Les Carthaginois ayant ainsi échoué devant Illiturgi, n'en formèrent pas moins le siége d'Intibili quelque temps après. Dans l'intervalle ils avaient recruté leur armée dans l'Espagne même, dont tous les peuples aiment passionnément la guerre, pour peu qu'on leur offre l'appât d'une solde ou de quelque butin, et qui avait alors une population surabondante. A cette occasion il y eut une seconde bataille, où la fortune de Carthage et de Rome fut la même. On tua aux ennemis plus de treize mille hommes; on leur fit plus de deux mille prisonniers; on prit quarante-deux drapeaux et neuf éléphants. Cette affaire décida tous les peuples d'Espagne à se déclarer pour les Romains. En général il se passa cette année en Espagne des événements bien plus mémorables qu'en Italie.

# NOTES DU LIVRE XXIII.

(1) *Compsam*, maintenant Conza, dans la Principauté ultérieure. (*Note du traducteur.*)

(2) *Mare Inferum*, qui baigne les côtes de la Campanie. (*Note de Rollin.*)

(3) *Pacuvius Calavius*. On me pardonnera, je pense, d'insérer ici l'imitation ingénieuse que M. Andrieux a faite de ce passage; je crois entrer à cet égard dans la pensée de son estimable confrère, qui, certes se serait bien gardé de l'omettre.

PROCÈS DU SÉNAT DE CAPOUE.

Dans Capoue autrefois, chez ce peuple si doux,
S'élevaient des partis, l'un de l'autre jaloux;
L'orgueil, l'ambition, l'envie à l'œil oblique,
Tourmentaient, déchiraient, perdaient la république.
D'impertinents bavards, soi-disants orateurs,
Des meilleurs citoyens, ardents persécuteurs,
Excitent à dessein les haines les plus fortes;
Et, pour comble de maux, Annibal est aux portes.
Que faire et que résoudre en ce pressant danger?
Tu vas tomber, Capoue, aux mains de l'étranger.
  Le sénat effrayé délibère en tumulte;
Le peuple soulevé lui prodigue l'insulte;
On s'arme; on est déjà prêt d'en venir aux mains:
Les meneurs triomphaient. Pour rompre leurs desseins,
Certain Pacuvius, vieux routier, forte tête,
Trouva dans son esprit cette ressource honnête:

« Avec vous, sénateurs, je fus long-temps brouillé ;
» De mes biens, sans raison, vous m'avez dépouillé,
» Leur dit-il ; mais je vois, dans la crise où nous sommes,
» Les périls de l'état, non les fautes des hommes.
» On égare le peuple ; il le faut ramener :
» Il est une leçon que je lui veux donner.
» J'ai du cœur des humains un peu d'expérience ;
» Laissez-moi faire, enfin ; soyez sans défiance ;
» La patrie aujourd'hui me devra son salut.

La peur en fit passer par tout ce qu'il voulut.
Il prend cet ascendant et ce pouvoir suprême.....
Quand chacun consterné tremble et craint pour soi-même,
S'il se présente un homme au langage assuré,
On l'écoute, on lui cède ; il ordonne à son gré.
Ainsi Pacuvius, du droit d'une ame forte,
Sort du sénat, le ferme, en fait garder la porte,
S'avance sur la place ; et son autorité
Calme un instant les flots de ce peuple irrité.
« Citoyens, leur dit-il, la divine justice
» A vos vœux redoublés se montre enfin propice ;
» Elle livre en vos mains tous ces hommes pervers,
» Ces sénateurs noircis de cent forfaits divers,
» Dont chacun d'entre vous a reçu quelqu'offense ;
» Je les tiens enfermés, seuls, tremblants, sans défense ;
» Vous pouvez les punir, vous pouvez vous venger,
» Sans livrer de combat, sans courir de danger.
» Contre eux tout est permis, tout devient légitime :
» Pardonner est honteux, et proscrire est sublime.
» Je suis l'ami du peuple ; ainsi vous m'en croirez,
» Et surtout gardez-vous des avis modérés. »

L'assemblée applaudit à ce début si sage,
Et par un bruit flatteur lui donne son suffrage.

Le harangueur reprend : « Punissez leurs forfaits,
» Mais ne trahissez pas vos propres intérêts :
» A qui veut se venger trop souvent il en coûte.
» Votre juste courroux, je n'en fais aucun doute,
» Proscrit les sénateurs, et non pas le sénat :
» Ce conseil nécessaire est l'ame de l'état,
» Le gardien de vos lois, l'appui d'un peuple libre.
» Aux rives du Vulturne, ainsi qu'aux bords du Tibre,
» On hait la servitude, on déteste les rois. »
Tout le peuple applaudit une seconde fois.

« Voici donc, citoyens, le parti qu'il faut suivre :
» Parmi ces sénateurs que le destin vous livre,
» Que chacun à son tour sur la place cité,
» Vienne entendre l'arrêt qu'il aura mérité ;
» Mais avant qu'à nos lois sa peine satisfasse,
» Il faudra qu'au sénat un autre le remplace ;
» Que vous preniez le soin d'élire parmi vous
» Un nouveau sénateur, de ses devoirs jaloux,
» Exempt d'ambition, de faste, d'avarice,
» Ayant mille vertus sans avoir aucun vice,
» Et que tout le sénat soit ainsi composé.
» Vous voyez, citoyens, que rien n'est plus aisé. »

La motion aux voix est soudain adoptée,
Et sans autre examen bientôt exécutée.
Les noms des sénateurs qu'on doit tirer au sort,
Sont jetés dans une urne ; et le premier qui sort
Est, aux regards du peuple, amené sur la place.
A son nom, à sa vue, on crie, on le menace,
Aucun tourment pour lui ne semble trop cruel,
Et peut-être de tous c'est le plus criminel.
« Bien, dit Pacuvius, le cri public m'atteste
» Que tout le monde ici l'accuse et le déteste ;

» Il faut donc de son rang l'exclure, et décider
» Quel homme vertueux devra lui succéder.
» Pesez les candidats, tenez bien la balance;
» Voyons, qui nommez-vous? » Il se fit un silence:
On avait beau chercher, chacun, excepté soi,
Ne connaissait personne à mettre à cet emploi.

Cependant, à la fin, quelqu'un de l'assistance
Voyant qu'on ne dit mot, prend un peu d'assurance,
Hasarde un nom; encor le risqua-t-il si bas,
Qu'à moins d'être tout près on ne l'entendit pas.
Ses voisins, plus hardis, tout haut le répétèrent.
Mille cris à l'instant contre lui s'élevèrent.
« Pouvait-on présenter un pareil sénateur?
» Celui qu'on rejetait était cent fois meilleur. »
Le second proposé fut accueilli de même;
Et ce fut encor pis quand on vint au troisième.
Quelques autres après ne semblèrent nommés
Que pour être hués, conspués, diffamés......
Le peuple ouvre les yeux, se ravise, et la foule,
Sans avoir fait de choix, tout doucement s'écoule.

De beaucoup d'intrigants ce jour devint l'écueil.
L'adroit Pacuvius, qui suivait tout de l'œil:
« Pardonnez-moi, dit-il, l'innocent artifice
» Qui vous fait rendre à tous une exacte justice.
» Et vous, jaloux esprits, dont les cris détracteurs
» D'un blâme intéressé chargeaient nos sénateurs,
» Pourquoi vomir contre eux les plaintes, les menaces?
» Eh! que ne disiez-vous que vous vouliez leurs places?
» Ajournons, citoyens, ce dangereux procès;
» D'Annibal qui s'avance arrêtons les progrès;
» Éteignons nos débats, que le passé s'oublie,
» Et réunissons-nous pour sauver l'Italie. »

(4) *Secundùm eam, litem judices dare.* J'ai suivi la leçon et l'interprétation de Gronovius, adoptées par Drakemborch. Voici la construction : *Judices dare litem* (prononçaient) *secundùm eam* (sous-entendu *partem*) *quæ*, etc. *Dare litem secundùm aliquem*, MERUM LATIUM, dit Juste-Lipse dans sa tournure originale. *Dare litem*, la même chose que *causam addicere*, donner gain de cause. (*Note du traducteur.*)

(5) *Apud Saticulam.* Voy. liv. VIII, cap. 34—36. (*Note de Crévier.*)

(6) *Per centum propè annos.* Tite-Live fait quelquefois usage de ce nombre déterminé pour un autre moins considérable. Ce qu'il y a de vrai, c'est que cette guerre, commencée l'an de Rome 412, fut terminée l'an 480, et par conséquent dura soixante-neuf ans. (*Idem.*)

(7) *Pontibus ac molibus ex humanorum corporum strue faciendis.* Valère Maxime, liv. IX, c. 2, rapporte qu'Annibal fit passer à ses troupes le Vergelle, rivière ou torrent près de Cannes, sur un pont fait de cadavres romains. (*Idem.*)

(8) *Vesci humanis corporibus.* Ce qui donna lieu à cette imputation, fut un conseil d'Annibal Monomachus, un des amis d'Annibal. Voyant ce général inquiet sur les moyens d'assurer la subsistance de ses troupes dans une si longue et si pénible marche d'Espagne en Italie, il ouvrit l'avis de les accoutumer à vivre de chair humaine, expédient auquel Annibal ne put jamais se résoudre d'avoir recours. (*Idem.*)

(9) *Ponere pro certo sum veritus.* Cicéron pourtant affirme ce fait, Agr. II, c. 95. (*Idem.*)

(10) *Præfectos sociûm civesque Romanos alios.* Il paraît, par ce passage, que les officiers des alliés qui avaient dans l'armée auxiliaire les mêmes grades que les tribuns des soldats dans l'armée romaine, étaient citoyens romains. C'est ce que semblent prouver encore les noms des officiers qu'on rencontre dans Tite-Live, et qui sont absolument romains. (*Idem.*)

(11) *Cœperunt epulari de die.* Cette particularité n'est pas minutieuse; elle donne une idée de l'intempérance des Campaniens. En effet, chez les anciens, le repas commençait vers le coucher du soleil, ou au moins vers la dixième heure du jour. (*Idem.*)

(12) *Vultum ipsius Hannibalis.* Silius, qui imite ce discours, liv. XI, ajoute à ces images vives et pressantes que Pacuvius met sous les yeux de son fils, un développement d'une grande beauté. Après avoir dit, comme Tite-Live :

Tu-ne illum quem non acies, non mœnia et urbes
Ferre valent, cum frons propior, lumenque corusco
Igne micat, tu-ne illa viri quæ vertice fundit
Fulmina pertuleris, si viso intorserit ense,
Diram, qua vertit per campos agmina, vocem?

il ajoute ces beaux vers :

Fallit te, mensas inter quòd credis inermem.
Tot bellis quæsita viro, tot cædibus armat
Majestas æterna ducem : si admoveris ora,
Cannas et Trebiam ante oculos, Trasimenaque busta,
Et Paulli stare ingentem miraberis umbram.

(13) *Valeant preces apud te meæ*, etc. Voyez le développement oratoire de ce beau discours dans le *Traité des Études* de Rollin, t. II, c. 3, §. 2, art. 1, ou dans les *Leçons latines de Littérature et de Morale*, t. I.

(14) *In templo.* On a déjà vu que *templum* signifiait un lieu consacré par les augures. (*Note de Crévier.*)

(15) *Quæ tum in ditione Regum erant.* A l'époque où Tite-Live écrivait son histoire, Cyrène était depuis long-temps soumise au peuple Romain. (*Idem.*)

(16) *Ptolemæi Regis.* Le prince qui régnait alors en Égypte était Ptolémée Philopator, le quatrième Ptolémée depuis le Ptolémée, fils de Lagus. (*Idem.*)

(17) *Q. Fabius Pictor.* Le même qui écrivit, non seulement l'histoire de son temps, mais toutes les guerres du peuple Romain. Voyez Tite-Live, liv. I, c. 44. (*Idem.*)

(18) *Deque prædâ, manubiis, spoliisque honorem habetote.* Ces trois mots, *prædâ, manubiæ, spolia*, sont loin d'être synonymes. *Spolium*, dit Servius, est tout ce qu'on enlève aux ennemis; *quodcumque hostibus detrahitur*, c'est le mot générique; *præda*, est le butin en nature, *corpora ipsa rerum quæ capta sunt; manubiæ*, l'argent provenu de la vente qu'en faisaient les questeurs. *Manubiæ verò appellatæ sunt pecunia per quæstores ex prædâ venditâ contracta.* Aulu-Gelle, liv. XIII, c. 23, à la fin. Voyez aussi Nonnius Marcellus, pag. 5 et 39, et le *Trésor de la Langue latine*, aux mots *Præda*, *Manubiæ*, *Spolium.* (*Note du traducteur.*)

(19) *Cum sex imperatoribus*, ou plutôt contre sept. Tite-Live a omis T. Flaminius dans son calcul. (*Note de Crévier.*)

(20) *Luxuriet nobis.* Il est inutile de s'arrêter à développer la justesse de cette ingénieuse métaphore, tirée d'un arbre qui, pour avoir donné d'abord trop de feuilles, finit par ne produire aucun fruit.

(21) *Et, ne omnia ipse mirer.* Guérin traduit singulièrement ce passage: « Mais afin que je ne sois pas le seul ici qu'on mette sur la » sellette. »

(22) *Argenti multa*, ou plutôt *mille talenta*, environ trois millions. Rollin nous apprend à quoi se réduisirent ces secours: « Magon » ne leva réellement que douze mille hommes de pied, avec quinze » cents chevaux; et même quand il fut prêt à partir pour l'Italie avec » cette troupe, si fort au-dessous de celle qu'on lui avait promise, il fut » contremandé et envoyé en Espagne. Annibal, après de si grandes » promesses, ne reçut donc ni infanterie, ni cavalerie, ni éléphants, » ni argent, et il fut absolument abandonné à ses ressources person- » nelles. Son armée se trouvait réduite à vingt-six mille hommes de » pied et à neuf mille chevaux. » (*Hist. Rom.*, t. V, p. 187.)

(23) *Dictatorque.* Rome n'avait point alors de dictateur; aussi cette expression est dans la bouche des Carthaginois, et non pas dans celle des Romains. (*Note de Crévier.*)

(24) *Ut equum escendere liceret.* Une ancienne loi défendait au dictateur de monter à cheval. Voyez l'origine et les causes de cette prohibition, dans Plutarque, *Vie de Fabius.* (*Idem.*)

(25) *Ex agro Piceno et Gallico.* On appelait ainsi le territoire entre l'Ésis et le Rubicon, qui, depuis l'expulsion des Gaulois Senonais, avait été distribué au peuple, en vertu de la loi qu'avait portée Flaminius, alors tribun du peuple. (*Note de Rollin, Hist. Rom.*, t. V, pag. 178.)

(26) *Bigatosque*, pièces de monnaie qui portaient pour empreinte un char attelé de deux chevaux, au lieu que l'empreinte des *quadrigati* était un char attelé de quatre; il est vraisemblable que cette différence en mettait une dans la valeur de ces pièces. Guérin, qui évalue cette somme à deux cent cinquante livres, en infère que ce Bantius n'était qu'un simple cavalier. Mais il est probable qu'un simple soldat n'aurait pas attiré à ce point l'attention d'Annibal, qui avait l'art de placer ses bienfaits, et n'aurait pas eu dans sa patrie une influence égale à celle que pouvait exercer Bantius à Nole.

(27) *Temere rogantes.* Crévier lit *provocantes*, et justifie cette leçon avec son bon sens ordinaire.

(28) *Vallum ferre.* En cas qu'on fût obligé de se retrancher, le soldat portait six, sept, et quelquefois jusqu'à douze pieux. (*Note de Crévier.*)

(29) *Interfectis nocte oppidanis*; c'est-à-dire, ceux de la ville seulement qui tenaient pour Annibal; car il paraît, par le ch. 19, que le reste des habitants aida les Prénestins dans la défense de la ville. (*Idem.*)

(30) *Nec ad varios conatus hostium.* Guérin fait rapporter cette phrase aux ennemis. Crévier propose de lire, *aut vis ulla aut ars deerat sociis Romanorum.* Le traducteur a suivi cette correction, et il est impossible de ne pas l'approuver.

(31) *Hic error vires ademisse ad vincendum.* Rollin fait des réflexions très sensées sur cette idée de Tite-Live : « Quand on examine » avec soin, dit-il, toutes les circonstances de cette histoire, on a de la » peine à se persuader qu'il faille attribuer au séjour de Capoue le peu » de progrès qu'eurent dans la suite les armes d'Annibal. C'en est bien » une cause, mais la moins considérable; et la bravoure avec laquelle » les Carthaginois battirent depuis ce temps-là des consuls et des pré- » teurs, prirent des villes à la vue des Romains, maintinrent leurs con- » quêtes, et restèrent encore quatorze ans en Italie sans pouvoir en » être chassés; tout cela porte assez à croire que Tite-Live exagère les » pernicieux effets des délices de Capoue. » (*Hist. Rom.*, t. V, p. 186.)

(32) *Preces Nolanorum atque Acerranorum.* Tite-Live a dit plus haut, c. 17, que les habitants d'Acerra s'étaient dispersés, et que leur ville avait été pillée et livrée aux flammes. Crévier propose de lire *Avellanorum*, dont la ville, située dans la Campanie, était voisine de Casilinum. (*Note de Crévier.*)

(33) *Petelinos.* Consentia, métropole des Bruttiens, était aussi restée fidèle aux Romains, comme il paraît par le c. 30. (*Idem.*)

(34) *Unicum subsidium*, incomparable; c'est là le sens d'*unicum*, et non pas, comme Guérin l'a traduit après Rollin, l'*unique ressource du peuple Romain*; ce qui n'est pas juste, puisqu'il est dit immédiatement après qu'on en trouva dans les villes alliées de la Sardaigne, et que certainement il en restait de grandes au peuple Romain dans ses alliés du Latium. *Unicum* est ici dans le même sens qu'on a vu plus haut, *unicum imperatorem*, un général incomparable. On peut observer qu'*unique* a quelquefois ce sens en français; mais il ne peut guère s'employer dans un style noble. (*Note du traducteur.*)

(35) *Ex quâ quondam in Capitolio.* Allusion au discours de T. Manlius Torquatus. Voyez liv. VIII, c. 5. (*Note de Crévier.*)

(36) *Duos dictatores.* Il y en avait déjà un, C. Junius Péra, qui se trouvait absent à cette époque.

(37) *Censoriam vim uni permissam*, etc. Fabius reprend deux irrégularités dans cette opération ; la première, de n'avoir confié qu'à lui seul les pouvoirs de la censure, lorsqu'il devait y avoir toujours deux censeurs ; et la seconde de les lui avoir confiés pour la seconde fois, contre la teneur expresse de la loi, qui ne permettait pas de nommer deux fois la même personne à cette magistrature. Cette loi avait été portée par C. Marcius, dans sa seconde censure, l'année qui précéda la première guerre punique. ( *Idem.* )

(3) *Litanam.* On n'en connaît point au juste la situation. ( *Note de Rollin.* )

(39) *Momento levi. Momentum*, du verbe *moveo*, ce qui met en mouvement, ce qui donne un mouvement. ( *Note de Crévier.* )

(40) *Tartessiorum gente.* Ces peuples étaient voisins de l'Èbre, vers l'Arragon. ( *Note de Rollin.* )

(41) *Peditum partem.* Au lieu de *peditum*, j'ai lu *equitum ;* d'abord parce que c'est de la cavalerie qu'on envoie à la poursuite d'un ennemi, et non point de l'infanterie, et ensuite parce que Tite-Live dit plus bas, *præmissam levem armaturam equitesque palatos eódem recipit.* Or, si c'était de l'infanterie ( *peditum* ) qu'il eût envoyée d'abord, il eût mis dans cet endroit *peditesque palatos*, au lieu d'*equites.* Je suis étonné que Drakemborch, qui n'épargne pourtant point les notes, n'en ait mis aucune sur ce passage. ( *Note du traducteur.* )

(42) *Asenam.* Cette ville est inconnue des géographes. ( *Note de Crévier.* )

(43) *Corporibus applicantur.* L'opposition des mots *arma armis* semble indiquer seule que Tite-Live avait mis *corpora corporibus.* ( *Idem.* )

(44) *Per dubios infestosque populos juxtà intentus.* Crévier fait observer que ce *juxtà* indique deux sortes d'ennemis bien distincts, *dubios*, les nations dont la foi était douteuse, *infestos*, celles qu étaient en guerre ouverte. ( *Idem.* )

(45) *Equitum* pour *ex equitibus*. (*Idem.*)

(46) *Pro cornibus apponit.* Gronovius et Drakemborch lisent *opponit.* J'ai préféré la leçon de Crévier, qui a pour elle aussi l'autorité de quelques manuscrits. *Pro cornibus* ne signifie pas ici en avant des ailes, ce qui ne serait point une disposition militaire; ces deux mots ont le sens de *vice cornuum*. (*Note du traducteur.*)

(47) *Sutrinæ.* Une très ancienne édition porte *scutorum*, et c'est là sans doute la véritable leçon. (*Note de Crévier.*)

(48) *Q. Fulvius Flaccus, qui antea consul.* Il avait été deux fois consul; la première l'an de Rome 515, et la seconde l'an 528. (*Idem.*)

(49) *Unus Romanorum imperatorum.* On a cependant vu plus haut le dictateur M. Junius Péra faire honneur à T. Sempronius Gracchus, général de la cavalerie, des succès qu'il avait obtenus.

(50) *Inde sex legiones.* Il y a sans doute erreur dans ce nombre; il faut lire *eæ* avec Crévier.

(51) *Novemdiale.* Les novemdiales du paganisme avaient quelque rapport avec nos neuvaines, si bien que Guérin ne s'est pas fait scrupule de traduire par neuvaine le *novemdiale sacrum* de Tite-Live. (*Note du traducteur.*)

(52) *Volones.* On donna ce nom aux huit mille esclaves qui, après la bataille de Cannes, s'étaient offerts volontairement pour être soldats. (*Idem.*)

(53) *Quibusque in senatu dicere sententiam liceret.* Comme les questeurs, édiles et autres magistrats nommés depuis la clôture du dernier lustre, et qui, s'ils ne faisaient point déjà partie du sénat avant leur magistrature, ne pouvaient y être incorporés qu'au lustre suivant. (*Idem.*)

(54) *Ac mari tantùm Ionio.* Partie de la Méditerranée entre la Grèce et la Sicile. (*Note de Rollin.*)

(55) *Ad fortunam inclinavit.* On a vu plus haut que Démétrius de Phare s'était retiré à la cour de Philippe, lorsque les Romains l'obligèrent de sortir de l'Illyrie. Pendant que ce prince assistait à la célébration des jeux à Argos, arriva de Macédoine un courrier, qui lui apprit

que les Romains avaient perdu une grande bataille : c'était apparemment celle de Cannes. Il ne fit part de cette nouvelle qu'à Démétrius. Celui-ci profita de cette occasion pour l'animer à la guerre contre les Romains, à laquelle il semblait, disait-il, que les dieux l'invitaient eux-mêmes, tant la conjoncture était favorable. Il lui représenta que dans l'état où se trouvait Rome, dénuée de tout secours et de toute espérance, il pouvait, en joignant ses troupes nombreuses à celles d'Annibal, compter sur la conquête de l'Italie; après quoi il lui serait aisé de se rendre maître de l'univers. (Rollin, *Hist. Rom.*, t. V, p. 222.)

(56) *Ad Laciniæ Junonis.* Promontoire Lacinien, près de Crotone, dans la Calabre. (*Note de Rollin.*)

(57) *Circa Luceriam.* M. Valérius était dans l'Apulie, au lieu que Nucéria était dans la Campanie; il paraît donc qu'il faut plutôt lire Lucéria, qui était une des principales villes de la Pouille. (*Note de Crévier.*)

(58) *In has ferme leges inter Pœnum ducem legatosque Macedonum ictum fœdus.* Tite-Live ne rapporte de ce traité que quelques dispositions. Polybe nous l'a conservé tout entier, et je ne crois pas devoir en frustrer le lecteur. Ces morceaux, qui marquent les coutumes anciennes, surtout dans une matière aussi importante qu'est celle des traités, doivent nous paraître précieux et exciter notre curiosité.

*Traité d'alliance arrêté par serment, entre Annibal, général, Magon, Myrcal, Barmocar, et tous les sénateurs de Carthage qui se sont trouvés avec lui* (Annibal), *et tous les Carthaginois qui servent sous lui,* d'une part; et de l'autre, *entre Xénophane, athénien, fils de Cléomaque, lequel nous a été envoyé en qualité d'ambassadeur par le roi Philippe, fils de Démétrius, tant en son nom qu'au nom des Macédoniens et des alliés de sa couronne.*

En présence de Jupiter, et de Junon, et d'Apollon; en présence de la divinité tutélaire des Carthaginois, et d'Hercule, et d'Iolaüs; en pré-

sence de Mars, de Triton, de Neptune; en présence des dieux qui accompagnent notre expédition, et du soleil, et de la lune, et de la terre; en présence des fleuves, et des prés, et des eaux; en présence de tous les dieux que Carthage reconnaît pour ses maîtres; en présence de tous les dieux qui sont les maîtres de la Macédoine, et de tout le reste de la Grèce; en présence de tous les dieux qui président à la guerre, et qui sont présents à ce traité; Annibal, général, et tous les sénateurs de Carthage qui l'accompagnent, et tous les soldats de son armée, ont dit:

Sous votre bon plaisir et le nôtre, il y aura un traité d'amitié et d'alliance entre vous et nous, comme amis, alliés et frères; à condition que le roi Philippe, et les Macédoniens, et tout ce qu'ils ont d'alliés parmi les autres Grecs, conserveront et *défendront* les seigneurs Carthaginois, et Annibal leur général, et les soldats qu'il commande, et les gouverneurs des provinces dépendantes de Carthage, et les habitants d'Utique, et toutes les villes et nations soumises aux Carthaginois, et tous les soldats et alliés, et tant villes que nations qui nous sont unies dans l'Italie, dans la Gaule, dans la Ligurie, et quiconque, dans cette région, fera amitié et alliance avec nous. Pareillement les armées carthaginoises, et les habitants d'Utique, et toutes les villes et nations soumises à Carthage, et les soldats, et les alliés, et toutes les villes et nations avec lesquelles nous avons amitié et alliance dans l'Italie, dans la Gaule, dans la Ligurie, et avec lesquelles nous pourrons contracter amitié et alliance dans cette région, conserveront et défendront le roi Philippe et les Macédoniens, et tous leurs alliés d'entre les autres Grecs. Nous ne chercherons point à nous surprendre les uns les autres; nous ne nous tendrons point de piéges. Nous, Macédoniens, nous nous déclarerons de bon cœur, avec affection, sans fraude, sans dessein de tromper, ennemis de tous ceux qui le seront des Carthaginois, excepté les villes, les ports, et les rois avec qui nous sommes liés par des traités de paix et d'alliance. Et nous aussi, Carthaginois, nous nous déclarerons ennemis de tous ceux qui le seront du roi Philippe, excepté les rois, les villes, les nations avec qui nous sommes liés par des traités de paix et d'alliance.

Vous entrerez, vous, Macédoniens, dans la guerre que nous avons contre les Romains, jusqu'à ce qu'il plaise aux dieux de donner à nos armes et aux vôtres un heureux succès. Vous nous aiderez de tout ce qui sera nécessaire, selon que nous en serons convenus. Si les dieux ne nous donnent point la victoire dans la guerre contre les Romains et leurs alliés, et que nous traitions de paix avec eux, nous en traiterons de telle sorte, que vous soyiez compris dans le traité, et aux conditions qu'il ne leur sera pas permis de vous déclarer la guerre; qu'ils ne seront maîtres ni des Corcyréens, ni des Apolloniates, ni des Épidamniens, ni de Phare, ni de Dimale, ni des Parthins, ni de l'Atintanie, et qu'ils rendront à Démétrius de Phare ses parents, qu'ils retiennent dans leurs états. Si les Romains vous déclarent la guerre, ou à nous, alors nous nous secourrons les uns les autres selon le besoin. Nous en userons de même si quelque autre nous fait la guerre, excepté à l'égard des rois, des villes, des nations dont nous serons amis et alliés. Si nous jugeons à propos d'ajouter quelque chose à ce traité, ou d'en retrancher, nous ne le ferons que du consentement des deux parties.

(59) *Cercuros*. Sorte de petit bâtiment très léger. Il paraît que ce nom lui vient de l'île de Corcyre, en grec *Kerkura*, où probablement cette forme de construction aura été imaginée. (*Note de Crévier.*)

(60) *Triduum sacrificatum ad Hamas*. J'ai lu avec Périzonius et Drakemborch, *sacrificandum*, au lieu de *sacrificatum*. (*Note du traducteur.*) Crévier, qui propose de lire *sacrificabatur*, ce qui donne le même sens, c'est-à-dire, que la fête durait ordinairement trois jours, remarque judicieusement qu'il n'est pas vraisemblable que Gracchus n'eût attaqué les Campaniens que trois jours après son arrivée à Cumes, en s'exposant au danger d'être découvert.

(61) *Vercellius Siciliusque*. J'ai rétabli le texte comme il se trouve dans les meilleurs manuscrits. (*Note du traducteur.*)

(62) *Super Vesuvium*. Il paraît, d'après les chapitres 17, 32, 46 et 48 du même livre, qu'il faut lire *super Suessulam*. (*Note de Crévier.*)

(63) *Prætorem.* J'ai supprimé *prætorem*, d'après l'autorité du manuscrit cité par Crévier, qui observe d'ailleurs que T. Manlius ne fut pas préteur cette année-là. (*Note du traducteur.*)

(64) *Carales*, Cagliari. (*Idem.*)

(65) *Pellitos Sardos.* Peuplade montagnarde, et faisant usage de fourrures pour se défendre du froid. (*Note de Crévier.*)

(66) *Cornum*, aujourd'hui Sogni. (*Note du traducteur.*)

(67) *T. Otacilius prætor.* T. Otacilius fut préteur deux ans auparavant, et non pas cette année. (*Note de Crévier.*)

(68) *Cum militibus.* Le nombre manque; il paraît, par le chap. 13 de ce même livre, qu'il était de quatre mille. (*Idem.*)

(69) *Per annos propè quinquaginta. Propè sexaginta* serait plus exact. En effet, de l'an 480, où la paix fut faite avec les Samnites et leurs alliés, à l'année 534, époque de l'arrivée d'Annibal en Italie, il y a 54 ans. (*Idem.*)

(70) *Nec te, nec exercitum tuum nôrim.* Guérin traduit « Je ne » vous connais pas autrement, ni vous, ni vos soldats. » Ce qui est un étrange contre-sens.

(71) *Enim.* Gronovius remarque que *enim*, au commencement d'une phrase, s'emploie élégamment pour *at enim*, *sed enim.* (*Note de Crévier.*)

(72) *Bruttios.* C'est ce qu'on appelle aujourd'hui la Calabre ultérieure. (*Note de Rollin.*)

(73) *Minimè sis.* Idiotisme de la conversation familière, qui se trouve fréquemment dans les auteurs comiques : *sis* pour *si vis.* Ces deux mots, traduits littéralement, répondent en français à ces mots : « Pas de ça, s'il vous plaît. » (*Note du traducteur.*)

(74) *Cantherium in fossâ*, sous-entendu *videas. Cantherius* était un cheval hongre, et par suite ce que nous appelons une *haridelle*, une *rosse. In fossâ*, allusion à ces fosses recouvertes de branchages,

où l'on cherchait à faire tomber les animaux sauvages. (*Note du traducteur.*) Comme *kantelios*, en grec, signifie *âne*, Tauréa peut aussi vouloir jouer sur le surnom de son adversaire, *Asellus.* (*Note de Crévier.*) Guérin traduit : « Voilà l'âne dans le fossé. »

(75) *Quæ vox in rusticum inde proverbium.* Il est plus probable que ce dicton proverbial existait déjà, et ne dut pas son origine à ce mot de Tauréa. (*Idem.*)

(76) *Ex viâ.* Au lieu de *ex viâ*, je lis *eâ viâ*, ainsi que Drakemborch. (*Note du traducteur.*)

# EPITOME LIBRI XXIV.

HIERONYMUS, Syracusanorum rex, cujus avus Hiero amicus populi Romani fuerat, ad Carthaginienses defecit; et propter crudelitatem superbiamque à suis interfectus est. Ti. Sempronius Gracchus proconsul prospere adversùs Pœnos et Hannonem ducem ad Beneventum pugnavit, servorum maximè operâ, quos liberos esse jussit. Claudius Marcellus consul, in Siciliâ, quæ propè tota ad Pœnos defecerat, Syracusas obsedit. Philippo Macedonum regi bellum indictum est; qui, ad Apolloniam nocturno prælio oppressus fugatusque, in Macedoniam cum propè inermi exercitu perfugit: ad id bellum gerendum Valerius prætor missus est. Res præterea in Hispaniâ à P. et Cn. Scipionibus adversùs Carthaginienses gestas continet. Syphax, rex Numidarum, in amicitiam adscitus, et à Masinissâ, rege Massyliorum, pro Carthaginiensibus pugnante, victus, in Maurusios cum magnâ manu transiit contra Gades; ubi angusto freto Africa et Hispania dirimuntur. Celtiberi quoque in amicitiam recepti sunt: quorum auxiliis adscitis, tunc primùm mercenarium militem Romana castra habuerunt.

# SOMMAIRE DU LIVRE XXIV.

HIÉRONYME, roi de Syracuse, dont l'aïeul Hiéron avait été toujours ami du peuple Romain, embrasse le parti des Carthaginois; il est tué par ses sujets, en haine de sa tyrannie et de sa cruauté. T. Sempronius Gracchus, proconsul, bat les Carthaginois, commandés par Hannon, auprès de Bénévent, secondé surtout des esclaves, à qui leur courage fait rendre la liberté. Le consul M. Marcellus assiège Syracuse, capitale de la Sicile, qui s'était presque entièrement soulevée en faveur des Carthaginois. La guerre est déclarée à Philippe, roi de Macédoine. Ce prince, défait la nuit et mis en fuite auprès d'Apollonie, échappe avec des troupes presque désarmées, et regagne à peine ses états. Le préteur M. Valérius est envoyé contre lui. Les deux Scipions, Publius et Cnéius, remportent plusieurs avantages sur les Carthaginois en Espagne. Rome fait alliance avec Syphax, roi des Numides. Ce prince, vaincu par Massinissa (a), alors allié des Carthaginois, passe, à la tête d'une grande armée, dans le pays des Maurusiens, du côté de Gadès, où l'Espagne n'est séparée de l'Afrique que par un petit bras de mer. Les Celtibériens sont aussi reçus au nombre des alliés de la république, et c'est la première fois que Rome admet des troupes mercenaires dans ses armées.

(a) Massinissa n'était point encore sur le trône; on ne lui donne ce titre que parce qu'il était fils de Gala, roi des Massyliens.

# T. LIVII PATAVINI

## HISTORIARUM

## LIBER VIGESIMUS-QUARTUS.

I. Ut ex Campaniâ in Bruttios reditum est, Hanno, adjutoribus et ducibus Bruttiis, Græcas urbes tentavit, eò faciliùs in societate manentes Romanâ, quòd Bruttios, quos et oderant, et metuebant, Carthaginiensium partis factos cernebant. Rhegium primum tentatum est, diesque aliquot ibi nequidquam absumpti. Interim Locrenses (1) frumentum, lignaque, et cetera necessaria usibus ex agris in urbem rapere, etiam ne quid relictum prædæ hostibus esset; et in dies major omnibus portis multitudo effundi: postremò ii modò relicti in urbe erant, qui reficere muros ac portas, telaque in propugnacula congerere cogebantur. In permixtam omnium ætatum ordinumque multitudinem, et vagantem in agris magnâ ex

# HISTOIRE DE TITE-LIVE.

## LIVRE VINGT-QUATRIÈME.

I. Dès qu'Hannon fut retourné de la Campanie dans le Bruttium (*a*), secondé et conduit par les Bruttiens, il fit une tentative sur les villes grecques, d'autant plus portées à maintenir leur alliance avec Rome, qu'elles voyaient dans le parti des Carthaginois, les Bruttiens, qu'elles haïssaient et craignaient tout à la fois. On commença par Rhège, et l'on y consomma quelques jours en pure perte. Pendant ce temps, les habitants de Locres se hâtent de transporter des champs dans la ville, le blé, le bois et toutes les choses nécessaires à la vie, dont ils étaient bien aises aussi de frustrer l'avidité de leurs ennemis. L'activité de ces travaux occupait de plus en plus une multitude immense, qui, de toutes les portes, courait se répandre dans les campagnes. On avait fini par ne laisser dans l'intérieur que ceux qu'on obligeait de réparer les murs et les portes, et de transporter les armes sur les remparts. Amilcar, un des généraux carthaginois, apercevant cette foule d'habitants de tout âge et de

(*a*) An de Rome 537; avant J.-C. 215.

parte inermem, Hamilcar Pœnus equites emisit, qui, violare quemquam vetiti, tantùm, ut excluderent ab urbe fugâ dissipatos, turmas objecêre. Dux ipse, loco superiore capto, unde agros urbemque posset conspicere, Bruttiorum cohortem adire muros, atque evocare principes Locrensium ad colloquium jussit, et, pollicentes amicitiam Hannibalis, adhortari ad urbem tradendam. Bruttiis in colloquio nullius rei primò fides est: deinde, ut Pœnus apparuit in collibus, et refugientes pauci aliam omnem multitudinem in potestate hostium esse afferebant; tum, metu victi, consulturos se populum responderunt; advocatâque extemplo concione, cùm et levissimus quisque novas res novamque societatem mallent, et, quorum propinqui extra urbem interclusi ab hostibus erant, velut obsidibus datis, pigneratos haberent animos, pauci magis taciti probarent constantem fidem, quàm probatam tueri auderent; haud dubio in speciem consensu fit ad Pœnos deditio. L. Atilio præfecto præsidii, quique cum eo milites Romani erant, clam in portum deductis, atque impositis in naves, ut Rhegium deveherentur, Hamilcarem Pœnosque eâ conditione, ut fœdus extemplo æquis legibus fieret, in urbem acceperunt: cujus rei propè non servata fides deditis est, cùm Pœnus dolo dimissum Romanum incusaret; Locrenses profugisse ipsum causarentur. Insecuti etiam equites sunt, si quo casu in freto æstus morari, aut deferre naves in terram

toute condition, dont la campagne était couverte, et qui la plupart étaient sans armes, envoya sur eux sa cavalerie, avec l'ordre exprès de ne leur faire aucun mal, et de se borner à jeter différents pelotons entre la ville et toutes ces troupes éparses, pour leur fermer le retour. Étant monté lui-même sur une éminence, d'où il avait à la fois et la vue de la place et celle de la campagne, il ordonne à une cohorte de Bruttiens de s'approcher des murailles, de demander une conférence avec les chefs de la ville, et en leur promettant l'amitié d'Annibal, de les exhorter à lui ouvrir leurs portes. D'abord on ne prit nulle confiance à tout ce que dirent ces émissaires; mais lorsqu'ensuite les Locriens aperçurent les Carthaginois sur les hauteurs, et que le petit nombre de ceux qui s'échappèrent revint leur apprendre que tout le reste de leurs concitoyens était au pouvoir de l'ennemi, cédant à la crainte, ils répondirent qu'ils allaient consulter le peuple; et en effet, l'assemblée fut convoquée sur-le-champ. Là, tous les esprits légers, amoureux de changement, se prononçant pour la nouvelle alliance; tous les parents de ceux qui étaient retenus au dehors de la ville se trouvant liés par cette espèces d'otages que l'ennemi avait en sa possession, et le petit nombre qui au fond de leur cœur étaient pour le maintien des anciens engagements, n'osant prendre sur eux de s'expliquer, il y eut un assentiment unanime, en apparence, pour se donner aux Carthaginois. On avait fait conduire secrètement au port et embarquer pour Rhège la garnison romaine qui était dans la place, ainsi que son commandant Lucius Atilius. On reçut ensuite dans la ville Amilcar et les Carthaginois, sous la condition qu'on s'occuperait sur-le-champ d'un traité où les intérêts des deux parties seraient également ménagés. Peu s'en fallut qu'on ne se dispensât de tenir cet arrangement; Amilcar ac-

posset : et eos quidem, quos sequebantur, non sunt adepti ; alias à Messanâ trajicientes freto Rhegium naves conspexerunt. Milites erant Romani, à Claudio prætore missi ad obtinendam urbem præsidio ; itaque Rhegio extemplo abscessum est. Locrensibus jussu Hannibalis data pax, « Ut liberi suis legibus vive- » rent : urbs pateret Pœnis, portus in potestatem » Locrensium esset : societas eo jure staret, ut Pœ- » nus Locrensem, Locrensisque Pœnum pace ac » bello juvaret. »

II. Sic à freto Pœni reducti, frementibus Bruttiis, quòd Rhegium ac Locros, quas urbes direpturos se destinaverant, intactas reliquissent. Itaque per se ipsi, conscriptis armatisque juventutis suæ quindecim millibus, ad Crotonem oppugnandum pergunt ire, Græcam et ipsam urbem, et maritimam ; plurimum accessurum opibus, si in orâ maris urbem portu ac mœnibus validam tenuissent, credentes. Ea cura angebat, quòd neque non arcessere ad auxilium Pœnos satis audebant, ne quid non pro sociis egisse viderentur ; et, si Pœnus rursus magis arbiter pacis, quàm adjutor belli fuisset, ne in libertatem Crotonis, sicut antè Locrorum, frustra pugnaretur. Itaque

cusant les Locriens d'avoir favorisé l'évasion des Romains, que les Locriens prétendirent avoir ignorée. Il envoya même de la cavalerie à la poursuite des premiers, dans le cas où le courant aurait retardé leur départ, ou ramené leurs vaisseaux sur la côte. Ils avaient trop d'avance et on ne put les atteindre. On en aperçut d'autres dans le détroit, qui passaient de Messine à Rhège. C'étaient des soldats romains que le préteur Claudius Pulcher envoyait pour assurer la défense de cette ville, ce qui fit renoncer sur-le-champ à toute entreprise sur Rhège. Annibal rédigea le traité : il portait « que les Locriens conserveraient leur liberté et leurs lois; que la ville en tout temps serait ouverte aux Carthaginois; que les Locriens resteraient maîtres du port; que du reste, soit en paix, soit en guerre, les deux peuples se prêteraient un mutuel secours. »

II. Les Carthaginois s'éloignèrent du détroit, au grand mécontentement des Bruttiens, qui s'étaient promis le pillage de Rhège et de Locres, et qui voyaient leurs espérances frustrées. Ils prennent donc le parti de ne plus s'en rapporter qu'à eux seuls, et après avoir levé et armé quinze mille hommes de leur jeunesse, ils vont droit attaquer Crotone : c'était aussi et une ville grecque et une ville maritime. Une fois maîtres de cette place, qui leur donnerait sur cette côte un port excellent, et qui avait de fortes murailles, ils se flattaient d'ajouter infiniment à leur puissance. Une seule considération les embarrassait, c'est que, n'osant pas trop ne pas mettre les Carthaginois de moitié dans cette entreprise, de peur de paraître se détacher de leurs alliés, ils craignaient, en les admettant, qu'au lieu de concourir à les servir de leurs armes, les Carthaginois ne préférassent encore de négocier un arrangement, qu'il n'en fût de Crotone comme de Locres, et qu'ils n'eussent travaillé en pure

optimum visum est, ad Hannibalem mitti legatos, caverique ab eo, ut receptus Croto Bruttiorum esset. Hannibal cùm præsentium eam consultationem esse respondisset, et ad Hannonem eos rejecisset, ab Hannone nihil certi ablatum. Nec enim diripi volebant nobilem atque opulentam urbem; et sperabant, cùm Bruttius oppugnaret, Pœnos nec probare, nec juvare eam oppugnationem appareret, eò maturiùs ad se defecturos. Crotone nec consilium unum inter populares, nec voluntas erat: unus velut morbus invaserat omnes Italiæ civitates, ut plebes ab optimatibus dissentirent; senatus Romanis faveret, plebs ad Pœnos rem traheret. Eam dissensionem in urbe perfuga nunciat Bruttiis; Aristomachum esse principem plebis, tradendæque auctorem urbis; et in vastâ urbe latéque omnibus disjectis mœnibus raras et stationes custodiasque senatorum esse: quacumque custodiant plebis homines, eâ patere aditum. Auctore ac duce perfugâ, Bruttii coronâ cinxerunt urbem; acceptique à plebe, primo impetu locos omnes, præter arcem, cepêre. Arcem optimates tenebant, præparato jam antè ad talem casum perfugio. Eódem Aristomachus perfugit; tanquam Pœnis, non Bruttiis, auctor urbis tradendæ fuisset.

perte, que pour mieux assurer l'indépendance de leurs voisins. Dans cette perplexité, ils se décident à députer vers Annibal, et à lui demander sa parole que Crotone une fois prise serait livrée aux Bruttiens. Annibal ayant répondu qu'on ne pouvait prendre de détermination que sur les lieux, et les ayant renvoyés à Hannon, celui-ci ne leur donna aucune réponse précise. Car, d'un côté, il ne voulait pas le saccagement d'une ville de cet éclat et de cette richesse; de l'autre, il espérait qu'attaquée par les Bruttiens, sans qu'il parût que les Carthaginois s'en mêlassent, et qu'ils approuvassent même l'entreprise, elle en serait plutôt disposée à se donner à lui. A Crotone il n'y avait ni concert dans les résolutions, ni unanimité dans les esprits. Il semblait que ce fût comme une épidémie qui eût attaqué toutes les villes d'Italie, que cette désunion du peuple et du sénat : le sénat tenait pour les Romains, le peuple pour les Carthaginois. Un transfuge vint apprendre aux Bruttiens ces dissensions de la cité; « qu'Aristomaque était à la tête du peuple, et qu'il voulait que la place se rendît; que dans une ville aussi dépeuplée pour son étendue, et où les différentes parties de cette vaste enceinte de murailles étaient aussi écartées l'une de l'autre, les sénateurs et le peuple s'étaient partagé les postes à défendre; que partout où le peuple faisait la garde, on trouverait les passages ouverts. » Sur l'avis du transfuge qui s'offrit à leur servir de guide, les Bruttiens disposèrent une chaîne d'attaque tout autour de la place. Favorisés par le peuple, ils furent bientôt maîtres de tous les postes, à l'exception de la citadelle occupée par le parti sénatorial, qui, en cas d'événement, s'était ménagé d'avance cette ressource. Aristomaque vint s'y réfugier aussi, comme s'il eût bien voulu que la ville se donnât aux Carthaginois, mais non aux Bruttiens.

III. Urbs Croto murum in circuitu patentem duodecim millia passuum habuit, ante Pyrrhi in Italiam adventum: post vastitatem eo bello factam vix pars dimidia habitabatur: flumen, quod medio oppido fluxerat, extra frequentia tectis loca præterfluebat; et arx procul iis, quæ habitabantur. Sex millia aberat ab urbe nobile templum, ipsâ urbe nobilius, Laciniæ Junonis, sanctum omnibus circà populis. Lucus ibi, frequenti sylvâ et proceris abietis arboribus septus, læta in medio pascua habuit, ubi omnis generis sacrum deæ pascebatur pecus sine ullo pastore: separatimque egressi cujusque generis greges nocte remeabant ad stabula, nunquam insidiis ferarum, non fraude violati hominum. Magni igitur fructus ex eo pecore capti, columnaque inde aurea solida facta, et sacrata est; inclytumque templum, divitiis etiam, non tantùm sanctitate, fuit. Ac miracula aliqua affinguntur plerumque tam insignibus locis. Fama est, aram esse in vestibulo templi, cujus cinerem nullo unquam moveri vento. Sed arx Crotonis, unâ parte imminens mari, alterâ vergente in agrum, situ tantùm naturali quondam munita, postea et muro cincta est, quà per aversas rupes ab Dionysio Siciliæ tyranno per dolum fuerat capta. Eam tum arcem, satis, ut videbatur, tutam, Crotoniatum optimates tenebant, circumsedente cum Bruttiis eos etiam plebe suâ. Postremò Bruttii, cùm suis viribus inexpugnabilem viderent arcem, coacti

III. Avant l'arrivée de Pyrrhus en Italie, la ville de Crotone avait une enceinte de douze mille pas de circuit. Les malheurs qu'elle éprouva dans le cours de cette guerre l'avaient réduite à la moitié de ce qu'elle était. Le fleuve, qui auparavant coupait la ville par la moitié, se trouvait alors en dehors de la portion qui était restée bâtie, et la citadelle était encore plus loin. A six milles de cette ville célèbre, était le temple de Junon Lacinia, plus célèbre encore que la ville même, et pour lequel tous les peuples d'alentour avaient une extrême vénération. Le bois sacré, fermé par une enceinte de forêts de sapins d'une hauteur prodigieuse, contenait de riches pâturages, où les troupeaux de toute espèce, consacrés à la déesse, paissaient tranquillement, sans être gardés par aucun pasteur; tous les soirs, les différentes bandes se séparaient pour regagner chacune leur étable; et il était inouï qu'elles eussent encore essuyé la moindre insulte, soit de la part des bêtes sauvages, soit de la part des hommes. Aussi tirait-on de ces troupeaux un riche produit. On en éleva une colonne d'or massif, dédiée à la déesse; et le temple n'avait pas moins d'éclat par ses richesses que par sa sainteté. Il est rare qu'il n'y ait pas toujours quelques miracles pour soutenir la réputation de lieux aussi célèbres. On débite que dans le vestibule du temple il y a un autel dont les cendres ne sont jamais enlevées par le vent, quelque violent qu'il soit. Quant à la citadelle de Crotone, elle domine d'un côté la mer, et de l'autre la campagne. Elle n'avait jadis que les fortifications de la nature. On y a depuis ajouté celles de l'art, en la fermant par une muraille, depuis que Denys, tyran de Sicile, l'eut surprise en escaladant les roches qui se trouvent par derrière. C'était cette forteresse qu'occupait le parti sénatorial; et il se flattait, non sans raison, de pouvoir s'y soutenir contre tous les efforts des

necessitate, Hannonis auxilium implorant. Is, conditionibus ad deditionem compellere Crotoniatas conatus, ut coloniam Bruttiorum eò deduci, antiquamque frequentiam eorum recipere vastam ac desertam bellis urbem paterentur, omnium neminem, præter Aristomachum, movit: morituros se affirmabant citiùs, quàm, immixti Bruttiis, in alienos ritus, mores, legesque, ac mox linguam etiam verterentur. Aristomachus unus, quando nec suadendo ad deditionem satis valebat, nec, sicut urbem prodiderat, locum prodendæ arcis inveniebat, transfugit ad Hannonem. Locrenses brevi pòst legati, cùm permissu Hannonis arcem intrassent, persuadent, ut traduci se in Locros paterentur, nec ultima experiri vellent. Jam hoc ut sibi liceret, impetraverant et ab Hannibale, missis ad ipsum legatis: ita Crotone excessum est, deductique Crotoniatæ ad mare naves conscendunt. Locros omnis multitudo abeunt. In Apuliâ ne hiems quidem quieta inter Romanos atque Hannibalem erat. Luceriæ Sempronius consul, Hannibal haud procul Arpis hibernabat. Inter eos levia prælia ex occasione, aut opportunitate hujus aut illius partis, oriebantur; meliorque eis Romanus, et in dies cautior tutiorque ab insidiis fiebat.

IV. In Siciliâ Romanis omnia mutaverat mors

Bruttiens qui l'assiégeaient conjointement avec le parti populaire. Enfin les Bruttiens désespérant de s'en rendre maîtres avec leurs seules forces, se virent contraints d'implorer le secours d'Hannon. Celui-ci essaya d'amener les Crotoniates à un accommodement. Il leur fit envisager que, s'ils consentaient à recevoir une colonie de Bruttiens, ce serait le moyen de réparer les pertes énormes que la guerre avait occasionnées à leur ville, et de lui rendre son ancienne population : il ne persuada personne qu'Aristomachus. Ils protestèrent qu'ils périraient plutôt que de voir par ce mélange impur avec des Bruttiens, dénaturer leur religion, leurs mœurs, leurs lois, et bientôt jusqu'à leur langage même. Le seul Aristomachus, voyant qu'il ne réussirait jamais ni à leur faire accepter la capitulation, ni à livrer la citadelle comme il avait livré la ville, se retira dans le camp d'Hannon. Peu de temps après une députation de Locriens étant entrée dans la citadelle avec la permission d'Hannon, leur persuada de consentir à être transférés dans la ville de Locres, plutôt que de courir la chance des cruelles extrémités où ils allaient être réduits. Les Locriens s'étaient fait autoriser d'avance par Annibal lui-même, et à cet effet lui avaient envoyé une députation. La forteresse fut donc évacuée : tous les Crotoniates, embarqués sur des vaisseaux, furent transportés par mer dans la ville de Locres. En Apulie, l'hiver même n'empêcha pas les Romains d'être souvent aux prises avec Annibal. Le consul Sempronius avait ses quartiers à Lucérie, Annibal non loin d'Arpi. Le hasard, ou des surprises ménagées par l'un et l'autre parti, amenaient fréquemment de petites actions qui aguerrissaient les Romains, et les prémunissaient de plus en plus contre toutes les ruses militaires.

IV. En Sicile, tout avait changé pour les Romains depuis la

Hieronis (2), regnumque ad Hieronymum nepotem ejus translatum; puerum, vixdum libertatem, nedum dominationem, modicè laturum. Lætè id ingenium tutores atque amici ad præcipitandum in omnia vitia acceperunt. Quæ ita futura cernens Hiero, ultimâ senectâ voluisse dicitur liberas Syracusas relinquere, ne sub dominatu puerili, per ludibrium, bonis artibus partum firmatumque interiret regnum. Huic consilio ejus summâ ope obstitêre filiæ, nomen regium penès puerum futurum ratæ, regimen rerum omnium penès se virosque suos, Andranodorum et Zoippum: nam ii tutorum primi relinquebantur. Non facile erat nonagesimum jam agenti annum, circumsesso dies noctesque muliebribus blanditiis, liberare animum, et convertere ad publicam privata curam. Itaque tutores modò quindecim puero reliquit; quos precatus est moriens, ut fidem erga populum Romanum, quinquaginta annos ab se cultam, inviolatam servarent, juvenemque suis potissimùm vestigiis insistere vellent disciplinæque, in quâ edoctus esset. Hæc mandata. Cùm expirasset, per tutores testamento prolato, pueroque in concionem producto ( erat autem quindecim tunc ferme annorum ) paucis, qui per concionem ad excitandos clamores dispositi erant, approbantibus testamentum, ceteris velut patre amisso in orbâ civitate omnia timentibus, funus fit regium, magis amore civium et caritate, quàm curâ suorum, celebre (3). Deinde ceteros tu-

mort d'Hiéron et l'avènement de son petit-fils Hiéronyme, jeune enfant, bien peu capable de porter le poids de sa propre liberté, et encore moins celui du gouvernement. Ses tuteurs et ses favoris se furent bien vite emparés de ce caractère, pour le précipiter dans tous les vices. C'était ce qu'avait prévu Hiéron. Aussi, sur ses vieux jours, il eut, dit-on, le dessein de rendre la liberté à Syracuse, dans la crainte que cette royauté qu'il n'avait acquise et affermie que par la plus sage conduite, ne vînt à se briser entre les mains d'un enfant, qui n'y verrait qu'un hochet du jeune âge. Les filles d'Hiéron s'opposèrent de tout leur pouvoir à l'exécution de ce dessein. Elles savaient trop que Hiéronyme n'aurait que le nom de roi, et que toute l'autorité résiderait dans leurs mains et dans celles de leurs maris, Andranodore et Zoïppe, qui se trouvaient à la tête du conseil de tutelle qu'on devait donner au jeune monarque. Il n'était pas facile à un vieillard de quatre-vingt-dix ans, que les séductions de ces femmes obsédaient nuit et jour, de conserver la liberté d'esprit nécessaire, et d'oublier les intérêts de famille, pour ne considérer que ceux de l'état. Il se borna donc à établir, par son testament, un conseil de quinze tuteurs; les conjura en mourant de ne jamais se départir de cet inviolable attachement pour Rome, qu'il avait cultivé pendant cinquante ans, de proposer toujours à son petit-fils son exemple pour modèle, et de l'entretenir dans les sages principes qui avaient dirigé son éducation. Lorsqu'il eut rendu les derniers soupirs, que les tuteurs eurent donné connaissance du testament, et qu'ils eurent présenté à l'assemblée des citoyens leur jeune pupille (il avait alors près de quinze ans), il n'y eut que le petit nombre de leurs émissaires répandus dans la foule pour applaudir, qui donnèrent des signes d'approbation; tout le reste ne concevait

tores submovet Andranodorus, juvenem jam esse dictitans Hieronymum, ac regni potentem; deponendoque tutelam ipse, quæ cum pluribus communis erat, in se unum omnium vires convertit.

V. Vix quidem ulli bono moderatoque regi facilis erat favor apud Syracusanos, succedenti tantæ caritati Hieronis: verùm enimvero Hieronymus, velut suis vitiis desiderabilem efficere vellet avum, primo statim conspectu, omnia quàm disparia essent, ostendit: nam qui per tot annos Hieronem, filiumque ejus Gelonem, nec vestis habitu, nec alio ullo insigni differentes à ceteris civibus vidissent, conspexêre purpuram, ac diadema, ac satellites armatos, quadrigisque etiam alborum equorum interdum ex regiâ procedentem, more Dionysii tyranni. Hunc tam superbum apparatum habitumque convenientes sequebantur contemptus omnium hominum, superbæ aures, contumeliosa dicta; rari aditus, non alienis modò, sed tutoribus etiam; libidines novæ, inhumana crudelitas. Itaque tantus omnes terror invaserat, ut quidam ex tutoribus aut morte voluntariâ, aut fugâ præverterent metum suppliciorum.

que des craintes. Toute la ville était dans la désolation d'une famille qui vient de perdre son père. La tendresse et l'amour des citoyens firent plus pour la solennité de ses obsèques, que les soins de ses enfants. Peu de temps après, Andranodore se délivra de la concurrence des autres tuteurs; il ne cessait de répéter qu'Hiéronyme n'était plus un enfant; qu'il était en âge de gouverner; et déposant lui-même la tutelle que d'autres partageaient avec lui, il réunit en lui seul tout le pouvoir de ses collégues.

V. Avec toutes les vertus et la modération d'un bon roi, on aurait eu peine encore à remplacer Hiéron dans le cœur des Syracusains; mais il semble qu'Hiéronyme, avec tous ses vices, eût pris à tâche de rendre son aïeul plus regrettable. Dès les premiers instants on put se convaincre, par les regards seuls, combien tout était changé. Ceux qui, pendant tant d'années, avaient vu Hiéron et son fils Gélon ne se distinguer en rien des autres citoyens, ni par leurs vêtements, ni par aucune décoration, aperçurent tout à coup la pourpre, le diadême, des satellites armés. On vit même le nouveau roi sortir de temps en temps de son palais sur un char attelé de quatre chevaux blancs, à l'imitation de Denys le tyran. Tout répondait à cet extérieur et à cet appareil de tyrannie, un mépris marqué pour les hommes, des oreilles qui écoutaient à peine, une bouche qui ne s'ouvrait que pour l'insulte, la personne du prince presque toujours inaccessible, non seulement aux étrangers, mais à ses tuteurs mêmes; des débauches sans exemple, une férocité qui n'appartenait point à l'espèce humaine. Aussi telle était la terreur qui avait saisi tous les esprits, que plusieurs de ses tuteurs recoururent au suicide ou à l'exil pour échapper à la crainte des supplices. Trois de ces tuteurs, les seuls qui eussent conservé quelque accès dans l'intérieur

Tres ex iis, quibus solis aditus in domum familiarior erat, Andranodorus et Zoippus, generi Hieronis, et Thraso quidam, de aliis quidem rebus haud magnopere audiebantur: tendendo autem duo ad Carthaginienses, Thraso ad societatem Romanam, certamine ac studiis interdum in se convertebant animum adolescentis: cùm conjuratio, in tyranni caput facta, indicatur per calonem quemdam, æqualem Hieronymi, et jam inde à puero in omnia familiaria jura assuetum. Index unum ex conjuratis Theodotum, à quo ipse appellatus erat, nominare potuit; qui comprehensus extemplo, traditusque Andranodoro torquendus, de se ipse haud cunctanter fassus, conscios celabat. Postremò, cùm omnibus intolerandis patientiæ humanæ cruciatibus laceraretur, victum malis se simulans, avertit ab consciis in insontes indicium (Thrasonem esse auctorem consilii mentitus, nec, nisi tam potenti duce confisos, rem tantam ausuros) ab latere tyranni, quorum capita vilissima fingenti inter dolores gemitusque occurrêre. Maximè animo tyranni credibile indicium Thraso nominatus fecit. Itaque extemplo traditur ad supplicium; adjectique pœnæ ceteri juxtà insontes. Consciorum

du palais, Andranodore et Zoïppe, gendres d'Hiéron, et un certain Thrason, n'étaient guères écoutés sur les autres parties de l'administration; mais comme les deux premiers étaient partisans déclarés des Carthaginois, et que Thrason insistait pour l'alliance des Romains, ces débats d'opinions et leurs rivalités attiraient quelquefois sur eux l'attention du jeune roi. Ce fut dans ce moment qu'une conspiration contre les jours du tyran fut découverte par un domestique de l'âge d'Hiéronyme, et à qui une liaison habituelle, qui remontait à leur première enfance, avait donné tous les droits de l'intimité. Le dénonciateur ne put nommer qu'un seul des conjurés, Théodote, qui avait cherché à le séduire. Théodote, arrêté sur-le-champ, et remis entre les mains d'Andranodore pour être appliqué à la question, avoua sans hésiter ce qui le concernait; mais il s'obstinait à taire le nom de ses complices. Enfin, comme on épuisait sur lui tous les genres de tortures les plus capables de lasser la patience humaine, feignant de ne pouvoir plus tenir à l'excès de ses douleurs, il se donna des complices; mais au lieu des véritables, il en nomma qui ne l'étaient point. Il commença par Thrason, qu'il mit à la tête du complot, prétendant qu'à moins de l'appui d'un chef aussi puissant, ils n'auraient jamais osé risquer une pareille entreprise; il impliqua ensuite parmi ceux qui gardaient la personne du tyran, les plus vils satellites dont les noms se présentèrent les premiers à son esprit, au milieu des cris que lui arrachaient les tortures. La chaleur que Thrason avait montrée pour le parti des Romains fut dans l'esprit du tyran une conviction qui ne lui laissa plus de doutes sur la vérité des dépositions. Thrason fut livré sur-le-champ au supplice, avec les autres non moins innocents que lui. Quoiqu'on eût prolongé long-temps les tortures de leur

nemo, cùm diu socius consilii torqueretur, aut latuit, aut fugit : tantùm illis in virtute ac fide Theodoti fiduciæ fuit; tantúmque ipsi Theodoto virium ad arcana occultanda.

VI. Ita, quod unum vinculum cum Romanis societatis erat, Thrasone sublato è medio, extemplo haud dubiè ad defectionem res spectabat; legatique ad Hannibalem missi, ac remissi ab eo cum Hannibale nobili adolescente Hippocrates et Epicydes, nati Carthagine, sed oriundi ab Syracusis exsule avo, Pœni ipsi materno genere. Per hos juncta societas Hannibali ac Syracusano tyranno; nec invito Hannibale apud tyrannum manserunt. Appius Claudius prætor, cujus Sicilia provincia erat, ubi ea accepit, extemplo legatos ad Hieronymum misit; qui, cùm sese ad renovandam societatem, quæ cum avo fuisset, venisse dicerent, per ludibrium auditi dimissique sunt ab quærente per jocum Hieronymo, « Quæ fortuna eis pugnæ ad Cannas fuisset: vix » credibilia enim legatos Hannibalis narrare. Velle » quid veri sit scire, ut ex eo, utram spem sequa» tur, consilium capiat. » Romani, cùm seriò legationes audire cœpisset, redituros se ad eum dicentes esse, monito magis eo, quàm rogato, ne fidem temerè mutaret, proficiscuntur. Hieronymus legatos Carthaginem misit ad fœdus ex societate cum Hannibale faciendum. Pacto convenit, ut, cùm Romanos Siciliâ expulissent (id autem brevi fore, si naves

complice, aucun des conjurés ne s'enfuit ou ne se cacha; tant ils mettaient de confiance dans le courage et dans la fidélité de Théodote, et tant le même Théodote avait de force pour cacher un secret!

VI. Le maintien de l'alliance avec Rome n'ayant tenu qu'à la personne de Thrason qui n'était plus, la défection fut résolue sur-le-champ. On députa vers Annibal, qui, de son côté, envoya un jeune Carthaginois d'une haute naissance, nommé Annibal comme lui, auquel il joignit Hippocrate et Épicyde, nés à Carthage d'une mère Carthaginoise, mais originaires de Syracuse, dont leur aïeul avait été exilé. Ce fut par le ministère de ces deux hommes que le traité fut conclu entre Annibal et le tyran de Syracuse; et ils obtinrent d'Annibal de rester auprès de ce prince. Le prêteur Appius Claudius, qui avait le département de la Sicile, n'eût pas plutôt appris que le traité se négociait, qu'il envoya sur-le-champ des députés à Hiéronyme. Ceux-ci s'étant expliqués sur l'objet de leur mission, le renouvellement de l'alliance qui avait subsisté entre Rome et son aïeul, on daigna à peine les écouter. Hiéronyme leur demanda d'un ton moqueur des nouvelles de la journée de Cannes; « il ne pouvait croire, disait-il, ce qu'en débitaient les députés d'Annibal; il voulait savoir la vérité, pour se décider sur le parti qu'il avait à prendre ». Les députés répondirent qu'ils reviendraient quand il aurait appris à recevoir des députations avec un peu plus de décence; et après l'avoir averti, plutôt que prié, de ne point abandonner si légèrement d'anciens alliés, ils se retirèrent. Hiéronyme envoya une ambassade à Carthage pour signer le traité, d'après les conventions arrêtées avec Annibal. Ces conventions étaient qu'après l'expulsion des Romains de la Sicile, qui ne pouvait

atque exercitum misissent) Himera amnis, qui ferme insulam dividit, finis regni Syracusani ac Punici imperii esset. Aliam deinde, inflatus assentationibus eorum, qui eum non Hieronis tantùm, sed Pyrrhi etiam regis, materni avi (4), jubebant meminisse, legationem misit, quâ æquum censebat Siciliâ sibi omni cedi; Italiæ imperium proprium quæri Carthaginiensi populo. Hanc levitatem ac jactationem animi neque mirabantur in juvene furioso, neque arguebant, dummodo averterent eum ab Romanis.

VII. Sed omnia in eo præcipitia ad exitium fuerunt: nam cùm, præmissis Hippocrate atque Epicyde, cum binis millibus armatorum ad tentandas urbes, quæ præsidiis tenebantur Romanis; et ipse in Leontinos cum cetero omni exercitu ( erant autem ad quindecim millia peditum equitumque ) profectus esset; liberas ædes conjurati ( et omnes fortè militabant ) imminentes viæ angustæ, quâ descendere ad forum rex solebat, sumpserunt. Ibi, cùm instructi armatique ceteri transitum exspectantes starent, uni ex eis ( Dinomeni fuit nomen ) quia custos corporis erat, partes datæ sunt, ut, cùm appropinquaret januæ rex, per causam aliquam in angustiis sustineret ab tergo agmen. Ita, ut convenerat, factum est: tanquam laxaret elatum pedem ab stricto nodo, moratus turbam Dinomenes, tantùm intervalli fecit, ut, cùm in prætereuntem sine armatis regem impetus

tarder si les Carthaginois envoyaient une flotte et une armée, la rivière d'Himère, qui coupe l'île presque par la moitié, serait la limite de l'état de Syracuse et des dépendances carthaginoises. Peu de temps après, son orgueil se gonflant de toutes les adulations de ses courtisans qui lui rappelaient la gloire du roi Pyrrhus, son aïeul maternel, qu'il avait à soutenir, non moins que celle d'Hiéron, il fit demander, par une nouvelle ambassade, la cession entière de la Sicile, et sommer les Carthaginois de chercher leur agrandissement dans l'Italie. Ces légèretés et cette présomption ne les surprirent point dans un jeune insensé : ils se gardèrent de les relever, trop satisfaits, pourvu qu'ils parvinssent à le détacher des Romains.

VII. Mais il avait tout fait pour précipiter sa chute. Comme il avait envoyé d'avance Hippocrate et Épicyde avec deux mille soldats pour essayer de surprendre les villes où les Romains tenaient garnison, et que lui-même, avec le reste de son armée, forte d'environ quinze mille hommes, tant infanterie que cavalerie, s'était rendu à Léontium, les conjurés, qui servaient tous dans son armée, s'assurèrent d'une maison qui n'était point occupée, et qui donnait sur une espèce de ruelle, par où il fallait que le roi passât toutes les fois qu'il allait au Forum. Toute la troupe, bien disposée, bien armée, s'y tenait attendant le passage du roi. En même-temps l'un des conjurés, nommé Dinomène, un des officiers de sa garde, s'était chargé, au moment où le prince approcherait de la porte de la maison, d'arrêter, par quelque prétexte, dans cette rue étroite, la marche de l'escorte qui suivait par derrière. Tout s'exécuta comme on en était convenu. Dinomène, feignant d'avoir à relâcher les liens de sa chaussure qui lui gênait trop le pied, retint, en s'arrêtant, tout ce qui était derrière lui ; et par-là

fieret, confoderetur aliquot priùs vulneribus, quàm succurri posset. Clamòre et tumultu audito, in Dinomenem, jam haud dubiè obstantem, tela conjiciuntur: inter quæ tamen, duobus acceptis vulneribus, evasit. Fuga satellitum, ut jacentem vidêre regem, facta est: interfectores pars in forum ad multitudinem lætam libertate, pars Syracusas pergunt, ad præoccupanda Andranodori regiorumque aliorum consilia. Incerto rerum statu, Ap. Claudius, bellum oriens ex propinquo cùm cerneret, senatum litteris certiorem fecit, Siciliam Carthaginiensi populo et Hannibali conciliari: ipse adversùs Syracusana consilia, provinciam, regnique fines (5) omnia convertit præsidia. Exitu anni ejus, Q. Fabius ex auctoritate senatûs Puteolos, per bellum cœptum frequentari emporium, communiit, præsidiumque imposuit: inde Romam comitiorum causâ veniens, in eum, quem primum diem comitialem habuit, comitia edixit; atque ex itinere præter urbem in Campum descendit. Eo die cùm sors prærogativæ Aniensi (6) juniorum exisset, eaque T. Otacilium, M. Æmilium Regillum consules diceret, tum Q. Fabius, silentio facto, tali oratione est usus.

VIII. « Si aut pacem in Italiâ, aut bellum cum eo

les gardes se trouvèrent tellement séparés du prince, qu'au moment où les conjurés se jetèrent sur lui, on eut le temps de le percer de plusieurs coups avant qu'il fût possible de venir à son secours. Aux premiers cris qui furent entendus on chargea Dinomène. Comme celui-ci voulut faire résistance, on lui lance une grêle de traits, au travers desquels il parvint pourtant à s'échapper, n'ayant reçu que deux blessures. Les satellites prirent la fuite, quand ils virent le roi mort. Une partie des meurtriers courent au forum, où la multitude était dans l'enchantement de sa liberté; les autres vont droit à Syracuse, afin de prévenir les desseins d'Andranodore et des autres partisans de la royauté. Avant que les événements eussent éclaté encore, Appius Claudius qui, à la proximité où il se trouvait, voyait la guerre se former, écrivit au sénat que les négociations étaient ouvertes entre la Sicile et les Carthaginois; et afin de se prémunir contre les projets des Syracusains, il porte toutes ses forces sur la limite qui séparait sa province de l'état de Syracuse. Sur la fin de cette année, Fabius, d'après un arrêté du sénat, eut soin de fortifier Pouzzoles, où, depuis la guerre, il s'était établi un marché qui prenait chaque jour plus d'importance, et y laissa une garnison. Comme il venait à Rome pour les élections, il indiqua les comices pour le jour le plus prochain de ceux où il est permis de les tenir; et tout en arrivant il se rendit au champ de Mars sans entrer dans la ville. La centurie de l'Anio, et dans cette centurie la division des jeunes gens, ce jour-là, se trouva la première à donner son suffrage. Comme elle portait au consulat Titus Otacilius et Marcus Æmilius Régillus, Fabius, ayant demandé du silence, prononça ce discours.

VIII. « Si nous avions ou la paix en Italie, ou la guerre

» hoste haberemus, in quo negligentiæ laxior locus » esset, qui vestris studiis, quæ in Campum ad mandandos, quibus velitis, honores affertis, moram » ullam offerret, is mihi parum meminisse videretur » vestræ libertatis: sed cùm in hoc bello, in hoc » hoste, nunquam ab ullo duce sine ingenti nostrâ » clade erratum sit, eâdem vos curâ, quâ in aciem » armati descenditis, inire suffragium ad creandos » consules decet, et sibi sic quemque dicere: Hannibali imperatori parem consulem nomino. Hoc » anno ad Capuam Jubellio Taureæ Campano summo » equiti provocanti summus Romanus eques Asellus » Claudius est oppositus. Adversùs Gallum, quondam provocantem in ponte Anienis, T. Manlium, » fidentem et animo et viribus, misêre majores nostri. Ob eamdem causam haud multis annis pòst » fuisse non negaverim, cur M. Valerio non diffideretur, adversùs similiter provocantem arma capienti Gallum ad certamen. Quemadmodum pedites equitesque optamus, ut validiores, si minùs, » ut pares hosti, habeamus; ita duci hostium parem » imperatorem quæramus. Cùm, qui est summus in » civitate dux, eum legerimus; tamen repentè lectus, » in annum creatus, adversùs veterem ac perpetuum » imperatorem comparabitur, nullis neque temporis, » neque juris inclusum angustiis, quominus ita omnia gerat administretque, ut tempora postulabunt » belli: nobis autem in apparatu ipso, ac tantùm

» avec un ennemi qui laissât plus de champ aux négligences, » je regarderais comme un attentat à votre liberté d'oser ap» porter le moindre obstacle à l'accomplissement des vœux » que vous manifestez dans la distribution de vos honneurs. » Mais puisque nous avons et une guerre, et un ennemi tels » que nos généraux n'ont jamais fait une faute qui n'ait en» traîné d'épouvantables calamités pour la république, il vous » convient d'apporter au champ de Mars, pour l'élection de » vos consuls, ce même esprit de vigilance qui vous fait prendre » toutes vos armes au moment d'aller sur le champ de bataille; » et il faut que chacun se dise à lui-même : *J'ai à nommèr un* » *adversaire digne d'Annibal.* Cette année, près de Capoue, » lorsque Jubellius Tauréa, le plus brave des chevaliers Cam» paniens, a osé nous défier, nous lui avons opposé Claudius » Asellus, le plus brave des chevaliers Romains. Jadis pour » combattre le Gaulois qui nous provoqua sur le pont de » l'Anio, on envoya Titus Manlius qui pouvait se confier à » son courage ainsi qu'à sa vigueur. Quelques années après on » eut sans doute les mêmes raisons de ne pas désespérer de » Marcus Valérius, lorsque ce brave jeune homme prit les » armes contre un autre Gaulois qui nous porta un semblable » défi. Instruits par ces exemples, comme nous désirons d'avoir » contre l'ennemi et des fantassins et des cavaliers qui le » vaillent du moins, s'ils ne peuvent valoir mieux, ainsi cher» chons un général qui vaille le sien. Et encore après que nous » aurons choisi le premier de nos capitaines, ce sera toujours » une nomination soudaine, une nomination pour une année » seulement; il lui faudra se mesurer avec un vieux général, » un général perpétuel, qui, n'étant circonscrit ni dans la durée » de son pouvoir, ni dans son autorité, peut mettre et dans la

» inchoantibus res, annus circumagitur. Quoniam, » quales viros creare vos consules deceat, satis est » dictum, restat, ut pauca de eis, in quos prærogati- » væ favor inclinavit, dicam. M. Æmilius Regillus » flamen est Quirinalis, quem neque mittere à sa- » cris, neque retinere possumus, ut non deûm aut » belli deseramus curam. Otacilius, sororis meæ » filiam uxorem, atque ex eâ liberos, habet: ceterùm » non ea vestra in me majoresque meos merita sunt, » ut non potiorem privatis necessitudinibus rempu- » blicam habeam. Quilibet nautarum vectorumque » tranquillo mari gubernare potest: ubi sæva orta » tempestas est, ac turbato mari rapitur vento navis, » tum viro et gubernatore opus est. Non tranquillo » navigamus, sed jam aliquot procellis submersi » penè sumus: itaque, quis ad gubernacula sedeat, » summâ curâ providendum ac præcavendum vobis » est. In minore te experti, T. Otacili, re sumus: » haud sanè, cur ad majora tibi fidamus, documenti » quidquam dedisti. Classem hoc anno, cui tu præ- » fuisti, trium rerum causâ paravimus: ut Africæ » oram popularetur; ut tuta nobis Italiæ littora es- » sent; ante omnia ne supplementum cum stipendio

» disposition et dans l'exécution de ses plans, toute la suite et » toute la vigueur que demanderont les besoins de la guerre, » tandis qu'une année de nos généraux est prise par les prépa- » ratifs seuls, et qu'à peine commencent-ils, qu'il leur faut se » retirer. Après vous avoir dit quels hommes il vous convient » de prendre pour vos consuls, il ne me reste qu'un mot à vous » dire sur ceux pour qui la faveur d'un premier suffrage a fait » pencher la balance. Marcus Æmilius Régillus est flamine » de Quirinus, et nous ne pouvons ni l'écarter de ses autels, » ni l'y retenir, sans que la religion ou la guerre n'en souffrent. » Otacilius a épousé la fille de ma sœur, et il en a des enfants. » Mais ce que vous avez fait, Romains, et pour moi et pour » mes pères, mérite-t-il que je vous sacrifie à mes liaisons pri- » vées? Le premier matelot, le premier passager peuvent tenir » le gouvernail, quand la mer est tranquille; mais lorsqu'il » s'est élevé une violente tempête, et que dans la tourmente » des flots le navire est emporté par les vents, c'est alors qu'il » faut un homme et un pilote. Il s'en faut que nous soyions » dans le calme; nous avons essuyé plus d'une bourrasque, qui » ont failli nous submerger. Il vous importe donc de choisir » avec un soin extrême l'homme que vous mettrez au gouver- » nail. Otacilius, nous avons essayé tes moyens dans des com- » missions moins difficiles. Certes, cette première épreuve ne » nous a pas donné lieu de nous rassurer assez pour t'en confier » une de cette importance. L'armement de la flotte que tu as » commandée cette année avait trois objets, de ravager la côte » d'Afrique, de protéger celles de l'Italie, et surtout d'inter- » cepter les convois par où Carthage ferait passer à Annibal » des troupes, de l'argent et des vivres. Romains, nommez » Titus Otacilius consul, s'il a fait, je ne dis pas tout, mais

» commeatuque ab Carthagine Hannibali transpor-
» taretur. Create consulem T. Otacilium, non dico,
» si omnia hæc, sed si aliquid eorum reipublicæ
» præstitit. Sin autem, te classem obtinente, etiam,
» velut pacato mari, quælibet Hannibali tuta atque
» integra ab domo venerunt; si ora Italiæ infestior
» hoc anno, quàm Africæ, fuit; quid dicere potes,
» cur te potissimum ducem Hannibali hosti oppo-
» nant? Si consul esses, dictatorem dicendum exem-
» plo majorum nostrorum censeremus; nec tu id
» indignari posses, aliquem in civitate Romanâ me-
» liorem bello haberi, quàm te. Magis nullius inte-
» rest, quàm tuâ, T. Otacili, non imponi cervicibus
» tuis onus, sub quo concidas. Ego magnopere sua-
» deo, eodem animo, quo, si stantibus vobis in aciem
» armatis repentè deligendi duo imperatores essent,
» quorum ductu atque auspicio dimicaretis, hodie
» quoque consules creetis, quibus sacramento liberi
» vestri dicant, ad quorum edictum conveniant, sub
» quorum tutelâ atque curâ militent. Lacus Trasi-
» menus et Cannæ, tristia ad recordationem exem-
» pla, sed ad præcavendum simile utili documento
» sunt. Præco, Aniensem juniorum in suffragium
» revoca. »

IX. Cùm T. Otacilius ferociter, eum continuare consulatum velle, vociferaretur, atque obstreperet, lictores ad eum accedere cònsul jussit; et quia in urbem non inierat, protinus in Campum ex itinere

» la moindre partie de ce que la république avait droit d'at-
» tendre de lui. Mais si, pendant que tu tenais la mer avec
» une flotte, tout est arrivé au camp d'Annibal aussi sûrement,
» aussi complètement que si la mer eût été en pleine paix;
» mais si la côte d'Italie, cette année, a été plus infestée que
» celle d'Afrique, quels peuvent être tes titres à un comman-
» dement où tu auras à lutter contre un ennemi tel qu'An-
» nibal? Si tu étais consul, je proposerais de nommer un dic-
» tateur, comme on l'a fait tant de fois; et tu aurais mauvaise
» grâce de te plaindre qu'il y eût dans la république un
» homme que l'on jugeât plus capable de faire la guerre. Nul
» n'est plus intéressé que toi, Otacilius, à ce qu'on ne t'im-
» pose pas un fardeau sous lequel tu fléchirais. Pour moi,
» Romains, je vous conseille fort de prendre le même esprit
» qui nous animerait tous, si, tout armés sur le champ de ba-
» taille, vous aviez à annoncer sans délai deux généraux sous
» les ordres et les auspices desquels il nous faudrait marcher
» au combat. Oui, c'est dans ce même esprit qu'il faut nom-
» mer aujourd'hui les consuls, à qui nos enfants se lieront
» par un serment sacré, dont la proclamation fixera leur ras-
» semblement, dont les soins et la capacité veilleront à leur
» sûreté pendant toute une campagne. Trasimène et Cannes
» sont des ressouvenirs fâcheux, mais utiles pour empêcher que
» rien de semblable ne se renouvelle. Hérault, avertissez la
» division des jeunes gens de la centurie Aniensis de retourner
» au scrutin. »

IX. Comme Otacilius se récriait de toute sa force, refusant d'abandonner ses droits au consulat, et que ses cris interrompaient les opérations, Fabius dit à ses licteurs de s'approcher d'Otacilius, et de l'avertir que le consul s'étant rendu immédia-

profectus, admonuit, cum securibus sibi fasces præferri. Iterum prærogativa suffragium init; creatique in eâ consules Q. Fabius Maximus quartùm, M. Marcellus tertiùm. Eosdem consules ceteræ centuriæ sine variatione ullâ dixerunt. Et prætor unus refectus, Q. Fulvius Flaccus: novi alii creati, T. Otacilius Crassus iterum, Q. Fabius consulis filius, qui tum ædilis curulis erat, P. Cornelius Lentulus. Comitiis prætorum perfectis, senatusconsultum factum est, « Ut Q. Fulvio extra ordinem urbana provincia esset; » isque potissimùm, consulibus ad bellum profectis, » urbi præesset. » Aquæ magnæ bis eo anno fuerunt; Tiberisque agros inundavit cum magnâ strage tectorum, pecorumque et hominum pernicie. Quinto anno secundi Punici belli, Q. Fabius Maximus quartùm, M. Claudius Marcellus tertiùm, consulatum ineuntes, plus solito converterant in se civitatis animos: multis enim annis tale consulum par non fuerat. Referebant senes, sic Maximum Rullum cum P. Decio ad bellum Gallicum, sic postea Papirium Carviliumque adversùs Samnites, Bruttiosque, et Lucanum cum Tarentino populum, consules declaratos. Absens Marcellus consul creatus, cùm ad exercitum esset; præsenti Fabio, atque ipso comitia habente, consulatus continuatus. Tempus ac necessitas belli, ac discrimen summæ rerum faciebant, ne quis aut in exemplum exquireret, aut suspectum cupiditatis imperii consulem haberet: quin laudabant potiùs

tement de l'armée au champ de Mars, sans avoir passé par la ville, il y avait des haches à ses faisceaux. On reprend les suffrages de la tribu : elle porta Fabius et Marcellus au consulat : c'était le quatrième de Fabius, le troisième de Marcellus. Les autres centuries proclamèrent toutes les mêmes choix, sans la moindre variation ; un seul préteur fut réélu, Quintus Fulvius Flaccus; tous les autres furent nouveaux, Titus Otacilius Crassus pour la seconde fois, Quintus Fabius, fils du consul et alors édile curule, Publius Cornélius Lentulus. La nomination des préteurs terminée, un senatus-consulte assigna extraordinairement à Fulvius la préture de la ville. On voulait l'avoir pour commandant dans Rome, lorsque les consuls seraient à la tête de leurs armées. Cette même année le Tibre se déborda deux fois : ces grandes inondations occasionnèrent des pertes considérables en bâtiments, en troupeaux et en hommes. Cette cinquième année (*a*) de la seconde guerre punique, s'ouvrant par un quatrième consulat du grand Fabius, et par un troisième de Marcus Claudius Marcellus, l'attention publique s'était fixée plus que de coutume sur les nouveaux magistrats. En effet, il y avait bien des années qu'on n'avait vu une réunion de pareils consuls. Les vieillards citaient la nomination de Maximus Rullus, qui avait concouru, avec celle de Publius Décius, pour la guerre des Gaulois, et depuis celle de Papirius et de Carvilius qu'on opposa aux Samnites, aux Bruttiens et aux Lucaniens confédérés avec Tarente. Marcellus eut l'honneur d'être nommé consul, quoiqu'absent, étant alors à son armée, et Fabius, qui était présent et qui pré[illegible] lui-même les élections, celui d'être co[illegible]nué deux anné[illegible]cutives. Les circonstances, la

---

([illegible]ne 538; avan[illegible]

magnitudinem animi, quòd, cùm summo imperatore esse opus reipublicæ sciret, seque eum haud dubiè esse, minoris invidiam suam, si quâ ex re oriretur, quàm utilitatem reipublicæ, fecisset.

X. Quo die magistratum inierunt consules, senatus in Capitolio est habitus; decretumque omnium primùm, ut consules sortirentur, compararentve inter se, uter censoribus creandis comitia haberet, priusquam ad exercitum proficisceretur. Prorogatum deinde imperium omnibus, qui ad exercitus erant; jussique in provinciis manere, Ti. Gracchus Luceriæ, ubi cum volonum exercitu erat, C. Terentius Varro in agro Piceno, Manius Pomponius in Gallico (7): ex prætoribus prioris anni proprætore Q. Mucius obtineret Sardiniam, M. Valerius ad Brundisium oræ maritimæ, intentus adversùs omnes motus Philippi Macedonum regis, præesset. P. Cornelio Lentulo prætori Sicilia decreta provincia; T. Otacilio classis eadem, quam adversùs Carthaginienses priore anno habuisset. Prodigia eo anno multa nunciata sunt; quæ quò magis credebant simplices ac religiosi homines, eò plura nunciabantur: Lanuvii in æde intus Sospitæ Junonis corvos nidum fecisse: in Apuliâ palmam viridem arsisse: Mantuæ stagnum effu-

nécessité de la guerre, et la conviction qu'il y allait de l'existence entière de Rome, empêchèrent que les irrégularités ne fussent remarquées comme un exemple dangereux, et qu'on ne soupçonnât dans le consul du faible pour le commandement. Au contraire, on ne voyait dans sa conduite que l'élan d'un cœur magnanime, et on le louait plutôt de ce que, sachant que la république avait besoin d'un grand capitaine, et qu'il l'était incontestablement, il avait osé braver l'odieux qui pouvait rejaillir sur sa personne, plutôt que de compromettre l'intérêt de l'état.

X. Le jour de l'installation, le sénat se réunit au Capitole; et il fut décidé avant tout que les consuls, à moins qu'ils ne préférassent de s'arranger entre eux, tireraient au sort à qui tiendrait, avant de se rendre à son armée, les comices pour l'élection des censeurs. On prorogea ensuite le commandement à tous ceux qui en avaient un, et on les laissa dans leurs mêmes départements, Titus Gracchus à Lucérie, où il était avec une armée de Volons, Varron dans le Picentin, Manius Pomponius dans la Gaule. Parmi les préteurs de l'année précédente, Quintus Mucius et Marcus Valérius conservèrent, avec le titre de propréteur, l'un la Sardaigne, et l'autre l'inspection de la côte maritime près de Brindes, d'où il devait observer tous les mouvements de Philippe, roi de Macédoine. La Sicile fut assignée au préteur Publius Cornélius Lentulus, et à Otacilius, la même flotte qu'on lui avait donnée l'année dernière contre les Carthaginois. Il y eut cette année beaucoup d'annonces de prodiges, et elles se multipliaient en raison de la crédulité de ces hommes simples et superstitieux. On débita qu'à Lanuvium des corbeaux avaient fait leur nid dans l'intérieur du temple de Junon Sospita; que dans l'Apulie, un palmier tout vert s'était enflammé; qu'à Mantoue, le marais qui se déborde dans le Mincio, avait

sum Mincio amni cruentum visum: et Calibus cretâ, et Romæ in foro boario sanguine pluisse: et in vico Istrico fontem sub terrâ tantâ vi aquarum fluxisse, ut serias (8) doliaque, quæ in eo loco erant, provoluta velut impetus torrentis tulerit: tacta de cœlo atrium publicum in Capitolio, ædem in Campo Vulcani, nucem in Sabinis publicamque viam, murum ac portam Gabiis. Jam alia vulgata miracula erant: hastam Martis Præneste suâ sponte promotam: bovem in Siciliâ locutum: infantem in utero matris in Marrucinis: *Io triumphe!* clamâsse: ex muliere Spoleti virum factum: Adriæ aram in cœlo, speciesque hominum circum eum, cum candidâ veste, visas esse. Quin Romæ quoque in ipsâ urbe, secundùm apum examen in foro visum, affirmantes quidam, legiones se armatas in Janiculo videre, concitaverunt civitatem ad arma; qui tum in Janiculo essent, negarunt, quemquam ibi, præter assuetos collis ejus cultores, apparuisse. Hæc prodigia hostiis majoribus procurata sunt ex aruspicum responso, et supplicatio omnibus deis, quorum pulvinaria Romæ essent, indicta est.

XI. Perpetratis, quæ ad pacem deûm pertinebant, de republicâ belloque gerendo, et quantùm copiarum, et ubi quæque essent, consules ad senatum retulerunt. Duodeviginti legionibus bellum geri placuit: binas consules sibi sumere: binis Galliam

paru tout ensanglanté; qu'il était tombé à Calès une pluie de craie, et à Rome, dans le *Forum Boarium*, une pluie de sang; que dans la rue de l'Istrie, une source souterraine avait poussé une si prodigieuse quantité d'eaux, que des barriques et des tonneaux qui se trouvaient dans cet endroit, avaient été emportés loin de là, comme par l'impétuosité d'un torrent; que le tonnerre était tombé sur la grande galerie du Capitole, sur une chapelle dans le champ de Vulcain, sur un noyer dans la Sabine, et à Gabies, sur la voie publique, sur les murailles et sur une des portes de la ville. On avait parlé de beaucoup d'autres phénomènes: de la pique de Mars à Préneste, qui d'elle-même s'était lancée en avant; d'un bœuf en Sicile qui avait articulé des sons humains; d'un enfant du Marrucinum, qui, dans le ventre de sa mère, avait crié *Triomphe;* d'une femme à Spolète, devenue homme tout à coup; et dans Adria, d'un autel qu'on avait vu dans le ciel entouré de figures d'hommes en habits sacerdotaux. Bien plus, à Rome même, au cœur de la ville, à la suite d'un essaim d'abeilles qui avait paru, disait-on, dans le Forum, on vint affirmer qu'on voyait une armée sur le Janicule, ce qui fit courir toute la ville aux armes, tandis qu'au Janicule on assura bien n'avoir rien aperçu que les habitants ordinaires de ce quartier. D'après la réponse des Aruspices, de grandes victimes furent immolées pour l'expiation des prodiges, et des prières solennelles furent décernées à tous les dieux qui avaient à Rome des *Pulvinar*.

XI. Ce ne fut qu'après avoir satisfait à toutes les cérémonies religieuses qui pouvaient assurer à l'état la protection des dieux, que les consuls réglèrent avec le sénat les autres affaires publiques, les opérations de la campagne, la quantité de troupes qu'on y emploîrait, et leur destination. On décréta dix-huit légions

Siciliamque ac Sardiniam obtineri: duabusque Q. Fabium prætorem Apuliæ, duabus volonum Ti. Gracchum circa Luceriam præesse: singulas C. Terentio proconsuli ad Picenum, et M. Valerio ad classem circa Brundisium relinqui; et duas urbi præsidio esse. Hic ut numerus legionum expleretur, sex novæ legiones erant scribendæ: eas primo quoque tempore consules scribere jussi, et classem parare; ut cum eis navibus, quæ pro Calabriæ littoribus in statione essent, centum quinquaginta longarum navium classis eo anno expleretur. Delectu habito, et centum navibus novis deductis, Q. Fabius comitia censoribus creandis habuit: creati M. Atilius Regulus et P. Furius Philus. Cùm increbresceret rumor, bellum in Siciliâ esse, T. Otacilius eò cum classe proficisci jussus est. Cùm deessent nautæ, consules ex senatusconsulto edixerunt, « Ut, » qui, L. Æmilio, C. Flaminio censoribus, millibus » æris quinquaginta ipse aut pater ejus census fuis» set, usque ad centum millia, aut cui postea res » tanta esset facta, nautam unum cum sex mensium » stipendio daret: qui supra centum millia usque ad » trecenta millia, tres nautas cum stipendio annuo: » qui supra trecenta millia, usque ad decies æris, » quinque nautas: qui supra decies, septem: sena» tores octo nautas cum annuo stipendio darent. » Ex hoc edicto dati nautæ, armati instructique ab dominis (9), cum triginta dierum coctis cibariis naves conscenderunt. Tum primùm est factum, ut

pour cette campagne, deux pour chacun des consuls, deux pour chacune des provinces de Gaule, de Sicile et de Sardaigne, et deux autres pour l'Apulie, sous les ordres du préteur Quintus Fabius, sans compter les deux de Volons que l'on conservait à Gracchus, autour de Lucérie, celle du proconsul Varron dans le Picentin, celle de Marcus Valérius qu'on laissait pour le service de la flotte aux environs de Brindes, et les deux qui restaient pour la défense de Rome. Pour compléter ce nombre de légions, il fallait en former six nouvelles. Les consuls eurent ordre de les lever en toute diligence, et de préparer une flotte qui, jointe aux bâtiments en station sur les côtes de la Calabre, portât, cette année, à cent cinquante vaisseaux longs nos forces navales dans cette partie. L'enrôlement terminé, et les cent navires nouveaux lancés à la mer, Fabius tint les comices pour l'élection des censeurs : on nomma M. Atilius Régulus et Publius Furius Philus. Les bruits d'une guerre en Sicile prenant chaque jour plus de consistance, Otacilius eut ordre de s'y rendre avec sa flotte. Comme on manquait de matelots, les consuls, d'après un arrêté du sénat, ordonnèrent par une proclamation que tout citoyen qui, sous la censure de Lucius Æmilius et de Caïus Flaminius, aurait été, ou lui ou son père, enregistré comme possesseur d'un fonds de cinquante à cent mille as de cuivre, ou qui depuis aurait acquis cette fortune, fournirait un matelot et six mois de paie; que celui qui aurait au-delà de cent jusqu'à trois cent mille as, fournirait trois matelots avec la paie d'une année entière; qu'au-dessus de trois cent mille jusqu'à un million, on en donnerait cinq, et sept au-delà d'un million; qu'enfin les sénateurs en fourniraient huit avec la paie de toute l'année. Les matelots levés d'après cette ordonnance, armés et équipés par leurs maîtres, s'embarquè-

classis Romana sociis navalibus privatâ impensâ paratis compleretur.

XII. Hic major solito apparatus præcipuè conterruit Campanos, ne ab obsidione Capuæ bellum ejus anni Romani inciperent: itaque legatos ad Hannibalem oratum miserunt, ut Capuam exercitum admoveret: « Ad eam oppugnandam novos exercitus » scribi Romæ; nec ullius urbis defectioni magis » infensos eorum animos esse. » Id quia tam trepidi nuntiabant, maturandum Hannibal ratus, ne prævenirent Romani, profectus Arpis, ad Tifata in veteribus castris super Capuam consedit: inde Numidis Hispanisque ad præsidium simul castrorum, simul Capuæ relictis, cum cetero exercitu ad lacum Averni, per speciem sacrificandi, re ipsâ ut tentaret Puteolos, quodque ibi præsidii erat, descendit. Maximus, postquam Hannibalem Arpis profectum, et regredi in Campaniam allatum est, nec die nec nocte intermisso itinere, ad exercitum redit; et Ti. Gracchum ab Luceriâ Beneventum copias admovere, Q. Fabium prætorem (is filius consulis erat) Luceriam Graccho succedere jubet. In Siciliam eodem tempore duo prætores profecti, P. Cornelius ad exercitum, Otacilius, qui maritimæ oræ reique navali præesset; et ceteri in suas quisque provincias profecti: et, quibus prorogatum imperium erat, easdem, quas priore anno, regiones obtinuerunt.

XIII. Ad Hannibalem, cùm ad lacum Averni

rent avec des vivres cuits pour trente jours. Ce fut le premier exemple d'une flotte romaine équipée aux frais des particuliers.

XII. Ces préparatifs extraordinaires épouvantèrent surtout les Campaniens : ils craignirent que les Romains n'ouvrissent la campagne par le siége de Capoue. Ils députèrent donc vers Annibal pour le supplier de se rapprocher au plus tôt de leur ville, ajoutant « que les levées extraordinaires des Romains avaient pour but de l'assiéger, et qu'il n'y en avait point dont la défection leur eût laissé un plus profond ressentiment. » Annibal, à la vivacité de leurs craintes, jugeant le danger pressant, pour ne point se laisser prévenir par les Romains, partit précipitamment d'Arpi, et vint occuper son ancien camp de Tifate, au-dessus de Capoue. Il y laissa un corps de Numides et d'Espagnols pour la défense tant du camp que de la ville, et avec le reste de son armée, il s'avance vers le lac d'Averne, sous le prétexte d'un sacrifice qu'il devait y offrir, mais dans le fond, pour tâcher d'enlever Pouzzole et le corps de troupes qui le gardait. Fabius, sur l'avis qu'Annibal avait quitté Arpi, et qu'il rentrait dans la Campanie, marche nuit et jour sans interruption pour rejoindre son armée. Il ordonne à Gracchus de se porter de Lucérie sur Bénévent avec toutes ses forces, et le fait remplacer à Lucérie par le préteur son fils. Dans le même temps, les deux préteurs, Cornélius et Otacilius, partirent pour la Sicile, l'un pour prendre le commandement de l'armée de terre, et l'autre celui des forces navales. Les autres se rendirent de même dans leurs départements; et ceux dont le commandement avait été prorogé, continuèrent à garder les mêmes pays qu'ils occupaient.

XIII. Pendant qu'Annibal était près du lac d'Averne, cinq

esset, quinque nobiles juvenes ab Tarento venerunt partim ad Trasimenum lacum, partim ad Cannas capti, dimissique domos cum eâdem comitate, quâ usus adversùs omnes Romanorum socios Pœnus fuerat. Ii, « memores beneficiorum ejus perpulisse » magnam partem se juventutis Tarentinæ, » referunt, « ut Hannibalis amicitiam ac societatem, » quàm populi Romani, mallent; legatosque ab suis » missos rogare Hannibalem, ut exercitum propiùs » Tarentum admoveat. Si signa ejus, si castra con- » specta à Tarento sint, haud ullam intercessuram » moram, quin urbs dedatur. In potestate juniorum » plebem, in manu plebis rem Tarentinam esse. » Hannibal collaudatos eos, oneratosque ingentibus promissis, domum ad cœpta maturanda redire jubet; se in tempore affuturum esse. Hâc cum spe dimissi Tarentini. Ipsum ingens cupido incesserat Tarenti potiundi. Urbem esse videbat, cùm opulentam nobilemque, tum maritimam, et in Macedoniam opportunè versam, regemque Philippum hunc portum, si transiret in Italiam, cùm Brundisium Romani haberent, petiturum. Sacro inde perpetrato, ad quod venerat, et, dum ibi moratur, pervastato agro Cumano usque ad Miseni promontorium, Puteolos repentè agmen convertit, ad opprimendum præsidium Romanum. Sex millia hominum erant, et locus munimento quoque, non naturâ modò, tutus. Triduum ibi moratus Pœnus, ab omni parte tentato præsidio, deinde, ut nihil procedebat, ad populan-

jeunes nobles de Tarente qu'il avait faits prisonniers, les uns à Trasimène, les autres à Cannes, et qu'il avait renvoyés dans leur patrie avec cette même générosité dont il s'était toujours piqué envers tous les alliés du peuple romain, se rendirent auprès de lui. « En reconnaissance de ses bienfaits, dirent-ils, ils avaient décidé une grande partie de la jeunesse de Tarente à préférer son alliance à celle des Romains; leur parti les avait envoyés prier Annibal de s'approcher de Tarente avec son armée; au moment où l'on apercevrait de Tarente ses drapeaux et son camp, la ville se donnerait à lui sans le moindre délai. Tarente était à la disposition du peuple, et le peuple à la disposition de leur parti. » Annibal, après les avoir comblés d'éloges, et leur avoir fait les plus magnifiques promesses, les renvoya chez eux pour mûrir leur entreprise; assurant qu'il arriverait à temps pour les seconder. Les Tarentins repartirent avec cette réponse. Pour lui, il avait une envie extrême de se voir en possession de Tarente. Outre que c'était une ville importante et riche, il considérait l'avantage d'avoir une place maritime et un port à proximité de la Macédoine, où le roi Philippe, s'il passait en Italie, pourrait débarquer, celui de Brindes étant occupé par les Romains. Après avoir achevé le sacrifice pour lequel il était venu, et, dans l'intervalle, dévasté le territoire de Cumes jusqu'au promontoire de Misène, il tourna brusquement sur Pouzzole, où il comptait surprendre la garnison romaine. Elle était de six mille hommes, et la place, indépendamment de sa position, avait des fortifications qui la défendaient. Annibal y resta trois jours, pendant lesquels il chercha à l'entamer de tous les côtés; mais comme ses tentatives furent sans succès, il alla ravager le territoire de Naples, plutôt par dépit, que dans l'espoir de réduire la ville. Comme il passa

dum agrum Neapolitanum, magis irâ quàm potiundæ urbis spe, processit. Adventu ejus in propinquum agrum Nolana mota est plebs, jamdiu aversa ab Romanis, et infesta senatui suo: itaque legati ad arcessendum Hannibalem, cum haud dubio promisso tradendæ urbis, venerunt. Prævenit inceptum eorum Marcellus consul à primoribus accitus. Die uno Suessulam à Calibus, cùm Vulturnus amnis trajicientem moratus esset, contenderat: inde proximâ nocte sex millia peditum, equitesque trecentos, qui præsidio senatui essent, Nolam intromisit; et uti à consule omnia impigre facta sunt ad præoccupandam Nolam; ita Hannibal tempus terebat, bis jam antè nequidquam tentatâ re, segnior ad credendum Nolanis factus (10).

XIV. Iisdem diebus et Q. Fabius consul ad Casilinum tentandum, quod præsidio Punico tenebatur, venit; et ad Beneventum, velut ex composito, parte alterâ Hanno ex Bruttiis cum magnâ peditum equitumque manu, alterâ Ti. Gracchus ab Luceriâ accessit; qui primò oppidum intravit. Deinde, ut Hannonem tria millia ferme ab urbe ad Calorem fluvium castra posuisse, et inde agrum populari audivit, et ipse, egressus mœnibus, mille ferme passus ab hoste castra locat, ibique concionem militum habuit. Legiones magnâ ex parte volonum habebat; qui jam alterum annum libertatem tacitè mereri, quàm postulare palàm, maluerant. Senserat tamen hibernis

dans le voisinage de Nole, il y eut quelques mouvements dans le peuple de cette ville, qui, depuis long-temps, avait de l'aversion pour les Romains, et ne pardonnait point à son sénat de les soutenir. Des députés vinrent trouver Annibal, avec la promesse certaine de lui livrer la place. Leurs projets furent prévenus par le consul Marcellus, que le parti sénatorial avait appelé à son secours. Marcellus ne mit qu'un jour à se rendre de Calès à Suessula, quoique le passage du Vulturne l'eût arrêté quelque temps, et dès la nuit suivante, il fit entrer dans Nole six mille hommes d'infanterie et trois cents de cavalerie, pour servir de défense au sénat. Ainsi Nole se trouva sauvée encore une fois, et par l'extrême activité que mit le consul à prévenir son ennemi, et aussi par quelques lenteurs d'Annibal, qui deux fois auparavant, ayant tenté en vain cette entreprise, n'était plus si disposé à se fier aux promesses des habitants.

(*a*) XIV. Vers le même temps, le consul Q. Fabius fit une tentative sur Casilinum, défendue par une garnison carthaginoise. D'un autre côté, Hannon et Tibérius Gracchus partirent comme de concert, le premier du pays des Bruttiens, à la tête d'un corps considérable d'infanterie et de cavalerie, et l'autre de Lucérie pour s'approcher de Bénévent. Le Romain entra d'abord dans la ville, ensuite, sur la nouvelle qu'Hannon était campé à près de trois milles sur les bords du Calore, et que de là, il dévastait les terres voisines, il se met lui-même en campagne, vient prendre position à un mille de l'ennemi, et là, convoque ses soldats pour les haranguer. Ses légions étaient en grande partie composées d'esclaves, qui, depuis deux ans, aimaient mieux mériter leur liberté par des actions que de la ré-

---

(*a*) Ici commence la traduction de M. Noël.

egrediens murmur in agmine esse quærentium, « En » unquam liberi militaturi essent? » scripseratque senatui, non tam quid desiderarent, quàm quid meruissent: « Bonâ fortique operâ eorum se ad eam » diem usum, neque ad exemplum justi militis quid» quam eis, præter libertatem, deesse. » De eo permissum ipsi erat, faceret, quod è republicâ duceret esse. Itaque, priusquam cum hoste manum consereret, pronunciat, « tempus venisse eis libertatis, quam » diu sperassent, potiundæ; postero die signis colla» tis dimicaturum puro ac patenti campo, ubi sine » ullo insidiarum metu verâ virtute geri res posset. » Qui caput hostis retulisset, eum se extemplo libe» rum jussurum esse: qui loco cessisset, in eum ser» vili supplicio animadversurum. Suam cuique for» tunam in manu esse: libertatis auctorem eis non se » fore solum, sed consulem M. Marcellum, sed uni» versos Patres, quos, consultos ab se de libertate » eorum, sibi permisisse. » Litteras inde consulis ac senatusconsultum recitavit. Ad quæ clamor cum ingenti assensu est sublatus: pugnam poscebant, signumque ut daret extemplo, ferociter instabant. Gracchus, prælio in posterum diem pronunciato, concionem dimisit. Milites læti, præcipuè quibus merces navatæ in unum diem operæ libertas futura erat, armis expediendis diei quod reliquum consumunt.

XV. Postero die, ubi signa cœperunt canere,

clamer comme une dette. Cependant au sortir des quartiers d'hiver, quelques murmures avaient frappé ses oreilles; il les avait entendus se demander « s'ils ne combattraient jamais avec le caractère d'hommes libres, » et avait mandé au sénat moins ce qu'ils désiraient, que ce qu'ils avaient mérité. « Jusqu'à ce jour leur bravoure avait été aussi éclatante que leurs services avaient été actifs, et il ne leur manquait plus que la liberté pour être des soldats vraiment dignes de ce nom. » Le sénat l'avait laissé le maître de prendre le parti qu'il jugerait le plus avantageux à l'état. Avant donc d'en venir aux mains avec l'ennemi, il leur déclare : « que le temps est venu pour eux d'entrer en jouissance de cette liberté à laquelle ils aspirent depuis si long-temps. Dès le lendemain, ils allaient combattre dans une vaste et rase campagne, où, sans avoir à craindre aucune embuscade, la véritable valeur pourrait décider le succès. La liberté serait la récompense de tout soldat qui rapporterait la tête d'un ennemi, et le supplice des esclaves, la peine de quiconque abandonnerait son poste. Leur sort était donc entre leurs mains; ils avaient pour garants de sa promesse, outre sa parole, celle du consul Marcellus et du sénat tout entier, qui, consulté sur leurs intérêts, s'en était rapporté à sa décision. » Ensuite il lut des lettres de son collègue et le sénatus-consulte. Cette lecture fut reçue avec les plus vives acclamations. Tous demandent le combat à grands cris et pressent le consul de leur en donner le signal. Gracchus promet la bataille pour le lendemain, et congédie l'assemblée. Les soldats se retirent pleins de joie, surtout ceux à qui un seul jour, une seule action allait valoir la liberté; et tous passent le reste du temps à mettre leurs armes en état.

XV. Le lendemain, à peine la trompette a donné le signal,

primi omnium parati instructique ad prætorium conveniunt. Sole orto, Gracchus in aciem copias educit : nec hostes moram dimicandi fecerunt. Decem et septem millia peditum erant, maximâ ex parte Bruttii ac Lucani : equites mille ducenti, inter quos pauci admodum Italici, ceteri Numidæ ferè omnes Maurique. Pugnatum est et acriter, et diu : quatuor horis neutrò inclinata est pugna ; nec alia magis Romanum impediebat res, quàm capita hostium pretia libertati facta. Nam ut quisque hostem impigre occîderat, primùm capite ægre inter turbam tumultumque abscindendo tempus terebat : deinde, occupatâ dextrâ tenendo caput, fortissimus quisque pugnator esse desierat ; segnibus ac timidis tradita pugna erat. Quod ubi tribuni militum Graccho nunciaverunt, neminem stantem jam vulnerari hostem, carnificari jacentes, et in dextris militum pro gladiis humana capita esse ; signum dari propere jussit, « Projicerent capita, invaderentque hostem. » Claram satis et insignem virtutem esse ; nec dubiam » libertatem futuram strenuis viris. » Tum redintegrata pugna est, et eques etiam in hostem emissus. Quibus cùm impigre Numidæ occurrissent, nec segnior equitum quàm peditum pugna esset, iterum in dubium adducta res ; cùm utrimque duces, Romanus Bruttium Lucanumque, toties à majoribus suis victos subactosque ; Pœnus mancipia Romana et ex ergastulo militem, verbis obtereret. Postremò

que les premiers de tous, ils se réunissent sous les armes autour de la tente du général. Au lever du soleil, Gracchus range ses troupes en bataille, et les ennemis ne refusent point le combat. Leur infanterie était de dix-sept mille hommes, la plupart Bruttiens et Lucaniens, et leur cavalerie de douze cents chevaux, presque tous Numides et Maures, à l'exception d'un petit nombre d'Italiens. L'engagement fut aussi long qu'opiniâtre. Durant quatre heures la victoire flotta entre les deux armées : ce qui embarrassait le plus le soldat romain, étaient ces têtes d'ennemis au prix desquelles on avait mis sa liberté. A mesure qu'il tuait, il perdait le temps à les couper au milieu du tumulte de la mêlée, ensuite la nécessité de tenir une tête à la main, mettant les plus braves hors de combat, il n'y avait plus que les lâches et les moins hardis qui prissent part à l'action. Gracchus, informé par les tribuns des soldats « que ceux des ennemis qui étaient sur pied ne recevaient plus de blessures, que les siens s'amusaient à égorger les mourants, et ne portaient plus à la main que des têtes au lieu d'épées, » leur fait promptement donner l'ordre de jeter ce qui les embarrassait, et de fondre sur l'ennemi, ajoutant « que leur valeur pouvait se passer de ces trophées, et que les braves devaient compter sur un entier affranchissement. » Alors le combat se ranime, et Gracchus commande à la cavalerie de charger. De leur côté, les Numides s'avancent fièrement à sa rencontre; les cavaliers se battent avec autant d'acharnement que les fantassins, et la victoire est encore une fois douteuse. Chacun des généraux crie aux siens, le romain, « qu'ils n'ont affaire qu'à des Bruttiens et à des Lucaniens tant de fois battus et subjugués par leurs ancêtres; » le carthaginois, « qu'ils n'ont en tête que des esclaves, dont les mains encore meurtries de fers,

pronunciat Gracchus, esse nihil, quod de libertate sperarent, nisi eo die fusi fugatique hostes essent.

XVI. Ea demum vox irâ animos accendit. Renovato clamore, velut alii repentè facti, tantâ vi se in hostem intulerunt, ut sustineri ultrà non possent. Primò antesignani Pœnorum, deinde signa perturbata, postremò tota impulsa acies; inde haud dubiè terga data, ruuntque fugientes in castra, adeò pavidi trepidique, ut ne in portis quidem aut vallo quisquam restiterit, ac propè continenti agmine Romani insecuti, novum de integro prælium inclusi hostium vallo ediderint. Ibi sicut pugna impeditior in angustiis, ita cædes atrocior fuit: et adjuvêre captivi, qui, rapto inter tumultum ferro, conglobati et ab tergo ceciderunt Pœnos, et fugam impedierunt. Itaque minus duo millia hominum ex tanto exercitu, et ea major pars equitum, cum ipso duce effugerunt: alii omnes cæsi aut capti: capta et signa duodequadraginta. Ex victoribus duo millia ferme cecidêre: præda omnis (præterquam hominum captorum) militi concessa est: et pecus exceptum est, quod intra dies triginta domini cognovissent. Cùm prædâ onusti in castra redissent, quatuor millia ferme volonum militum, qui pugnaverant segniùs, nec in castra irruperant simul, metu pœnæ collem haud procul castris ceperunt: postero die per tribunos militum inde deducti, concione advocatâ à Graccho,

viennent de prendre les armes. » Enfin Gracchus déclare « qu'il leur faut renoncer à la liberté, s'ils ne font ce jour-là même essuyer aux ennemis une déroute complète. »

XVI. Cette menace enflamme leur courage au point, que, jetant un cri terrible, et devenus, pour ainsi dire, des hommes nouveaux, ils fondent sur l'ennemi avec une furie qu'il ne lui fut plus possible de soutenir. Le désordre commence par la première ligne qui couvrait les enseignes, et passe aux enseignes elles-mêmes; bientôt tout le corps d'armée est enfoncé, la fuite devient générale, et tous se portent vers leur camp avec tant de précipitation et d'épouvante, que personne ne s'arrête pour tenir ferme aux portes ou sur les retranchements. Les Romains qui les poursuivaient, y entrent pêle-mêle avec les vaincus, et livrent un second combat dans l'intérieur du camp. Là, comme le théâtre était plus resserré, l'action n'en fut que plus sanglante, et le carnage fut augmenté par les prisonniers romains, qui, prenant les armes à la faveur du tumulte, se formèrent en corps, tombèrent sur les Carthaginois par derrière, et leur coupèrent la retraite. Aussi, d'une si forte armée, il ne s'échappa que deux mille hommes, presque tous de cavalerie, avec leur chef; tout le reste fut tué ou fait prisonnier; on prit aussi trente-huit drapeaux. Le vainqueur perdit environ deux mille hommes. Tout le butin fut abandonné au soldat, excepté les prisonniers et les bestiaux. Leurs maîtres eurent trente jours pour venir les reconnaître et les réclamer. Lorsque les Romains furent rentrés dans leur camp, chargés de butin, près de quatre mille esclaves qui n'avaient pas combattu avec autant de résolution, et qui n'avaient point pris part à l'attaque du camp ennemi, se réfugièrent sur une hauteur voisine, pour se soustraire au châtiment. Les tribuns les ramenèrent au moment

superveniunt. Ubi cùm proconsul veteres milites primùm, prout cujusque virtus atque opera in eâ pugnâ fuerat, militaribus donis donasset, tunc, « Quod ad volones attineret, omnes, » ait, « malle » laudatos à se, dignos indignosque, quàm quem» quam eo die castigatum esse. Quod bonum, faus» tum, felixque reipublicæ ipsisque esset, omnes » eos liberos esse jubere. » Ad quam vocem cùm clamor ingenti alacritate sublatus esset, ac nunc complexi inter se gratulantesque, nunc manus ad cœlum tollentes, bona omnia populo Romano Gracchoque ipsi precarentur, tum Gracchus, « Prius» quam omnes jure libertatis æquassem, » inquit, « neminem notâ strenui aut ignavi militis notasse » volui. Nunc, exsolutâ jam fide publicâ, ne discri» men omne virtutis ignaviæque pereat, nomina » eorum, qui detrectatæ pugnæ memores, secessio» nem paulò antè fecerunt, referri ad me jubebo; » citatosque singulos jurejurando adigam, nisi queis » morbus causa erit, non aliter, quàm stantes, ci» bum, potionemque, quoad stipendia facient, cap» turos esse. Hanc mulctam ita æquo animo feretis, si » reputabitis, nullâ ignaviæ notâ leviore vos desi» gnari potuisse. » Signum deinde colligendi vasa dedit; militesque prædam portantes agentesque, per lasciviam ac jocum, ita ludibundi Beneventum rediêre, ut ab epulis per celebrem festumque diem actis, non ex acie, reverti viderentur. Beneventani

que Gracchus venait de convoquer l'armée. D'abord il donna aux vieux soldats les récompenses militaires qu'avaient méritées leur valeur et leurs services; ensuite, quand il fut question des esclaves, il leur dit « que dans un jour si heureux, il aimait mieux les louer tous, dignes d'éloges ou non, que de sévir contre un seul; il les déclarait donc tous libres, et priait les dieux que cette faveur tournât à l'avantage de la république comme au leur propre. » A ces mots, un cri de joie s'élève de toutes parts; tous s'embrassent, se félicitent, et levant les mains au ciel, font des vœux pour la prospérité du peuple romain et pour celle de Gracchus. Ce général alors prend la parole: « Avant de vous rendre tous égaux, dit-il, par le présent de la » liberté, je n'ai voulu flétrir personne par une distinction qui » séparerait la bravoure de la lâcheté. Maintenant que j'ai dé» gagé ma parole, et que l'état vous a tenu la sienne, pour ne » pas confondre les braves et les lâches, je me ferai donner » les noms de ceux que la conscience de leur faute a portés à » se séparer de leurs compagnons, et à mesure qu'ils paraîtront » devant moi, j'exigerai leur serment, que tant qu'ils porte» ront les armes, ils prendront leurs repas debout, hors les cas » de maladies. Pour vous résigner à cette humiliation, il vous » suffira de penser qu'il était impossible d'infliger à la lâcheté » une peine plus légère. » Ensuite il donne le signal du départ, et les troupes, portant leur butin, ou chassant les bestiaux pris devant elles, ivres de bonheur, reprennent le chemin de Bénévent en se livrant aux transports d'une joie si bruyante et si folâtre, qu'on les eût pris pour des convives qui sortaient d'une orgie, plutôt que pour des soldats qui revenaient d'un combat. Les habitants de Bénévent se précipitent hors des portes pour venir à leur rencontre, les embrassent, les félici-

omnes turbâ effusâ cùm obviàm ad portas exissent, complecti milites, gratulari, vocare in hospitium. Apparata convivia omnibus in propatulo ædium (11) fuerant: ad ea invitabant, Gracchumque orabant, ut epulari permitteret militibus. Et Gracchus ita permisit, in publico epularentur omnes. Ante suas quibusque fores prolata omnia: pileati, aut lanâ albâ velatis capitibus volones epulati sunt, alii accubantes, alii stantes, qui simul ministrabant vescebanturque. Digna res visa, ut simulacrum celebrati ejus diei Gracchus, postquam Romam rediit, pingi juberet in æde Libertatis, quam pater ejus in Aventino ex mulctaticiâ pecuniâ faciendam curavit dedicavitque.

XVII. Dum hæc ad Beneventum geruntur, Hannibal, depopulatus agrum Neapolitanum, ad Nolam castra movet: quem ubi adventare consul sensit, Pomponio proprætore cum eo exercitu, qui super Suessulam in castris erat, accito, ire obviàm hosti parat, nec moram dimicandi facere. C. Claudium Neronem cum robore equitum, silentio noctis, per aversam maximè ab hoste portam emittit, circumvectumque occultè subsequi sensim agmen hostium jubet, et, cùm coortum prælium videret, ab tergo se objicere. Id errore viarum, an exiguitate temporis, Nero exsequi non potuerit, incertum est. Absente eo, cùm prælium commissum esset, superior quidem haud dubiè Romanus erat; sed, quia equites non affuêre in tempore, ratio compositæ rei turbata

tent, et leur offrent à l'envi l'hospitalité. Tous avaient fait préparer des banquets dans la cour de leurs maisons: ils invitent les Romains et prient Gracchus de leur permettre d'y prendre part. Le général y consentit; mais à condition que les repas seraient publics. Aussitôt des tables sont dressées devant les maisons, et chargées de tout ce qui avait déjà été apprêté. Les esclaves affranchis y parurent la tête couverte du bonnet de laine blanche, indice de leur liberté, les uns couchés suivant l'usage, les autres mangeant debout et servant les autres. Gracchus trouva ce tableau si piquant, que, de retour à Rome, il fit peindre les détails de cette fête dans le temple de la Liberté, que son père avait élevé sur le mont Aventin, des deniers provenus des amendes, et dont le même avait fait la dédicace.

XVII. Pendant que ces événements se passent près de Bénévent, Annibal, après avoir ravagé tout le territoire de Naples, marche vers Nole. Le consul, instruit de son approche, s'était fait joindre par le propréteur Pomponius avec le corps d'armée campé au-dessus de Suessula, et se dispose à marcher à la rencontre de l'ennemi, et à le combattre sans retard. A la faveur du silence de la nuit, il fait sortir Claudius Néron avec l'élite de la cavalerie par la porte la plus éloignée de l'ennemi, lui ordonne de faire un long circuit, de se rapprocher ensuite pour suivre de près la marche des Carthaginois, et, lorsqu'il verrait l'action engagée, de l'attaquer par derrière. Soit qu'il se fût égaré en route, soit que le temps lui manquât, Néron ne put exécuter ces ordres. Quoique le combat se fût livré sans lui, les Romains eurent incontestablement l'avantage; mais la cavalerie n'étant pas venue les seconder, l'exécution du plan souffrit de ce contre-temps. Marcellus n'osant poursuivre les en-

est: non ausus insequi cedentes Marcellus, vincentibus suis signum receptui dedit. Plus tamen duo millia hostium eo die cæsa traduntur; Romani minus quadringentis. Solis ferè occasu Nero, diem noctemque nequidquam fatigatis equis hominibusque, ne viso quidem hoste rediens, adeò graviter est ab consule increpitus, ut per eum stetisse diceret, quominus accepta ad Cannas redderetur hosti clades. Postero die Romanus in aciem descendit; Pœnus, tacitâ etiam confessione victus, castris se tenuit. Tertio die silentio noctis, omissâ spe Nolæ potiundæ, rei nunquam prospere tentatæ, Tarentum ad certiorem spem proditionis proficiscitur.

XVIII. Nec minore animo res Romana domi, quàm militiæ, gerebatur. Censores, vacui ab operum locandorum curâ, propter inopiam ærarii, ad mores hominum regendos animum adverterunt, castigandaque vitia, quæ, velut diutinis morbis ægra corpora ex se gignunt, nata bello erant. Primùm eos citaverunt, qui post Cannensem pugnam rempublicam deseruisse, Italiâque excessisse velle dicebantur; princeps eorum L. Cæcilius Metellus; quæstor tum fortè erat. Jusso deinde eo ceterisque ejusdem noxæ reis causam dicere, cùm purgari nequissent, pronunciarunt, verba orationemque eos adversùs rempublicam habuisse, quò conjuratio deserendæ Italiæ causâ fieret. Secundùm eos citati nimis callidi exsolvendi jurisjurandi interpretes; qui captivorum, ex itinere

nemis dans leur fuite, donna le signal de la retraite aux siens, quoique vainqueurs. On dit pourtant qu'Annibal perdit ce jour-là deux mille hommes, tandis que la perte des Romains ne fut que de quatre cents. Vers le coucher du soleil, et après avoir fatigué sans fruit hommes et chevaux, Néron revint sans avoir seulement vu l'ennemi. Le consul lui fit la plus vive réprimande, et lui reprocha d'avoir mis seul obstacle à ce qu'on rendît aux Carthaginois la défaite de Cannes. Le lendemain, Marcellus mit ses troupes en bataille; l'inaction d'Annibal, qui se tint renfermé dans son camp, fut un aveu tacite de sa défaite. Le troisième jour, renonçant à la prise de Nole, qu'il avait jusque-là tentée sans succès, il partit pendant le silence de la nuit, et prit la route de Tarente, où l'appelait l'espoir d'une trahison mieux concertée.

XVIII. Les soins de l'intérieur n'occupaient pas moins l'activité des Romains que la conduite de la guerre. Les censeurs, libres de la direction des travaux publics, à cause de l'épuisement du trésor, tournèrent toute leur attention vers la réforme des mœurs et la répression des vices nés de la guerre, comme les humeurs putrides s'engendrent dans les corps à la suite des longues maladies. D'abord ils citèrent à leur tribunal ceux que la voix publique accusait d'avoir voulu abandonner la patrie après la bataille de Cannes, et quitter l'Italie. A leur tête était L. Cæcilius Métellus, alors questeur. Il eut ordre de se défendre, ainsi que ses complices; mais comme ils ne purent se justifier, on les déclara convaincus d'avoir tenu, contre les intérêts de l'état, des discours tendants à former une conspiration dont l'objet était d'abandonner l'Italie. Après eux comparurent ces subtils interprètes de la foi des serments, ces captifs, qui, pour être retournés furtivement et à moitié chemin dans le camp

regressi clam in castra Hannibalis, solutum, quòd juraverant redituros, rebantur. His superioribusque illis equi adempti, qui publicum equum habebant; tribuque moti, ærarii omnes facti. Neque senatu modò aut equestri ordine regendo cura se censorum tenuit. Nomina omnium ex juniorum tabulis excerpserunt, qui quadriennio non militassent, quibus neque vacatio justa militiæ, neque morbus causa fuisset. Et ea supra duo millia nominum in ærarios relata, tribuque omnes moti. Additumque inerti censoriæ notæ (12) triste senatusconsultum; ut ii omnes quos censores notassent, pedibus mererent, mitterenturque in Siciliam ad Cannensis exercitûs reliquias, cui militum generi non priùs, quàm pulsus Italiâ hostis esset, finitum stipendiorum tempus erat. Cùm censores, ob inopiam ærarii, se jam locationibus abstinerent ædium sacrarum tuendarum, curuliumque equorum (13) præbendorum, ac similium his rerum; convenêre ad eos frequentes, qui hastæ hujus generis assueverant, hortatique censores, « Ut omnia perinde agerent, locarent, ac » si pecunia in ærario esset. Neminem, nisi bello » confecto, pecuniam ab ærario petiturum esse. » Convenêre deinde domini eorum, quos Ti. Sempronius ad Beneventum manu emiserat; arcessitosque se ab triumviris mensariis (14) esse dixerunt, ut pretia servorum acciperent; ceterùm non antè, quàm bello confecto, accepturos esse. Cùm hæc inclinatio animorum plebis ad sustinendam inopiam

d'Annibal, se croyaient libérés de l'engagement qu'ils avaient contracté d'y revenir. On leur ôta, comme aux précédents, les chevaux que la république leur entretenait; et tous, chassés de leur tribu, déchus du droit de suffrage, furent relégués dans la classe des simples contribuables. La sévérité des censeurs ne s'en tint pas à l'épuration du sénat ou de l'ordre des chevaliers. Ils firent extraire du registre de la jeunesse romaine les noms de ceux qui n'avaient pas servi depuis quatre ans, sans avoir de dispense légitime, ou la maladie pour excuse. Il s'en trouva plus de deux mille, qui furent dégradés comme les autres. A cette flétrissure, se joignit un sénatus-consulte qui n'était pas moins rigoureux. Ce décret condamnait tous ceux que les censeurs avaient notés, à servir à pied, et à passer en Sicile pour y joindre les débris de l'armée de Cannes qui ne pouvait sortir de cette île avant que l'ennemi fût chassé d'Italie. Comme la pénurie des fonds publics ne permettait pas aux censeurs d'affermer l'entretien des édifices sacrés, ainsi que la fourniture des chevaux à ceux qui avaient des magistratures curules, et les forçait de négliger leurs autres attributions, les entrepreneurs qui suivaient ces sortes d'enchères se présentèrent en grand nombre, et les engagèrent « à traiter avec eux, comme si les fonds étaient dans l'épargne, avec offre de ne demander leur remboursement qu'après la fin de la guerre. » Ensuite les maîtres des esclaves que Titus Sempronius venait d'affranchir à Bénévent s'étant rassemblés, parce que les intendants des finances les avaient fait appeler pour en recevoir le prix, déclarèrent qu'ils ne l'accepteraient que lorsque la guerre serait terminée. Cette disposition générale des esprits, à venir au secours du trésor public, détermina les dépositaires de l'argent des mineurs et des veuves à le verser dans l'épargne, persuadés qu'ils ne pouvaient

ærarii fieret ; pecuniæ quoque pupillares primò, deinde viduarum, cœptæ conferri, nusquam eas tutiùs sanctiùsque deponere credentibus, qui deferebant, quàm in publicâ fide : inde, si quid emptum paratumque pupillis ac viduis foret, à quæstore perscribebatur (15). Manavit ea privatorum benignitas ex urbe etiam in castra, ut non eques, non centurio stipendium acciperent, mercenariumque increpantes vocarent, qui accepisset.

XIX. Q. Fabius consul ad Casilinum castra habebat, quod duûm millium Campanorum, et septingentorum militum Hannibalis tenebatur præsidio. Præerat Statius Metius, missus ab Cn. Magio Atellano, qui eo anno Medixtuticus erat, servitiaque et plebem promiscuè armabat, ut castra Romana invaderet, intento consule ad Casilinum oppugnandum. Nihil eorum Fabium fefellit. Itaque Nolam ad collegam mittit, « Altero exercitu, dum Casilinum op-» pugnatur, opus esse, qui Campanis opponatur. » Vel ipse, relicto Nolæ præsidio modico, veniret ; » vel si eum Nola teneret, et necdum securæ res ab » Hannibale essent, se Ti. Gracchum proconsulem » à Benevento acciturum. » Hoc nuncio Marcellus, duobus militum millibus Nolæ in præsidio relictis, cum cetero exercitu Casilinum venit, adventuque ejus Campani, jam moventes sese, quieverunt. Ita à duobus consulibus Casilinum oppugnari cœptum. Ubi cùm multa succedentes temere mœnibus Romani milites acciperent vulnera, neque satis incep-

trouver un dépôt plus sûr et plus sacré. Ainsi toute acquisition faite pour le compte des veuves et des pupilles était soldée par le questeur, qui portait la somme sur son registre. Bientôt cette générosité passa de la ville dans les camps; les cavaliers et les centurions se piquèrent du même désintéressement, et quiconque accepta sa solde fut traité de mercenaire.

XIX. Le consul Q. Fabius était campé près de Casilinum, que défendait une garnison de deux mille Campaniens et de sept cents soldats d'Annibal, sous les ordres de Statius Métius. Celui-ci avait été chargé de la défense de cette place par Cn. Magius Atellanus, qui, premier magistrat de Capoue cette année, armait indifféremment les esclaves et la populace pour fondre sur le camp romain, pendant que le siége de Casilinum occupait tous les soins du consul. Mais rien n'échappait à la vigilance de Fabius. Il mande à son collègue « qu'il faut une seconde armée pour l'opposer aux Campaniens, pendant qu'il assiége Casilinum avec la sienne; il l'engageait donc à venir lui-même, en laissant à Nole un petit corps de troupes. Mais si sa présence y était nécessaire, et que la ville eût encore quelque chose à craindre d'Annibal, il se proposait d'appeler à lui Gracchus alors à Bénévent. » Sur cette nouvelle, Marcellus laissant dans Nole une garnison de deux mille hommes, se transporte lui-même à Casilinum avec le reste de son armée, et son arrivée contint les mouvements des Campaniens. Ainsi Casilinum fut assiégé par deux consuls. Mais comme les Romains, en approchant des murailles avec trop peu de précautions, recevaient beaucoup de blessures sans que leurs efforts fussent sui-

tis succederet, Fabius, omittendam rem parvam ac juxta magnis difficilem, abscedendumque inde censebat, cùm res majores instarent. Marcellus, multa magnis ducibus sicut non aggredienda, ita semel aggressis non dimittenda esse, dicendo, quia magna famæ momenta in utramque partem fierent, tenuit, ne irrito incepto abiretur. Vineæ inde omniaque alia operum machinationumque genera cùm admoverentur, Campanique Fabium orarent, ut abire Capuam tutò liceret; paucis egressis, Marcellus portam, quâ egrediebantur, occupavit, cædesque promiscuè omnium circa portam primò, deinde irruptione factâ, etiam in urbe fieri cœpta est. Quinquaginta ferè primò egressi Campanorum cùm ad Fabium confugissent, præsidio ejus Capuam pervenerunt. Casilinum, inter colloquia cunctationemque petentium fidem, per occasionem captum est: captivi, quique Campanorum, quique Hannibalis militum erant, Romam missi, atque ibi in carcere inclusi sunt: oppidanorum turba per finitimos populos in custodiam divisa.

XX. Quibus diebus à Casilino, re bene gestâ, recessum est, eis Gracchus in Lucanis aliquot cohortes, in eâ regione conscriptas, cum præfecto sociorum, in agros hostium prædatum misit: eos effusè palatos Hanno adortus, haud multò minorem, quàm ad Beneventum acceperat, reddidit hosti cladem; atque in Bruttios raptim, ne Gracchus asse-

vis d'aucun succès, Fabius était d'avis de ne pas se consumer devant une bicoque dont la prise leur coûtait autant de peine que la plus forte place, et de lever le siége, pour aller où les appelaient des affaires bien plus importantes. Marcellus, au contraire, lui représenta « que s'il est beaucoup d'entreprises que de grands capitaines ne doivent pas tenter, il est de leur honneur de mettre à fin celles qu'ils ont formées, parce qu'à la guerre, la réputation sauvée ou perdue, décide des bons ou des mauvais succès. » Ces représentations prévalurent, le siége fut continué. A l'approche des mantelets et de toutes les autres machines alors en usage, les Campaniens prièrent Fabius de les laisser se retirer à Capoue. Il en était déjà sorti un petit nombre, lorsque Marcellus s'empara de la porte par laquelle ils s'échappaient, et fit main basse d'abord sur ceux qui se trouvaient dans le voisinage, puis, ayant forcé la ville, sur tout ce qui s'y rencontrait. Environ cinquante Campaniens sortis des premiers, s'étant réfugiés auprès de Fabius, reçurent de lui une escorte qui les conduisit à Capoue. Casilinum fut pris à l'occasion d'un pourparler entre les Romains et les habitants indécis sur les termes de la capitulation qu'ils demandaient. Les prisonniers campaniens et carthaginois furent envoyés à Rome et mis aux fers; les habitants furent distribués dans les villes voisines, qui leur servirent de prisons.

XX. Dans le même temps que les consuls, maîtres de Casilinum, s'éloignaient de cette place, Gracchus, alors en Lucanie, envoya quelques cohortes, levées dans cette province, sous la conduite d'un commandant des alliés, pour ravager les campagnes des ennemis. Comme elles se répandaient sans ordre, Hannon les surprit à son avantage, prit ainsi sa revanche de la perte qu'il avait éprouvée à Bénévent, et se re-

queretur, concessit. Consules, Marcellus retro, unde venerat, Nolam redit; Fabius in Samnium ad populandos agros, recipiendasque armis, quæ defecerant, urbes processit. Caudinus Samnis graviùs devastatus; perusti latè agri, prædæ pecudum hominumque actæ: oppida vi capta, Compulteria (16), Telesia (17), Compsa, Melæ (18), Fulfulæ (19), et Orbitanium: ex Lucanis Blandæ (20): Apulorum Æcæ (21) oppugnatæ. Millia hostium in his urbibus viginti quinque capta, aut occisa; et recepti perfugæ trecenti septuaginta; quos cùm Romam misisset consul, virgis in comitio cæsi omnes, ac de saxo dejecti. Hæc à Q. Fabio intra paucos dies gesta. Marcellum ab gerundis rebus valetudo adversa Nolæ tenuit. Et à prætore Q. Fabio, cui circa Luceriam provincia erat, Accua (22) oppidum per eos dies vi captum; stativaque ad Ardoneas (23) communita. Dum hæc aliis locis ab Romanis geruntur, jam Tarentum pervenerat Hannibal, cum maximâ omnium, quacumque ierat, clade. In Tarentino demum agro pacatum incedere agmen cœpit: nihil ibi violatum, neque usquam viâ excessum est; apparebatque, non id modestiâ militum aut ducis, nisi ad conciliandos Tarentinorum animos, fieri. Cèterùm, cùm propemodo muris accessisset (24), nullo ad conspectum primi agminis, ut rebatur, motu facto, castra ab urbe ferme passus mille locat. Tarenti, triduo antequam Hannibal ad mœnia accederet, à

tira précipitamment dans le pays des Bruttiens, afin d'échapper à la poursuite de Gracchus. Pour les consuls, ils retournèrent, Marcellus à Nole d'où il était venu, Fabius dans le Samnium, avec le dessein d'y ravager la campagne et de reprendre les villes qui avaient quitté le parti des Romains. Les Samnites, voisins de Caudium, furent plus maltraités que les autres. Le fer, le feu désola leurs terres; tout fut enlevé, hommes et bestiaux; on emporta d'assaut sur eux Compultéria, Télésia, Compsa, Melæ, Fulfules et Orbitanie. Blandæ, dans la Lucanie, Æces, dans l'Apulie, cédèrent aux efforts d'un siége régulier. Dans ces villes, on fit prisonniers ou l'on tua vingt-cinq mille hommes, et l'on reprit trois cent soixante-dix transfuges, qui, envoyés à Rome par le consul, y furent battus de verges dans le Forum, puis précipités de la roche Tarpéienne. Toutes ces expéditions ne coûtèrent à Fabius que peu de jours; une maladie retint Marcellus à Nole, dans une inaction forcée. Vers le même temps, le préteur Q. Fabius, qui commandait aux environs de Lucérie, prit d'assaut la ville d'Accua, et alla se cantonner et se fortifier près d'Ardonée. Pendant tous ces mouvements des Romains, Annibal était arrivé sous les murs de Tarente, laissant partout des traces sanglantes de son passage. Ce ne fut qu'en entrant sur le territoire des Tarentins, qu'il fit cesser les hostilités. On s'avança sans commettre aucune violence, sans s'écarter du grand chemin; mais cette marche pacifique paraissait être l'effet moins de la modération du général ou de ses soldats, que du désir de se concilier les Tarentins. Au reste, il eut beau s'approcher des murailles, voyant que la vue même de la tête de l'armée n'excitait aucun mouvement dans la ville, comme il s'en était flatté, il alla camper à près de mille pas. Trois jours avant qu'Annibal

M. Valerio proprætore, qui classi ad Brundisium præerat, missus M. Livius, primore juventute conscriptâ, dispositisque ad omnes portas, circaque muros, quà res postulabat, stationibus, die ac nocte plurimùm intentus, neque hostibus, neque dubiis sociis loci quidquam præbuit ad tentandum. Quare diebus aliquot frustra ibi absumptis, Hannibal, cùm eorum nemo, qui ad lacum Averni adissent, aut ipsi venirent, aut nuncium litterasve mitterent, vana promissa se temere secutum cernens, castra inde movit. Tum quoque, intacto agro Tarentino (quanquam simulata lenitas nihildum profuerat, tamen spe labefactandæ fidei haud absistens) Salapiam (25) ut venit, frumentum ex agris Metapontino atque Heracliensi (jam media æstas exacta erat, et hibernis placebat locus) comportat. Prædatum inde Numidæ Maurique per Sallentinum agrum proximosque Apuliæ saltus dimissi: unde ceteræ prædæ haud multùm, equorum greges maximè abacti; è quibus ad quatuor millia domanda equitibus divisa.

XXI. Romani, cùm bellum nequaquam contemnendum in Siciliâ oriretur, morsque tyranni duces magis impigros dedisset Syracusanis, quàm causam aut animos mutasset, M. Marcello alteri consulum eam provinciam decernunt. Secundùm Hieronymi cædem primò tumultuatum in Leontinis apud milites fuerat, vociferatumque ferociter, parentandum regi sanguine conjuratorum esse. Deinde libertatis resti-

parut devant les remparts, M. Livius, détaché par le propréteur M. Valérius, qui commandait la flotte de Brindes, avait enrôlé l'élite de la jeunesse, placé des corps-de-gardes aux portes et à tous les endroits des murailles qui en avaient besoin; et, par une vigilance soutenue jour et nuit, fait perdre tant aux ennemis qu'aux alliés dont il se défiait, tout espoir de hasarder la moindre tentative. Annibal donc, après avoir perdu plusieurs jours devant cette place, ne voyant paraître aucun de ceux qui l'étaient venus trouver au lac d'Averne, et ne recevant pas même de leurs nouvelles, reconnut qu'il en avait cru un peu trop légèrement de vaines promesses, et ne tarda pas à décamper. Alors même, quoique la feinte douceur dont il avait usé envers les Tarentins eût été sans effets, ne désespérant pas d'ébranler leur fidélité, il eut soin de faire respecter leur territoire. Arrivé à Salapie, comme l'été était déjà avancé, et que l'endroit lui parut commode pour un quartier d'hiver, il y fit transporter tous les blés des environs de Métaponte et d'Héraclée. De là il envoya les Numides et les Maures fourrager sur les terres de Salente et dans les bois voisins de l'Apulie. On y fit peu de butin; mais on y enleva un grand nombre de chevaux, dont quatre mille environ furent répartis entre les cavaliers, pour les dresser au service de la cavalerie.

XXI. Les Romains voyant qu'il s'élevait en Sicile une guerre très sérieuse, et que la mort du tyran, loin d'abattre le courage des Syracusains, ou de rien changer à leur résolution, n'avait fait que leur donner des chefs plus actifs, assignèrent à Marcellus cette province pour département. Après la mort d'Hiéronyme, les soldats s'étaient soulevés dans Léonce, et leurs cris furieux menaçaient déjà les conjurés de les immoler aux mânes du roi. Mais bientôt le doux nom de la liberté

tutæ dulce auditu nomen crebrò usurpatum, spes facta ex pecuniâ regiâ largitionis, militiæque fungendæ potioris ducibus, et relata tyranni fœdâ scelera fœdioresque libidines, adeò mutavêre animos, ut insepultum jacere corpus paulò antè desiderati regis paterentur. Cùm ceteri ex conjuratis ad exercitum obtinendum remansissent, Theodotus (26) et Sosis regiis equis, quanto maximo cursu poterant, ut ignaros omnium regios opprimerent, Syracusas, contendunt: ceterùm prævenerat, non fama solùm (quâ nihil in talibus rebus est celerius) sed nuncius etiam ex regiis servis. Itaque Andranodorus et Insulam (27), et arcem, et alia, quæ poterat, quæque opportuna erant, præsidiis firmârat. Hexapylo Theodotus ac Sosis post solis occasum jam obscurâ luce invecti, cùm cruentam regiam vestem atque insigne capitis ostentarent, transvecti per Tycham, simul ad libertatem, simul ad arma vocantes, in Achradinam convenire jubent. Multitudo, pars procurrit in vias, pars in vestibulis stat, pars ex tectis fenestrisque prospectant, et, quid rei sit, rogitant. Omnia luminibus collucent, strepituque vario complentur: armati locis patentibus congregantur; inermes ex Olympii Jovis templo spolia Gallorum Illyriorumque, dono data Hieroni à populo Romano, fixaque ab eo, detrahunt, precantes Jovem, ut volens propitius præbeat sacra arma, pro patriâ, pro deûm delubris, pro libertate sese armantibus. Hæc quoque

qu'on fit retentir à leurs oreilles; l'espérance d'avoir leur part des trésors du prince, et de servir sous de plus habiles capitaines; le récit des crimes et des débauches honteuses du tyran, tous ces motifs produisirent dans les esprits un changement si merveilleux, qu'ils laissèrent, privé des honneurs de la sépulture, le corps de ce même prince qu'ils venaient de regretter si vivement. Pendant que la plupart des conjurés restent à l'armée pour la contenir, Théodote et Sosis, montés sur les chevaux du roi, courent à toute bride à Syracuse, pour surprendre les partisans d'Hiéronyme avant qu'ils fussent informés de ce qui s'était passé. Mais ils avaient été prévenus, non seulement par la renommée qui propage rapidement ces sortes de nouvelles, mais encore par un des gens du roi. Aussi Andranodore avait-il déjà mis en état de défense l'Ile, la citadelle et d'autres postes avantageux. Le soleil était couché, lorsque Théodote et Sosis, entrant par le quartier de l'Hexapyle, firent voir à la lueur du crépuscule le diadême et les habits ensanglantés du roi; puis, continuant de traverser à cheval la partie nommée Tyché, appelèrent la multitude aux armes, à la liberté, et l'invitèrent à les suivre dans l'Achradine. A ces cris, à cet aspect, la multitude s'agite; les uns courent dans les rues, les autres paraissent à l'entrée de leurs maisons; une partie regarde des fenêtres ou du haut des toits, et tous s'informent de la cause de ces mouvements. En un moment toute la ville est éclairée et retentit de clameurs confuses. Les hommes armés s'attroupent dans les places publiques. Ceux qui ne le sont pas courent au temple de Jupiter Olympien, détachent des murs les dépouilles des Gaulois et des Illyriens, dont le peuple romain avait fait présent au roi Hiéron qui les y avait déposées, et conjurent ce dieu de leur prêter ces armes sacrées qu'ils ne

multitudo, stationibus per principes regionum urbis dispositis, adjungitur. In Insulâ inter cetera Andranodorus præsidiis firmat horrea publica. Locus, saxo quadrato septus, atque arcis in modum emunitus, capitur ab juventute, quæ præsidio ejus loci attributa erat: mittuntque nuncios in Achradinam, horrea frumentumque in senatûs potestate esse.

XXII. Luce primâ, populus omnis armatus inermisque in Achradinam ad curiam convenit: ibi pro Concordiæ arâ, quæ in eo sita loco erat, ex principibus unus nomine Polyænus concionem et liberam et moderatam habuit: « Servitudinis indignitatisque » homines expertos, adversùs notum malum irritatos » esse. Discordia civilis quas importet clades, audisse » magis à patribus Syracusanos, quàm ipsos vidisse. » Arma quòd impigre ceperint, laudare; magis laudaturum, si non utantur, nisi ultimâ necessitate » coacti. In præsentia legatos ad Andranodorum » mitti placere, qui denuncient, ut in potestate senatûs ac populi sit; portas Insulæ aperiat, reddat » præsidium. Si tutelam alieni regni suum regnum » velit facere, eumdem se censere, multò acriùs ab » Andranodoro, quàm ab Hieronymo, repeti libertatem. » Ab hâc concione legati missi sunt. Senatus inde haberi cœptus est; quòd sicut, regnante Hierone, manserat publicum consilium, ita post mortem ejus, ante eam diem, nullâ de re neque convocati, neque consulti fuerant. Ut ventum ad Andranodo-

prennent, sous son bon plaisir, que pour défendre leur patrie, leurs temples et leur liberté. Toute cette multitude se joint aux corps de garde déjà postés dans les principaux quartiers. De son côté, Andranodore fortifie surtout les greniers publics. C'était un édifice carré, ceint d'un mur de pierre de taille, en forme de citadelle; mais la jeunesse chargée de la défense de ce poste, s'en empare et envoie dans l'Achradine informer le sénat que les greniers et les blés sont à sa disposition.

XXII. Au point du jour, tout le peuple armé ou sans armes se rend en foule dans l'Achradine où le sénat était rassemblé. Là un des principaux sénateurs, nommé Polyænus, monté sur les degrés de l'autel de la Concorde, fit un discours également libre et modéré: « La servitude, dit-il, et les indignités dont ils avaient fait une si cruelle épreuve, étaient un mal trop sensible pour ne pas exciter tout leur ressentiment. Quant aux calamités qu'entraînent les dissensions civiles, ils avaient eu le bonheur de les connaître par les récits de leurs pères, et non pas pour en avoir été les témoins. L'ardeur avec laquelle ils avaient couru aux armes était digne d'éloges; leur modération serait bien plus louable, s'ils ne faisaient usage de ces armes qu'à la dernière extrémité. Pour le présent, il était d'avis d'envoyer des députés vers Andranodore, pour lui enjoindre de reconnaître l'autorité du peuple et du sénat, d'ouvrir les portes de l'île et d'en faire sortir la garnison. Mais si d'administrateur il voulait se faire roi, il fallait marcher contre cet ennemi de la liberté publique, et l'attaquer plus vivement encore qu'on n'avait fait Hiéronyme. » Ce discours fut suivi du départ des députés. De ce jour le sénat reprit ses séances; sous le règne de Hiéron, il avait été le conseil d'état; mais depuis, on ne l'avait ni convoqué ni consulté sur aucune affaire. Andra-

rum est, ipsum quidem movebat et civium consensus, et cùm aliæ occupatæ urbis partes, tum pars Insulæ, velut munitissima, prodita atque alienata. Sed evocatum eum ab legatis Demarata uxor, filia Hieronis, inflata adhuc regiis animis ac muliebri spiritu, admonet sæpe usurpatæ Dionysii tyranni vocis, quâ, « pedibus tractum, non insidentem equo relinquere » tyrannidem » dixerit « debere. Facile esse momento, quo quis velit, cedere possessione magnæ for- » tunæ; facere et parare eam, difficile atque arduum » esse; paulùm sumeret spatii ad consultandum ab » legatis: eo uteretur ad arcessendos ex Leontinis » milites; quibus si pecuniam regiam pollicitus esset, » omnia in potestate ejus futura. » Hæc muliebria consilia Andranodorus neque tota aspernatus est, neque extemplo accepit, tutiorem ad opes affectandas ratus esse viam, si in præsentia tempori cessisset. Itaque legâtos renunciare jussit, futurum se in senatûs ac populi potestate. Postero die luce primâ, patefactis Insulæ portis, in forum Achradinæ venit: ibi in aram Concordiæ, ex quâ pridie Polyænus concionatus erat, escendit; orationemque eam orsus est, quâ primùm cunctationis suæ veniam petivit. « Se enim clausas habuisse portas, non separantem » suas res à publicis, sed strictis semel gladiis timen- » tem, qui finis cædibus esset futurus: utrùm, quod » satis libertati foret, contenti nece tyranni essent, » an quicumque aut propinquitate, aut affinitate,

nodore, après avoir entendu la députation, était ébranlé par l'accord unanime de ses concitoyens; il voyait d'ailleurs que ses adversaires s'étaient emparés de plusieurs postes dans la ville, et que la trahison venait de lui faire perdre la partie de l'Ile la plus fortifiée. Mais Démarata, sa femme, fille d'Hiéron, princesse d'une ambition démesurée, et pleine encore de l'orgueil de sa naissance, le tire à part, et lui rappelle cette maxime si souvent répétée par Denys le tyran, qu'un roi ne doit descendre du trône que lorsqu'il en est tiré par les pieds, et non pas tant qu'il est à cheval. « Un moment, ajouta-t-elle, suffisait pour renoncer à la possession du pouvoir suprême; mais y parvenir et s'assurer un si grand bien, c'était là ce qu'il y avait de plus difficile; il fallait donc demander aux députés du temps pour délibérer, en profiter pour faire venir de Léonce les troupes royales, promettre de leur distribuer les trésors du roi, et, avec leur appui, s'emparer du gouvernement. » Andranodore, sans rejeter absolument ni adopter d'abord ces conseils d'une femme ambitieuse, crut que la route la plus sûre pour arriver au pouvoir était de céder, pour le moment, aux circonstances. Dans cette idée, il congédie les députés qu'il charge d'annoncer que le sénat et le peuple peuvent compter sur son obéissance. Le lendemain, au point du jour, il fait ouvrir les portes de l'Ile, et se rend dans l'Achradine. Là il se place sur les degrés de l'autel de la Concorde, d'où Polyænus avait harangué la veille, et commence son discours par des excuses sur ses délais. « S'il avait tenu ses portes fermées, ce n'était pas qu'il voulût séparer ses intérêts des intérêts publics; mais une fois que l'épée était tirée, il avait craint que le carnage n'eût point de bornes; il avait donc désiré savoir si l'on se contenterait de la mort du tyran, laquelle suffisait à la liberté, ou si la proscrip-

» aut aliquibus ministeriis regiam contigissent, alie-
» næ culpæ rei trucidarentur. Postquam animadver-
» tit, eos, qui liberassent patriam, servare etiam
» liberatam velle, atque undique consuli in medium;
» non dubitasse, quin et corpus suum, et cetera om-
» nia, quæ suæ fidei tutelæque essent, quoniam
» eum, qui mandasset, suus furor absumpsisset,
» patriæ restitueret. » Conversus deinde ad interfectores tyranni, ac nomine appellans Theodotum ac Sosim: « Facinus, » inquit, « memorabile fecistis.
» Sed, mihi credite, inchoata vestra gloria, nondum
» perfecta est; periculumque ingens manet, nisi
» paci et concordiæ consulitis, ne libera efferatur
» respublica (28). »

XXIII. Post hanc orationem, claves portarum pecuniæque regiæ ante pedes eorum posuit. Atque illo quidem die dimissi ex concione læti, circa omnia fana deûm supplicaverunt cum conjugibus ac liberis: postero die comitia prætoribus creandis habita. Creatus in primis Andranodorus; ceteri magnâ ex parte interfectores tyranni: duos etiam absentes, Sopatrum ac Dinomenem, fecerunt. Qui, auditis iis, quæ Syracusis acta erant, pecuniam regiam, quæ in Leontinis erat, Syracusas devectam, quæstoribus ad id ipsum creatis tradiderunt, et ea, quæ in Insulâ erat et Achradinâ, tradita est; murique ea pars, quæ ab ceterâ urbe nimis firmo munimento intersepiebat Insulam, consensu omnium dejecta est: secutæ et ceteræ res hanc inclinationem animo-

tion envelopperait, comme complices de crimes auxquels ils étaient étrangers, tous ceux qui tenaient à la famille royale par les liens du sang ou par quelque emploi. Depuis qu'il s'était convaincu que les libérateurs de la patrie voulaient en être les conservateurs, et que les mesures prises en commun n'avaient d'autre but que le bien public, il venait sans balancer remettre au pouvoir de sa patrie et sa personne, et tout ce qui avait été confié à sa garde, puisque celui dont il tenait ce dépôt avait péri victime de sa propre fureur.» Ensuite, se tournant vers les meurtriers du tyran, et nommément vers Théodote et Sosis, « Vous avez fait, leur dit-il, une action mémorable; mais votre » gloire est imparfaite. Voulez-vous y mettre le comble ? Hâ» tez-vous d'assurer la paix et la concorde, et d'écarter ainsi le » danger qui menace l'état, si la liberté dégénère en li» cence ».

XXIII. Il termina ce discours en déposant à leurs pieds les clefs des portes et du trésor royal. Ce jour-là même, les citoyens, pleins de joie, ne quittèrent l'assemblée que pour aller dans les temples avec leurs femmes et leurs enfants, rendre aux dieux des actions de grâce. Le lendemain, on se rassembla pour l'élection des préteurs. Andranodore fut élu un des premiers; on lui donna pour collégues la plupart des meurtriers du roi, entre autres Sopater et Dinomène, quoique tous deux absents. Ceux-ci, informés de ce qui s'était passé à Syracuse, y firent transporter la caisse royale qui était à Léonce, et la remirent entre les mains de trésoriers créés à cet effet. On y ajouta tout l'argent qui se trouvait dans l'Ile et dans l'Achradine, et d'un consentement unanime, on fit jeter bas la partie de mur qui, séparant l'Ile du reste de la ville, en faisait une forteresse redoutable. Tout suivit cette pente générale des es-

rum ad libertatem. Hippocrates atque Epicydes, auditâ morte tyranni, quam Hippocrates, etiam nuncio interfecto, celare voluerat, deserti à militibus, quia id tutissimum ex præsentibus videbatur, Syracusas rediêre: ubi ne suspecti obversarentur, tanquam novandi res aliquam occasionem quærentes, prætores primùm, dein per eos senatum adeunt. « Ab Hannibale se missos » prædicant « ad Hieronymum, tanquam amicum ac socium: paruisse » imperio ejus cujus imperator suus voluerit: velle » ad Hannibalem redire. Ceterùm, cùm iter tutum » non sit, vagantibus passim per totam Siciliam Romanis armis, petere, ut præsidii dent aliquid, quo » Locros in Italiam perducantur: gratiam magnam » eos parvâ operâ apud Hannibalem inituros. » Facilè res impetrata: abire enim duces regios, cùm peritos militiæ, tum egentes eosdem atque audaces, cupiebant: sed, quod volebant, non, quàm maturato opus erat, naviter expediebant. Interim juvenes militares, et assueti militibus, nunc apud eos ipsos, nunc apud transfugas, quorum maxima pars ex navalibus sociis Romanorum erat, nunc etiam apud infimæ plebis homines, crimina serebant in senatum optimatesque: « Id moliri clam eos atque struere, » ut Syracusæ per speciem reconciliatæ societatis in » ditione Romanorum sint; dein factio et pauci auctores fœderis renovati dominentur. »

XXIV. His audiendis credendisque opportuna multitudo, major in dies, Syracusas confluebat; nec

prits vers la liberté. Hippocrate et Épicyde, à la nouvelle de la mort d'Hiéronyme, que le premier avait voulu tenir secrète en tuant le messager dont il l'avait apprise, se voyant abandonnés des troupes, crurent que le parti le plus sûr, dans de pareilles circonstances, était de retourner à Syracuse. Là, pour ne pas se rendre suspects de préparer quelque révolution, ils vont trouver les préteurs, et se font présenter par eux au sénat. « C'était Annibal, disent-ils, qui les avait envoyés vers Hiéronyme, vers son ami et son allié; fidèles à leur général, ils avaient dû obéir aux ordres d'un prince au pouvoir duquel il les avait soumis. Maintenant tout leur désir était de retourner auprès d'Annibal. Mais les Romains, dont les partis battaient la campagne, gênaient les communications; ils demandaient donc une escorte qui pût les conduire en sureté jusqu'à Locres. C'était un léger service; mais dont Annibal saurait aux Syracusains beaucoup de gré. » Ils obtinrent sans difficulté ce qu'ils demandaient. On n'était pas fâché d'éloigner des chefs royalistes aussi habiles dans le métier des armes, que nécessiteux et entreprenants. Mais on n'eut pas la prudence de hâter, comme on aurait dû, un départ si désiré. En attendant, ces jeunes guerriers, accoutumés à manier l'esprit des soldats, répandaient des bruits calomnieux parmi la troupe et parmi les transfuges, dont la plus grande partie étaient des marins de la flotte romaine, ainsi que dans le petit peuple, et accusaient les grands d'ourdir une trame qui, sous couleur de reprendre l'ancienne alliance, tendait à livrer Syracuse aux Romains, afin de faire retomber le pouvoir entre les mains de la faction qui se serait fait un mérite de cette réconciliation.

XXIV. Une foule aussi crédule qu'avide de pareils bruits, se grossissait de jour en jour à Syracuse, et faisait naître dans

Epicydi solùm spem novandarum rerum, sed Andranodoro etiam præbebat. Qui, fessus tandem uxoris vocibus, monentis, « Nunc illud esse tempus occupandi res, dum turbata omnia novâ atque inconditâ libertate essent, dum regiis stipendiis pastus obversaretur miles, dum ab Hannibale missi duces assueti militibus juvare possent incœpta, » cum Themisto, cui Gelonis filia nupta erat, rem consociatam paucos post dies Aristoni cuidam tragico actori, cui et alia arcana committere assuerat, incautè aperit. Huic et genus et fortuna honesta erant, nec ars, quia nihil tale apud Græcos pudori est, ea deformabat: itaque, fidem potiorem ratus, quam patriæ debebat, indicium ad prætores defert. Qui, ubi rem haud vanam esse certis indiciis compererunt, consultis senioribus, et auctoritate eorum præsidio ad fores posito, ingressos curiam Themistum atque Andranodorum interfecerunt; et, cùm tumultus ab re in speciem atrociore, causam aliis ignorantibus, ortus esset, silentio tandem facto, indicem in curiam introduxerunt. Qui cùm ordine omnia edocuisset, et principium conjurationis factum ab Harmoniæ Gelonis filiæ nuptiis, quibus Themisto juncta esset; Afrorum Hispanorumque auxiliares instructos ad cædem prætorum principumque aliorum; bonaque eorum prædæ futura interfectoribus pronunciatum; jam mercenariorum manum assuetam imperiis Andranodori paratam fuisse ad

l'esprit d'Épicyde, comme dans celui d'Andranodore, l'espérance d'amener un changement. Ce dernier, fatigué des instances éternelles de sa femme, « qui le pressait de brusquer l'entreprise, tandis que tout flottait encore au gré d'une liberté tumultueuse; tandis qu'il avait sous la main des troupes entretenues depuis long-temps aux frais des rois ; tandis que des chefs envoyés par Annibal et familiarisés avec les soldats pouvaient seconder ses efforts, » se concerte avec Thémistus, qui avait épousé une fille de Gélon. Peu de jours après, il met assez légèrement dans sa confidence un acteur tragique, nommé Ariston, pour qui il n'avait rien de secret. Cet homme avait une naissance et une fortune honnête, et son art qui, chez les Grecs, n'a rien d'avilissant, ne portait aucune atteinte à sa considération. Ariston, mettant avant tout la fidélité qu'il devait à sa patrie, dénonce le fait aux préteurs. Ces magistrats, après s'être assurés de la vérité de son rapport, prennent l'avis des anciens sénateurs, mettent des gardes aux portes du sénat, et font tuer Andranodore et Thémistus, au moment qu'ils entrent dans la salle. Une exécution si violente, et dont on ignorait la cause, excita d'abord quelque tumulte. Les préteurs ayant fait faire silence, introduisirent le dénonciateur dans l'assemblée. Celui-ci développa tout le plan de la conjuration, dont le mariage d'Harmonia, fille de Gélon, avec Thémistus, avait été l'initiative; il exposa comment les troupes auxiliaires des Africains et des Espagnols avaient été engagées à massacrer les préteurs et les principaux citoyens, par l'appât du partage de leurs biens; comment des soldats mercenaires, accoutumés à obéir aux ordres d'Andranodore, se tenaient prêts à s'emparer une seconde fois de l'Ile; enfin, il donna des détails tellement circonstanciés sur les complices, sur les opérations assignées à

Insulam rursus occupandam; singula deinde, quæ per quosque agerentur, totamque viris armisque instructam conjurationem ante oculos posuisset; senatui quidem tam jure cæsi, quàm Hieronymus, videbantur. Ante curiam variæ atque incertæ rerum multitudinis clamor erat, quam, ferociter minitantem in vestibulo curiæ, corpora conjuratorum eo metu compresserunt, ut silentes integram plebem in concionem sequerentur. Sopatro mandatum ab senatu et ab collegis, ut verba faceret.

XXV. Is, tamquam reos ageret, ab anteactâ vitâ orsus, quæcumque post Hieronis mortem sceleste atque impiè facta essent, Andranodorum ac Themistum arguit fecisse. « Quid enim suâ sponte fecisse » Hieronymum puerum, ac vixdum pubescentem » facere potuisse? Tutores ac magistros ejus sub » alienâ invidiâ regnasse: itaque aut ante Hieronymum, aut certè cum Hieronymo perire eos debuisse. At illos, debitos jam morti destinatosque, » alia nova scelera post mortem tyranni molitos: » palam primò, cùm clausis Andranodorus Insulæ » portis hereditatem regni creverit, quæque procurator tenuerat, pro domino possederit; proditus » deinde ab eis, qui in Insulâ erant, circumsessus » ab universâ civitate, quæ Achradinam tenuerit, » nequidquam palam atque apertè petitum regnum, » clam et dolo affectare conatus sit, et ne beneficio » quidem atque honore potuerit vinci, cùm inter li-

chacun d'eux, sur les mesures prises pour assurer le succès, et rendit le complot si évident, que la mort des deux conjurés parut aussi légitime au sénat que celle d'Hiéronyme. Cependant, la multitude attroupée aux portes du sénat, animée de sentiments divers, et dans l'incertitude des événements, faisait retentir l'air de menaces et de clameurs séditieuses; mais les corps des conjurés exposés à leur vue frappèrent les mutins d'un tel effroi, que tous suivirent en silence la partie saine du peuple qui se rendait à l'assemblée. Sopater fut chargé de la haranguer au nom du sénat et de ses collégues.

XXV. Son discours fut moins une apologie qu'une accusation en forme. Reprenant la conduite passée d'Andranodore et de Thémistus, il leur imputa tous les crimes commis et toutes les violences exercées depuis la mort d'Hiéron. « En effet, qu'avait pu faire de son propre mouvement Hiéronyme, un enfant à peine parvenu à l'âge de puberté? Ses tuteurs et ses gouverneurs avaient eu toute la réalité d'une tyrannie dont ils lui avaient laissé tout l'odieux. Il eût donc été de toute justice qu'ils eussent péri avant ou du moins avec lui. Mais non contents d'échapper à une fin qu'ils avaient si bien méritée, depuis la mort du tyran, ils avaient ourdi des trames non moins criminelles, ouvertement d'abord, lorsqu'Andranodore, en fermant les portes de l'île, s'était porté pour héritier du trône, et avait prétendu envahir comme maître un royaume dont il n'avait été que l'administrateur; frauduleusement ensuite, lorsqu'abandonné de ceux qui se trouvaient dans l'île, assiégé par tous les autres citoyens qui s'étaient cantonnés dans l'Achradine, il avait marché par des voies secrètes et tortueuses à ce pouvoir qu'il n'avait pu emporter de vive force, sans se laisser désarmer par les bienfaits, ni par l'honneur d'avoir été nommé

» beratores patriæ insidiator ipse libertatis creatus » esset prætor. Sed animos eis regios conjuges re» gias fecisse, alteri Hieronis, alteri Gelonis, filias » nuptas. » Sub hanc vocem ex omnibus partibus concionis clamor oritur, nullam earum vivere debere, nec quemquam superesse tyrannorum stirpis. Hæc natura multitudinis est; aut servit humiliter, aut superbè dominatur : libertatem, quæ media est, nec spernere modicè, nec habere sciunt (29) : et non ferme desunt irarum indulgentes ministri, qui avidos atque intemperantes suppliciorum animos (30) ad sanguinem et cædes irritent. Sicut tum extemplo prætores rogationem promulgarunt, acceptaque penè priùs quàm promulgata est, ut omnis regia stirps interficeretur; missique à prætoribus Demaratam Hieronis, et Harmoniam Gelonis filias, conjuges Andranodori et Themisti, interfecerunt.

XXVI. Heraclea erat filia Hieronis, uxor Zoippi, qui legatus ab Hieronymo ad regem Ptolemæum missus, voluntarium consciverat exsilium. Ea cum ad se quoque venire præscisset (31), in sacrarium ad penates confugit, cum duabus filiabus virginibus, resolutis crinibus, miserabilique alio habitu; et ad ea addidit preces, « Nunc per memoriam Hieronis » patris, Gelonisque fratris, ne se innoxiam invidiâ » Hieronymi conflagrare sinerent. Nihil se ex regno » illius præter exsilium viri, habere; neque fortu» nam suam eamdem vivo Hieronymo fuisse, quam

préteur, parmi les libérateurs de la patrie, lui, le plus grand ennemi de la liberté. Cette ambition était le résultat de leur union avec deux princesses du sang royal, l'une fille d'Hiéron, l'autre fille de Gélon.» A ces mots il s'élève un cri terrible de toutes les parties de l'assemblée; on demande la mort de ces princesses, on veut qu'il ne reste aucun rejeton de la race des tyrans. Tel est le caractère de la multitude; ou elle sert avec bassesse, ou elle domine avec insolence, incapable de cette modération qui fait l'essence de la liberté, et qui tient un juste milieu entre l'esclavage et la licence; et l'on ne voit que trop souvent d'ambitieux ministres, lâches complaisants des fureurs populaires, irriter à plaisir la violence et la férocité du peuple, et l'enivrer de sang et de carnage. C'est ce que firent les préteurs en cette occasion. Ils se hâtèrent de proposer une loi qui condamnait à mort toute la famille royale. Cette loi fut acceptée presque avant d'avoir été entendue, et des satellites envoyés par les préteurs allèrent sur-le-champ égorger Démarata, fille d'Hiéron, et Harmonia, fille de Gélon, femmes, l'une d'Andranodore, l'autre de Thémistus.

XXVI. Une autre fille d'Hiéron, nommée Héraclée, avait été mariée à Zoïppe, lequel, envoyé en ambassade par Hiéronyme au roi Ptolémée, était demeuré à la cour de ce prince, dans un exil volontaire. Cette princesse, avertie que les meurtriers arrivaient, se réfugie dans la chapelle de son palais, auprès de ses dieux Pénates, avec ses filles, dont les cheveux épars et tout l'extérieur étaient propres à exciter la compassion. A ce spectacle touchant elle joint les prières, et les conjure « par la mémoire de son père Hiéron, et de Gélon son frère, de ne point envelopper une femme innocente dans la haine qu'avait méritée Hiéronyme. Tout le fruit qu'elle avait retiré

» sororis ; neque interfecto eo causam eamdem esse. » Quid quòd, si Andranodoro consilia processissent, » illa cum viro fuerit regnatura ; sibi cum ceteris » serviendum ? Si quis Zoippo nunciet, interfectum » Hieronymum, ac liberatas Syracusas, cui dubium » esse, quin extemplo conscensurus sit navim, atque » in patriam rediturus ? Quantùm spes hominum » fallit ! In liberatâ patriâ conjugem ejus ac liberos » de vitâ dimicare ; quid obstantes libertati, aut legi» bus ? quod ab se cuiquam periculum, à solâ ac » propè viduâ et puellis in orbitate degentibus, esse ? » At enim periculi quidem nihil ab se timeri ; invi» sam tamen regiam stirpem esse. Ablegarent ergo » procul ab Syracusis Siciliâque, et asportari Alexan» driam juberent, ad virum uxorem, ad patrem fi» lias. » Aversis auribus animisque, cassè ne tempus tereretur (ferrum quosdam expedientes cernebat) tum omissis pro se precibus, « Puellis ut saltem » parcerent, » orare instituit « à quâ ætate etiam hos» tes iratos abstinere : ne, tyrannos ulciscendo, quæ » odissent, scelera ipsi imitarentur. » Inter hæc abstractam à penetralibus jugulant : in virgines deinde, respersas matris cruore, impetum faciunt : quæ, alienatâ mente simul luctu metuque, velut captæ furore, eo cursu se ex sacrario proripuerunt, ut, si effugium patuisset in publicum, impleturæ urbem tumultu fuerint. Tum quoque haud magno ædium spatio, inter medios tot armatos, aliquoties

de son règne, était l'exil de son mari, et comme du vivant du roi sa fortune n'avait pas été la même que celle de sa sœur, après la mort du tyran, elle ne devait pas éprouver le même sort. Bien plus, si Andranodore avait réussi dans ses projets, Démarata aurait régné avec lui; pour elle, elle aurait partagé la servitude générale. Pouvait-on douter que Zoïppe, en apprenant qu'Hiéronyme avait été tué, et que Syracuse avait recouvré sa liberté, ne s'embarquât sur-le-champ pour revenir dans sa patrie? Vaines et trompeuses espérances des hommes! Dans cette même patrie, qui venait d'être rendue à la liberté, son épouse et ses filles se débattaient sous le glaive des meurtriers. Et en quoi pouvaient-elles nuire à la liberté, aux lois? Qu'avait-on à craindre d'une femme isolée, presque dans le veuvage, et de deux enfants presque orphelins? Mais, si l'on n'avait aucun péril à redouter de leur part, elles avaient le tort de tenir à une famille odieuse et proscrite. Eh bien! qu'on les reléguât loin de Syracuse, loin de la Sicile; qu'on les transportât dans Alexandrie; que l'on permît à une femme de se réunir à son époux, à des filles de rejoindre leur père. » Les assassins furent sourds à ses prières et insensibles à ses larmes, et quelques uns même tiraient déjà l'épée pour la frapper. Alors, pour ne pas perdre de temps, renonçant à l'espoir de les fléchir pour elle-même, elle les prie « d'épargner au moins de jeunes filles dont l'âge et l'innocence désarmaient ordinairement les ennemis les plus furieux, et de ne pas imiter les crimes des tyrans qu'ils prétendaient punir. » Rien ne put émouvoir ces barbares; ils l'arrachent des autels, l'égorgent sans pitié, et se jettent sur ses filles déjà couvertes du sang de leur mère. Celles-ci, éperdues de douleur et d'effroi, entrant dans une sorte de fureur, se dérobent à leurs bourreaux, s'élancent hors du sanctuaire, et

integro corpore evaserunt; tenentibusque, cùm tot ac tam validæ eluctandæ manus essent, sese eripuerunt: tandem, vulneribus confectæ, cùm omnia replessent sanguine, exanimes corruerunt; cædemque per se miserabilem miserabiliorem casus fecit, quòd paulò post nuncius venit, mutatis repentè ad misericordiam animis, ne interficerentur. Ira deinde ex misericordiâ orta, quòd adeò festinatum ad supplicium, neque locus pœnitendi, aut regressus ab irâ relictus esset: itaque fremere multitudo, et in locum Andranodori ac Themisti (nam ambo prætores fuerant) comitia poscere; quæ nequaquam ex sententiâ prætorum futura essent.

XXVII. Statutus est comitiis dies; quo, nec opinantibus omnibus unus ex ultimâ turbâ Epicydem nominavit, tum inde alius Hippocratem: crebriores deinde eæ voces, et cum haud dubio assensu multitudinis esse. Et erat confusa concio, non populari modò, sed militari quoque turbâ, magnâ ex parte etiam perfugis, qui omnia novare cupiebant, permixtis. Prætores dissimulare primò, et trahendâ re esse: postremò victi consensu, et seditionem metuentes, pronunciant eos prætores. Nec illi primò statim creati nudare, quid vellent; quanquam ægre ferebant, et de induciis dierum decem legatos isse

courent avec tant de précipitation, que, si elles eussent rencontré la moindre issue, elles auraient infailliblement causé du tumulte dans la ville. Alors même, resserrées dans l'espace étroit de leur palais, elles éludèrent quelque temps les coups que leur portaient tant d'hommes armés, s'arrachèrent plus d'une fois en se débattant aux bras vigoureux qui les avaient saisies, et enfin tombèrent percées de coups, après avoir laissé partout des traces de leur sang. Une circonstance vint ajouter à l'horreur de cette scène atroce. Aussitôt après arrive un message du peuple, dont la fureur avait fait place à la compassion, portant défense de leur ôter la vie. A cette compassion succède la colère contre les auteurs d'une exécution si précipitée, qui n'avait laissé de temps ni à la réflexion ni au repentir; et la multitude, frémissant de rage, demande à grands cris, pour remplacer Andranodore et Thémistus dans le nombre des préteurs, une assemblée, dont le résultat ne paraissait pas devoir être favorable aux magistrats actuels.

XXVII. Le jour de l'élection, contre l'attente commune, une voix s'élève de l'extrémité de l'assemblée, et nomme Epicyde, une autre propose Hippocrate. Mille autres voix répètent ces premiers noms, et ne laissent plus douter de l'assentiment général. Or, cette assemblée tumultueuse était composée non seulement du peuple, mais encore de soldats et en grande partie de transfuges, qui désiraient une révolution. Les magistrats dissimulent d'abord, et cherchent à gagner du temps; mais à la fin, vaincus par l'opiniâtreté de la multitude, et dans la crainte d'exciter une sédition, ils proclament préteurs Épicyde et Hippocrate. Ceux-ci ne dévoilent pas d'abord leurs vrais sentiments, quelque mécontents qu'ils fussent de ce qu'on avait envoyé des députés vers Appius Claudius lui demander une

ad Appium Claudium, et, impetratis eis, alios, qui de fœdere antiquo renovando agerent, missos. Ad Murgantiam (32) tum classem navium centum Romanus habebat, quónam evaderent motus ex cædibus tyrannorum orti Syracusis, quóve eos ageret nova atque insolita libertas, opperiens. Per eosdem dies cùm ad Marcellum, venientem in Siciliam, legati Syracusani missi ab Appio essent, auditis conditionibus pacis, Marcellus, posse rem convenire ratus, et ipse legatos Syracusas, qui coràm cum prætoribus de renovando fœdere agerent, misit. Et jam ibi nequaquam eadem quies et tranquillitas erat: postquam Punicam classem accessisse Pachynum allatum est, dempto timore Hippocrates et Epicydes, nunc apud mercenarios milites, nunc apud transfugas, prodi Romano Syracusas, criminabantur. Ut verò Appius naves ad ostium portûs, quò aliæ partis (33) hominibus animus accederet, in statione habere cœpit, ingens in speciem criminibus vanis accesserat fides; ac primò etiam tumultuosè decurrerat multitudo ad prohibendos, si in terram egrederentur.

XXVIII. In hâc turbatione rerum in concionem vocari placuit: ubi cùm alii aliò tenderent, nec procul seditione res esset, Apollonides principum unus orationem salutarem, ut in tali tempore, habuit: « Nec spem salutis, nec perniciem propiorem un- » quam civitati ulli fuisse. Si enim uno animo omnes

trève de dix jours; et ce répit obtenu, d'autres ambassadeurs chargés de renouveler l'ancien traité d'alliance. Les Romains avaient alors une flotte de cent vaisseaux en croisière près de Murgance, d'où ils observaient quel serait le résultat des troubles causés à Syracuse, par le meurtre des tyrans, et à quels excès se porteraient les habitants dans les agitations d'une liberté à laquelle ils n'étaient pas encore accoutumés. Vers le même temps, Appius avait renvoyé les Syracusains vers Marcellus, qui venait d'arriver en Sicile, et ce général trouvant leurs propositions convenables avait, de son côté, fait partir pour Syracuse, des agents revêtus d'un caractère public et dont la mission était de traiter avec les préteurs le renouvellement de l'ancienne alliance. Mais le calme avait fait place à la plus violente agitation. Hippocrate et Épicyde, enhardis par la nouvelle que la flotte carthaginoise venait d'aborder au promontoire de Pachynum, ne cessaient de décrier leurs collégues dans l'esprit, tantôt des soldats mercenaires, tantôt des transfuges, et les accusaient de vouloir livrer Syracuse aux Romains. Mais lorsque Appius se fut présenté à l'entrée du port avec ses vaisseaux, pour inspirer par sa présence un peu de courage à ceux du parti opposé, leurs vaines imputations prirent la couleur de la vraisemblance; et déjà la multitude s'était précipitée en désordre vers le rivage, pour s'opposer à la descente des Romains, s'ils venaient à la tenter.

XXVIII. Au milieu de ce désordre, on juge à propos de convoquer une assemblée; comme les avis y étaient partagés, et qu'on était menacé d'une sédition, Apollonide, un des principaux magistrats, fit un discours aussi sage et aussi salutaire que le temps le comportait. « Jamais, observa-t-il, l'état ne s'était trouvé plus près de son salut ou de sa ruine. Si tous, d'un

» vel ad Romanos vel ad Carthaginienses inclinent, » nullius civitatis statum fortunatiorem beatioremve » fore: si alii aliò trahant res, non inter Pœnos Ro» manosque bellum atrocius fore, quàm inter ipsos » Syracusanos; cùm intra eosdem muros pars utra» que suos exercitus, sua arma, suos habitura sit » duces. Itaque, ut omnes idem sentiant, summâ vi » agendum esse. Utra societas sit utilior, eam longè » minorem ac levioris momenti consultationem esse: » sed tamen Hieronis potiùs, quàm Hieronymi, » auctoritatem sequendam in sociis legendis, vel » quinquaginta annis feliciter expertam amicitiam » nunc incognitæ, quondam infideli, præferendam. » Esse etiam momenti aliquid ad consilium, quòd » Carthaginiensibus ita pax negari possit, ut non » utique in præsentia bellum cum eis geratur: cum » Romanis extemplo aut pacem, aut bellum haben» dum. » Quò minùs cupiditatis ac studii visa est oratio habere, eò plus auctoritatis habuit. Adjectum est prætoribus ac delectis senatorum militare etiam consilium: jussi et duces ordinum præfectique auxiliorum simul consulere. Cùm sæpe acta res esset magnis certaminibus, postremò, quia belli cum Romanis gerendi ratio nulla apparebat, pacem fieri placuit, mittique cum eis legatos ad rem confirmandam.

XXIX. Dies haud ita multi intercesserunt, cùm ex Leontinis legati, præsidium finibus suis orantes, venerunt; quæ legatio peropportuna visa ad multitu-

commun accord, embrassaient le parti des Romains ou celui des Carthaginois, cette unanimité assurerait au pays une prospérité digne d'envie. Si, au contraire, l'on se divisait sur ce point, il allait bientôt s'élever entre les Syracusains eux-mêmes une guerre plus acharnée que celle qui avait lieu entre les Carthaginois et les Romains, puisque chaque faction aurait ses armées, ses généraux, dans l'enceinte des mêmes murailles. L'important pour eux était donc d'être réunis de sentiments, et tel devait être le but de tous leurs efforts. Laquelle de ces deux alliances était la plus utile ? Cette discussion n'était que d'un intérêt secondaire. Cependant on ne pouvait nier que, dans le choix des alliés, l'exemple d'Hiéron n'eût plus de poids que celui d'Hiéronyme, et qu'on ne dût préférer une alliance dont on avait fait cinquante ans une si heureuse épreuve, à celle d'une nation qu'ils connaissaient mal, ou qu'ils n'avaient connue que par sa perfidie. Une autre considération assez puissante pour déterminer le parti qu'ils avaient à prendre, c'était qu'il était possible de se refuser à tout accord avec les Carthaginois, sans entrer immédiatement en guerre avec eux, au lieu qu'avec les Romains il fallait avoir la paix ou la guerre. » Moins ce discours était passionné, plus il eut de poids. On adjoignit aux préteurs et aux premiers du sénat un conseil militaire. Les principaux officiers de l'armée et les chefs des troupes alliées furent invités à conférer ensemble. Après de longs et violents débats, l'impossibilité de soutenir la guerre contre les Romains fit pencher pour la paix, et il fut arrêté qu'on leur enverrait des ambassadeurs pour la conclure.

XXIX. Peu de jours après, vinrent à Syracuse des députés de Léonce, demander des troupes pour couvrir leurs frontières. On saisit promptement l'à-propos de cette députation pour dé-

dinem inconditam ac tumultuosam exonerandam, ducesque ejus ablegandos. Hippocrates prætor ducere eò transfugas jussus : secuti multi ex auxiliis mercenariis, quatuor millia armatorum effecerunt. Et mittentibus et missis ea læta expeditio fuit : nam et illis, quod jam diu cupiebant, novandi res occasio data est, et hi, sentinam quamdam urbis rati exhaustam, lætabantur : ceterùm levaverunt modò in præsentia velut corpus ægrum, quò mox in graviorem morbum recideret. Hippocrates enim finitima provinciæ Romanæ primò furtivis excursionibus vastare cœpit ; deinde, cùm ad tuendos sociorum agros missum ab Appio præsidium esset, omnibus copiis impetum in oppositam stationem cum cæde multorum fecit. Quæ cùm essent nunciata Marcello, legatos extemplo Syracusas misit, qui pacis fidem ruptam esse dicerent : nec belli defuturam unquam causam, nisi Hippocrates atque Epicydes, non ab Syracusis modò, sed totâ procul Siciliâ, ablegarentur. Epicydes, ne aut reus criminis absentis fratris præsens esset, aut deesset pro parte suâ concitando bello, profectus et ipse in Leontinos (34), quia satis eos adversùs populum Romanum concitatos cernebat, avertere etiam ab Syracusis cœpit. « Nam ita » eos pacem pepigisse cum Romanis, ut, quicumque » populi sub regibus fuissent, et suæ ditionis essent; » nec jam libertate contentos esse, nisi etiam regnent » ac dominentur. Renunciandum igitur eis esse,

barrasser la ville d'une multitude indisciplinée et turbulente, et pour éloigner ses chefs. Hippocrate eut ordre d'y conduire les transfuges; et ces troupes, grossies par un grand nombre de soldats auxiliaires qui s'y joignirent volontairement, formèrent un corps de quatre mille hommes. Cette expédition fut aussi agréable à ceux qui l'ordonnèrent qu'à ceux qui en reçurent le commandement. Ils se félicitaient, les uns, d'avoir enfin trouvé l'occasion qu'ils cherchaient depuis si long-temps d'exciter des troubles; les autres, d'avoir purgé la ville d'un dépôt pestilentiel. Mais il en fut de Syracuse comme d'un corps malade, qui n'a un moment de soulagement que pour éprouver bientôt une rechute plus dangereuse que la maladie même. Hippocrate commença par faire des courses furtives sur les frontières de la province romaine; ensuite, comme Appius avait envoyé un détachement pour défendre le territoire de ses alliés, il fondit, avec toutes ses troupes, sur le corps qu'on opposait à ses incursions, et le tailla en pièces. A cette nouvelle, Marcellus envoie sur-le-champ à Syracuse se plaindre de cette infraction à la paix, et nommément d'Hippocrate et d'Épicyde avec qui l'on ne manquerait jamais de motifs de guerre, tant qu'on ne les expulserait pas, et de Syracuse et même de toute la Sicile. Epicyde, craignant, s'il restait à Syracuse, d'avoir à répondre des fautes de son frère, ou de ne pas contribuer pour sa part à rallumer le feu de la guerre, se rendit lui-même à Léonce, et voyant les habitants de cette ville assez animés contre les Romains, mit son étude à les aigrir contre ceux de Syracuse. Il fit entendre «qu'une des principales clauses du nouveau traité avec les Romains, était que tous les peuples qui avaient été soumis aux rois continueraient de l'être à la république; ainsi ce n'était pas assez pour Syracuse d'avoir recouvré sa liberté;

» Leontinos quoque æquum censere liberos esse; » vel quòd in solo urbis suæ tyrannus ceciderit, vel » quòd ibi primùm conclamatum ad libertatem, » relictisque regiis ducibus Syracusas sit concursum. » Itaque aut eximendum id de fœdere esse, aut le- » gem eam fœderis non accipiendam. » Facilè multitudini persuasum; legatisque Syracusanorum, et de cæde stationis Romanæ querentibus, et Hippocratem atque Epicydem abire seu Locros, seu quò aliò mallent, dummodo Siciliâ cederent, jubentibus, ferociter responsum est, « Neque mandasse sese » Syracusanis, ut pacem pro se cum Romanis face- » rent; neque teneri alienis fœderibus. » Hæc ad Romanos Syracusani detulerunt, abnuentes « Leon- » tinos in suâ potestate esse: itaque integro secum » fœdere bellum Romanos cum iis gesturos; neque » sese defuturos ei bello, ita ut in potestatem redac- » ti, suæ rursus ditionis essent, sicut pax conve- » nisset. «

XXX. Marcellus cum omni exercitu profectus in Leontinos, Appio quoque accito, ut alterâ parte aggrederetur, tanto ardore militum est usus ab irâ inter conditiones pacis interfectæ stationis; ut primo impetu urbem expugnarent. Hippocrates atquc Epicydes, postquam capi muros refringique portas viderunt, in arcem sese cum paucis recepêre, inde clam nocte Herbessum perfugiunt. Syracusanis octo

il lui fallait encore asservir les autres à sa domination. Il n'y avait qu'un parti à prendre, c'était de lui signifier que les Léontins aussi prétendaient être libres, soit parce que c'était dans l'enceinte de ses remparts que le tyran avait trouvé la mort, soit parce que les premiers cris de liberté s'y étaient fait entendre, lorsqu'on y avait laissé les chefs de l'armée royale pour courir à Syracuse. Il fallait donc ôter cette clause du traité, ou ne pas le recevoir. » La multitude se laissa persuader aisément; aussi, lorsque les députés de Syracuse vinrent se plaindre du massacre du détachement romain, et exiger qu'on fît partir Hippocrate et Épicyde pour Locres, ou pour tout autre endroit, à leur choix, pourvu qu'ils sortissent de Sicile, on répondit fièrement, « qu'on n'avait point chargé les Syracusains de faire la paix des Léontins avec Rome, et qu'ils n'étaient point liés par les clauses d'un traité où ils n'avaient pris aucune part. » Les Syracusains rendirent cette réponse aux Romains, déclarèrent « que les Léontins ne reconnaissaient plus leur autorité, que Rome pouvait leur faire la guerre sans contrevenir au traité, et offrirent même de joindre leurs armes aux siennes, à condition que les Léontins, une fois réduits, rentreraient sous la domination de Syracuse, aux termes de la convention déjà faite. »

XXX. Marcellus marcha donc avec toutes ses troupes contre Léonce, qu'il attaqua d'un côté, tandis qu'Appius, à qui il avait envoyé ordre de le joindre, l'attaquait de l'autre; et ses soldats irrités du massacre de leurs camarades égorgés au milieu des conférences de la paix, s'y portèrent avec tant d'ardeur qu'ils emportèrent la ville du premier assaut. Hippocrate et Épicyde voyant les murs au pouvoir de l'ennemi, et les portes forcées, gagnèrent la citadelle avec un petit nombre, et la nuit

millium armatorum agmine profectis domo, ad Mylam flumen nuncius occurrit, captam urbem esse, cetera falsa mixta veris ferens; cædem promiscuam militum atque oppidanorum factam, nec quemquam puberem arbitrari superesse; direptam urbem: bona locupletium donata. Ad nuncium tam atrocem constitit agmen; concitatisque omnibus, duces (erant autem Sosis ac Dinomenes) quid agerent consultabant. Terroris speciem haud vanam mendacio præbuerant verberati ac securi percussi transfugæ ad duo millia hominum: ceterùm Leontinorum militumque aliorum nemo, post captam urbem, violatus fuerat; suaque omnia eis, nisi quæ primus tumultus captæ urbis absumpserat, restituebantur. Nec ut Leontinos irent, proditos ad cædem commilitones querentes, perpelli potuêre, nec ut eodem loco certiorem nuncium exspectarent. Cùm ad defectionem inclinatos animos cernerent prætores, sed eum motum haud diuturnum fore, si duces amentiæ sublati essent, exercitum ducunt Megaram: ipsi cum paucis equitibus Herbessum proficiscuntur, spe, territis omnibus, per proditionem urbis potiundæ: quod ubi frustra eis fuit inceptum; vi agendum rati, postero

suivante s'échappèrent furtivement et se réfugièrent à Herbesse. Cependant un corps de huit mille hommes était parti de Syracuse; mais un courrier qu'ils rencontrèrent auprès du fleuve Myla, leur apprit la prise de Léonce; puis, mêlant beaucoup de mensonges à la vérité, il ajouta, « qu'on avait fait main basse sur les habitants, comme sur la garnison; qu'on n'avait épargné, du moins à ce qu'il croyait, aucun de ceux qui avaient atteint l'âge de puberté; que la ville avait été mise au pillage, et que les biens des riches avaient été la proie des soldats. » A cette horrible nouvelle l'armée fit halte, et Sosis et Dinomène qui la commandaient, voyant tous les esprits soulevés, délibérèrent sur le parti qu'ils avaient à prendre. Ce qui donnait à ce mensonge les couleurs de la vraisemblance, était que Marcellus avait fait battre de verges et décapiter environ deux mille transfuges. Mais après la prise de la place, aucun autre, soit habitant, soit soldat, n'avait été maltraité, et l'on avait rendu tous les biens aux propriétaires, excepté ce qui disparut dans le premier tumulte d'une ville prise d'assaut. Cependant telle fut la terreur des Syracusains, qui se plaignaient de ce qu'on avait envoyé leurs compagnons à la boucherie, qu'on ne put les déterminer, ni à continuer leur marche vers Léonce, ni à rester dans le même endroit pour y attendre des nouvelles plus sûres. Les préteurs voyant les esprits disposés à la révolte, se flattèrent que ces mouvements ne seraient pas de longue durée, si la mutinerie venait à perdre ses chefs. Dans cet espoir, ils font prendre à l'armée la route de Mégare. Pour eux, ils partent pour Herbesse avec un petit corps de cavalerie, espérant surprendre cette ville à la faveur de l'effroi général et d'une intelligence qu'ils s'y étaient ménagée. Mais cette tentative n'ayant point eu de succès, ils résolurent d'employer la

die Megaris castra movent, ut Herbessum omnibus copiis oppugnarent. Hippocrates et Epicydes, non tam tutum primâ specie, quàm unum, spe undique abscisâ, consilium esse rati, ut se militibus permitterent, et assuetis magnâ ex parte sibi, et tum famâ cædis commilitonum accensis, obviàm agmini procedunt. Prima fortè signa sexcentorum Cretensium erant, qui apud Hieronymum meruerant sub eis, et Hannibalis beneficium habebant, capti ad Trasimenum inter Romanorum auxilia, dimissique: quos ubi ex signis armorumque habitu cognovêre Hippocrates atque Epicydes, ramos oleæ ac velamenta alia supplicum (35) porrigentes, orare, ut reciperent sese; receptosque tutarentur, neu proderent Syracusanis, à quibus mox ipsi trucidandi populo Romano dederentur.

XXXI. Enimvero conclamant, bonum ut animum haberent: omnem se cum illis fortunam subituros. Inter hoc colloquium signa constiterant, tenebaturque agmen; necdum, quæ moræ causa foret, pervenerat ad duces: postquam Hippocratem atque Epicydem pervasit rumor, fremitusque toto agmine erat haud dubiè approbantium adventum eorum; extemplo prætores citatis equis ad prima signa perrexerunt, « Qui mos ille, quæ licentia » Cretensium esset, » rogitantes, « colloquia serendi » cum hoste, injussuque prætorum miscendi eos

force, et le lendemain décampèrent de Mégare pour attaquer Herbesse avec toutes leurs troupes. Alors Hippocrate et Épicyde, ne se voyant plus d'autres ressources, prennent un parti dangereux en apparence, mais dont la hardiesse même faisait la sûreté ; c'était d'aller au devant de l'armée, et de s'abandonner à la discrétion des soldats, accoutumés déjà à vivre avec eux, et animés par la fausse nouvelle du massacre de leurs camarades. Le hasard voulut que l'avant-garde fût formée de six cents Crétois qui avaient servi sous eux pour Hiéronyme, et qui conservaient de la reconnaissance pour Annibal, dont ils avaient été renvoyés sans rançon après la bataille de Trasimène, où ils avaient combattu comme auxiliaires des Romains. Hippocrate et Épicyde ne les eurent pas plutôt reconnus à leurs enseignes et à leurs armes, qu'ils leur présentèrent des branches d'olivier avec les autres attributs des suppliants, et les conjurèrent « de les recevoir dans leurs rangs, de les prendre sous leur protection, et de ne point les livrer aux Syracusains, qui ne manqueraient pas de les remettre au pouvoir des Romains pour être bientôt égorgés. »

XXXI. Un cri général les exhorte « à prendre courage, et leur annonce la résolution de partager leur sort et de s'exposer aux plus grands périls pour les défendre. » Pendant cet entretien, la tête des colonnes ayant fait halte, la marche de l'armée se trouvait arrêtée, sans que les chefs connussent la cause de ce retard. Dès que les noms d'Hippocrate et d'Épicyde eurent couru de rang en rang, le frémissement des soldats fut un signe peu équivoque de la joie que causait leur arrivée. Alors les préteurs poussent leurs chevaux, et se portent vers l'avant-garde, en demandant aux Crétois qui leur a permis de lier conversation avec les ennemis de l'état, et de les admettre

» agmini suo. » Comprehendi injicique catenas jusserunt Hippocrati : ad quam vocem tantus extemplo primùm à Cretensibus clamor est ortus, deinde exceptus ab aliis, ut facilè, si ultrà tenderent, appareret eis timendum esse. Solliciti incertique rerum suarum, Megaram, unde profecti erant, referri signa jubent, nunciosque de statu præsenti Syracusas mittunt. Fraudem quoque Hippocrates addit, inclinatis ad omnem suspicionem animis; et, Cretensium quibusdam ad itinera insidenda missis, velut interceptas litteras, quas ipse composuerat, recitat : « Prætores Syracusani consuli Marcello. » Secundùm salutem, ut assolet, scriptum erat : « Rectè eum » atque ordine fecisse, quòd in Leontinis nulli pe» percisset. Sed omnium mercenariorum militum » eamdem esse causam; nec unquam Syracusas » quieturas, donec quidquam externorum auxilio» rum, aut in urbe, aut in exercitu suo esset : itaque » daret operam, ut eos, qui cum suis prætoribus » castra ad Megaram haberent, in suam potestatem » redigeret, ac supplicio eorum liberaret tandem » Syracusas. » Hæc cùm recitata essent, cum tanto clamore ad arma discursum est, ut prætores inter tumultum pavidi abequitaverint Syracusas. Et ne fugâ quidem eorum seditio compressa est, impetusque in Syracusanos milites fiebant; nec ab ullo temperatum foret, ni Epicydes atque Hippocrates iræ multitudinis obviàm issent, non à misericordiâ aut humano consilio, sed ne spem reditûs præciderent

dans leurs rangs sans l'aveu de leurs chefs. En même temps ils ordonnent de saisir Hippocrate et de le charger de fers. A cet ordre, les clameurs menaçantes des Crétois, répétées à l'instant par le reste de l'armée, annoncent assez aux préteurs qu'ils ne peuvent insister sans se mettre en danger eux-mêmes. Dans cette incertitude, ils font reprendre le chemin de Mégare, et dépêchent des courriers à Syracuse, pour y porter la nouvelle de ce qui vient de se passer. Hippocrate, profitant de la disposition soupçonneuse des esprits, joint une nouvelle fraude à la première; il envoie quelques Crétois sur la route de Syracuse pour couper toute communication, feint d'avoir intercepté une lettre qu'il avait fabriquée lui-même, et en fait la lecture. Après la formule ordinaire: «Les préteurs de Syracuse, au consul Marcellus, salut,» cette lettre portait; «qu'il avait pris un parti fort sage en n'épargnant personne lors de la prise de Léonce; mais que les soldats mercenaires méritaient tous le même traitement; que jamais le calme ne renaîtrait à Syracuse, tant qu'il resterait des troupes étrangères dans la ville ou dans l'armée. Il l'engageait donc à faire tous ses efforts pour se rendre maître de ceux qui étaient campés près de Mégare, dont le supplice pourrait seul assurer le repos des Syracusains.» A cette lecture, il s'élève de grands cris; on court aux armes avec tant de fureur, que les préteurs épouvantés n'ont que le temps de s'échapper à la faveur du tumulte, et de regagner Syracuse en courant à toute bride. Mais leur fuite n'apaise pas la sédition: déjà les troupes à la solde tombaient sur les Syracusains, et n'en auraient pas épargné un seul, sans l'intervention d'Épicyde et d'Hippocrate qui s'efforcèrent de calmer cette première fougue, non par compassion, ou par humanité, mais pour ne pas se fermer à eux-mêmes tout espoir de retour. Leur poli-

sibi; et, cùm ipsos simul milites fidos haberent, simul obsides, tum cognatos quoque eorum atque amicos tanto merito primùm, dein pignore sibi conciliarent: expertique quàm vanâ aut levi aurâ mobile vulgus esset, militem nacti ex eo numero, qui in Leontinis circumsessi erant, subornant, ut Syracusas perferret nuncium convenientem eis, quæ ad Mylam falsò nunciata erant; auctoremque se exhibendo, ac velut visa, quæ dubia erant, narrando, concitaret iras hominum.

XXXII. Huic non apud vulgum modò fides fuit, sed senatum quoque in curiam introductus movit: haud vani quidam homines palam ferre, « Perbene » detectam in Leontinis esse avaritiam et crudelita» tem Romanorum: eadem, si intrassent Syracusas, » aut fœdiora etiam, quò majus ibi avaritiæ præ» mium esset, facturos fuisse. » Itaque claudendas cuncti portas, et custodiendam urbem censere. Sed non ab eisdem omnes timere, nec eosdem odisse. Ad militare genus omne, partemque magnam plebis, invisum esse nomen Romanum. Prætores optimatumque pauci quanquam adflati (36) vano nuncio erant, tamen ad propius præsentiusque malum cautiores esse. Et jam ad Hexapylum (37) erant Hippocrates atque Epicydes; serebanturque colloquia per propinquos popularium, qui in exercitu erant, ut portas aperirent, sinerentque communem patriam defendi ab impetu Romanorum. Jam, unis foribus

tique était non seulement de s'assurer du dévouement de ces troupes, mais encore de les retenir comme des otages, et de gagner, par ce service, la confiance de leurs parents et amis, qui craindraient d'ailleurs d'exposer des gages si chers. Et comme ils savaient pas expérience combien la multitude est légère et accoutumée à tourner à tout vent, ils subornèrent un soldat qui avait fait partie de la garnison assiégée dans Léonce, pour aller porter à Syracuse des nouvelles conformes au récit mensonger fait auprès de la rivière de Myla, afin que la déposition d'un témoin oculaire dissipât toute espèce de doute et causât une indignation générale.

XXXII. Non seulement ces impostures trouvèrent crédit dans le peuple; mais le messager introduit dans la salle du sénat fit la même impression sur les sénateurs. Bientôt des personnages, qui n'étaient pas sans lumières, allaient répétant par la ville, « qu'on était trop heureux d'avoir reconnu par l'exemple de Léonce l'avarice et la cruauté des Romains; si on les laissait entrer à Syracuse, on devait s'attendre aux mêmes traitements, et même à des excès d'autant plus grands, que leur avidité y trouverait de plus puissantes amorces. » Aussi fut-on d'avis de fermer les portes, et de mettre la ville en état de défense; mais la crainte et la haine des Syracusains avaient des objets bien différents. Le nom Romain était odieux à tout le militaire et à une grande partie du petit peuple; au lieu que les préteurs et un petit nombre de grands, quoique irrités par la fausse nouvelle, avaient à prendre des mesures contre un danger qui les menaçait de plus près. Déjà Hippocrate et Épicyde étaient arrivés à l'Hexapyle, et il s'était engagé des pourparlers entre les soldats et leurs parents qu'ils pressaient de leur ouvrir les portes, et de leur permettre de défendre leur com-

Hexapyli apertis, cœpti erant recipi, cùm prætores intervenerunt. Et primò imperio minisque, deinde auctoritate, deterrendo, postremò, ut omnia vana erant, obliti majestatis, precibus agebant, ne proderent patriam, tyranni antè satellitibus, et tum corruptoribus exercitûs Sed surdæ ad hæc omnia aures concitatæ multitudinis erant, nec minore intus vi, quàm foris, portæ effringebantur; effractisque omnibus, tutò in Hexapylo agmen receptum est. Prætores in Achradinam cum juventute popularium confugiunt: mercenarii milites perfugæque, et quidquid regiorum militum Syracusis erat, agmen hostium augent. Ita Achradina quoque primo impetu capitur, prætorumque ( nisi qui inter tumultum effugerunt ) omnes interficiuntur : nox cædibus finem fecit. Postero die servi ad pileum vocati, et carcere vincti emissi; confusaque hæc omnis multitudo Hippocratem atque Epicydem creant prætores; Syracusæque, cùm breve tempus libertas affulsisset, in antiquam servitutem reciderant.

XXXIII. Hæc nunciata cùm essent Romanis, ex Leontinis mota sunt extemplo castra ad Syracusas. Et ab Appio legati per portum missi fortè in quinqueremi erant: præmissa quadriremis, cùm intrasset fauces portûs, capitur; legati ægre effugerunt. Et jam non modò pacis, sed ne belli quidem jura relicta erant; cùm Romanus exercitus ad Olympium Jovis id templum est ) mille et quingentos passus

mune patrie contre la violence des Romains. Déjà on leur avait ouvert une des portes de l'Hexapyle, et ils commençaient à entrer, lorsque les préteurs surviennent, usent d'abord de l'autorité que leur donnait leur charge, emploient la force, les menaces, les remontrances, et au défaut de ces moyens qui restent sans succès, s'abaissent jusqu'aux prières, et conjurent les habitants de ne pas livrer leur patrie à des scélérats qui, de satellites du tyran, étaient devenus les suborneurs de l'armée. Mais la multitude soulevée était sourde à toutes ces représentations, et l'on travaillait à rompre les portes avec la même ardeur au dedans qu'au dehors. Bientôt les six furent enfoncées, et l'armée entra en toute sûreté. Les préteurs se réfugièrent dans l'Achradine avec la jeunesse de la ville. La troupe soldée, les transfuges, et tout ce qui avait servi sous Hiéronyme grossissent l'armée ennemie. Aussi l'Achradine est emportée du premier assaut, et les préteurs sont égorgés avec leurs partisans, excepté ceux qui s'échappèrent à la faveur du tumulte. La nuit seule mit fin au carnage. Le lendemain les esclaves furent affranchis, les prisonniers élargis, et ce ramas impur créa préteurs Hippocrate et Épicyde. Ce fut ainsi que Syracuse, après une vaine lueur de liberté, retomba bientôt dans son premier esclavage.

XXXIII. Les Romains, instruits de ces mouvements, décampèrent de Léonce, et marchèrent droit à Syracuse. Cependant les députés envoyés par Appius étaient alors en rade à bord d'une quinquerême; une galère à quatre rangs de rames qu'ils avaient détachée fut prise à l'entrée du port, et les députés eux-mêmes n'échappèrent qu'avec peine. Le général romain voyant et que tout espoir d'accommodement était perdu, et qu'on ne respectait pas même les droits des gens, vint camper avec toute

ab urbe castra posuit. Inde quoque legatos præmitti placuit: quibus, ne intrarent urbem, extra portam Hippocrates atque Epicydes obviam cum suis processerunt. Romanus orator, « Non bellum se Syra» cusanis, sed opem auxiliumque afferre, » ait, « et » eis, qui ex mediâ cæde elapsi, perfugerint ad se, » et eis, qui, metu oppressi, fœdiorem, non exsilio » solùm, sed etiam morte, servitutem patiantur. Nec » cædem nefandam sociorum inultam Romanos pas» suros. Itaque si eis, qui ad se perfugerunt, tutus in » patriam reditus pateret, cædis auctores dedantur, » et libertas legesque Syracusanis restituantur, nihil » armis opus esse : si ea non fiant, quicumque in » morâ sit, bello persecuturos. » Ad ea Epicydes, « Si qua ad se mandata haberent, responsum eis, » ait, « se daturos fuisse: cùm in eorum, ad quos ve» nerint, manu res Syracusana esset, tum reverte» rentur. Si bello lacessant, ipsâ re intellecturos, » nequaquam idem esse Syracusas ac Leontinos op» pugnare. » Ita legatis relictis, portas clausit. Inde terrâ marique simul cœptæ oppugnari Syracusæ: terrâ ab Hexapylo, mari ab Achradinâ, cujus murus fluctu alluitur: et, quia sicut Leontinos terrore ac primo impetu ceperant, non diffidebant vastam disjectamque spatio urbem parte aliquâ se invasuros, omnem apparatum oppugnandarum urbium muris admoverunt.

son armée auprès du temple de Jupiter-Olympien, à quinze cents pas de la ville. Avant d'agir, il crut devoir encore envoyer des députés; mais pour les empêcher d'entrer, Hippocrate et Épicyde allèrent au devant d'eux avec leurs partisans. Le chef de la députation protesta « que les Romains venaient, non pas faire la guerre aux Syracusains, mais porter secours et à ceux qui échappés du carnage avaient cherché un asyle dans leur camp, et à ceux qui, enchaînés par la terreur, souffraient dans le sein de leur patrie un esclavage plus honteux que l'exil et que la mort même. Rome était décidée à ne pas laisser impuni le massacre de ses alliés. Si donc on permettait aux citoyens, que la tyrannie avait réduits à l'exil, de rentrer librement dans leurs foyers, si on livrait aux Romains les auteurs du carnage, enfin, si l'on rendait à Syracuse ses lois et sa liberté, il n'était pas besoin de recourir aux armes; mais si on refusait de souscrire à de si justes demandes, Rome poursuivrait à main armée quiconque s'opposerait à cette satisfaction. » Épicyde répliqua que « si la mission des députés s'adressait à lui, il ne manquerait pas de répondre; sinon, qu'ils pourraient revenir, lorsque ceux vers qui on les avait envoyés seraient les maîtres du gouvernement; si Marcellus commençait la guerre, il apprendrait bientôt quelle différence il y avait entre Léonce et Syracuse. » Après cette réponse, il quitta brusquement les députés et leur ferma les portes. Dès ce moment, Marcellus assiégea Syracuse par terre et par mer; par terre, du côté de l'Hexapyle; par mer, du côté de l'Achradine, dont ses flots baignent les murailles : et comme Léonce avait cédé à la terreur de ses armes et à la violence d'un premier assaut; dans l'espérance de surprendre par quelque endroit une ville si vaste, et dont les parties étaient séparées par de grands intervalles, il fit approcher des

XXXIV. Et habuisset tanto impetu cœpta res fortunam, nisi unus homo Syracusis eâ tempestate fuisset. Archimedes (38) is erat, unicus spectator cœli siderumque; mirabilior tamen inventor ac machinator bellicorum tormentorum operumque, quibus ea, quæ hostes ingenti mole agerent, ipse perlevi momento ludificaretur. Murum per inæquales ductum colles (pleraque alta et difficilia aditu, summissa quædam, et quæ planis vallibus adiri possent) ut cuique aptum visum est loco, ita omni genere tormentorum instruxit. Achradinæ murum, qui ut antè dictum est, mari alluitur, ex quinqueremibus Marcellus oppugnabat. Ex ceteris navibus sagittarii funditoresque, et velites etiam, quorum telum inhabile ad remittendum imperitis est (39), vix quemquam sine vulnere consistere in muro patiebantur. Hi, quia spatio missilibus opus esset, procul muro tenebant naves. Junctæ aliæ binæ (40) ad quinqueremes, demptis interioribus remis, ut latus lateri applicaretur, cùm exteriore ordine remorum velut naves (41) agerentur, turres contabulatas (42), machinamentaque alia quatiendis muris portabant.

murailles le formidable appareil de toutes les machines alors en usage dans les siéges.

XXXIV. Une attaque si brusque et si rapide, eût sans doute été suivie du succès, sans un seul homme qui se trouvait alors à Syracuse. C'était Archimède. Ce grand homme, profond contemplateur du ciel et des astres, fut alors encore plus admirable par l'invention des machines de guerre à l'aide desquelles il détruisait sans peine, et comme en se jouant, des ouvrages dont la construction et le jeu coûtaient aux Romains les plus pénibles efforts. Comme le mur extérieur suivait dans son contour des collines d'une hauteur inégale, dont la plupart étaient élevées et presque inaccessibles, mais qui laissaient entre elles des intervalles unis et de facile accès, il fortifia toutes ces diverses parties suivant la nature du terrain. Marcellus battait de ses galères le mur de l'Achradine, que baignent les eaux de la mer, comme je l'ai dit plus haut; et des autres navires, les archers, les frondeurs et les vélites même, dont les dards ne peuvent être renvoyés par l'ennemi, s'il n'a l'habitude de cette arme, lançaient une si prodigieuse quantité de traits, que personne ne pouvait paraître sur le haut des remparts sans être blessé. Ces vaisseaux se tenaient à quelque distance des murailles, parce que les traits ont besoin d'un certain espace pour porter coup. Huit autres galères, dont on avait ôté un des rangs de rames, pour qu'elles pussent être attachées bord à bord, et qu'on faisait mouvoir comme un seul bâtiment, à l'aide du rang de rames conservé, portaient des tours à plusieurs étages et des machines propres à battre les murs. Contre tout cet appareil maritime, Archimède avait disposé sur les murailles des machines de différentes grandeurs. Les unes lançaient contre les vaisseaux plus éloignés, des pierres d'une

Adversùs hunc navalem apparatum Archimedes variæ magnitudinis tormenta in muris disposuit: in eas, quæ procul erant, naves saxa ingenti pondere (43) emittebat; propiores levioribus, eóque magis crebris, petebat telis: postremò, ut sui vulnere intacti telâ in hostem ingererent, murum ab imo ad summum crebris cubitalibus ferè cavis (44) aperuit, per quæ cava pars sagittis, pars scorpionibus (45) modicis ex occulto petebant hostem. Quæ propiùs quædam subibant naves, quò interiores ictibus tormentorum essent, in eas tollenone (46) super murum eminente ferrea manus firmæ catenæ illigata cùm injecta proræ esset, gravi libramento plumbi recellente ad solum, suspensâ prorâ, navim in puppim statuebat: dein, remissa subitò, velut ex muro cadentem navim cum ingenti trepidatione nautarum ita undæ affligebat, ut, etiamsi recta reciderat, aliquantum aquæ acciperet. Ita maritima oppugnatio est elusa, omnisque vis est eò versa, ut totis viribus terrâ aggrederentur. Sed ea quoque pars eodem omni apparatu tormentorum instructa erat, Hieronis impensis curâque per multos annos, Archimedis unicâ arte: natura etiam juvabat loci, quòd saxum, cui imposita muri fundamenta sunt, magnâ ex parte ita proclive est, ut non solùm missa tormento, sed etiam quæ pondere suo provoluta essent, graviter in hostem inciderent: eadem causa ad subeundum arduum aditum instabilemque ingressum præbebat. Ita, consilio habito, cùm omnis conatus ludibrio esset, ab-

pesanteur énorme; les autres faisaient pleuvoir sur les plus proches une grêle de traits plus légers. Enfin, pour que les siens pussent atteindre l'ennemi, sans craindre eux-mêmes de blessures, il fit pratiquer, du parapet au pied de la muraille, des ouvertures de la hauteur environ d'une coudée, à la faveur desquelles ils accablaient les Romains de coups de flèches et de scorpions, sans cesser un instant d'être à couvert. Quelques vaisseaux s'approchaient-ils de plus près, pour se mettre hors de portée? soudain, au moyen d'une sorte de bascule en saillie, une main de fer, attachée à une forte chaîne, tombait sur la proue; puis, se relevant à l'aide d'un énorme contrepoids de plomb qui s'abaissait en dedans du mur, tenait la proue suspendue en l'air, et dressait le vaisseau sur la poupe; ensuite le laissait tout à coup retomber de tout son poids, comme s'il eût été précipité du haut des remparts et au grand effroi des matelots; de sorte que, se retrouvât-il droit, il se remplissait d'eau par la violence de sa chute. Ainsi l'habileté d'Archimède ayant mis en défaut tous les moyens employés pour l'attaque maritime, les Romains tournèrent tous leurs efforts vers la terre. Mais cette partie se trouvait également mise en défense, grâce à la prévoyance d'Hiéron, qui l'avait garnie, à grands frais, de toutes les machines nécessaires, et au génie du seul Archimède. De plus, la nature des lieux avait secondé les efforts de l'art. En effet, le roc sur lequel est bâti le mur de la ville est, en grande partie, tellement escarpé, que non seulement les pierres lancées par les machines, mais celles même qu'on abandonnait à leur propre poids, roulaient sur les ennemis avec une violence irrésistible. Par-là même, il était difficile de gravir sur une pente si rapide, et de pouvoir y prendre pied. Marcellus donc, voyant tous ses efforts inutiles, tint un conseil, dont le

sistere oppugnatione (47), atque obsidendo tantùm arcere terrâ marique commeatibus hostem placuit.

XXXV. Interim Marcellus, cum tertiâ ferè parte exercitûs ad recipiendas urbes profectus, quæ in motu rerum ad Carthaginienses defecerant, Helorum atque Herbessum, dedentibus ipsis, recipit. Megara vi capta diruit ac diripuit ad reliquorum, ac maximè Syracusanorum, terrorem. Per idem ferè tempus et Himilco, qui ad Pachyni promontorium classem diu tenuerat, ad Heracleam (48), quam vocant Minoam, quinque et viginti millia peditum, tria equitum, duodecim elephantos exposuit; nequaquam cum quantis copiis antè tenuerat ad Pachynum classem: sed, postquam ab Hippocrate occupatæ Syracusæ erant, profectus Carthaginem, adjutusque ibi et ab legatis Hippocratis, litterisque Hannibalis, qui venisse tempus aiebat Siciliæ per summum decus repetendæ, et ipse haud vanus præsens monitor facilè perpulerat, ut, quantæ maximæ possent, peditum equitumque copiæ in Siciliam trajicerentur. Adveniens Heracleam, intra paucos dies inde Agrigentum recipit; aliarumque civitatum, quæ partis Carthaginiensium erant, adeò accensæ sunt spes ad pellendos Siciliâ Romanos, ut postremò etiam, qui obsidebantur Syracusis, animos sustulerint; et, parte copiarum satis defendi urbem posse rati, ita inter se munera belli partiti sint, ut Epicydes præesset custodiæ urbis, Hippocrates, Himilconi conjunctus, bellum adversùs consulem Romanum

résultat fût de convertir le siége en blocus, et de couper toute communication à Syracuse par terre et par mer.

XXXV. Cependant le général partit avec le tiers de son armée, dans le dessein de reprendre les villes qui avaient profité des troubles pour embrasser le parti des Carthaginois. Hélore et Herbesse se soumirent volontairement. Mégare résista, fut prise d'assaut, livrée au pillage et détruite, afin que son exemple inspirât la terreur aux autres, et surtout à Syracuse. Vers le même temps, Himilcon, après être resté longtemps en croisière à la hauteur du promontoire de Pachynum, prit terre auprès d'Héraclée, qu'on nomme aussi Minoé, avec vingt-cinq mille hommes d'infanterie, trois mille de cavalerie, et douze éléphants. Ses forces étaient loin d'abord être aussi considérables; mais dès qu'Hippocrate se fut rendu maître de Syracuse, il était reparti pour Carthage, et là, secondé par les députés de ce même Hippocrate, et par les lettres d'Annibal, qui mandait que le temps était venu de recouvrer la Sicile avec honneur, et se trouvant à portée d'appuyer en personne les instances de l'un et de l'autre, il avait, sans beaucoup de peine, décidé le sénat à faire passer dans cette île tout ce que Carthage pouvait mettre sur pied d'hommes et de chevaux. Peu de jours après son arrivée, il partit d'Héraclée pour reprendre Agrigente, et ce premier succès releva le cœur des autres villes qui tenaient pour Carthage, au point qu'elles conçurent une vive espérance de chasser les Romains de la Sicile; enfin, ceux même qui étaient assiégés dans Syracuse reprirent de l'audace; et se persuadant qu'il suffisait d'une partie de leurs forces pour la défense de la ville, Epicyde se chargea du commandement de Syracuse, tandis qu'Hippocrate irait joindre Himilcon, pour faire avec lui la guerre au consul. D'après ce

gereret. Cum decem millibus peditum, quingentis equitibus nocte per intermissa custodiis loca profectus, castra circa Acrillas (49) urbem ponebat. Munientibus supervenit Marcellus, ab Agrigento jam occupato, cùm frustra eò prævenire hostem festinans tetendisset, rediens; nihil minùs ratus, quàm illo tempore ac loco Syracusanum sibi exercitum obviàm fore; sed tamen metu Himilconis Pœnorumque (ut quibus nequaquam eis copiis, quas habebat, par esset) quàm poterat maximè intentus, atque agmine ad omnes casus composito, ibat.

XXXVI. Fortè ea cura, quæ erat adversùs Pœnos præparata, adversùs Siculos usui fuit. Castris ponendis incompositos ac dispersos nactus eos, et plerosque inermes, quòd peditum fuit, circumvenit; eques, levi certamine inito, cum Hippocrate Acras (50) perfugit. Ea pugna deficientes ab Romanis cùm cohibuisset Siculos, Marcellus Syracusas rediit; et post paucos dies Himilco, adjuncto Hippocrate, ad flumen Anapum (51), octo ferme inde millia, castra posuit. Sub idem ferè tempus et naves longæ quinque et quinquaginta Carthaginiensium cum Bomilcare classis præfecto in magnum portum Syracusas ex alto decurrêre, et Romana item classis, triginta quinqueremes, legionem primam Panormi exposuêre; versumque ab Italiâ bellum, adeò uterque populus in Siciliam intentus, fuisse videri poterat. Legiònem Romanam, quæ exposita Panormi erat, venientem Syracusas, prædæ haud dubiè sibi futuram Himilco

plan, Hippocrate sortit à la faveur de la nuit, avec dix mille fantassins et cinq cents chevaux, perça entre les intervalles des postes de l'armée romaine, et alla camper sous les murs d'Acrille. Pendant qu'il s'y retranchait, survint Marcellus qui, prévenu par Himilcon, malgré la rapidité de sa marche, avait déjà trouvé Agrigente au pouvoir de l'ennemi, et revenait sur ses pas, bien éloigné de songer qu'il pût rencontrer dans ce temps et dans ce lieu une armée Syracusaine. Cependant, comme il se sentait inférieur en forces aux Carthaginois, il se tenait sur ses gardes, et marchait en bataille, pour être prêt à tout événement.

XXXVI. Par un heureux hasard, les précautions prises contre les Carthaginois lui servirent contre les Syracusains. Il les surprit occupés de leur campement, sans ordre, épars et la plupart désarmés, et enveloppa toute leur infanterie. Pour la cavalerie, après une légère résistance, elle prit la fuite avec Hippocrate du côté d'Acra. Cet avantage ayant retenu dans le devoir celles des villes qui méditaient déjà leur défection, Marcellus retourna devant Syracuse; et peu de jours après, Himilcon et Hippocrate ayant opéré leur jonction, allèrent camper sur les bords de l'Anapus, à huit milles de là. Presque en ce même temps, cinquante-cinq galères armées en guerre, commandées par Bomilcar, entrèrent de la pleine mer dans le port de Syracuse; et la flotte romaine, forte de trente galères à trois rangs de rames, débarqua la première légion à Palerme; il semblait que le siége de la guerre eût été transporté de l'Italie dans la Sicile, devenue l'unique objet de toute l'attention des deux peuples. Himilcon regardant comme une proie assurée la légion romaine débarquée à Palerme, et qui marchait sur Syracuse, la manqua pour s'être trompé de route.

ratus, viâ decipitur: mediterraneo namque Pœnus itinere duxit; legio maritimis locis, classe prosequente, ad Appium Claudium, Pachynum cum parte copiarum obviàm progressum, pervenit. Nec diutius Pœni ad Syracusas morati sunt. Et Bomilcar, simul parum fidens navibus suis, duplici facilè numero classem habentibus Romanis, simul inutili morâ cernens nihil aliud ab suis quàm inopiam aggravari sociorum, velis in altum datis, in Africam transmisit; et Himilco secutus nequidquam Marcellum Syracusas, si qua, priusquam majoribus copiis jungeretur, occasio pugnandi esset, postquam ea nulla contigerat, tutumque ad Syracusas et munimento et viribus hostem cernebat, ne frustra assidendo spectandoque obsidionem sociorum tempus tereret, castra inde movit; ut, quocumque vocasset defectionis ab Romanis spes, admoveret exercitum ac præsens suas res foventibus adderet animos. Murgantiam primùm, prodito ab ipsis præsidio Romano, recepit; ubi frumenti magna vis commeatusque omnis generis convecti erant Romanis.

XXXVII. Ad hanc defectionem erecti sunt et aliarum civitatum animi; præsidiaque Romana aut pellebantur arcibus, aut prodita per fraudem opprimebantur. Enna, excelso loco ac prærupto undique sita, cùm loco inexpugnabilis erat, tum præsidium in arce validum, præfectumque præsidii haud sanè opportunum insidiantibus habebat. L. Pinarius erat,

Il avait été à sa rencontre à travers l'intérieur des terres, tandis que les Romains suivirent la côte, protégés par leur flotte, qu'ils ne perdaient pas de vue, et joignirent à Pachynum Appius, qui était venu au devant d'eux avec une partie de ses troupes. Les Carthaginois ne firent pas un long séjour devant Syracuse. Bomilcar comptant peu sur sa flotte, inférieure du double à celle des Romains, et voyant qu'un plus long retard ne servirait qu'à augmenter la disette de ses alliés, mit à la voile, et reprit la route d'Afrique. Himilcon, de son côté, avait inutilement suivi Marcellus à Syracuse, dans l'espérance de le combattre à son avantage, avant que ce général eût réuni toutes ses forces; mais n'en ayant pas rencontré l'occasion, et trouvant l'ennemi hors de toute insulte, tant par ses retranchements que par le nombre de ses troupes, il ne voulut pas se consumer dans l'inaction et rester tranquille spectateur du siége d'une ville alliée. Il décampa donc brusquement pour se porter avec son armée partout où l'appellerait l'espérance de quelque défection, et pour enhardir, par sa présence, les partisans de Carthage. La première ville qu'il reprit fut Murgance, qu'il dut à la trahison des habitants. Les Romains en avaient fait leur magasin. Il y trouva quantité de blé et des munitions de toute espèce.

XXXVII. Cette révolte releva le courage des autres peuples. Aussi partout les garnisons romaines étaient chassées à force ouverte, ou périssaient par la trahison des habitants. Enna, située sur une hauteur escarpée, et déjà imprenable par la force seule de sa situation, était de plus tenue en bride par une nombreuse garnison, maîtresse de sa citadelle, et dont le commandant n'était pas d'humeur à laisser mettre sa surveillance en défaut. C'était L. Pinarius, officier actif, et qui, pour être

vir acer, et qui plus in eo, ne posset decipi, quàm in fide Siculorum reponeret; et tum intenderant eum ad cavendi omnia curam tot auditæ proditiones defectionesque urbium, et clades præsidiorum. Itaque nocte dieque juxtà parata instructaque omnia custodiis ac vigiliis erant; nec ab armis, aut loco suo miles abscedebat. Quod ubi Ennensium principes, jam pacti cum Himilcone de proditione præsidii, animadverterunt, nulli occasioni fraudis Romanum patere, palam rentur agendum. « Urbem arcemque » suæ potestatis, » aiunt, « debere esse, si liberi in » societatem, non servi in custodiam traditi essent » Romanis : itaque claves portarum reddi sibi » æquum censent. « Bonis sociis fidem suam maximum » vinculum esse ; et ita sibi populum Romanum » senatumque gratias habiturum, si volentes, ac non » coacti mansissent in amicitiâ. » Ad ea Romanus, « Se in præsidio impositum esse, » dicere, « ab imperatore suo ; clavesque portarum et custodiam » arcis ab eo accepisse, quæ nec suo nec Ennensium » arbitrio haberet, sed ejus qui commisisset : præsidio decedere apud Romanos capital esse ; et nece » liberorum etiam suorum eam legem parentes sanxisse. Consulem Marcellum haud procul esse : ad » eum mitterent legatos, cujus juris atque arbitrii » esset. » Se verò negare illi missuros ; testarique, si verbis nihil agerent, vindictam aliquam libertatis suæ quæsituros. Tum Pinarius : « At illi, si ad consu-

à l'abri de toute surprise, comptait plus sur sa vigilance que sur la foi des Siciliens. D'ailleurs, la nouvelle de tant de villes révoltées, de tant de garnisons massacrées, ajoutait à sa défiance, et le forçait à redoubler de précaution. Aussi, jour et nuit, toute sa troupe était sur pied; partout des corps-de-garde et des sentinelles; point de soldat qui pût quitter un moment son poste ou ses armes. Les principaux habitants d'Enna, dont la trahison était déjà concertée avec Himilcon, voyant que les Romains ne donnaient aucune prise, et se tenaient en garde contre tous leurs piéges, prirent le parti d'agir de vive force. Ils prétendent donc que « la ville et la citadelle doivent rester en leur pouvoir, s'ils ont traité avec les Romains sur le pied d'un peuple libre, et s'ils ne leur ont point été livrés comme des esclaves; il était de toute justice de leur rendre les clefs des portes. La bonne foi était le lien le plus puissant de toute alliance, et le sénat et le peuple romain ne pouvaient attacher de prix à la leur, qu'autant qu'elle aurait pour garant un libre consentement de leur part, et non la violence. Le Romain répondit « qu'il tenait de son général, avec sa mission, les clefs des portes et la garde de la citadelle, et que, par cette raison, il n'en pouvait disposer ni à son gré, ni au gré des habitants d'Enna, mais seulement par l'ordre de celui qui les lui avait confiées. Suivant les lois de la discipline militaire, c'était pour tout Romain un crime capital de quitter son poste, et plus d'un général avait scellé cette loi du sang de ses propres enfants. Au reste, le consul Marcellus n'était pas éloigné. C'était à lui qu'ils devaient envoyer des députés, comme à l'officier supérieur dont il recevait les ordres. » On répondit avec hauteur qu'on ne voulait point s'adresser au consul, et que, si l'on n'obtenait rien par la persuasion, on trouverait d'autre moyen

» lem gravarentur mittere, sibi saltem darent populi » concilium; ut sciretur, utrùm paucorum ea denun» ciata, an universæ civitatis essent. » Consensu in posterum diem concio edicitur.

XXXVIII. Postquam ab eo colloquio in arcem ese recepit, convocatis militibus, « Credo ego vos » audisse, milites, » inquit, « quemadmodum præ» sidia Romana ab Siculis circumventa et oppressa » sint per hos dies. Eam vos fraudem, deûm primò » benignitate, dein vestrâ ipsi virtute, dies noctesque » perstando ac pervigilando in armis, vitastis. Utinam » reliquum tempus nec patiendo infanda, nec facien» do, traduci possit! Hæc occultâ in fraude cautio » est, quâ usi adhuc sumus: cui quoniam parùm » succedit, apertè ac propalam claves portarum » reposcunt; quas simul tradiderimus, Carthagi» niensium extemplo Enna erit, fœdiùsque hîc tru» cidabimur, quàm Murgantiæ præsidium interfec» tum est. Noctem unam ægrè ad consultandum » sumpsi, quâ vos certiores periculi instantis face» rem. Ortâ luce concionem habituri sunt, ad crimi» nandum me concitandumque in vos populum: ita» que crastino die, aut vestro, aut Ennensium san» guine Enna inundabitur. Nec præoccupati (52) » spem ullam, nec occupantes periculi quidquam » habebitis: qui prior strinxerit ferrum, ejus victo» ria erit. Intenti ergo omnes armatique signum » exspectabitis: ego in concione ero; et tempus,

de recouvrer la liberté. Pinarius répliqua que, « si l'on avait quelque répugnance à députer vers Marcellus, il demandait au moins une assemblée générale, afin de s'assurer si cette prétention était celle d'un petit nombre, ou le vœu bien prononcé de toute la ville. » On y consentit, et l'assemblée fut convoquée pour le lendemain.

XXXVIII. Au sortir de cette conférence, Pinarius se retire dans la citadelle, réunit sa troupe, et la harangue en ces termes : « Camarades, leur dit-il, vous n'ignorez pas, sans » doute, les perfidies et les violences exercées depuis quelques » jours, par les Siciliens, contre les garnisons romaines. La » même trahison vous menace; mais jusqu'ici vous avez échappé » par la protection des dieux, par votre propre courage, par la » vigilance avec laquelle vous vous êtes tenus jour et nuit sous » les armes. Plût à ces mêmes dieux que nous pussions continuer » de rester ici sans être ni bourreaux, ni victimes ! En garde » contre la perfidie, nous pourrions nous en défendre au moyen » des mêmes précautions; mais aujourd'hui qu'on l'a tentée » en vain, c'est ouvertement qu'on nous redemande les clefs » des portes; et nous ne les aurons pas plutôt rendues, qu'Enna » sera remise au pouvoir des Carthaginois, qui nous égorgeront » avec encore plus de barbarie que la garnison de Murgance. » J'ai eu bien de la peine à obtenir une seule nuit, sous pré- » texte de réfléchir sur cette demande; mais, en effet, pour » vous informer du péril qui vous menace. Demain, au point » du jour, on doit assembler le peuple, pour m'accuser et » pour le soulever contre vous. Ainsi, demain votre sang » coulera dans Enna, ou celui de ses habitants. Prévenus, » vous êtes perdus sans ressources; prévenez vos ennemis, et » vous n'avez rien à craindre. La victoire est à celui qui tirera

» quoad omnia instructa sint, loquendo altercando» que traham. Cùm togâ signum dedero, tum mihi » undique clamore sublato turbam invadite, ac ster» nite omnia ferro; et cavete quisquam supersit, a » quibus aut vis, aut fraus timeri possit. Vos, Ceres » mater ac Proserpina, precor, ceteri superi infer» nique dii, qui hanc urbem, hos sacratos lacus » lucosque colitis, ut ita nobis volentes propitii ad» sitis, si vitandæ, non ferendæ fraudis causâ hoc » consilii capimus. Pluribus vos, milites, hortarer, » si cum armatis dimicatio futura esset: inermes, » incautos ad satietatem trucidabitis. Et consulis » castra in propinquo sunt, ne quid ab Himilcone et » Carthaginiensibus timeri possit. »

XXXIX. Ab hâc adhortatione dimissi, corpora curant. Postero die alii aliis locis ad obsidenda itinera claudendosque oppositi exitus, pars maxima super theatrum circaque, assueti et antè spectaculis concionum, consistunt. Productus ad populum à magistratibus præfectus Romanus, cùm Consulis eâ de re jus ac potestatem esse, non suam, et pleraque eadem, quæ pridie, dixisset; et primò sensim, ac plures reddere claves, dein jam unâ voce id omnes juberent, cunctantique ac differenti ferociter minitarentur, nec viderentur ultrà vim ultimam dilaturi; tum præfectus togâ signum, ut convenerat, dedit; militesque

» le premier l'épée. Il vous faut donc rester sous les armes, » attentifs au premier signal. Je paraîtrai dans l'assemblée; et » à force de débats, je gagnerai du temps, jusqu'à ce que tout » soit prêt. Lorsque je vous aurai donné le signal, en élevant » un pan de ma robe, poussez tous un cri terrible, tombez à » grands coups d'épée sur la multitude, et gardez-vous de » laisser échapper qui que ce soit dont vous ayez à redouter » la perfidie ou la violence. Et vous, Cérès, mère des humains, » Proserpine, dieux du ciel et des enfers, divins habitants de » cette ville, de ces lacs et de ces bois sacrés, soyez-nous fa- » vorables dans l'exécution d'un dessein que nous inspire la » nécessité de défendre notre vie, et non pas le désir d'attenter » à celle des autres. J'en dirais davantage, soldats, si vous » deviez avoir affaire à des gens armés. Sans armes, sans pré- » caution, ils ne vous coûteront d'autre peine que celle de les » égorger. Au reste, vous n'avez rien à crainre d'Himilcon et » des Carthaginois. La proximité du camp romain doit vous » ôter toute inquiétude à cet égard. »

XXXIX. Après ce discours, les Romains allèrent prendre de la nourriture et du repos. Le lendemain ils se dispersent dans les rues, et se postent de manière à couper le passage aux habitants, la plus grande partie se plaçent au fond du théâtre, ou aux environs, sans donner d'ombrage; on était accoutumé à les voir assidus aux assemblées. Le commandant romain, introduit par les magistrats, objecte que ce qu'on exige de lui dépend du consul et non pas de sa propre volonté, et répète à peu près les mêmes raisons qu'il avait opposées la veille. Quelques voix d'abord, puis un grand nombre, ensuite toute la multitude, lui crient de rendre les clefs. Il s'en défend encore; on insiste, on le presse avec menaces. Enfin, on paraît sur le

intenti dudum ac parati, alii supernè in aversam concionem clamore sublato decurrunt, alii ad exitus theatri conferti obsistunt. Cæduntur Ennenses caveâ inclusi, coacervanturque, non cæde solùm, sed etiam fugâ, cùm alii super aliorum capita ruerent, atque integri sauciis, vivi mortuis incidentes, cumularentur. Inde passim discurritur, et urbis captæ modo fugaque et cædes omnia tenet; nihilo remissiore militum irâ, quòd turbam inermem cædebant, quàm si periculum par et ardor certaminis eos irritaret. Ita Enna, aut malo, aut necessario facinore retenta. Marcellus nec factum improbavit, et prædam Ennensium militibus concessit, ratus, timore deterritos temperaturos proditionibus præsidiorum Siculos. Atque ea clades, ut urbis in mediâ Siciliâ sitæ, claræque vel ob insignem munimento naturali locum, vel ob sacrata omnia vestigiis raptæ quondam Proserpinæ, propè uno die omnem Siciliam pervasit. Et quia cæde infandâ rebantur non hominum tantùm, sed etiam deorum sedem violatam esse, tum verò qui etiam antè dubii fuerant, defecêre ad Poenos. Hippocrates inde Murgantiam, Himilco Agrigentum sese recepit; cùm acciti à proditoribus nequidquam ad Ennam exercitum admovissent.

point de lui faire violence. Alors Pinarius donne avec sa robe le signal convenu. Les soldats qui, les yeux fixés sur leur chef, n'attendaient que le moment d'agir, poussent un grand cri : les uns fondent du haut du théâtre sur la foule qui leur tournait le dos; les autres courent s'emparer de toutes les issues. Resserrés dans cette enceinte, les habitants sont égorgés sans défense; ils tombent les uns sur les autres, ou sous les coups de l'ennemi, ou embarrassés dans leur fuite, et s'entassent pêle-mêle, ceux qui n'ont point encore été atteints avec les blessés, et les vivants avec les morts. De là le soldat se répand dans toute la ville; il y porte le carnage et la désolation, comme dans une place prise d'assaut; aussi furieux, aussi acharné contre une multitude sans armes, que si l'ardeur du combat eût échauffé ses esprits, et que le péril eût été égal de part et d'autre. Ainsi, Enna resta au pouvoir des Romains par une violence coupable ou nécessaire. Marcellus, loin de l'improuver, abandonna tout le butin aux soldats, convaincu qu'il ne fallait pas moins qu'un exemple aussi terrible pour empêcher les Siciliens de livrer les garnisons romaines aux Carthaginois; et en effet, Enna étant située au cœur de la Sicile, et célèbre soit par la force de sa position, soit par l'enlèvement de Proserpine, dont un respect religieux a consacré les traces, le bruit de son désastre se répandit presque dans un jour dans toute l'étendue de l'île. Et comme ce massacre parut non seulement un acte d'inhumanité, mais encore un forfait impie, qui s'attaquait même aux temples des dieux, ceux même qui étaient restés indécis entre Rome et Carthage, ne balancèrent plus à se déclarer en faveur de la dernière. Alors Hippocrate et Himilcon, que l'espoir d'une défection avait vainement fait approcher d'Enna, se retirèrent avec leurs troupes, le premier

Marcellus retro in Leontinos redit; frumentoque et commeatibus aliis in castra convectis, præsidio modico ibi relicto, ad Syracusas obsidendas venit; inde Ap. Claudio Romam ad consulatum petendum misso, T. Quintium Crispinum in ejus locum classi castrisque præfecit veteribus: ipse hibernacula quinque millia passuum (53) Hexapylo (Leonta vocant locum) communiit ædificavitque. Hæc in Siciliâ usque ad principium hiemis gesta (54).

XL. Eâdem æstate et cum Philippo rege, quod jam antè suspectum fuerat, motum bellum est. Legati ab Orico (55) ad M. Valerium prætorem (56) venerunt, præsidentem classi Brundisio Calabriæque circà littoribus, nunciantes, Philippum primùm Apolloniam tentasse, lembis biremibus centum viginti flumine adverso (57) subvectum: deinde, ut ea res tardior spe fuerit, ad Oricum clam nocte exercitum admovisse; eamque urbem, sitam in plano, neque mœnibus, neque viris atque armis validam, primo impetu oppressam esse. Hæc nunciantes orabant, ut opem ferret, hostemque haud dubium Romanis terrâ aut maritimis viribus arceret, qui ob nullam aliam causam, nisi quòd imminerent Italiæ, peterentur. M. Valerius, præsidio loci ejus relicto P. Valerio legato, cum classe instructâ paratâque, et, quot longæ naves militum capere non poterant, in onerarias impositis, altero die Oricum pervenit; urbemque eam levi tenente præsidio, quod recedens

dans Murgance, et le second dans Agrigente. Marcellus retourna vers Léonce, et quand il eut fait transporter dans son camp du blé et d'autres provisions, il y laissa une force suffisante, et vint reprendre le siége de Syracuse. Appius partit de son aveu pour aller à Rome briguer le consulat, et le général lui donna pour successeur T. Quintius Crispinus dans le commandement de la flotte et du vieux camp. Pour lui, il établit ses quartiers d'hiver à cinq milles de l'Hexapyle, dans un endroit nommé Léonte, où il eut soin de se retrancher. Voilà ce qui se passa en Sicile jusqu'au commencement de l'hiver.

XL. Ce fut durant cette même campagne qu'éclatèrent enfin les intentions hostiles qu'on soupçonnait depuis long-temps au roi Philippe. Des députés d'Orique vinrent trouver le préteur M. Valérius, sous les ordres duquel était la flotte de Brindes et la croisière sur les côtes de Calabre, avec la nouvelle que le roi de Macédoine, après avoir remonté le fleuve Aoüs à la tête de cent vingt galères à deux rangs de rames, avait d'abord fait une tentative sur Apollonie, et qu'ensuite, l'effet ne répondant pas assez tôt à ses espérances, il s'était approché d'Orique à la faveur de la nuit, et avait emporté du premier assaut cette place située en plaine, et qui n'avait à lui opposer ni fortifications, ni garnison nombreuse. Ils le priaient donc de leur donner du secours, et de les défendre par terre ou par mer contre un ennemi déclaré du peuple romain, qui ne les attaquait que parce que leur ville pouvait favoriser le passage en Italie. M. Valérius, laissant la côte sous la garde de P. Valérius son lieutenant, part avec sa flotte bien équipée, et des vaisseaux de charge sur lesquels il avait fait embarquer tous ceux des soldats qui n'avaient pu trouver place sur les vaisseaux

inde reliquerat Philippus, haud magno certamine recepit. Legati eò ab Apolloniâ venerunt, nunciantes in obsidione sese, quòd deficere ab Romanis nollent, esse; neque sustinere ultrà vim Macedonum posse, nisi præsidium mittatur Romanum. Facturum se quæ vellent pollicitus, duo millia delectorum militum navibus longis mittit ad ostium fluminis, cum præfecto sociûm Q. Nævio Cristâ, viro impigro et perito militiæ. Is expositis in terram militibus, navibusque Oricum retro, unde venerat, ad ceteram classem remissis, milites procul à flumine per viam minimè ab regiis obsessam duxit; et nocte, ita ut nemo hostium sentiret, urbem est ingressus. Die insequenti quievêre, dum præfectus juventutem Apolloniatium, armaque, et urbis vires inspiceret: ubi ea visa inspectaque satis animorum fecêre, simulque ab exploratoribus comperit, quanta socordia ac negligentia apud hostes esset; silentio noctis ab urbe sine ullo tumultu egressus, castra hostium adeò neglecta atque aperta intravit, ut satis constaret, priùs mille hominum vallum intrasse, quàm quisquam sentiret; ac, si cæde abstinuissent, pervenire ad tabernaculum regium potuisse. Cædes proximorum portæ excitavit hostes: inde tantus terror pavorque omnes occupavit, ut non modò alius quisquam arma caperet, aut castris pellere hostem conaretur; sed etiam ipse rex, sicut somno excitus erat, propè seminudus fugiens, militi quoque, nedum regi vix decoro habitu, ad flumen navesque perfuge-

de guerre, arrive le second jour sous les murs d'Orique, et reprend sans peine cette ville où Philippe n'avait laissé qu'une faible garnison. Là il reçut des députés d'Apollonie, assiégée, disaient-ils, pour n'avoir pas voulu quitter le parti des Romains, et hors d'état de tenir plus long-temps contre les forces de la Macédoine, si l'on ne se hâtait de venir à son secours. Valérius, touché de leurs prières, envoie, sur des vaisseaux de guerre, vers l'embouchure du fleuve, deux mille hommes d'élite, sous la conduite de Q. Nævius Crista, commandant des alliés, officier intrépide et expérimenté. Celui-ci prend terre avec sa troupe, renvoie les deux vaisseaux rejoindre le gros de la flotte sous Orique, mène ses soldats par une route éloignée du fleuve et qui n'était point gardée par les gens de Philippe, et pénètre la nuit dans la place, sans être aperçu des ennemis. Le lendemain fut consacré au repos. Nævius en profita pour passer en revue la jeunesse de la ville, et pour reconnaître ce qu'elle avait de forces disponibles. Enhardi par cette inspection, instruit de plus par ses coureurs de la sécurité et de la nonchalance des ennemis, il sort de la ville sans bruit, à la faveur des ténèbres, et trouve le camp dans un tel abandon, que plus de mille hommes avaient franchi les retranchements avant que personne s'en fût aperçu, et que l'on eût pu pénétrer jusqu'à la tente du roi, si l'on se fût abstenu de tuer. Mais le massacre des soldats qui étaient près des portes réveilla les autres, et donna l'alarme : alors la terreur fut si générale, que non seulement personne ne se mit en devoir de s'armer ou de repousser l'ennemi; mais que le roi lui-même, réveillé en sursaut, prit la fuite à demi-nu, et regagna le fleuve et sa flotte dans un état aussi peu décent pour un soldat que pour un roi. Tout le reste de l'armée se précipita du même côté. Il y eut près de trois

rit: eódem et alia turba effusa est. Paulò minus tria millia militum in castris aut capta, aut occisa: plus tamen hominum aliquantò captum, quàm cæsum est. Castris direptis, Apolloniatæ catapultas, ballistas, tormentaque alia, quæ oppugnandæ urbi comparata erant, ad tuenda mœnia, si quando similis fortuna venisset, Apolloniam devexêre: cetera omnis præda castrorum Romanis concessa est. Hæc cùm Oricum essent nunciata, M. Valerius classem extemplo ad ostium fluminis duxit, ne navibus capessere fugam rex posset. Itaque Philippus, neque terrestri, neque navali certamine satis fore parem se fidens, subductis aut incensis navibus, terrâ Macedoniam petiit, magnâ ex parte inermi exercitu spoliatoque. Romana classis cum M. Valerio Orici hibernavit.

XLI. Eodem anno in Hispaniâ variè res gestæ: nam, priusquam Romani amnem Iberum transirent, ingentes copias Hispanorum Mago et Asdrubal fuderunt; defecissetque ab Romanis ulterior Hispania, ni P. Cornelius, raptim traducto exercitu Iberum, dubiis sociorum animis in tempore advenisset. Primò ad Castrum Altum (58) (locus est insignis cæde magni Hamilcaris (59)) castra Romani habuêre. Arx erat munita, et convexerant antè frumentum: tamen, quia omnia circà hostium plena erant, agmenque Romanum impunè incursatum ab equitibus hostium fuerat, et ad duo millia, aut moratorum aut palantium per agros, interfecta, cessêre inde Romani

mille hommes tués ou pris dans le camp; mais plus de prisonniers que de morts. Après le pillage du camp, les Apolloniates transportèrent dans leurs murs les catapultes, les balistes, et toutes les machines préparées pour le siége de la ville, afin de les faire servir à la défense de leurs murailles, s'ils couraient jamais le même péril. Le reste du butin fut abandonné aux soldats romains. La nouvelle de ce succès parvenue dans Orique, M. Valérius conduisit sur-le-champ sa flotte vers l'embouchure du fleuve, pour couper la retraite aux forces navales du roi. Philippe désespérant donc de pouvoir soutenir, contre les Romains, un combat de terre ou de mer, brûle ses vaisseaux ou les fait échouer, et reprend par terre la route de Macédoine, avec des troupes en grande partie désarmées et privées de leurs bagages. M. Valérius hiverna avec la flotte dans le port d'Orique.

XLI. Cette même année vit se succéder en Espagne une alternative de succès divers; car, avant que les Romains eussent passé l'Èbre, Asdrubal et Magon avaient défait de nombreuses troupes d'Espagnols, et toute l'Espagne ultérieure eût infailliblement quitté le parti des Romains, si P. Cornélius Scipion n'eût passé promptement ce fleuve et ne fût arrivé fort à propos pour contenir, par sa présence, les alliés en suspens. Les Romains campèrent d'abord près de Castel-Haut, lieu célèbre par le meurtre du grand Amilcar. C'était un château fort, dont on avait fait le magasin de l'armée. Cependant comme les ennemis infestaient tous les pays d'alentour, et que leur cavalerie avait impunément harcelé les Romains dans leur marche, et taillé en pièces près de deux mille traîneurs, ceux-ci quittèrent leur

propius pacata loca, et ad montem Victoriæ (60) castra communivêre. Eò Cn. Scipio cum omnibus copiis, et Asdrubal Gisgonis filius, tertius Carthaginiensum dux, cum exercitu justo advenit; contraque castra Romana trans fluvium (61) omnes consedêre. P. Scipio, cum expeditis clam profectus ad loca circà visenda, haud fefellit hostes; oppressissentque eum in patentibus campis, ni tumulum in propinquo cepisset: ibi quoque circumsessus adventu fratris obsidione eximitur. Castulo (62), urbs Hispaniæ valida ac nobilis, et adeò conjuncta societate Pœnis, ut uxor inde Hannibali esset, ad Romanos defecit. Carthaginienses Illiturgim (63) oppugnare adorti, quia præsidium ibi Romanum erat; videbanturque inopiâ eum locum maximè expugnaturi. Cn. Scipio, ut sociis præsidioque ferret opem, cum legione expeditâ profectus, inter bina castra (64) cum magnâ cæde hostium urbem est ingressus; et postero die eruptione æquè felici pugnavit. Supra duodecim millia hominum cæsa duobus præliis: plus mille capti, cum sex et triginta militaribus signis: ita ab Illiturgi recessum est. Bigerra (65) inde urbs (socia et hæc Romanorum erat) à Carthaginiensibus oppugnari cœpta est. Eam obsidionem sine certamine adveniens Cn. Scipio solvit.

XLII. Ad Mundam (66) exinde castra Punica mota; et Romani eò confestim secuti sunt. Ibi signis collatis pugnatum per quatuor ferme horas: egregiéque vincentibus Romanis signum receptui est datum,

position pour en aller prendre une moins infestée par les Carthaginois, et se retranchèrent auprès du mont de la Victoire. Cn. Scipion les y joignit avec toutes ses forces; Asdrubal, fils de Gisgon, l'un des trois généraux carthaginois, ne tarda pas à y paraître à la tête d'une armée régulière; et les deux partis campèrent en face du camp romain, de l'autre côté du fleuve. P. Scipion, à la tête d'un détachement de troupes légères, tenta une reconnaissance; mais ne put dérober sa marche aux ennemis, qui l'auraient écrasé en plaine, s'il n'eût gagné une hauteur voisine; il y fut investi, mais son frère arriva pour le dégager. A la même époque, Castulon, une des villes les plus fortes et les plus célèbres de toute l'Espagne, et tellement attachée à Carthage qu'Annibal y avait pris femme, les quitta pour suivre le parti des Romains. De leur côté, les Carthaginois entreprirent le siége d'Illiturgis, parce qu'il y avait garnison romaine, et la famine allait bientôt les en rendre maîtres. Cn. Scipion, ayant à cœur de secourir une ville alliée et ses propres concitoyens, partit avec une légion armée à la légère, se fit jour entre les deux camps, avec un grand carnage des ennemis, et pénétra dans la ville. Le lendemain il tenta une sortie, dont le succès ne fut pas moins heureux. On tua aux ennemis plus de douze mille hommes dans les deux combats; on en prit plus de mille, avec trente-six drapeaux. C'est ainsi que les Carthaginois furent repoussés d'Illiturgis. Ensuite ils allèrent attaquer Bigerre, autre ville alliée des Romains. L'arrivée de Cn. Scipion suffit pour leur faire lever le siége.

XLII. De là ils marchèrent sur Munda, où les Romains les suivirent. Il s'y livra une bataille qui dura près de quatre heures. La victoire se déclarait en faveur des Romains, lorsque la blessure du général, qui eut la cuisse percée d'une javeline, et

quòd Cn. Scipionis femur tragulâ confixum erat; pavorque circa eum ceperat milites, ne mortiferum esset vulnus. Ceterùm haud dubium fuit, quin, nisi ea mora intervenisset, castra eo die Punica capi potuerint: jam non milites solùm, sed elephanti etiam usque ad vallum acti erant, superque ipso novem et triginta elephanti pilis confixi. Hoc quoque prælio ad duodecim millia hominum dicuntur cæsa, propè tria capta, cum signis militaribus septem et quinquaginta. Ad Auringen (67) inde urbem Pœni recessêre; et, ut territis instaret, secutus Romanus. Ibi iterum Scipio lecticulâ in aciem illatus conflixit: nec dubia victoria fuit: minùs tamen dimidio hostium, quàm antea, quia pauciores superfuerant, qui pugnarent, occisum. Sed gens nata instaurandis reparandisque bellis, Magone ad conquisitionem militum à fratre misso, brevi replevit exercitum, animosque ad tentandum de integro certamen fecit. Alii plerique milites (68), sicut pro parte toties intra paucos dies victâ, iisdem animis, quibus priùs, eodemque eventu pugnavêre: plus octo millia hominum cæsa: haud multò minus quàm mille captum; et signa militaria quinquaginta octo. Et spolia plurima Gallica fuêre, aurei torques, armillæque, magnus numerus: duo etiam insignes reguli Gallorum (Mœnicapto et Civismaro nomina erant) eo prælio ceciderunt: octo elephanti capti, tres occisi. Cùm jam res prosperæ in Hispaniâ essent, verecundia Romanos tandem cepit, Saguntum oppidum, quæ causa belli esset, octavum

l'alarme du soldat qui croyait la blessure mortelle, firent sonner la retraite. Cet accident sauva le camp des Carthaginois, qui allait tomber au pouvoir des Romains. En effet, les hommes et les éléphants mêmes étaient déjà poussés au pied de leurs retranchements, où trente-neuf de ces animaux furent percés à coups de traits. Cette action coûta encore aux ennemis environ douze mille hommes de tués, trois mille prisonniers et cinquante-sept enseignes. Ensuite les Carthaginois se replièrent sur Auringe, où les Romains les suivirent pour ne pas leur donner le temps de se reconnaître. Scipion, se faisant porter dans une litière, leur y livra un second combat. La victoire ne fut pas plus douteuse; mais les ennemis perdirent la moitié moins, parce qu'il leur restait moins de combattants. Cependant cette nation belliqueuse tirant une nouvelle ardeur de ses revers, bientôt l'armée fut remise sur pied, par les soins de Magon, que son frère avait chargé de faire des levées, et le général eut la hardiesse de tenter une troisième fois le sort des armes. Mais ces recrues, découragées par tant de défaites essuyées coup sur coup, portèrent au combat les mêmes dispositions que leurs compagnons, et n'eurent pas un meilleur sort. Plus de huit mille hommes restèrent sur le champ de bataille; on en prit près de mille, avec cinquante-huit étendards, beaucoup de dépouilles gauloises, telles que des colliers d'or et des bracelets en grand nombre. Deux chefs gaulois des plus distingués, Mœnicaptus et Civismare, perdirent aussi la vie dans cette action; il y eut huit éléphants de pris, trois de tués. Enfin, après tant de succès qui paraissaient décisifs, les Romains crurent leur honneur compromis à laisser au pouvoir des Carthaginois, Sagonte, première cause de la guerre, et dont ces derniers étaient maîtres depuis huit ans. Ils reprirent la ville, en

jam annum (69) sub hostium potestate esse. Itaque id oppidum, vi pulso præsidio Punico, receperunt, cultoribusque antiquis, quos vis reliquerat belli, restituerunt: et Turdetanos, qui contraxerant eis cum Carthaginiensibus bellum, in potestatem redactos sub coronâ vendiderunt, urbemque eorum delevêre. Hæc in Hispaniâ, Q. Fabio, M. Claudio consulibus gesta.

XLIII. Romæ cùm tribuni plebis novi magistratum iniissent, extemplo censoribus P. Furio et M. Atilio, à L. Metello tribuno plebis dies dicta ad populum est: quæstorem eum proximo anno, adempto equo, tribu moverant, atque ærarium fecerant, propter conjurationem deserendæ Italiæ ad Cannas factam: sed novem tribunorum auxilio vetiti causam in magistratu dicere, dimissique fuerant. Ne lustrum perficerent, mors prohibuit P. Furii. M. Atilius magistratu se abdicavit (70). Consularia comitia habita à Q. Fabio Maximo consule: creati consules ambo absentes, Q. Fabius Maximus consulis filius, et Ti. Sempronius Gracchus iterum. Prætores fiunt M. Atilius, et, qui tum ædiles curules erant, P. Sempronius Tuditanus, et Cn. Fulvius Centumalus, et M. Æmilius Lepidus. Ludos scenicos per quatriduum eo anno, primùm factos ab curulibus ædilibus, memoriæ proditur. Ædilis Tuditanus hic erat, qui ad Cannas, pavore aliis in tantâ clade torpentibus, per medios hostes evasit.

chassèrent la garnison ennemie, et rendirent la place à ceux de ses anciens habitants que les hasards de la guerre avaient épargnés; à l'égard des Turdétans, qui avaient attiré sur Sagonte les armes de Carthage, ils les réduisirent, les vendirent comme esclaves, et rasèrent leur ville. Tels furent les événements qui se passèrent en Espagne, durant le consulat de Q. Fabius et de M. Claudius.

XLIII. A Rome, dès que les nouveaux tribuns du peuple furent entrés en charge, Lucius Métellus, l'un d'eux, mit en cause les censeurs P. Furius et M. Atilius. L'année d'avant, ces magistrats l'avaient, malgré sa dignité de questeur, privé de son cheval, chassé de sa tribu, et dépouillé du droit de suffrage, pour avoir formé le projet d'abandonner l'Italie après la bataille de Cannes. Mais grâce à l'opposition des neuf autres tribuns, ils furent soustraits à l'affront d'être cités en justice durant leur magistrature, et renvoyés absous. La mort de P. Furius les empêcha de clore le dénombrement, et M. Atilius abdiqua. Le consul Q. Fabius Maximus tint les comices pour les élections consulaires. Ceux qui réunirent les suffrages furent (1) Q. Fabius Maximus, son fils, et Titus Sempronius Gracchus, l'un et l'autre en leur absence, et le dernier pour la seconde fois. On nomma préteurs M. Atilius et P. Sempronius Tuditanus, Cn. Fulvius Centumalus, M. Æmilius Lépidus, alors édiles curules. Je trouve dans les annales du temps que ces magistrats célébrèrent cette année, pour la première fois, les jeux scéniques durant quatre jours. L'édile Tuditanus était le même qui, après la bataille de Cannes, pendant que l'effroi

(a) An de Rome 539; avant J.-C. 213.

XLIV. Comitiis perfectis, auctore Q. Fabio consule, designati consules Romam arcessiti magistratum inierunt, senatumque de bello ac provinciis suis prætorumque, et de exercitibus, quibus quique præessent, consuluerunt : itaque provinciæ atque exercitus divisi. Bellum cum Hannibale consulibus mandatum, et exercituum unus, quem ipse Sempronius habuerat, alter, quem Fabius consul : eæ binæ erant legiones. M. Æmilius prætor, cujus peregrina sors erat, jurisdictione M. Atilio collegæ prætori urbano mandatâ, Luceriam provinciam haberet, legionesque duas, quibus Q. Fabius, qui tum consul erat, prætor præfuerat. P. Sempronio provincia Ariminum, Cn. Fulvio Suessula, cum binis item legionibus, evenerunt; ut Fulvius urbanas legiones duceret, Tuditanus à Manio Pomponio acciperet. Prorogata imperia provinciæque, M. Claudio Sicilia finibus eis, quibus regnum Hieronis fuisset; Lentulo proprætori provincia vetus ; T. Otacilio classis : exercitus nulli additi novi. M. Valerio Græcia Macedoniaque cum legione et classe, quam haberet; Q. Mucio cum vetere exercitu ( duæ autem

enchaînait tous ses compagnons d'armes, avait osé percer les rangs des ennemis victorieux.

XLIV. Les élections terminées, sur la proposition de Q. Fabius, on manda les consuls désignés, qui vinrent à Rome se mettre en possession de leur charge. Leur premier soin fut de prendre l'avis du sénat sur les opérations de la campagne, sur leur propre mission, sur les départements des consuls, et sur la destination des armées, ainsi que sur le choix de ceux qui devaient les commander. Voici quelle fut la répartition des provinces et des divisions militaires. Les consuls furent chargés de la guerre contre Annibal; on mit sous leurs ordres deux armées, celle qui avait déjà servi sous Sempronius, et celle que le consul Fabius avait commandée : chacune était de deux légions. Le préteur M. Æmilius, à qui le sort avait assigné la fonction de rendre la justice aux étrangers, laissa cette juridiction à M. Atilius, son collégue, qui avait d'abord celle de la ville, et partit pour Lucérie, où il devait prendre le commandement des deux légions que Q. Fabius, alors consul, avait eues durant sa préture. P. Sempronius et Cn. Fulvius eurent pour départements, le premier Rimini avec les deux légions levées dans la ville, et le second, Suessula, avec les deux autres qu'il devait recevoir de Manius Pomponius. On fut d'avis de continuer à M. Claudius Marcellus le gouvernement de la partie de la Sicile qui composait les anciens états du roi Hiéron; au propréteur Lentulus, celui de l'ancienne province, à Tit. Otacilius, le commandement de l'armée navale; mais sans rien ajouter aux forces dont chacun disposait. M. Valérius eut la Grèce et la Macédoine, avec la légion et la flotte qui étaient déjà sous ses ordres; Q. Mucius, la Sardaigne, avec l'ancienne armée formée de deux légions; C. Térentius, le Picentin et la légion qui

legiones erant) Sardinia; C. Terentio legio una, cui jam præerat, et Picenum. Scribi præterea duæ legiones urbanæ jussæ, et viginti millia sociorum. His ducibus, his copiis, adversùs multa simul, aut mota aut suspecta bella, munierunt Romanum imperium. Consules duabus urbanis legionibus scriptis, supplementoque in alias lecto, priusquam ab urbe moverent, prodigia procurarunt, quæ nunciata erant. Murus ac portæ tactæ, et Ariciæ etiam Jovis ædes de cœlo tacta fuerat. Et alia ludibria oculorum auriumque credita pro veris: navium longarum species in flumine Tarracinæ, quæ nullæ erant, visæ; et in Jovis Vicilini templo, quod in Compsano agro est, arma concrepuisse; et flumen Amiterni (71) cruentum fluxisse. His procuratis ex decreto pontificum, profecti consules, Sempronius in Lucanos, in Apuliam Fabius. Pater filio legatus ad Suessulam in castra venit: cùm obviàm filius progrederetur, lictoresque verecundià majestatis ejus taciti anteirent; præter undecim fasces (72) equo prævectus senex, ut consul animadvertere (73) proximum lictorem (74) jussit, et is, ut descenderet ex equo, inclamavit: tum demum desiliens, « Experiri (inquit) volui, » fili, satin' scires consulem te esse. »

XLIV. In ea castra Dasius Altinius Arpinus clam nocte cum tribus servis venit, promittens, si sibi

était sous son commandement. On ordonna de plus la levée de deux légions de citoyens, et de vingt mille alliés. Tels furent les généraux, telles furent les forces que Rome crut devoir opposer à tant de guerres ou déclarées, ou près d'éclater, qui menaçaient son empire. Les consuls, après avoir levé deux légions dans la ville, et les recrues nécessaires pour mettre les autres au complet, firent, avant de quitter Rome, les sacrifices convenables pour l'expiation de plusieurs prodiges. On contait que la foudre avait frappé les portes et les murailles de la ville, et dans Aricie, n'avait pas même épargné le temple de Jupiter. D'autres rêveries avaient pris, aux yeux et aux oreilles prévenues, le caractère de la vérité. A Terracine, on avait vu, disait-on, le long du fleuve, des vaisseaux de guerre, qui n'étaient qu'une pure illusion; au pays de Compsa, on avait entendu un cliquetis d'armes dans le temple de Jupiter Vicilin, et la rivière d'Amiterne avait paru ensanglantée. Dès qu'on eut expié ces prodiges, conformément à une ordonnance des pontifes, les consuls partirent, Sempronius pour la Lucanie, Fabius pour la Pouille. Son père se rendit dans le camp de Suessula pour lui servir de lieutenant. Fabius alla à sa rencontre, et les licteurs qui marchaient devant le consul, par respect pour l'âge et la majesté de cet illustre personnage, le laissaient avancer à cheval sans y mettre obstacle. Déjà onze licteurs lui avaient fait place, lorsque le consul ordonna au douzième qui le précédait immédiatement, de faire son devoir. Cet officier lui cria de descendre de cheval, et sur-le-champ le vieillard obéit à cet ordre, en disant: « J'ai voulu voir, mon fils, si tu savais soutenir la » dignité d'un consul. »

XLV. Ce fut dans ce camp que Dasius Altinius, d'Arpi, se rendit secrètement la nuit, et proposa de livrer la ville aux

præmio foret, se Arpos proditurum esse. Cùm eam rem ad consilium retulisset Fabius, aliis « Pro transfugâ verberandus necandusque videri, ancipitis » animi communis hostis; qui post Cannensem cladem tanquam cum fortunâ fidem stare oporteret, » ad Hannibalem discessisset, traxissetque ad defectionem Arpos; cùmque res Romana contra spem » votaque ejus velut resurgeret, turpiùs videatur » novam referre proditionem proditis olim; qui » aliunde stet semper, aliunde sentiat, infidus socius, vanus hostis; ad Faleriorum Pyrrhive proditorem (75) tertium transfugis documentum esset. » Contra ea consulis pater Fabius « Temporum oblitos homines, in medio ardore belli, tanquam in » pace liberâ de quoque arbitria agere, aiebat : qui, » cùm illud potiùs agendum atque eis cogitandum » sit, si quo modo fieri possit, ne qui socii à populo » Romano desciscant, id non cogitent (76); documentum autem ducant statui opertere, si quis resipiscat, et antiquam societatem respiciat. Quòd si » abire ab Romanis liceat, redire ad eos non liceat; » cui dubium esse, quin brevi deserta ab sociis Romana res, fœderibus Punicis omnia in Italiâ juncta » visura sit? Se tamen non eum esse, qui Altinio » fidei quidquam censeat habendum, sed mediam » consecuturum consilii viam : neque eum pro hoste, » neque pro socio in præsentia habitum, liberâ custodiâ haud procul à castris placere in aliquâ fidâ

Romains, pour peu qu'on lui promît une récompense proportionnée à l'importance d'un pareil service. Fabius ayant mis cette offre en délibération, l'avis du conseil fut « de faire frapper de verges et mettre à mort, comme un transfuge, cet ennemi commun des deux nations. Cet homme double, toujours prêt à changer avec la fortune, s'était, après la bataille de Cannes, jeté dans le parti d'Annibal, et son exemple avait entraîné la défection d'Arpi. Maintenant que, contre son attente et contre ses vœux, la république se relevait en quelque sorte, il ne rougissait pas de venir auprès d'un peuple qu'il avait déjà trahi, se faire un mérite d'une trahison plus infâme encore que la précédente. Son intérêt était pour un parti, chaque fois qu'il semblait en servir un autre; aussi perfide allié qu'inconstant ennemi, il fallait le traiter comme le maître d'école de Falère et le médecin de Pyrrhus, et donner, en sa personne, un troisième exemple aux transfuges. » Le père du consul fut d'un sentiment contraire. « On oubliait trop, dit-il, que l'état de guerre n'était pas une circonstance où l'on pouvait, comme en pleine paix, juger librement des choses et des personnes. On n'avait pas réfléchi que le but de tous les efforts, de toutes les méditations devait être d'empêcher les alliés du peuple romain d'abandonner sa cause, lorsqu'on parlait de faire un exemple de ceux qu'un repentir salutaire ramenait à leurs premiers engagements. Si, après avoir quitté le parti des Romains, il n'était plus possible de le reprendre, pouvait-on douter qu'une défection générale ne fît bientôt de toute l'Italie une confédération carthaginoise? Au reste il n'était pas d'humeur à donner à Dasius une confiance aveugle; il y avait un milieu à prendre dans cette affaire. Sans le regarder pour le présent ni comme ennemi, ni comme allié, c'était de lui donner pour pri-

» civitate servari per belli tempus : perpetrato bello, » tum consultandum, utrùm defectio prior plus me» rita sit pœnæ, an hic reditus veniæ. » Fabio assensum est : catenisque ligatus, traditur et ipse et comites; et auri satis magnum pondus, quod secum tum attulerat, ei servari jussum. Calibus eum interdiu solutum custodes sequebantur; nocte clausum asservabant. Arpis domi primùm desiderari quærique est cœptus : dein fama per totam urbem vulgata, tumultum, ut principe amisso, fecit; metuque rerum novarum extemplo nuncii ad Hannibalem missi. Quibus nequaquam offensus Pœnus, quia et ipsum, ut ambiguæ fidei virum, suspectum jam pridem habebat, et causam nactus erat tam ditis hominis bona possidendi vendendique : ceterùm, ut iræ magis, quàm avaritiæ, datum crederent homines, crudelitati quoque gravitatem (77) addidit; conjugemque ejus ac liberos in castra accitos, quæstione priùs habitâ, primùm de fugâ Altinii, dein quantùm auri argentique domi relictum esset, satis cognitis omnibus, vivos combussit.

XLVI. Fabius ab Suessulâ profectus, Arpos primùm instituit oppugnare : ubi cùm à quingentis ferè passibus castra posuisset, contemplatus ex propinquo situm urbis mœniaque, quæ pars tutissima mœnibus erat, quâ maximè neglectam custodiam vidit, eâ

son, tant que durerait la guerre, une ville fidèle et voisine du camp, avec la liberté d'aller et de venir. La guerre terminée, on balancerait le crime de sa première révolte et le mérite de son retour, et l'on se déciderait pour la peine ou pour le pardon. » L'avis de Fabius l'emporta. Altinius fut chargé de chaînes, lui et ceux qui l'accompagnaient, et conduit à Calès, où l'on mit aussi en dépôt la somme considérable qu'il avait apportée. Le jour, il pouvait parcourir la ville, suivi de gardes; mais on le renfermait durant la nuit. Dès que les siens se furent aperçus de son absence, ils commencèrent par le chercher dans Arpi; bientôt le bruit de son évasion s'étant répandu dans la ville, comme il y tenait le premier rang, cette nouvelle causa les plus vives alarmes; et dans la crainte de quelque révolution, on se hâta d'envoyer un exprès au général Carthaginois. Annibal n'en fut pas affligé. Outre que depuis long-temps la fidélité d'Altinius lui était suspecte, sa fuite lui offrait une occasion de mettre la main sur ses immenses possessions, et de tirer un grand produit de leur vente. Mais pour faire croire que sa vengeance était l'effet de la colère plutôt que de l'avarice, il poussa, envers sa famille, la rigueur jusqu'à la barbarie; ayant mandé dans son camp la femme et les enfants du fugitif, il les fit appliquer à la question, d'abord pour être instruit des motifs de sa fuite, ensuite pour savoir ce qu'il avait pu laisser chez lui d'or et d'argent; et lorsqu'il eut tiré d'eux tout ce qu'il voulait apprendre, il les fit brûler vifs.

XLVI. Fabius partit de Suessula pour ouvrir la campagne par le siége d'Arpi. Dans ce dessein, il vint camper environ à cinq cents pas de la ville, en reconnut de près la situation et les dehors, et résolut d'attaquer la place du côté le plus fort et par conséquent le plus mal gardé. Après avoir fait tous les pré-

potissimùm aggredi statuit. Comparatis omnibus, quæ ad urbes oppugnandas usui sunt, centurionum robora ex toto exercitu delegit, tribunosque viros fortes eis præfecit, et milites sexcentos, quantùm satis visum est, attribuit; eosque, ubi quartæ vigiliæ signum cecinisset, ad eum locum scalas jussit ferre. Porta ibi humilis et angusta erat, viâ infrequenti per desertam partem urbis : ad eam portam, scalis priùs transgressos murum, pergere, et ex interiore parte vi claustra refringere jubet, et tenentes partem urbis cornu signum dare, ut ceteræ copiæ admoverentur : parata omnia atque instructa sese habiturum Ea impigre facta ; et quod impedimentum agentibus fore videbatur id maximè ad fallendum adjuvit : imber, ab nocte mediâ coortus, custodes vigilesque, dilapsos è stationibus, suffugere in tecta coëgit, sonituque primò largioris procellæ strepitum molientium portam exaudiri prohibuit ; lentior deinde æqualiorque accidens auribus, magnam partem hominum sopivit. Postquam portam tenuerunt, cornicines in viâ paribus intervallis dispositos canere jubent, ut consulem excitent. Id ubi factum ex composito est, signa efferri consul jubet, ac paulò ante lucem per effractam portam urbem ingreditur.

XLVII. Tum demum hostes excitati sunt, jam et imbre conquiescente, et propinquâ luce. Præsidium in urbe erat Hannibalis, quinque millia ferme armatorum ; et ipsi Arpini tria millia hominum armabant : eos primos Pœni, ne quid ab tergo fraudis esset, hosti

paratifs nécessaires, il choisit l'élite des centurions, leur donna pour chefs, des tribuns d'une bravoure à toute épreuve, mit sous leurs ordres six cents hommes, nombre qui lui parut suffisant pour la réussite de l'entreprise, et leur commanda de porter des échelles vers l'endroit indiqué, à la quatrième heure de la nuit. Il y avait là une porte basse, étroite, qui donnait sur une rue peu fréquentée, dans une partie de la ville presque déserte. Il leur ordonna d'escalader le mur où cette ouverture était pratiquée, de rompre la porte en dedans, et lorsqu'ils seraient maîtres de cette partie de la ville, d'en donner avis en sonnant de la trompette, afin qu'il fît approcher le reste des troupes; de son côté, il promit de disposer tout pour agir au premier signal. Ce plan fut exécuté avec la dernière précision; et ce qui semblait devoir être un obstacle, fut ce qui assura le succès du stratagême. Vers le milieu de la nuit, une forte pluie obligea les sentinelles de quitter leurs postes et de chercher un abri dans les maisons voisines. D'abord la violence de l'ouragan empêcha d'entendre le fracas de la porte qu'on enfonçait; ensuite la chute plus lente et plus égale de la pluie causa un bruit sourd et monotone, qui endormit presque tout le monde. Les Romains donc, une fois maîtres de la porte, disposent dans la rue voisine leurs trompettes à des distances égales, et leur commandent de sonner, pour avertir le consul. Au signal convenu, Fabius fait avancer ses troupes, et un peu avant le jour, pénètre dans la ville, par la porte qu'on venait d'abattre.

XLVII. La pluie venait de cesser, et le jour n'était pas loin, quand les ennemis se réveillèrent. La garnison qu'Annibal avait dans la ville était forte de cinq mille hommes; Arpi avait mis sur pied trois mille de ses habitants. Les Carthaginois, craignant quelque surprise, les opposèrent en première ligne.

opposuerunt. Pugnatum primò in tenebris angustisque viis est; cùm Romani non vias tantùm, sed tecta etiam proxima portæ occupassent, ne peti supernè ac vulnerari possent. Cogniti inter se quidam Arpinique et Romani; atque inde colloquia cœpta fieri, percunctantibus Romanis, quid sibi vellent Arpini? quam ob noxam Romanorum, quod aut meritum Pœnorum, pro alienigenis ac barbaris, Italici adversùs veteres socios Romanos bellum gererent, et vectigalem ac stipendiariam Italiam Africæ facerent? Arpinis purgantibus, ignaros omnium se venum à principibus datos Pœno, captos oppressosque à paucis esse. Initio orto, plures cum pluribus colloqui: postremò prætor Arpinus ab suis ad consulem deductus; fideque datâ inter signa aciesque, Arpini repentè pro Romanis adversùs Carthaginienses arma verterunt. Hispani quoque, paulò minus mille homines, nihil præterea cum consule pacti, quàm ut sine fraude Punicum emitteretur præsidium, ad consulem transtulerunt signa. Carthaginiensibus portæ patefactæ, emissique cum fide incolumes ad Hannibalem, Salapiam venerunt. Arpi sine clade ullius, præterquam unius veteris proditoris, novi perfugæ, restituti ad Romanos. Hispanis duplicia cibaria dari jussa; operâque eorum forti ac fideli persæpe respublica usa est. Cùm consul alter in Apuliâ, alter in Lucanis esset; equites centum ac duodecim nobiles Campani, per speciem prædandi ex hostium agro, permissu magistratuum ab Capuâ profecti, ad castra

Le combat s'engagea d'abord au milieu des ténèbres et dans des rues étroites, les Romains s'étant emparés non seulement des avenues, mais même des maisons les plus voisines de la porte, afin qu'on ne pût les accabler de traits du haut des toits. Cependant, des habitants d'Arpi et des Romains se reconnurent dans la mêlée ; et dans le pourparler qui s'établit entre eux, les derniers demandèrent aux autres quel but ils se proposaient, quelle injure des Romains, quel bienfait des Carthaginois, avait pu les décider à prendre les armes, en faveur d'une nation étrangère et barbare, contre les Romains, Italiens comme eux, et leurs anciens alliés, et à rendre l'Italie esclave et tributaire de l'Afrique? Ceux d'Arpi répondent, pour s'excuser, qu'ils ont été, sans le savoir, vendus aux Carthaginois par leurs chefs, et que la commune s'est trouvée surprise et opprimée par la perfidie d'un petit nombre. La conversation une fois engagée devient générale; enfin, le préteur d'Arpi est amené par les siens au consul ; on se réconcilie au milieu des drapeaux et de la mêlée, et tout à coup les habitants d'Arpi tournent leurs armes contre les Carthaginois. Dans le même moment, environ mille Espagnols passent du côté des Romains, sans autre condition que celle de renvoyer saine et sauve la garnison Carthaginoise. On lui ouvrit donc les portes, et, en vertu de cette convention, on la laissa rejoindre librement Annibal à Salapia. C'est ainsi qu'Arpi rentra sous l'obéissance de Rome, sans qu'il lui en coûtât d'autre perte que celle d'un citoyen jadis traître, maintenant transfuge. Les Espagnols eurent double paie, et la république eut toujours à se louer de leurs services et de leur fidélité. Dans le temps que les consuls occupaient, l'un la Pouille, l'autre la Lucanie, cent douze chevaliers campaniens des plus distingués, ayant obtenu des magistrats la per-

Romana, quæ super Suessulam erant, venerunt: stationi militum, qui essent, dixerunt: colloqui sese cum prætore velle. Cn. Fulvius castris præerat: cui ubi nunciatum est, decem ex eo numero jussis inermibus deduci ad se, ubi quæ postularent audivit (nihil autem aliud petebant, quàm ut, Capuâ receptâ, bona sibi restituerentur) in fidem omnes accepti. Et ab altero prætore Sempronio Tuditano oppidum Aternum expugnatum: amplius septem millia hominum capta, et æris argentique signati aliquantum. Romæ fœdum incendium per duas noctes ac diem unum tenuit: solo æquata omnia inter Salinas ac portam Carmentalem, cum Æquimælio (78) Jugarioque vico: in templis Fortunæ ac matris Matutæ et Spei extra portam, latè vagatus ignis sacra profanaque multa absumpsit.

XLVIII. Eodem anno P. et Cn. Cornelii, cùm in Hispaniâ res prosperæ essent, multosque et veteres reciperent socios, et novos adjicerent, in Africam quoque spem extenderunt. Syphax erat rex Numidarum (79), subitò Carthaginiensibus hostis factus: ad eum centuriones tres legatos miserunt, qui cum eo amicitiam societatemque facerent, et pollicerentur, si perseveraret urgere bello Carthaginienses, gratam eam rem fore senatui populoque Romano, et adnisuros, ut in tempore, et bene cumulatam gratiam referant. Grata ea legatio barbaro fuit; collocutusque cum legatis de ratione belli gerundi,

mission, de sortir de Capoue, sous prétexte de faire des courses sur le territoire ennemi, se rendirent au camp romain, qui couvrait Suessula, se firent connaître de la garde avancée, et demandèrent à parler au préteur. Cn. Fulvius, qui commandait, informé de leur arrivée, ordonna qu'on en fît paraître devant lui dix sans armes, accueillit leur demande, qui se bornait à la restitution de leurs biens après la prise de Capoue, et les reçut tous sous sa protection. De son côté, le préteur Sempronius Tuditanus emporta d'assaut Aternum, y fit plus de sept mille prisonniers, et y trouva une assez grande quantité de cuivre et d'argent monnoyé. Rome éprouva un incendie terrible, qui dura un jour et deux nuits, et consuma tous les édifices entre les greniers à sel et la porte Carmentale, avec l'Équimélie et la rue aux Jougs. De là se répandant hors de la porte jusqu'aux temples de la Fortune, de Matuta et de l'Espérance, le feu confondit dans ses ravages un grand nombre d'édifices sacrés et profanes.

XLVIII. La même année, P. et Cn. Cornélius Scipion, animés par le cours de leurs prospérités en Espagne, où ils avaient réussi à ramener les anciens alliés, ainsi qu'à ménager aux Romains de nouvelles alliances, portèrent leurs vues jusque sur l'Afrique. Syphax, roi des Numides, venait de se déclarer tout à coup l'ennemi de Carthage. Les Scipions lui députèrent trois centurions, chargés de faire alliance avec lui, et de lui promettre, s'il continuait de faire une guerre opiniâtre aux Carthaginois, la gratitude du sénat et du peuple romain, et tous leurs efforts pour lui en témoigner, dans l'occasion, une reconnaissance digne d'eux. Cette députation fut agréable à ce prince; on discuta le plan des opérations de la campagne. Et cet entretien avec des officiers consommés dans

ut veterum militum verba audivit, quàm multarum rerum ipse ignarus esset, ex comparatione tam ordinatæ disciplinæ, animum advertit. Tum primùm, ut pro bonis ac fidelibus sociis facerent, oravit, « Ut » duo legationem referrent ad imperatores suos ; » unus apud sese magister rei militaris remaneret : » rudem ad pedestria bella Numidarum gentem esse, » equis tantùm habilem. Ita jam inde à principiis » gentis majores suos bella gessisse, ita se à pueris » insuetos. Sed habere hostem pedestri fidentem » Marte ; cui si æquari robore virium velit, et sibi » pedites comparandos esse. Et ad id multitudine » hominum regnum abundare ; sed armandi, ornandique, et instruendi eos artem ignorare : omnia, » velut fortè congregatâ turbâ, vasta ac temeraria » esse. » Facturos se in præsentia, quod vellet, legati responderunt, fide acceptâ, ut remitteret extemplo eum, si imperatores sui non comprobassent factum. Q. Statorio nomen fuit, qui ad regem remansit. Cum duobus Romanis reliquis Numida legatos (80) in Hispaniam misit ad accipiendam fidem ab imperatoribus Romanis : iisdem mandavit, ut prôtinus Numidas, qui intra præsidia Carthaginiensium auxiliares essent, ad transitionem perlicerent. Et Statorius ex multâ juventute regi pedites conscripsit : ordinatosque proximè morem Romanum, instruendo et decurrendo signa sequi, et servare ordines docuit ; et operi aliisque justis militaribus ita assuefecit, ut

le métier des armes, lui apprit combien la tactique des Numides, comparée à celle des Romains, était imparfaite et peu avancée. Il leur demanda donc comme premier gage de l'amitié que se doivent de bons et fidèles alliés, de ne repartir qu'au nombre de deux pour rendre compte de leur mission, et de laisser un des députés auprès de lui, pour donner aux siens des leçons de discipline militaire. « Les Numides, ajouta-t-il, adroits cavaliers, n'étaient point exercés aux manœuvres de l'infanterie. Dès l'origine, ses ancêtres n'avaient connu d'autre méthode de faire la guerre, que celle dont lui et les siens avaient contracté l'habitude dès l'enfance; mais il avait affaire à un ennemi dont l'infanterie faisait la principale force, et s'il voulait être en état de lui tenir tête, il était obligé de mettre sur pied des fantassins; les hommes ne lui manquaient pas; mais il ignorait l'art de les armer, de les équiper, de les ranger en bataille ; au défaut de cette science, ses armées ne formaient qu'une multitude confuse et tumultueuse que rassemble le hasard. » Les députés consentirent à ce qu'il désirait, en exigeant sa parole de renvoyer le centurion qu'ils laissaient auprès de lui, si leurs généraux n'approuvaient pas leurs conduites. Celui qui resta se nommait Q. Statorius. Les deux autres repartirent, et emmenèrent avec eux les ambassadeurs que le prince envoyait en Espagne, pour recevoir la parole des Scipions. Ils étaient chargés encore de hâter la défection des Numides qui faisaient partie des garnisons carthaginoises. Cependant, Statorius forma de l'élite de la jeunesse un corps d'infanterie, qu'il divisa en compagnies; leur apprit à marcher en ligne, à suivre leurs drapeaux, à garder les rangs, et à faire toutes les évolutions avec autant de précision que les Romains eux-mêmes. Enfin, il les rompit tellement à la fatigue et à tous

brevi rex non equiti magis fideret, quàm pediti; collatisque æquo campo signis, justo prælio Carthaginiensem hostem superaret. Romanis quoque in Hispaniâ legatorum regis adventus magno emolumento fuit: namque ad famam eorum transitiones crebræ ab Numidis cœptæ fieri. Ita cum Syphace Romanis juncta amicitia est. Quod ubi Carthaginienses acceperunt, extemplo ad Galam, in parte alterâ Numidiæ (Massyli (81) ea gens vocatur) regnantem, legatos mittunt.

XLIX. Filium Gala Masinissam habebat, septem et decem annos natum, ceterùm juvenem eâ indole, ut jam tum appareret, latius regnum opulentiusque, quàm accepisset, facturum. Legati, « Quoniam » Syphax se Romanis junxisset, ut potentior societate » eorum adversùs reges populosque Africæ esset, » docent, « melius fore Galæ quoque, Carthaginiensi» bus jungi quamprimum: antequam Syphax in His» paniam, aut Romani in Africam transeant, oppri» mi Syphacem, nihildum præter nomen ex fœdere » Romano habentem, posse. » Facilè persuasum Galæ, filio deposcente id bellum, ut exercitum mitteret; qui, Carthaginiensium legionibus conjunctis, magno prælio Syphacem devicit. Triginta millia eo prælio hominum cæsa dicuntur. Syphax cum paucis equitibus in Maurusios ex acie Numidas (extremi prope Oceanum adversùs Gades colunt) refugit; affluentibusque ad famam ejus undique

les détails de la discipline militaire, que bientôt le roi compta sur son infanterie autant que sur sa cavalerie, et que son armée, devenue régulière, défit les Carthaginois en rase campagne et en bataille rangée. L'arrivée des ambassadeurs de Syphax causa en Espagne une révolution tout aussi favorable aux Romains, et le seul bruit de leur mission causa la désertion presque générale des Numides. Tel fut le résultat de l'alliance que les Romains firent avec Syphax. Dès que les Carthaginois en furent instruits, ils envoyèrent une ambassade à Gala, qui régnait sur une autre partie de la Numidie, dont les peuples se nomment Massyliens.

XLIX. Gala avait un fils nommé Massinissa, jeune prince âgé de dix-sept ans, mais dont les qualités naissantes annonçaient déjà qu'il laisserait à ses successeurs un royaume plus vaste et plus puissant que celui qu'il recevrait de ses ancêtres. Les ambassadeurs carthaginois représentèrent à Gala que « le seul but de Syphax, en s'alliant aux Romains, était de se fortifier de leurs secours contre les rois et les peuples de l'Afrique; il était donc d'une sage politique pour Gala de joindre au plus tôt ses forces à celles des Carthaginois; avant que Syphax pût passer en Espagne, ou l'armée romaine en Afrique, rien n'était plus facile que d'écraser ce prince, qui n'avait encore de son alliance avec Rome que le vain titre d'allié. » Gala se laissa persuader d'autant plus aisément, que son fils désirait cette guerre pour signaler ses premières armes. L'armée commandée par Massinissa ayant opéré sa jonction avec les Carthaginois, vainquit Syphax dans un grand combat. Trente mille hommes y restèrent sur la place. Syphax s'échappa de la mêlée, accompagné d'un petit nombre de cavaliers, et se réfugia chez les Maurusiens, peuples qui habitent aux extrémités de l'Afri-

barbaris; ingentes brevi copias armavit: cum quibus antequam in Hispaniam angusto diremptam freto (82) trajiceret, Masinissa cum victore exercitu advenit, isque ibi cum Syphace ingenti gloriâ per se, sine ullis Carthaginiensium opibus, gessit bellum. In Hispaniâ nihil memorabile gestum, præterquam quòd Celtiberûm (83) juventutem eâdem mercede, quâ pacta cum Carthaginiensibus erat, imperatores Romani ad se perduxerunt; et nobilissimos Hispanos supra trecentos in Italiam ad sollicitandos populares, qui inter auxilia Hannibalis erant, miserunt. Id modò ejus anni in Hispaniâ ad memoriam insigne est, quòd mercenarium militem in castris neminem antè, quàm tum Celtiberos, Romani habuerunt (84).

que, le long des côtes de l'Océan, en face de Cadix. L'affluence des Barbares qui, sur le bruit de son nom, accoururent de toutes parts sous ses drapeaux, lui forma bientôt une armée aussi considérable. Mais avant qu'il pût franchir le détroit qui sépare l'Espagne de l'Afrique, Massinissa survint avec ses troupes victorieuses, et continua de lui faire seul une guerre, dont il ne partagea pas la gloire avec les Carthaginois. Cependant, tout ce qui se passa de mémorable en Espagne, fut que les généraux romains attirèrent sous leurs enseignes la jeunesse Celtibérienne, en lui promettant une solde égale à celle que les ennemis étaient convenus de lui donner, et qu'ils firent passer en Italie plus de trois cents Espagnols des plus distingués pour débaucher ceux de leurs compatriotes qui servaient comme auxiliaires dans l'armée d'Annibal. Ce qui signale cette campagne, c'est que jusqu'à cette époque les Romains n'avaient jamais eu d'étrangers à leur solde, et que les Celtibériens furent les premiers qui servirent dans leurs troupes en qualité de soldats mercenaires.

# NOTES DU LIVRE XXIV.

(1) *Interim Locrenses.* Ce récit offre quelque contradiction avec ce qui précède. Tite-Live a dit plus haut, liv. XXIII, ch. 30, que les Locriens passèrent dans le parti des Bruttiens et des Carthaginois, l'année même de la bataille de Cannes, avant que T. Sempronius eût pris possession du consulat. Ici leur défection n'a plus lieu qu'au retour d'Hannon de la Campanie sur le territoire des Bruttiens. (*Note de Crévier.*)

(2) *Romanis omnia mutaverat mors Hieronis.* Ce chapitre et le suivant, ainsi que le reste de l'histoire de la famille d'Hiéron, qui recommence au chapitre 21, et continue jusqu'au chapitre 25 inclusivement, a été traduit par M. l'abbé Blanchet : ce morceau se trouve à la suite de ses *Apologues et Contes orientaux*, publiés par M. Dussaux, en 1784, pag. 214—242.

(3) *Funus.... magis.... celebre.* « Funérailles plus célèbres, » dit Guérin. Ce n'est pas là le sens de *celebre*, qui indique la foule, l'affluence, et qui se prend ici dans le sens de *celebratum*, comme l'a bien saisi le traducteur.

(4) *Pyrrhi etiam regis, materni avi.* Gélon, père d'Hiéronyme, avait épousé Néréis, fille du roi Pyrrhus. (*Note de Crévier.*)

(5) *Provinciam, regnique fines.* Au lieu de ces mots, Pighius, Crévier et Drakenborck proposent, *ad provinciæ regnique fines*. Certainement la phrase serait plus nette ; mais, telle qu'elle est, elle offre le même sens ; et c'est peut-être là une de ces *patavinités* reprochées à Tite-Live par Asinius Pollion, dans Quintilien. (*Note du traducteur.*)

(6) *Prærogativæ Aniensi.* Chaque centurie était double ; il y avait toujours deux centuries correspondantes, l'une des jeunes, l'autre des anciens, lesquelles portaient le même nom. (*Note de Rollin.*)

(7) *Manius Pomponius in Gallico.* Tite-Live n'a point encore dit que cet officier eût cette destination, et plus bas, chap. 17, il le fait commander le camp de Campanie, au-dessus de Suessule. (*Note de Crévier.*)

(8) *Serias.* Ce que les Romains appelaient *seriæ* étaient de très grands vases de poterie, dans lesquels ils mettaient leur vin, leur huile, leur salé, etc. Voyez Columelle, liv. XII, chap. 28 et 53. Cet auteur parle de *seriæ* qui contenaient sept amphores. (*Note du traducteur.*)

(9) *Dati nautæ, armati instructique ab dominis.* Ces matelots restèrent dans l'état d'esclavage, comme l'auteur le dit formellement plus bas, liv. XXVI, ch. 36, et liv. XXXIV, ch. 6. (*Note de Crévier.*)

(10) *Segnior ad credendum Nolanis factus.* Guérin traduit : « En » sorte qu'ayant déjà deux fois manqué son coup, il ne fut plus si cré- » dule dans la suite, quand le peuple de Nole envoya pour le solliciter. » Tite-Live ne dit point *dans la suite*, mais oppose dans cette circonstance l'activité du consul, *omnia impigrè facta*, à quelque lenteur d'Annibal, *tempus terebat;* opposition bien saisie et bien exprimée par le traducteur.

(11) *In propatulo ædium*, c'est-à-dire, dans l'intérieur de la maison, mais dans un endroit à découvert; *in publico*, c'est-à-dire, dans la rue. (*Note de Crévier.*)

(12) *Inerti censoriæ notæ.* Crévier condamne cette épithète, qui ne se trouve point, dit-il, dans les manuscrits. Jacques Gronovius propose de lire *tam truci;* ne serait-ce pas plutôt *inertiæ*, note de lâcheté?

(13) *Curuliumque equorum.* Crévier entend par *equi curules*, les chevaux attelés aux chars qui portaient les chaises curules. Ces chevaux étaient fournis aux dépens du public aux magistrats qui avaient le droit d'user de ces sortes de chaises. (*Note de Crévier.*)

(14) *Triumviris mensariis.* Voyez liv. XXIII, ch. 21.

(15) *A quæstore perscribebatur. Perscribere pecuniam*, c'est-à-dire, ne pas payer comptant, mais donner un mandat sur le banquier chez qui on a placé des fonds. (*Note de Crévier.*)

(16) *Compulteria.* Aujourd'hui S^te^.-Maria de Convultere, dans la terre de Labour. ( *Trad. angl.* )

(17) *Telesia*, au confluent du Labald et du Volturno. (*Ibid.*)

(18) *Melæ.* Melito, dans la Principauté ultérieure. ( *Ibid.* )

(19) *Fulfulæ.* Monte-Fusculo, dans la même province. (*Ibid.*)

(20) *Blandæ*, ville située sur le Laüs. ( *Ibid.* )

(21) *Æcæ.* Troy, dans la Capitanate. ( *Ibid.* )

(22) *Accua*, *Accadia*, près S^te^.-Agatha, sur les confins de la Principauté citérieure et de la Pouille. (*Ibid.*)

(23) *Ardoneas.* Ardona, dans la Capitanate. ( *Ibid.* )

(24) *Cùm propemodò muris accessisset.* Crévier propose de lire *successisset;* leçon qui paraît justifiée par le *propemodum.*

(25) *Salapiam.* C'est aujourd'hui un village nommé Salpé. (*Ibid.*)

(26) *Theodotus.* M. l'abbé Blanchet pense qu'il faut lire *Theodocus.* On a déjà vu plus haut un Théodote, complice d'une conspiration contre Hiéronyme.

(27) *Insulam.* Syracuse était située sur la côte orientale de Sicile; cette ville avait été fondée par le corinthien Archias, une année après Naxos et Mégare, sur la même côte.

Elle était composée, dans le temps dont parle Tite-Live, de cinq parties, qui formaient comme autant de villes réunies en une, l'Ile, l'Achradine, Tyché, Néapolis, ou la Ville-Neuve, et l'Épipole.

L'Ile, située au midi, était appelée *Nasos*, mot grec qui signifie île, mais prononcé selon le dialecte dorique, qui était en usage à Syracuse; on la nommait aussi Ortygie; elle était jointe au continent par un pont. C'est dans cette île qu'avaient été bâtis le palais des rois et la citadelle. Cette partie de la ville était très importante, parce qu'elle pouvait rendre ceux qui la possédaient maîtres des deux ports qui l'environnent : c'est pour cela que les Romains, quand ils eurent pris Syracuse, ne permirent plus à aucun Syracusain de demeurer dans l'île. C'était là qu'était la fontaine d'Aréthuse, célèbre dans les fictions des poètes.

L'Achradine, située entièrement sur le bord de la mer, était de

tous les quartiers de la ville le plus beau, le plus spacieux, le plus fortifié; il était séparé des autres par un bon mur, revêtu de tours d'espace en espace.

TYCHÉ, ainsi appelée du temple de la Fortune qui ornait ce quartier, s'étendait en partie le long de l'Achradine, en montant du midi au septentrion. Cette partie de Syracuse était aussi fort habitée. Elle avait une porte célèbre, nommée *Hexapyle*, qui conduisait dans la campagne. Presque vis-à-vis de l'Hexapyle était un petit bourg appelé Léon.

NÉAPOLIS, ou VILLE-NEUVE, s'étendait du côté du couchant, le long de Tyché.

L'ÉPIPOLE était une hauteur hors de la ville, et qui la commandait, fort escarpée, et par cette raison d'un accès fort difficile. Lors du siége de Syracuse par les Athéniens, elle n'était point fermée de murailles; elle ne le fut que sous Denys le tyran, et elle fit pour lors une cinquième partie de la ville, mais peu habitée. Au bas de cette éminence était une fameuse prison, appelée les Carrières, *Latomiæ*, et tout près le fort *Labdale;* elle se terminait au haut par un autre fort, nommé *Euryale*, ou *Euryele*.

La rivière *Anape* coulait à une petite demi-lieue de la ville, et allait se rendre dans le grand port. Assez près de l'embouchure, du côté du couchant, était une espèce de château, appelé *Olympia*, du temple de Jupiter Olympien.

Syracuse avait deux ports tout près l'un de l'autre, et qui n'étaient séparés que par l'île, LE GRAND et le PETIT, appelé autrement *Laccus*. Le Grand avait à gauche un golfe appelé *Dascon*, et plus bas un promontoire et un fort nommé *Plemmyrie*.

Il y avait un peu au-dessus de l'Achradine, près de la tour *Galeagra*, un troisième port nommé *Trogile*.

(28) *Ne libera efferatur respublica.* Sigonius entend par *efferri*, qui se dit proprement d'un mort qu'on emporte hors de son logis pour l'enterrer, *périr, mourir*, et se fonde sur ce passage du liv. XXVIII, chap. 28 : *Meo unius funere elata esset respublica.* Gronovius interprète : *Ne respublica libertati recens partæ moderari nequeat, et*

*eam in lasciviam vertat.* Malgré l'autorité de Crévier, qui se déclare pour le sens de Sigonius, je préfère celui de Gronovius, qu'a suivi Guérin. Le premier me paraît un peu forcé, et l'emploi d'*efferri* dans le sens de *lascivire*, est très latin.

(29) *Libertatem, quæ media est, nec spernere modicè, nec habere sciunt.* Ce tour est singulier. *Libertatem is modicè spernit*, dit Crévier, *qui ità se subjectum esse patitur alterius imperio, ut tamen non descendat ad humile ac deforme obsequium.* Voici comment les traducteurs anglais ont rendu cette phrase : « Liberty, which is the » happy medium between slavery and tyranny, they neither know » how to slight when deprived of it or use with moderation when they » enjoy it. » L'abbé Blanchet a traduit ou paraphrasé de cette manière : « Tel est le génie du peuple, il devient tyran dès qu'il cesse d'être » esclave ; s'il pouvait tenir un milieu entre ces deux extrémités, il se» rait vraiment libre ; mais trop indifférent ou trop passionné pour sa » liberté, il y renonce ou en abuse. »

(30) *Intemperantes plebeiorum animos.* Le mot *plebeiorum* ne se trouve dans aucun manuscrit. Crévier propose *intemperantes suppliciorum ;* leçon qui paraît très admissible.

(31) *Venire præscisset.* Il faut lire *veniri.* (*Note de Crévier.*)

(32) *Ad Murgantiam.* Ville vers l'embouchure du fleuve Simæthus, à la partie orientale de l'île. ( *Note de Rollin.* )

(33) *Aliæ partis* pour *alîus partis.* Ce génitif n'est pas d'un usage fréquent ; on en trouve pourtant des exemples dans les bons auteurs.

(34) *In Leontinos.* Léontium, ville sur la côte orientale, qui n'est pas éloignée de Catane. ( *Note de Rollin.* )

(35) *Velamenta alia supplicum.* Outre les rameaux d'olivier, les suppliants portaient aussi des bandelettes. (*Note de Crévier.*)

(36) *Adflati.* Les manuscrits ont *inflati ;* Gronovius propose *inflammati*, ou *adflati.* Crévier penche pour ce dernier mot.

(37) *Ad Hexapylum.* C'est le même quartier que celui qu'on nommait *Tyché ;* on l'appelait ainsi parce qu'il avait six portes, ou parce que la porte avait six ouvertures.

(38) *Archimedes.* Voici comme le peint Silius, liv. XIV :

Vir fuit Isthmiacis decus immortale colonis,
Ingenio facilè ante alios telluris alumnos,
Nudus opum, sed cui cœlum terræque paterent.
Ille novus pluvias Titan ut proderet ortu
Fuscatis tristis radiis, ille hæreat, anne
Pendeat instabilis tellus, cur foedere certo
Hunc affusa globum Tethys circumliget undis,
Noverat, atque una pelagi lunæque labores,
Et pater Oceanus qua lege effunderet æstus.
Non illum mundi numerâsse capacis arenas
Vana fides, puppes etiam constructaque saxa
Femineâ traxisse ferunt contra ardua dextrâ.

(39) *Telum inhabile ad remittendum imperitis est.* Polybe, l. VI, explique pourquoi cette sorte de trait ne pouvait se renvoyer. « C'est, » dit-il, que le fer en est tellement mince et aigu, que la pointe s'en » recourbe au moment qu'il atteint le but. — Mais dans ce cas, observe » avec raison Crévier, habile ou non, personne ne pouvait le lancer » de nouveau. » Aussi Juste-Lipse observe que le mot *imperitis* paraît ici de trop, et il soupçonne que l'auteur avait mis *impeditis ;* c'est-à-dire, qu'il eût fallu un grand loisir pour le mettre en état de servir. Il y a cependant moyen d'expliquer *imperitis.* Ces sortes de traits se lançaient au moyen d'une courroie et d'une impulsion déterminée ; ce qui ne pouvait se faire avec succès que par ceux qui s'y étaient exercés.

(40) *Junctæ aliæ binæ.* Polybe et Plutarque nous apprennent que ces vaisseaux étaient au nombre de huit, et qu'ainsi disposés on les nomma *sambuques,* à cause de leur ressemblance avec l'instrument de musique qui portait ce nom. (*Note tirée de Rollin.*)

(41) *Velut naves.* Il paraît qu'il faut lire *velut una navis,* comme le pense Crévier.

(42) *Turres contabulatas.* Rollin, d'après Polybe, donne une explication plus satisfaisante de cette sorte de tour. « La machine, dit-il, » consistait dans une échelle de la largeur de quatre pieds, avec des » garde-fous de côté et d'autre, laquelle dressée était aussi haute que » les murailles. On la couchait de son long depuis la poupe jusqu'à la

» proue, sur les côtés intérieurs des galères, appliqués les uns contre » les autres, de sorte qu'elle passait de beaucoup les éperons. Au haut » des mâts de ces galères étaient des poulies avec des cordes. Quand » on devait mettre l'échelle en œuvre, on attachait les cordes à l'extré- » mité de la machine, et des gens de dessus la poupe l'élevaient par » le moyen des poulies; d'autres, sur la proue, aidaient aussi à l'élever » avec des leviers. Ensuite les galères étant poussées au pied de la mu- » raille, on y appliquait ces machines. Le pont de la sambuque s'abat- » tait sur les murs des assiégés, et servait aux assiégeants pour y pas- » ser. C'est sans doute ce que nous appelons un pont-levis. » (*Hist. Rom.*, t. V, p. 337.

(43) *Saxa ingenti pondere.* Des rochers de dix quintaux, dit Rollin, *Hist. anc.*, t. V, p. 338.

(44) *Cavis.* C'est ce que les modernes ont nommé des *meurtrières.*

(45) *Scorpionibus.* Les scorpions étaient des espèces d'arbalètes, dont les anciens se servaient pour lancer des traits et des pierres. (*Note de Rollin.*)

(46) *Tollenone.* Voici la description qu'en donne Silius, liv. XIV:

Trabs fabrè teres, atque erasis undique nodis
Navali similis malo, præfixa gerebat
Uncæ tela manûs, ea celso ex aggere muri
Bellantes curvi rapiebat in aera ferri
Unguibus, et mediam revocata ferebat in urbem.
Nec solos vis illa viros, quin sæpe triremem
Belligeræ rapuêre trabes, cum desuper actum
Incuterent puppi chalybem, morsusque tenaces,
Qui simul affixo vicina in robora ferro
Sustulerant sublime ratem (miserabile visu)
Per subitum rursùs laxatis arte catenis
Tantâ præcipitem reddebant mole profundo,
Ut totam haurirent undæ cum milite puppim.

(47) *Absistere oppugnatione.* Marcellus, quoique piqué de voir toutes ses tentatives déconcertées par le génie d'un seul homme, ne laissait pas d'en plaisanter. « Ne cesserons-nous pas, disait-il à ses » ingénieurs, de faire la guerre à ce Briarée de géomètre, qui maltraite » ainsi mes galères et mes sambuques, et surpasse infiniment les géants

» à cent mains dont parle la fable? tant il lance de traits tout à la fois » contre nous! » (*Hist. Rom.* de Rollin, t. V, p. 340.)

(48) *Heracleam*, ville de Sicile, entre les promontoires de Pachynum et de Lilybée. *Trad. angl.*

(49) *Acrillæ*, ville au sud-ouest de Syracuse. *Ibid.*

(50) *Acræ*. Santa-Maria d'Arcia, à vingt milles de Syracuse, entre Noto et Avula. *Ibid.*

(51) *Anapus*, aujourd'hui l'Alfeo. *Ibid.*

(52) *Nec præoccupati peculii, nec occupantes periculi quidquam habebitis.* Telle est la leçon que présentent la plupart des éditions. Celle de Deux-Ponts supprime ce dernier mot, qui ne présente pas une idée assez forte. Crévier conjecture avec assez de raison que c'est *perfugii* qu'il faut lire. La leçon que nous adoptons est dans la dernière édition de Crévier.

(53) *Quinque millia passuum.* Thucydide, liv. VI, place ce petit bourg à six ou sept stades d'Épipole.

(54) *Hæc in Siciliâ ad principium hiemis gesta.* Crévier soupçonne que Tite-Live a réuni dans une seule année les événements de deux ans. En effet, Marcellus était demeuré huit mois devant Syracuse avec Appius, selon Polybe, et c'est là que se termine l'année de son consulat. Ses expéditions dans la Sicile et sa victoire sur Hippocrate, tombent nécessairement dans la seconde année du siége.

(55) *Orico*, aujourd'hui Val de Orso : c'était alors un port de mer de l'Épire. *Trad. angl.*

(56) *M. Valerium prætorem*, ou plutôt propréteur, comme on le dit ch. 20. Il avait géré la préture l'année précédente. Voy. liv. XXIII, ch. 24. (*Note de Crévier.*)

(57) *Flumine adverso.* Ce fleuve s'appelait l'Aoüs, aujourd'hui Lao, qui se jette dans l'Adriatique. *Trad. angl.*

(58) *Castrum Altum.* Cuença, ville de la Nouvelle-Castille. *Ibid.*

(59) *Hamilcaris*, père d'Annibal. Voy. liv. XXI, ch. 2.

(60) *Ad montem Victoriæ.* Partie du mont Sierra-Nevada, dans le royaume de Grenade. *Trad. angl.*

(61) *Trans fluvium.* C'était le fleuve Anas, aujourd'hui la Guadiana, qui prend sa source dans la Nouvelle-Castille, et se jette dans la mer à Ayamonte. *Ibid.*

(62) *Castulo*, ville de l'Espagne Tarragonaise, aujourd'hui Cassona la Veja. *Ibid.*

(63) *Illiturgis*, ville de la Bétique. *Ibid.*

(64) *Inter bina castra.* Les deux camps carthaginois qui investissaient la ville, mais qui n'en avaient pas, à ce qu'il paraît, entièrement fermé la circonvallation.

(65) *Bigerra*, près Pequera, dans la partie orientale de la Nouvelle-Castille. *Trad. angl.*

(66) *Ad Mundam*, aujourd'hui Ronda la Véja, sur les confins de l'Andalousie. *Ibid.*

(67) *Ad Auringen.* Cette ville était dans la Bétique, mais on ne peut en déterminer la position. *Ibid.*

(68) *Alii plerique milites.* C'étaient d'autres soldats, c'est-à-dire, de nouvelles levées; mais ils portèrent au combat les mêmes dispositions, et le résultat fut le même. D'autres lisent *Galli*, à la place d'*alii*; ce qui peut être fondé sur ce que l'auteur dit plus bas de chefs gaulois et de dépouilles gauloises. Je pense avec Crévier que la leçon adoptée est préférable, parce que l'opposition d'*alii milites* et de *iisdem animis* est assez dans le goût de Tite-Live.

(69) *Octavum jam annum.* Pour que Tite-Live soit d'accord avec lui-même, il faut lire *quintum* au lieu d'*octavum*; car c'est ici la cinquième année de la guerre punique, et Tite-Live place la prise de Sagonte la première année de cette guerre, liv. XXI, ch. 15.

(70) *Magistratu abdicavit.* Lorsqu'un des censeurs venait à mourir dans l'année de sa magistrature, il n'était pas permis de lui donner un successeur; alors son collègue était d'obligé d'abdiquer. Voy. liv. V, ch. 31, et liv. IX, ch. 34.

(71) *Amiterni*, dans l'Abruzze ultérieure, près S.-Vittorino. *Trad. angl.*

(72) *Præter undecim fasces.* On conclut de ce passage que les lic-

teurs ne précédaient pas en foule, ou sur deux ou trois de front, mais un à un. (*Note de Crévier.*)

(73) *Animadvertere.* Aulu-Gelle nous apprend que c'était le terme propre pour exprimer les fonctions du licteur, comme de faire faire place, d'obliger à se lever par honneur, de faire descendre de cheval ou de voiture, à la rencontre du magistrat.

(74) *Proximum lictorem. Primus lictor* était celui qui marchait à la tête de la ligne; *proximus*, celui qui précédait immédiatement le magistrat.

(75) *Faleriorum Pyrrhive proditorem.* Pour le premier, voyez liv. V, ch. 27; pour le second, voyez Cic., liv. III, *de Offic.*, n°. 86.

(76) *Id non cogitent.* Cette heureuse restitution est de Gronovius; on lisait avant lui, *et non vocitent.*

(77) *Crudelitati quoque gravitatem.* Crévier se défie avec raison de ce passage, qui paraît altéré. Peut-être, selon lui, pourrait-on lire *crudelitatem quoque rapacitati addidit.*

(78) *Æquimælio.* Voyez liv. IV, ch. 16.

(79) *Rex Numidarum.* Syphax régnait sur une partie de la Mauritanie, aujourd'hui la partie occidentale du royaume d'Alger, dont la ville principale est Tenez.

(80) *Relata Numidasque legatos.* Ce passage est altéré : une ancienne édition offre une leçon dont le sens est clair : *Cum duobus Romanis legatis Numida legatos in Hispaniam misit.* L'édition de Deux-Ponts substitue *reliquis* à *legatis.*

(81) *Massyli.* Ils habitaient la partie orientale de la Numidie, sur les confins de l'Afrique proprement dite.

(82) *Angusto diremptam freto.* Le détroit de Gibraltar.

(83) *Celtiberûm.* La Celtibérie faisait partie de l'Espagne Tarragonaise. Ces peuples habitaient sur la droite de l'Ebre; Numance était une de leurs principales villes. (*Note de Rollin.*)

(84) *Mercenarium militem in castris neminem antè, quàm tum Celtiberos, Romani habuerunt.* Cette assertion n'est pas exacte. Freinshémius rapporte, d'après Polybe et Zonaras, que des Gaulois, dans la première guerre punique, furent reçus à la solde des Romains. (*Idem.*)

# EPITOME LIBRI XXV.

P. Cornelius Scipio, postea Africanus, ante legitimos annos ædilis factus est. Hannibal urbem Tarentum, præter arcem, in quam præsidium Romanorum fugerat, per Tarentinos juvenes, qui se noctu venatum ire simulaverant, cepit. Ludi Apollinares ex Marcii carminibus, quibus Cannensis clades prædicta fuerat, instituti sunt. A Q. Fulvio et Ap. Claudio consulibus adversùs Hannonem Pœnorum ducem prosperè pugnatum est. Ti. Sempronius Gracchus proconsul, ab hospite suo Lucano in insidias deductus à Magone interfectus est. Centenius Penula, qui centurio militaverat, cùm petisset à senatu, ut sibi exercitus daretur, pollicitusque esset, si hoc impetrasset, de Hannibale victoriam, octo millibus acceptis militum dux factus, conflixit acie cum Hannibale, et cum exercitu cæsus est. Cn. Fulvius prætor malè adversùs Hannibalem pugnavit; in quo prælio hominum sexdecim millia ceciderunt; ipse cum equitibus ducentis effugit. Capua obsessa est à Q. Fulvio et Ap. Claudio consulibus. Claudius Marcellus Syracusas expugnavit anno tertio, et ingentem se virum gessit: in eo tumultu urbis captæ, Archimedes intentus formis, quas in pulvere descripserat, interfectus est. P. et Cn. Scipiones in Hispaniâ tot tantarumque rerum feliciter gestarum tristem exitum tulerunt, propè cum totis exercitibus cæsi anno octavo, quàm in Hispaniam iverant; amissaque ejus provinciæ possessio foret, nisi L. Marcii equitis Romani virtute et industriâ, contractis exercituum reliquiis, ejusdem hortatu, bina castra hostium expugnata essent. Ad triginta septem millia cæsi, ad mille octingentos triginta capti, præda ingens parta. Dux Marcius appellatus est.

# SOMMAIRE DU LIVRE XXV.

P. Cornélius Scipion, depuis surnommé l'Africain, est fait édile avant l'âge. Annibal se rend maître de Tarente par le moyen de quelques jeunes Tarentins qui sortent de la ville la nuit, sous prétexte d'une partie de chasse; les Romains se réfugient dans la citadelle, qui reste en leur pouvoir. Institution des jeux Apollinaires, fondée sur les vers de Marcius, qui avaient prédit la défaite de Cannes. Combat heureux des consuls Q. Fulvius et App. Claudius contre Magon, général des Carthaginois. Le proconsul Tib. Sempronius Gracchus, attiré dans une embuscade par un Lucanien, son hôte, est tué par Magon. Centénius Pénula, qui n'avait jamais été que centurion, demande au sénat le commandement d'une armée et promet de vaincre Annibal. On lui confie une division de huit mille hommes; il livre combat au général carthaginois, est battu, et périt avec tous les siens. Le préteur Cn. Fulvius est défait par Annibal; seize mille hommes restent sur la place, et lui-même s'échappe à peine avec deux cents cavaliers seulement. Les consuls Q. Fulvius et Appius Claudius mettent le siége devant Capoue. Cl. Marcellus prend Syracuse après un siége de trois ans; il y déploie tous les talents et toutes les vertus d'un grand homme. Dans le tumulte de cette ville, emportée d'assaut, Archimède, attentif à considérer des figures qu'il avait tracées sur la poussière, est tué par un soldat. Les deux Scipions, Publius et Cnéius, terminent le cours des heureux succès qu'ils avaient obtenus en Espagne durant huit années, par la plus funeste catastrophe, et périssent avec leurs armées presque entières. L'Espagne est sur le point d'être perdue pour les Romains, lorsque L. Marcius, simple chevalier, proclamé général, à force de courage et d'activité, recueille les débris des armées vaincues, ranime le courage des soldats, qui, sous sa conduite, forcent les deux camps ennemis, leur tuent trente-sept mille hommes, font près de deux mille prisonniers, et s'emparent d'un immense butin.

# T. LIVII PATAVINI

## HISTORIARUM

## LIBER VIGESIMUS-QUINTUS.

I. Dum hæc in Africâ atque in Hispaniâ geruntur, Hannibal in agro Tarentino æstatem consumpsit, spe per proditionem urbis Tarentinorum potiundæ; ipsorum interim et Sallentinorum (1) ignobiles urbes ad eum defecerunt. Eodem tempore in Bruttiis ex duodecim populis, qui anno priore (2) ad Pœnos desciverant, Consentini (3) et Thurini (4) in fidem populi Romani redierunt. Et plures rediissent, ni T. Pomponius Veientanus præfectus sociûm (5), prosperis aliquot populationibus in agro Bruttio justi ducis speciem nactus, tumultuario exercitu coacto, cum Hannone conflixisset. Magna ibi vis hominum, sed inconditæ turbæ agrestium servorumque, cæsa aut capta est; minimumque jacturæ fuit, quòd præfectus inter ceteros est captus, et tum temerariæ pugnæ auctor, et antè publicanus, omnibus malis artibus et reipublicæ et societatibus infidus dam-

# HISTOIRE DE TITE-LIVE.

## LIVRE VINGT-CINQUIÈME.

I. PENDANT que l'Afrique et l'Espagne étaient le théâtre de ces événements (a), Annibal passa l'été sur le territoire de Tarente, dans l'espérance de se rendre maître de cette cité par la trahison des habitants. En attendant, quelques villes peu considérables de leur dépendance et de celle des Salentins lui ouvrirent leurs portes. Dans le même temps, les peuples de Consence et de Thurium, deux des douze cantons de l'Abruzze qui, l'année précédente s'étaient jetés dans le parti des Carthaginois, rentrèrent dans l'alliance des Romains. Un plus grand nombre eût suivi leur exemple, sans l'échec dû à la témérité de T. Pomponius Véientanus, préfet des alliés. Enflé du succès de quelques courses sur les terres des Bruttiens, il prit les airs d'un général, ramassa quelques troupes à la hâte, et à la tête de cette multitude indisciplinée, en vint aux mains avec Hannon. On perdit dans ce combat un grand nombre d'hommes, tant villageois qu'esclaves, tués ou faits prison-

(a) An de Rome 539; avant J.-C. 213.

nosusque. Sempronius consul in Lucanis multa prælia parva, haud ullum dignum memoratu, fecit: et ignobilia oppida Lucanorum aliquot expugnavit. Quò diutius trahebatur bellum, et variabant secundæ adversæque res non fortunam magis, quàm animos hominum; tanta religio, et ea magna ex parte externa, civitatem incessit, ut aut homines, aut dii repentè alii viderentur facti: nec jam in secreto modò atque intra parietes abolebantur Romani ritus; sed in publico etiam ac foro Capitolioque, mulierum turba erat, nec sacrificantium, nec precantium deos patrio more. Sacrificuli ac vates ceperant hominum mentes; quorum numerum auxit rustica plebs, ex incultis diutino bello infestisque agris egestate et metu in urbem compulsa, et quæstus ex alieno errore facilis, quem velut ex concessæ artis usu exercebant. Primò secretæ bonorum indignationes exaudiebantur: deinde ad Patres etiam, et ad publicam querimoniam, excessit res. Incusati graviter ab senatu ædiles triumvirique capitales (6), quòd non prohiberent, cùm emovere eam multitudinem è foro, ac disjicere apparatus sacrorum conati essent, haud procul abfuit, quin violarentur. Ubi potentius jam esse id malum apparuit, quàm ut minores per magistratus sedaretur, M. Atilio prætori urbis negotium ab senatu datum est, ut his religionibus populum liberaret. Is et in concione senatusconsultum recitavit, et edixit, « Ut, quicumque

niers. La moindre perte fut celle du chef, qui expia dans les fers, et le revers dont sa folle présomption était la cause, et les torts immenses que les manœuvres coupables de ce publicain infidèle avaient causés auparavant à la république et aux alliés. Le consul Sempronius livra en Lucanie plusieurs légers combats, dont aucun ne fut mémorable, et réduisit quelques places de peu d'importance. Une guerre si prolongée, une alternative tellement balancée de bons et de mauvais succès, causa dans les esprits des Romains une révolution encore plus grande que dans leur fortune; et Rome devenue superstitieuse à l'excès, fut infectée de cérémonies étrangères au point d'offrir tout à coup, en quelque sorte, de nouveaux hommes et de nouveaux dieux. Déjà ce n'était plus en secret et dans l'intérieur des maisons, que l'ancien culte faisait place à ces innovations bizarres ; en public même, dans le Forum, au sein du Capitole, on voyait une troupe de femmes offrir aux dieux des supplications et des sacrifices inconnus à nos ancêtres. Des prêtres sans aveu, des devins fanatiques avaient rempli les esprits de terreurs religieuses, et leur nombre se grossissait chaque jour de la foule des villageois que la misère et l'effroi chassaient des campagnes dévastées par la guerre, pour venir dans la ville mettre à contribution la faiblesse et l'erreur, et faire profession ouverte d'un charlatanisme facile que l'impunité semblait autoriser. D'abord les bons citoyens murmurèrent en secret de ces abus; bientôt leur indignation éclata, et des plaintes officielles furent portées au sénat, qui fit de vives réprimandes aux édiles et aux triumvirs capitaux de leur négligence. Mais ceux-ci s'étant mis en devoir d'écarter du Forum la multitude fanatisée, et de disperser tout l'appareil du nouveau culte, furent sur le point d'être maltraités dans leurs personnes. Le mal de-

» libros vaticinos precationesve, aut artem sacrifi-» candi conscriptam haberet, eos libros omnes litte-» rasque ad se ante Kalendas Apriles deferret: neu » quis, in publico sacrove loco, novo aut externo » ritu sacrificaret. »

II. Et aliquot publici sacerdotes mortui eo anno sunt: L. Cornelius Lentulus pontifex maximus, et C. Papirius C. F. Maso pontifex, et P. Furius Philus augur, et C. Papirius L. F. Maso decemvir sacrorum. In Lentuli locum M. Cornelius Cethegus, in Papirii Cn. Servilius Cæpio, pontifices suffecti sunt: augur creatus L. Quintius Flamininus, decemvir sacrorum L. Cornelius Lentulus. Comitiorum consularium jam appetebat tempus: sed, quia consules à bello intentos avocare non placebat, Ti. Sempronius consul comitiorum causâ Dictatorem dixit C. Claudium Centhonem: ab eo magister equitum est dictus Q. Fulvius Flaccus. Dictator primo comitiali die creavit consules Q. Fulvium Flaccum magistrum equitum, et Appium Claudium Pulchrum, cui Sicilia provincia in præturâ fuerat. Tum prætores creati Cn. Fulvius Flaccus, C. Claudius Nero, M. Junius Silanus, P. Cornelius Sulla. Comitiis perfectis, dictator magistratu abiit. Ædilis curulis fuit eo anno cum M. Cornelio Cethego P. Cornelius Scipio, cui pòst Africano fuit cognomen: huic petenti ædilitatem cùm obsisterent tribu-

venu trop violent, pour que les magistrats du second ordre pussent y remédier, le sénat chargea le préteur M. Atilius de délivrer le peuple de ces vaines superstitions. Ce magistrat fit proclamer dans l'assemblée des citoyens, une ordonnance qui enjoignait à quiconque aurait chez lui des sacrifices, des livres de divinations, des formulaires de prières, de les remettre entre ses mains avant les calendes d'avril, et qui défendait de sacrifier en aucun lieu public ou sacré, avec des cérémonies nouvelles ou étrangères.

II. Il mourut cette année plusieurs ministres du culte public; savoir : L. Cornélius Lentulus, grand pontife; C. Papirius Mason, fils de Caïus, pontife; Publ. Furius, augure; et C. Papirius Mason, fils de Lucius, décemvir des sacrifices. La place de Lentulus fut donnée à M. Cornélius Céthégus, celle de Papirius à Cn. Servilius Cépion. L. Quintius Flamininus fut créé augure, et L. Cornélius Lentulus, décemvir des sacrifices. Le temps des assemblées consulaires approchait; mais comme on ne jugeait pas à propos de distraire les consuls des soins de la guerre, T. Sempronius nomma dictateur, pour présider aux comices, C. Claudius Centhon, qui choisit lui-même Q. Fulvius Flaccus pour général de la cavalerie. Dès le premier jour de l'assemblée, le dictateur nomma consul le même Q. Fulvius Flaccus, et Appius Claudius Pulcher, qui avait été préteur en Sicile; ensuite on promut à la préture Cn. Fulvius Flaccus, C. Claudius Néron, M. Julius Silanus, et P. Cornélius Sulla. Aussitôt après les élections, le dictateur abdiqua. Cette même année M. Corn. Céthégus eut pour collègue dans l'édilité P. Cornélius Scipion, depuis surnommé l'*Africain*. Lorsque ce dernier se mit sur les rangs, il eut à combattre l'opposition des tribuns du peuple, fondée sur ce qu'il n'avait pas

ni plebis, negantes rationem ejus habendam esse, quòd nondum ad petendum legitima ætas (7) esset: « Si me, inquit, omnes Quirites ædilem facere volunt, » satis annorum habeo. » Tanto inde favore (8) ad suffragium ferendum in tribus discursum est, ut tribuni repentè incepto destiterint. Ædilitia largitio hæc fuit: ludi Romani pro temporis illius copiis magnificè facti, et diem unum instaurati, et congii (9) olei in vicos singulos dati. L. Villius Tappulus et M. Fundanius Fundulus, ædiles plebeii, aliquot matronas apud populum probri accusarunt: quasdam ex eis damnatas in exsilium egerunt. Ludi plebeii per biduum instaurati; et Jovis epulum fuit ludorum causâ.

III. Q. Fulvius Flaccus tertiùm, Ap. Claudius consulatum ineunt. Et prætores provincias sortiti sunt; P. Cornelius Sulla urbanam et peregrinam, quæ duorum antè sors fuerat; Cn. Fulvius Flaccus Apuliam, C. Claudius Nero Suessulam, M. Junius Silanus Tuscos. Consulibus bellum cum Hannibale et binæ legiones decretæ: alter à Q. Fabio superioris anni consule, alter à Fulvio Centumalo acciperet. Prætorum, Fulvii Flacci, quæ Luceriæ sub Æmilio prætore; Neronis Claudii, quæ in Piceno sub C. Terentio fuissent, legiones essent: supplementum in eas ipsi scriberent sibi (10). M. Junio in Tuscos legiones urbanæ prioris anni datæ. Ti. Sempronio Graccho et P. Sempronio Tuditano imperium provinciæque

l'âge prescrit par les lois. « Eh bien, répliqua le jeune candidat, » si le suffrage unanime de mes concitoyens m'appelle à cette » charge, je suis assez âgé pour la remplir. » Sur cette réponse, les tribus se portèrent à ce choix avec tant de zèle et d'unanimité, que les tribuns se désistèrent aussitôt de leur opposition. En reconnaissance d'une faveur si marquée, les édiles firent célébrer durant deux jours les jeux romains, avec toute la magnificence que comportaient ces temps-là, et distribuer dans chaque quartier certaine mesure d'huile. L. Villius Tappulus et M. Fundanius Fundulus, édiles plébéiens, traduisirent devant le peuple plusieurs dames romaines, comme coupables de déréglements honteux, et plusieurs furent condamnées à l'exil. Les jeux plébéiens furent célébrés durant deux jours; et à cette occasion un festin solennel fut offert à Jupiter.

III. Les nouveaux consuls (*a*), Q. Fulvius Flaccus, pour la troisième fois, et Appius Claudius, entrèrent en charge, et les préteurs tirèrent au sort leurs départements. Le soin de rendre la justice à Rome, tant aux citoyens qu'aux étrangers, qui auparavant avait occupé deux préteurs, échut à P. Corn. Sulla, la Pouille à Cn. Fulvius Flaccus; Suessula, à C. Claudius Néron; et la Toscane, à M. Junius Silanus. Les consuls furent chargés de la guerre contre Annibal, chacun avec deux légions qu'ils devaient recevoir, l'un de Q. Fabius, consul de l'année précédente, l'autre de Fulvius Centumalus. Le préteur Fulvius Flaccus eut ordre de prendre celles qui avaient servi à Lucérie, sous le préteur Æmilius, et Claudius Néron, son collègue, celles que C. Térentius avait commandées dans le Picentin; l'un et l'autre durent faire des recrues pour mettre

(*a*) An de Rome 540; avant J.-C. 212.

Lucani et Gallia cum suis exercitibus prorogatæ; item P. Lentulo, quà vetus provincia in Siciliâ esset; M. Marcello Syracusæ, et quà Hieronis regnum fuisset; T. Otacilio classis; Græcia M. Valerio; Sardinia Q. Mucio Scævolæ; Hispaniæ P. et Cn. Corneliis. Ad veteres exercitus duæ urbanæ legiones à consulibus scriptæ, summaque trium et viginti legionum eo anno effecta est. Delectum consulum M. Postumii Pyrgensis cum magno propè motu rerum factum impediit. Publicanus erat Postumius, qui multis annis parem fraude avaritiâque neminem in civitate habuerat, præter T. Pomponium Veientanum, quem populantem temere agros in Lucanis, ductu Hannonis priore anno ceperant Carthaginienses. Hi, quia publicum periculum erat à vi tempestatis in iis, quæ portarentur ad exercitus, et ementiti erant falsa naufragia et ea ipsa quæ vera renunciaverant, fraude ipsorum facta erant, non casu: in veteres quassasque naves paucis et parvi pretii rebus impositis, cùm mersissent eas in alto, exceptis in præparatas scaphas nautis, multiplices fuisse merces ementiebantur. Ea fraus indicata M. Atilio prætori priore anno fuerat, ac per eum ad senatum delata, nec tamen ullo senatusconsulto notata; quia Patres

leurs divisions au complet. M. Junius eut pour garder la Toscane les légions de la ville, levées l'année précédente. On continua dans leurs commandements respectifs de la Lucanie et de la Gaule, T. Sempronius Gracchus et P. Sempronius Tuditanus, avec le même titre et les mêmes troupes; P. Lentulus, dans le gouvernement de l'ancienne province romaine en Sicile; et M. Marcellus, dans la portion de l'île qui comprenait Syracuse et les états du roi Hiéron; T. Otacilius garda le commandement de la flotte; M. Valérius le département de la Grèce; Q. Mucius Scévola, celui de la Sardaigne; et les deux Scipions, Publ. et Cn. Cornélius, celui des Espagnes. Les anciennes armées se renforcèrent de deux légions de citoyens levées par les consuls; ce qui porta cette année toutes les forces de la république à vingt-trois légions. Ces levées furent troublées par l'audace de P. Postumius de Pyrges, qui pensa en même temps exciter une commotion violente dans l'état. Ce Postumius était un des fermiers de la république, et depuis plusieurs années, il n'avait eu d'égal pour la fraude et pour l'avarice que ce T. Pomponius Veientanus, qui, l'année d'avant, s'était fait prendre par Hannon, après son irruption téméraire en Lucanie. Ces publicains avides s'étaient chargés des transports militaires; mais à la faveur de la clause de leur marché, qui mettait sur le compte du gouvernement les pertes que pouvaient occasionner les tempêtes, ils avaient d'abord supposé de faux naufrages; et ceux mêmes qui étaient réels étaient moins l'effet du hasard que d'une manœuvre coupable. En effet, ils avaient chargé sur des vaisseaux délabrés et hors de service, des marchandises de peu de valeur et en petite quantité, les avaient fait couler à fond en haute mer, en recueillant les matelots sur des esquifs préparés à cette intention, et venaient ensuite produire des états

ordinem publicanorum in tali tempore offensum nolebant. Populus severior vindex fraudis erat; excitatique tandem duo tribuni plebis Sp. et L. Carvilii, cùm rem invisam infamemque cernerent; ducentûm millium æris (12) mulctam M. Postumio dixerunt: cui certandæ cùm dies advenisset, conciliumque tam frequens plebis adesset, ut multitudinem area Capitolii vix caperet; peroratâ causâ, spes una videbatur esse, si C. Servilius Casca tribunus plebis, qui propinquus cognatusque Postumio erat, priusquam ad suffragium tribus vocarentur, intercessisset. Testibus datis, tribuni populum summoverunt; sitellaque allata est, ut sortirentur, ubi Latini (13) suffragium ferrent. Interim publicani Cascæ instare, ut concilio diem eximeret; populus reclamare: et fortè in cornu primus sedebat Casca, cui simul metus pudorque animum versabat. Cùm in eo parum præsidii esset, turbandæ rei causâ publicani per vacuum in summoto locum cuneo irruperunt, jurgantes simul cum populo tribunisque. Nec procul dimicatione res erat, cùm Fulvius consul tribunis, « Nonne videtis, » inquit, « vos in ordinem coactos esse, et rem » ad seditionem spectare, ni propere dimittitis plebis » concilium ? »

infidèles d'effets dispendieux et considérables. L'année d'avant, le préteur M. Atilius, informé de cette supercherie, l'avait dénoncée au sénat, qui n'avait pris aucune mesure répressive, parce qu'il croyait peu politique d'indisposer la classe des fermiers dans les circonstances où se trouvait l'état. Le peuple se montra plus sévère; deux de ses tribuns, Sp. et L. Carvilius, indignés d'une malversation si révoltante et si infâme, accusèrent M. Postumius, et leurs conclusions furent de le condamner à une amende de 200,000 pièces de monnaie. Le jour de l'assignation, le peuple s'assembla en si grand nombre, que la place du Capitole suffisait à peine pour le contenir. La cause plaidée, Postumius semblait n'avoir plus d'autre ressource que l'opposition de C. Servilius Casca, tribun du peuple, son parent et son allié, qui devait la faire avant que les tribus allassent aux voix. Les témoins entendus, les tribuns firent écarter le peuple, et l'on apporta l'urne aux scrutins, pour que le sort décidât en quel tour les Latins opineraient. Cependant les traitants pressaient Casca de rompre l'assemblée et de faire ajourner la décision. De son côté, le peuple s'y opposait à grands cris. Le tribun, assis au premier rang, dans un coin de la tribune aux harangues, était partagé entre la crainte et la honte. Alors, les partisans voyant qu'il y avait peu à compter sur son intervention, et pour échapper à la faveur du trouble, se réunissent en troupe, forcent le passage par l'espace que la retraite des citoyens avait laissé vide, et se prennent de querelle avec le peuple et avec les tribuns. On était prêt d'en venir aux mains, lorsque le consul Fulvius dit aux tribuns : « Ne voyez-vous pas que votre autorité est méconnue, et que la sédition va éclater, si vous ne vous hâtez de congédier l'assemblée? »

IV. Plebe dimissâ, senatus vocatur, et consules referunt de concilio plebis turbato vi atque audaciâ publicanorum. « M. Furium Camillum, cujus exsi- » lium ruina urbis secuta fuerit, damnari se ab iratis » civibus passum esse. Decemviros ante eum, quo- » rum legibus ad eam diem viverent, multos postea » principes civitatis, judicium de se populi passos. » Postumium Pyrgensem suffragium populo Romano » per vim extorsisse, concilium plebis sustulisse, tri- » bunos in ordinem coëgisse, contra populum Roma- » num aciem instruxisse, locum occupasse, ut tribu- » nos à plebe intercluderet, tribus in suffragium vo- » cari prohiberet. Nihil aliud à cæde ac dimicatione » continuisse homines, nisi patientiam magistratuum, » quòd cesserint in præsentia furori atque audaciæ » paucorum, vincique se ac populum Romanum » passi sint, et comitia, quæ reus vi atque armis » prohibiturus erat, ne causa quærentibus dimicatio- » nem daretur, voluntate ipsius sustulerint. » Hæc cùm ab optimo quoque pro atrocitate rei acta essent, vimque eam contra rempublicam et pernicioso exemplo factam, senatus decresset; confestim Carvilii tribuni plebis, omissâ mulctæ certatione, rei capitalis diem Postumio dixerunt; ac, ni vades daret, prehendi à viatore, atque in carcerem duci jusserunt. Postumius, vadibus datis, non affuit. Tribuni plebem rogaverunt, plebesque ita scivit, « Si M. Postumius » ante Kalendas Maias non prodisset, citatusque eo

IV. Dès que la multitude se fut retirée, on convoqua le sénat, et les consuls firent leur rapport sur les voies de fait employées par les traitants pour troubler l'assemblée du peuple. « Furius Camillus, disent-ils, dont l'exil avait entraîné la ruine de Rome, s'était laissé condamner par d'ingrats concitoyens. Avant lui, les décemvirs dont les lois régissaient encore la république, depuis lui bien d'autres personnages du premier rang n'avaient pas résisté aux jugements du peuple. Postumius seul, un échappé de Pyrges, avait eu l'audace de violenter la liberté des suffrages, de forcer une assemblée publique à se dissoudre, de méconnaître l'autorité sacrée des tribuns, d'attaquer les citoyens presque à main armée, de s'être en quelque sorte emparé d'un poste pour séparer le peuple d'avec ses tribuns, et pour empêcher ceux-ci de prendre les voix. S'il n'y avait point eu de combat, si le sang n'avait pas coulé, on ne le devait qu'à la modération des magistrats qui avaient cru devoir céder pour le moment à l'insolence et à la fureur d'une poignée de factieux, et se laisser vaincre eux et le peuple romain, au point de congédier au gré de Postumius une assemblée qu'il ne cherchait qu'un prétexte de rompre à force ouverte. » Les sénateurs les plus respectables opinèrent dans le même sens, et le sénat ayant décrété qu'une violence si atroce, et d'un si dangereux exemple, était un véritable attentat contre la république, les Carvilius se désistèrent de l'amende pour intenter à Postumius une action capitale, et ordonnèrent au licteur de se saisir de la personne du prévenu et de le traîner en prison, s'il ne donnait sur-le-champ des cautions qui s'obligeassent à le représenter. Le traitant fournit les cautions, mais se garda bien de comparaître au jour marqué. Le peuple donc, sur le réquisitoire des tribuns, ordonna que « si Postumius ne se pré-

» die non respondisset, neque excusatus esset, videri (14) eum in exsilio esse, bonaque ejus venire, » ipsi aquâ et igni placere interdici (15). » Singulis deinde eorum, qui turbæ ac tumultûs concitatores fuerant, rei capitalis diem dicere, ac vades poscere cœperunt. Primò non dantes, deinde etiam eos, qui dare possent, in carcerem conjiciebant: cujus rei periculum vitantes plerique in exsilium abierunt. Hunc fraus publicanorum, deinde fraudem audacia protegens, exitum habuit.

V. Comitia inde pontifici maximo creando (16) sunt habita. Ea comitia novus pontifex (17) M. Cornelius Cethegus habuit. Tres ingenti certamine petierunt; Q. Fulvius Flaccus consul, qui et antè bis consul et censor fuerat; et T. Manlius Torquatus, et ipse duobus consulatibus et censurâ insignis; et P. Licinius Crassus, qui et ædilitatem curulem petiturus erat: hic senes honoratosque juvenis in eo certamine vicit. Ante hunc, intra centum annos et viginti, nemo, præter P. Cornelium Calussam, pontifex maximus creatus fuerat, qui sellâ curuli non sedisset. Consules cùm ægre delectum conficerent, quòd inopia juniorum non facilè in utrumque, ut et novæ urbanæ legiones, et supplementum veteribus scriberetur, sufficiebat; senatus, « Absistere eos incepto » vetuit, et « triumviros binos » creari » jussit: « alteros, qui citra, alteros qui ultra » quinquagesimum lapidem in pagis, forisque, et

sentait pas avant les calendes de mai; s'il ne répondait point en personne à la citation juridique, ou n'alléguait des excuses valables, il serait tenu pour banni; que ses biens seraient vendus au profit de l'état, et qu'on lui interdirait le feu et l'eau.» Ensuite, chacun des auteurs du tumulte fut ajourné en particulier, accusé de crime d'état, et obligé de donner caution. D'abord ceux qui n'en pouvaient fournir, puis ceux même qui en offraient, furent jetés dans les fers; de sorte que, pour se dérober à ce péril, la plupart se condamnèrent à un exil volontaire. Telle fut l'issue de la malversation des traitants, et de l'audace qui avait osé la défendre.

V. L'assemblée pour l'élection d'un souverain pontife s'ouvrit ensuite sous la présidence du nouveau pontife, M. Cornélius Céthégus. Trois compétiteurs briguaient cette dignité avec une égale ardeur. Le consul Q. Fulvius Flaccus, qui avait déjà exercé la censure et deux fois le consulat; T. Manlius Torquatus, qui lui-même avait été censeur et deux fois consul, et P. Licinius Crassus, qui était aussi sur les rangs pour l'édilité curule. Le dernier, quoique jeune, l'emporta sur ses concurrents, malgré leur âge et leur illustration. Depuis cent-vingt ans, personne, excepté P. Cornélius Calussa et lui, n'avait été créé grand pontife, avant d'avoir exercé des magistratures curules. Les consuls éprouvaient de grandes difficultés dans leurs levées, la jeunesse étant trop peu nombreuse, et pour recruter à la fois les anciennes légions et pour former les nouvelles. Cependant le sénat, sans les dispenser du soin de poursuivre leur opération, choisit six inspecteurs, dont la mission fut de parcourir les bourgs, villes et marchés d'Italie; les trois premiers dans l'espace de cinquante milles autour de Rome, et les trois autres au-delà de cette étendue; de recon-

» conciliabulis (18) omnem copiam ingenuorum » inspicerent ; et, si qui roboris satis ad ferenda » arma habere viderentur, etiamsi nondum militari » ætate essent, milites facerent. Tribuni plebis, si » iis videretur, ad populum ferrent, ut qui minores » septem et decem annis sacramento dixissent, iis » perinde stipendia procederent, ac si septem et » decem annorum, aut majores, milites facti essent.» Ex hoc senatusconsulto creati triumviri bini, conquisitionem ingenuorum per agros habuerunt.

VI. Eodem tempore ex Siciliâ litteræ M. Marcelli de postulatis militum, qui cum P. Lentulo militabant, in senatu recitatæ sunt. Cannensis reliquiæ cladis hic exercitus erat, relegatus in Siciliam, sicut antè dictum est, ne antè Punici belli finem in Italiam reportaretur. Hi permissu Lentuli, primores equitum centurionumque, et robora ex legionibus peditum, legatos in hiberna ad M. Marcellum miserunt, è quibus unus, potestate dicendi factâ, « Consulem, » inquit, « te, M. Marcelle, in Italiam adissemus, » cùm primùm de nobis, etsi non iniquum, certè » triste senatusconsultum factum est; nisi hoc spe» rassemus, in provinciam nos morte regum turba» tam ad grave bellum adversùs Siculos simul Pœ» nosque mitti, et sanguine nostro vulneribusque » nos senatui satisfacturos esse; sicut patrum memo» riâ, qui capti à Pyrrho ad Heracleam erant (19), » adversùs Pyrrhum ipsum pugnantes satisfecerunt.

naître tout ce que chaque canton offrait de jeunes gens de condition libre, et d'enrôler tous ceux qui, sans avoir l'âge prescrit, leur paraîtraient assez forts pour porter les armes. En même temps les tribuns furent invités à proposer au peuple un projet de loi pour autoriser ceux qui se seraient enrôlés avant dix-sept ans, à compter leurs campagnes du jour de leur engagement, aussi bien que ceux qui entraient au service à dix-sept ans ou après cet âge. La commission créée par ce sénatus-consulte, fit dans les campagnes les levées dont elle était chargée.

VI. Vers le même temps on lut dans le sénat des lettres de Marcellûs, au sujet d'une requête qui lui avait été présentée par les troupes que P. Lentulus avait sous ses ordres en Sicile. C'étaient les restes de l'armée battue à Cannes, qui, comme je l'ai dit plus haut, avaient été relégués dans cette île, avec défense de remettre le pied en Italie, avant la fin de la guerre punique. Ces soldats, avec l'agrément de Lentulus leur chef, députèrent vers Marcellus, alors en quartier d'hiver, les premiers officiers de leur cavalerie et l'élite de leurs légions. Celui qui était chargé de porter la parole, ayant obtenu la permission de parler, s'exprima en ces termes: « Général, au » moment où le sénat rendit contre nous un décret sinon in- » juste, au moins bien rigoureux, notre premier mouvement » fut de vous aller trouver en Italie, lorsque vous étiez consul; » un seul motif nous retint: l'espoir qu'on nous envoyait, dans » un pays où la mort de ses rois causait de grands troubles, » chercher, au milieu des hasards d'une guerre pénible, contre » les Siciliens et les Carthaginois réunis, l'occasion de désar- » mer la rigueur du sénat, au prix de notre sang et de nos » blessures. Ainsi du temps de nos pères, les soldats faits pri-

» Quanquam quod ob meritum nostrum succensuis- » tis, Patres Conscripti, nobis, aut succensetis? » Ambo mihi consules et universum senatum intueri » videor, cùm te, M. Marcelle, intueor; quem si ad » Cannas consulem habuissemus, melior et reipubli- » cæ et nostra fortuna esset. Sine, quæso, priusquam » de conditione nostrâ queror, noxam, cujus argui- » mur, nos purgare. Si non deûm irâ, nec fato, » cujus lege immobilis rerum humanarum ordo se- » ritur (20), sed culpâ periimus ad Cannas, cujus » tandem ea culpa fuit? militum, an imperatorum? » Equidem miles nihil unquam dicam de imperatore » meo, cui præsertim gratias sciam ab senatu actas, » quòd non desperaverit de republicâ; cui post fugam » ab Cannis per omnes annos prorogatum imperium. » Ceteros item ex reliquiis cladis ejus, quos tribunos » militum habuimus, honores petere et gerere, et » provincias obtinere audivimus. An vobis vestrisque » liberis ignoscitis facilè, Patres Conscripti, in hæc » vilia capita sævi? et consuli primoribusque aliis » civitatis fugere, cùm spes alia nulla esset, turpe » non fuit; milites utique morituros in aciem misistis? » Ad Alliam propè omnis exercitus fugit: ad Furcu- » las Caudinas, ne expertus quidem certamen, arma » tradidit hosti, ut alias pudendas clades exercituum » taceam: tamen tantum abfuit ab eo, ut ulla igno- » minia iis exercitibus quæreretur, ut et urbs Roma » per eum exercitum, qui ab Alliâ Veios transfuge-

» sonniers par Pyrrhus, à la bataille d'Héraclée, effacèrent la » honte de leur défaite en combattant contre le même Pyrrhus. » Et pourtant quel était notre crime, sénateurs, et sur quoi » fondez-vous un si long ressentiment ? Car en vous parlant, » général, il me semble voir les consuls et le sénat entier dans » votre personne ; et sans doute, si nous eussions combattu » sous vos auspices à la journée de Cannes, le sort de l'état et » le nôtre eussent été moins déplorables. Mais, de grâce, avant » de nous plaindre de notre triste situation, permettez-nous » de nous justifier. Si la défaite de Cannes ne doit s'imputer » ni au courroux des dieux, ni au destin, dont l'ordre im- » muable enchaîne la série des événements, mais à la faute des » mortels, sur qui le reproche doit-il retomber ? Sur les sol- » dats, ou sur leurs chefs ? Soldat, je me garderai bien d'in- » culper mon général, surtout malgré que le sénat lui a rendu » des actions de grâce pour n'avoir pas désespéré de la ré- » publique, et que, malgré sa fuite de Cannes, on lui a continué » d'année en année le commandement. Il en est de même de » nos autres officiers, échappés comme nous à ce désastre, » qui tous les jours demandent et obtiennent des gouverne- » ments et des honneurs. Eh quoi ! sénateurs, n'avez-vous » d'indulgence que pour vous et pour vos enfants, et déployez- » vous toute votre rigueur contre nous comme contre de vils » esclaves ? Un consul et les principaux chefs de l'armée au- » ront pu fuir sans honte, au défaut de toute autre ressource ! » mais les soldats ne sont envoyés au combat que pour y » trouver la mort ! A la journée d'Allia, toute l'armée prit la » fuite ; aux Fourches Caudines, sans parler d'autres défaites » ignominieuses, elle mit bas les armes, et cela sans avoir » tenté le sort d'un combat. Toutefois, loin de leur imprimer

» rat, recuperaretur; et Caudinæ legiones, quæ sine
» armis redierant Romam, armatæ remissæ in Sam-
» nium, eumdem illum hostem sub jugum miserint,
» qui hâc suâ ignominiâ lætatus fuerat. Cannensem
» verò quisquam exercitum fugæ aut pavoris insimu-
» lare potest, ubi plus quinquaginta millia hominum
» ceciderunt? unde consul cum equitibus septua-
» ginta fugit? unde nemo superest, nisi quem hostis
» cædendo fessus reliquit? Cùm captivis redemptio
» negabatur, nos vulgò homines laudabant, quòd
» reipublicæ nos reservassemus; quòd ad consulem
» Venusiam redissemus, et speciem justi exercitûs
» fecissemus. Nunc deteriore conditione sumus,
» quàm apud patres nostros fuerant captivi. Quippe
» illis arma tantùm (21) atque ordo militandi, lo-
» cusque, in quo tenderent in castris, est mutatus;
» quæ tamen, semel navatâ reipublicæ operâ, et uno
» felici prælio, recuperarunt: nemo eorum relega-
» tus in exsilium est: nemini spes emerendi stipendia
» adempta: hostis denique est datus, cùm quo dimi-
» cantes, aut vitam semel, aut ignominiam finirent.
» Nos, quibus, nisi quòd commisimus ut quisquam
» ex Cannensi acie miles Romanus superesset, nihil
» objici potest, non solùm à patriâ procul Italiâque,
» sed ab hoste etiam relegati sumus; ubi senescamus
» in exsilio, ne qua spes, ne qua occasio abolendæ
» ignominiæ, ne qua placandæ civium iræ, ne qua
» denique bene moriendi sit. Neque ignominiæ fi-

» aucune flétrissure, Rome ne fut recouvrée que par la valeur » de cette même armée, qui avait fui d'Allia à Véies, et les » légions humiliées à Caudium et revenues sans armes, bientôt armées de nouveau et renvoyées dans le Samnium, firent » passer sous le joug ce même ennemi qui avait triomphé de » leur ignominie. Eh qui pourrait accuser d'une fuite honteuse » ou d'une lâche frayeur l'armée de Cannes, qui a laissé sur » la place plus de cinquante mille hommes, dont le général ne » s'est sauvé qu'avec soixante-dix cavaliers; enfin dont il n'est » resté que ce qui a pu échapper à l'ennemi, las du carnage ? » Lorsqu'on refusait aux prisonniers de les racheter, on nous » louait généralement de nous être conservés pour la république, de nous être ralliés auprès du consul à Vénusia, de » ce que notre réunion lui avait formé une sorte d'armée. » Aujourd'hui, notre condition est pire que ne le fut jamais » celle des prisonniers du temps de nos ancêtres. On se contentait de leur donner d'autres armes, de leur assigner un » poste moins honorable dans la ligne ou dans le camp; encore » recouvraient-ils tous ces avantages au premier service qu'ils » rendaient à l'état, au premier succès dû à leur bravoure. Jamais aucun d'eux ne fut condamné à l'exil, aucun ne perdit » l'espérance d'avoir son congé après avoir servi son temps; » enfin, on les menait à l'ennemi pour trouver, dans un combat glorieux, la fin de leur vie ou celle de leur dégradation. » Et nous, à qui l'on n'a d'autre reproche à faire que d'avoir » conservé à la république quelques débris du désastre de » Cannes, nous nous voyons relégués, non seulement loin de » notre patrie et de l'Italie; mais loin de l'ennemi même, condamnés à vieillir dans un exil honteux, qui ne nous laisse » aucun espoir, aucune occasion d'effacer notre opprobre,

» nem, nec virtutis præmium petimus; modò experiri animum, et virtutem exercere liceat: laborem et periculum petimus, ut virorum, ut militum officio fungamur. Bellum in Siciliâ jam alterum annum ingenti dimicatione geritur: urbes alias Pœnus, alias Romanus expugnat: peditum, equitum acies concurrunt: ad Syracusas terrâ marique res geritur: clamorem pugnantium crepitumque armorum exaudimus resides ipsi ac segnes, tanquam nec manus, nec arma habeamus. Servorum legionibus Ti. Sempronius consul toties jam cum hoste signis collatis pugnavit. Operæ pretium habent, libertatem civitatemque. Pro servis saltem ad hoc bellum emptis vobis simus: congredi cum hoste liceat, et pugnando quærere libertatem. Vis tu mari, vis terrâ, vis acie, vis urbibus oppugnandis experiri virtutem? Asperrima quæque ad laborem periculumque deposcimus, ut, quod ad Cannas faciendum fuit, quamprimum fiat; quoniam quidquid postea viximus, id omne destinatum ignominiæ est. »

VII. Sub hæc dicta, ad genua Marcelli procubuerunt. Marcellus id nec juris, nec potestatis suæ esse dixit: senatui scripturum se, omniaque de sententiâ Patrum facturum esse. Hæ litteræ ad novos consules allatæ, ac per eos in senatu recitatæ sunt;

» d'apaiser le ressentiment de nos concitoyens, ou de mourir » avec honneur. Nous ne demandons ni un terme à notre » ignominie, ni des récompenses pour notre mérite ; mais des » épreuves pour notre patience, un exercice pour notre cou» rage, mais des travaux et des périls, pour remplir les devoirs » et d'hommes et de soldats. Voilà déjà la seconde année » qu'une guerre active se fait en Sicile ; des places sont empor» tées, tantôt par les Romains, tantôt par les Carthaginois; il » se livre des combats d'infanterie et de cavalerie ; on se bat » par terre et par mer sous les murs de Syracuse ; et nous, nous » entendons le bruit des armes et les cris des combattants, tan» dis que nous languissons dans une honteuse inaction, comme » si nous étions privés d'armes et de bras. Des légions d'es» claves ont déjà combattu tant de fois sous les drapeaux du » consul T. Sempronius ; et la liberté, le titre de citoyen, ont été » le prix de leur valeur. Employez-nous au moins comme des » esclaves achetés pour cette guerre ; qu'il nous soit permis de » nous mesurer avec les ennemis, et de racheter la liberté les » armes à la main. Est-ce sur terre ou sur mer, est-ce dans les » siéges ou dans les batailles que vous voulez nous mettre à » l'épreuve ? Nous sollicitons comme une faveur les travaux les » plus pénibles, les périls les plus redoutables, heureux d'exé» cuter au plus tôt ce que nous aurions dû faire à Cannes, » puisque, depuis cette fatale journée, chaque instant de notre » vie a été voué à l'ignominie. »

VII. Ce discours achevé, tous se jettent aux pieds de Marcellus. Le général leur répondit que la grâce qu'ils sollicitaient, passait ses pouvoirs ; qu'il en écrirait au sénat, et prendrait ses ordres. En effet, sa lettre parvint aux nouveaux consuls qui en firent lecture dans le sein de cette compagnie. Le résultat de la

consultusque de his litteris ita decrevit senatus : « Militibus qui ad Cannas commilitones suos pu» gnantes deseruissent, senatum nihil videre, cur » respublica committenda sit. Si M. Claudio procon» suli aliter videretur, faceret quod è republicâ fide» que suâ duceret; dum ne quis eorum munere va» caret, neu dono militari virtutis ergo donaretur, » neu in Italiam reportaretur, donec hostis in terrâ » Italiâ esse » Comitia deinde à prætore urbano de senatûs sententiâ plebisque scitu sunt habita; quibus creati sunt quinqueviri muris turribusque reficiendis : et triumviri bini; uni sacris conquirendis, donisque persignandis; alteri reficiendis ædibus Fortunæ et matris Matutæ intra portam Carmentalem, sed et Spei extra portam, quæ priore anno incendio consumptæ fuerant. Tempestates fœdæ fuêre. In Albano monte biduum continenter lapidibus pluit : tacta de cœlo multa; duæ in Capitolio ædes, vallum in castris multis locis supra Suessulam, et duo vigiles exanimati : murus turresque quædam Cumis non ictæ modò fulminibus, sed etiam decussæ. Reate saxum ingens visum volitare : sol rubere solito magis, sanguineoque similis. Horum prodigiorum causâ diem unum supplicatio fuit, et per aliquot dies consules rebus divinis operam dederunt; et per eosdem dies sacrum novemdiale fuit. Cùm Tarentinorum defectio jam diu et in spe Hannibali et in suspicione Romanis esset, causa fortè extrinsecus maturandæ

délibération fut un décret qui portait : « Qu'on ne jugeait point à propos de confier les intérêts de la patrie à des soldats qui avaient abandonné leurs compagnons d'armes aux prises avec l'ennemi ; que, si le proconsul était d'un autre avis, on le laissait le maître d'en user, à leur égard, de la manière qu'il croirait la plus avantageuse à l'état et la plus convenable à son devoir, à condition pourtant, qu'aucun d'eux ne serait exempté des fonctions du service, ne recevrait de récompense militaire, et ne pourrait repasser en Italie, tant que les ennemis n'en seraient pas chassés. » Ensuite le prêteur de la ville, en vertu d'un sénatus-consulte et d'un plébiscite, tint des assemblées dans lesquelles on créa des quinquévirs chargés de faire réparer les murs et les tours de la ville. On y ajouta deux commissions, composées chacune de trois membres : la première eut ordre de faire relever les temples de la Fortune et de Matuta, en deçà de la porte Carmentale, et au-delà, celui de l'Espérance, qui, l'année précédente, avait été la proie des flammes; la seconde, de faire la recherche de tous les effets servant au culte, qu'on avait pu en sauver ou en distraire, et de tenir un registre des offrandes qui leur avaient appartenu, ainsi que de celles qu'on pourrait recueillir. Rome, à cette époque, éprouva d'affreux ouragans. Il plut des pierres durant deux jours sur le mont Albain ; la foudre tomba sur plusieurs édifices, entre autres sur deux temples du Capitole, et en divers endroits du camp de Suessula, où deux factionnaires furent tués sur les retranchements ; à Cumes, le tonnerre frappa et renversa même un mur et des tours ; à Réate, on crut voir voler dans les airs un énorme rocher, et le soleil, d'une rougeur extraordinaire, sembla prendre une couleur de sang. Pour expier ces prodiges, on fit une procession solennelle pendant

ejus intervenit. Phileas Tarentinus, diu jam per speciem legationis Romæ cùm esset, vir inquieti animi, et minimè otium, quo tum diutino senescere videbatur, patientis, aditum sibi ad obsides Tarentinos invenit. Custodiebantmr in atrio Libertatis minore curâ, quia nec ipsis, nec civitati eorum fallere Romanos expediebat. Hos crebris colloquiis sollicitatos, corruptis æditituis duobus, cùm primis tenebris custodiâ eduxisset, ipse comes occulti itineris factus profugit. Luce primâ vulgata per urbem fuga est; missique qui sequerentur, ab Tarracinâ comprehensos omnes retraxerunt: deducti in comitio, virgisque, approbante populo, cæsi, de saxo dejiciuntur.

VIII. Hujus atrocitas pœnæ duarum nobilissimarum in Italiâ Græcarum civitatum (22) animos irritávit, cùm publicè, tum etiam singulos privatim, ut quisque tam fœdè interemptos aut propinquitate, aut amicitiâ contingebat. Ex iis tredecim ferè nobiles juvenes Tarentini conjuraverunt, quorum principes Nico et Philemenus erant. Hi, priusquam ali-

un jour entier. Plusieurs jours de suite, les consuls ne furent occupés que de cérémonies religieuses; et à la même occasion, il se fit une neuvaine. Il y avait déjà long-temps qu'Annibal espérait la défection des Tarentins, et que Rome la craignait, lorsque le hasard fit naître, au dehors de Tarente, un événement qui précipita la révolte. Philéas, citoyen de cette ville, résidait depuis long-temps à Rome, avec une sorte de caractère public. Cet homme, d'un caractère inquiet, et las d'un repos à charge à sa turbulence, trouva moyen de pénétrer auprès des otages que Tarente avait donnés à la république. On les gardait dans le vestibule du temple de la Liberté, mais sans beaucoup de surveillance, parce qu'il n'était ni de leur intérêt, ni de celui de leur patrie, de tromper la confiance des Romains. A la faveur des fréquents entretiens qu'il eut avec eux, il les détermine à s'échapper, gagne deux porte-clefs, fait évader les otages pendant la nuit, et les accompagne dans leur fuite. Au point du jour, le bruit de cette évasion se répand dans toute la ville; on envoie à leur poursuite des gardes qui les atteignent à Terracine et les ramènent à Rome. Conduits dans le Forum, ils y sont, de l'aveu du peuple, battus de verges et précipités de la Roche Tarpéienne.

VIII. L'atrocité d'un pareil châtiment souleva les esprits des deux cités grecques les plus célèbres de l'Italie; et non seulement l'impression qu'il causa fut générale, mais le ressentiment des particuliers s'accrut à proportion des liaisons du sang ou de l'amitié qu'ils avaient avec les victimes d'une si terrible vengeance. De ce nombre, treize jeunes Tarentins des premières familles formèrent une conspiration dont Nicon et Philémène étaient les chefs. Avant de rien entreprendre, les conjurés, jugeant à propos de mettre Annibal dans la confi-

quid moverent, colloquendum cum Hannibale rati, nocte per speciem venandi urbem egressi, ad eum proficiscuntur: et cùm haud procul castris abessent, ceteri silvâ prope viam sese occuluerunt; Nico et Philemenus, progressi ad stationes, comprehensique, ultro id petentes, ad Hannibalem deducti sunt. Qui cùm et causas consilii sui, et, quid pararent, exposuissent; collaudati, oneratique promissis, jubentur, ut fidem popularibus facerent, prædandi causâ (23) se urbe egressos, pecora Carthaginiensium, quæ pastum propulsa essent, ad urbem agere: tutò ac sine certamine id facturos, promissum est. Conspecta ea præda juvenum est; minúsque, iterum ac sæpiùs id eos audere, miraculo fuit. Congressi cum Hannibale rursus, fide sanxerunt, liberos Tarentinos leges suaque omnia habituros, neque ullum vectigal Pœno pensuros, præsidiumve invitos recepturos: prodita præsidia Carthaginiensium fore. Hæc ubi convenerunt, tunc verò Philemenus consuetudinem nocte egrediundi redeundique in urbem frequentiorem facere ( et erat venandi studio insignis ) canesque et alius apparatus sequebatur; captumque ferme aliquid, aut ab hoste ex præparato ablatum reportando, donabat aut præfecto, aut custodibus portarum: nocte maximè commeare, propter metum hostium, credebant. Ubi jam eò consuetudinis adducta res est, ut, quocumque noctis tempore sibilo dedisset signum, porta aperiretur; tempus

dence, sortent nuitamment de la ville, sous prétexte d'une partie de chasse, et se rendent auprès de lui. Arrivés à une certaine distance de son camp, tous les autres se cachent dans une forêt voisine du chemin; Nicon et Philémène poussent jusqu'à la garde avancée, se font prendre et conduire devant Annibal. Le général, instruit de leurs desseins et de leurs motifs, les comble d'éloges, leur fait de magnifiques promesses, et pour mieux persuader à leurs compatriotes qu'ils ne sont sortis que dans l'espoir de faire quelque butin, il leur conseille de chasser devant eux des troupeaux appartenant aux Carthaginois, et qui, pour le moment, paissaient dans la campagne, ajoutant qu'ils ne rencontreraient, à leur retour, point d'obstacle ni de résistance. Les jeunes gens affectèrent de mettre ce butin en évidence, de sorte qu'on s'étonna moins de les voir faire une seconde et plusieurs autres tentatives. Dans leur seconde entrevue avec Annibal, il fût stipulé que les Tarentins conserveraient leurs lois, leurs biens et leur liberté; qu'ils ne payeraient aucun tribut à Carthage, et ne recevraient de garnison que de leur aveu; mais que les garnisons romaines seraient remises au pouvoir des Carthaginois. La convention faite, Philémène, connu d'ailleurs pour un grand chasseur, rend encore plus fréquentes ses sorties et ses rentrées nocturnes; il se fait suivre d'une meute nombreuse, et de tout l'appareil de la chasse, ne manque jamais de revenir avec quelque capture ou due au hasard, ou mise à sa portée par l'ennemi, et distribue le butin au commandant du poste ou aux gardes des portes, qui se persuadent que la crainte des ennemis l'oblige seule à choisir la nuit pour ses allées et venues. Quand les sentinelles furent accoutumées à ce manège, au point de lui ouvrir les portes au premier coup de sifflet, Annibal jugea qu'il était temps d'agir.

agendæ rei Hannibali visum est. Tridui viam aberat; ubi, quò minùs mirum esset, uno eodemque loco stativa eum tamdiu habere, ægrum simulabat. Romanis quoque, qui in præsidio Tarenti erant, suspecta esse jam segnis mora ejus desierat.

IX. Ceterùm postquam Tarentum ire constituit, decem millibus peditum atque equitum, quos in expeditione velocitate corporum ac levitate armorum aptissimos esse ratus est, electis, quartâ vigiliâ noctis signa movit; præmissisque octoginta ferè Numidis equitibus præcepit, ut discurrerent circa vias, perlustrarentque omnia oculis, ne quis agrestium procul spectator agminis falleret; prægressos retraherent, obvios occîderent, ut prædonum magis, quàm exercitûs, accolis species esset: ipse, raptim agmine acto, quindecim ferme millium spatio castra ab Tarento posuit: et, ne ibi quidem nunciato, quò pergerent (24), tantùm convocatos milites monuit, viâ omnes irent; nec diverti quemquam, aut excedere ordinem agminis paterentur; et imprimis intenti ad imperia accipienda essent; neu quid nisi ducum jussu facerent: se in tempore editurum, quæ vellet agi. Eâdem ferme horâ Tarentum fama pervenerat, Numidas equites paucos populari agros, terroremque latè agrestibus injecisse. Ad quem nuncium nihil ultrà motus præfectus Romanus, quàm ut partem equitum postero die luce primâ juberet exire ad arcendum populationibus hostem: in cetera

Son camp était à trois journées de la ville ; et pour qu'on fût moins surpris de le voir séjourner si long-temps dans le même endroit, il feint d'être malade. Les Romains eux-mêmes qui étaient en garnison à Tarente, cessent de prendre ombrage d'une si longue inaction.

IX. Mais lorsque l'invasion de Tarente fut décidée, Annibal choisit dans toute son armée les dix mille hommes, tant de pied que de cheval, les plus lestes, et que la légèreté de leurs armes rendait les plus propres à cette expédition, et se mit en marche à la quatrième veille de la nuit ; environ quatre-vingts cavaliers numides prennent les devants, avec ordre de battre la campagne, et de ne laisser échapper aucun villageois qui puisse aller donner avis de leur marche ; de forcer à rétrograder ceux qui les auraient précédés, ou de tuer ceux qu'ils rencontreraient, afin que ceux des habitants qui bordaient la route les prissent pour une troupe de fourrageurs plutôt que pour l'avant-garde d'une armée en règle. Pour lui, après une marche rapide, il vient camper à quinze milles de Tarente ; là il rassemble ses soldats ; et, sans les mettre dans le secret, se borne à leur recommander de suivre la grande route en corps d'armée, sans que personne puisse s'écarter ou sortir des rangs, surtout de se tenir prêts à recevoir les ordres de leurs chefs, de n'agir que par leur impulsion, se réservant de leur faire connaître ses dernières intentions quand il en serait temps. A peu près à la même heure, le bruit s'était répandu dans Tarente, qu'un petit corps de cavalerie numide ravageait le pays, et portait au loin l'épouvante parmi les habitants de la campagne. Cet avis fit si peu d'impression sur le commandant de la garnison romaine, qu'il se contenta de faire sortir le lendemain, au point du jour, une partie de sa cavalerie, pour repousser les fourrageurs. Du reste,

adeò nihil ob id intenta cura est, ut contrà pro argumento fuerit illa procursatio Numidarum, Hannibalem exercitumque castris non movisse. Hannibal concubiâ nocte movit: dux Philemenus erat, cum solito captæ venationis onere: ceteri proditores ea, quæ composita erant, exspectabant. Convenerat autem, ut Philemenus, portulâ assuetâ venationem inferens, armatos induceret; parte aliâ portam Temenida adiret Hannibal. Ea mediterraneâ regione (25) Orientem spectabat: aliquantum intra mœnia includuntur. Cùm portæ appropinquaret, editus ex composito ignis ab Hannibale est, refulsitque; idem redditum ab Nicone signum: exstinctæ deinde utrimque flammæ sunt. Hannibal silentio ducebat ad portam. Nico ex improviso adortus sopitos vigiles in cubilibus suis obtruncat, portamque aperit. Hannibal cum peditum agmine ingreditur, equites subsistere jubet; ut, quò res postulet, occurrere libero campo possent. Et Philemenus portulæ parte aliâ quâ commeare assuerat, appropinquabat: nota vox ejus et familiare jam signum cùm excitasset vigilem, dicentis, vix sustinere grandis bestiæ onus, portula aperitur: inferentes aprum duos juvenes secutus ipse cum expedito venatore, vigilem, incautiùs miraculo magnitudinis in eos, qui ferebant, versum, venabulo trajicit: ingressi deinde triginta ferè armati, ceteros vigiles obtruncant, refringuntque portam proximam; et agmen

sa vigilance n'en fut pas plus active, et tout l'effet de cette reconnaissance fut de lui persuader que ce n'était qu'une excursion de maraudeurs, et qu'Annibal était resté dans son camp avec toute son armée. Vers le milieu de la nuit, le général Carthaginois partit, ayant pour guide Philémène, qui faisait porter sa chasse comme à l'ordinaire : le reste des conjurés attendait en silence l'exécution des mesures déjà concertées. Or, on était convenu que Philémène, en entrant avec sa chasse, introduirait les gens armés par le guichet, tandis qu'Annibal s'approcherait d'un autre côté de la porte Téménide, qui regardait l'orient, du côté de la terre. Nicon devait s'embusquer parmi les tombeaux qui étaient entre la ville et les murailles. Lorsqu'on fut près de la porte, Annibal fit paraître un feu auquel Nicon répondit par le même signal, et ces feux furent aussitôt éteints de part et d'autre. Annibal continue de s'avancer en silence; tout à coup Nicon surprend les gardes endormis, les égorge dans leurs lits même, et ouvre la porte. Annibal entre avec un corps d'infanterie, et donne ordre à sa cavalerie de faire halte, afin d'avoir le champ libre pour se porter partout au besoin. D'un autre côté, Philémène approchait de la porte par laquelle il avait coutume d'entrer et de sortir, et crie que cette fois sa chasse est si pesante qu'il a peine à la porter. A sa voix, comme au signal usité, le garde s'éveille et ouvre le guichet, et Philémène entre, suivant deux des siens qui portaient un énorme sanglier, et accompagné d'un autre chasseur, dont aucun fardeau ne gênait les mouvements. Et, pendant que la sentinelle, le visage tourné vers les porteurs, admire sans défiance la taille monstrueuse de l'animal, il la perce de son épieu. Ensuite trente soldats se précipitant sur ses pas, massacrent le reste des gardes et brisent la porte voisine. Sans

sub signis confestim irrupit: inde cum silentio in forum ducti, Hannibali sese conjunxerunt. Cum duobus millibus Gallorum Pœnus, in tres divisis partes, per urbem dimittit Tarentinos (26), et itinera quàm maximè frequentia occupare jubet: tumultu orto, Romanos passim cædi, oppidanis parci: sed, ut fieri id posset, præcipit juvenibus Tarentinis, ut, ubi quem suorum procul vidissent, quiescere et silere, ac bono animo esse juberent.

X. Jam tumultus erat clamorque, qualis esse in captâ urbe solet; sed quid rei esset, nemo satis pro certo scire. Tarentini Romanos ad diripiendam urbem credere coortos; Romanis seditio aliqua cum fraude videri ab oppidanis mota. Præfectus primo excitatus tumultu (27), in portum effugit: inde, acceptus scaphâ, in arcem circumvehitur. Terrorem et tuba audita ex theatro faciebat: nam et romana erat, à proditoribus ad hoc ipsum præparata; et inscienter à Græco inflata, quis, aut quibus signum daret, incertum efficiebat. Ubi illuxit, et Romanis Punica et Gallica arma cognita, tum dubitationem exemerunt; et Græci Romanos passim cæde stratos cernentes, ab Hannibale captam urbem senserunt. Postquam lux certior erat, et Romani, qui cædibus superfuerant, in arcem confugerant, conticescebatque paulatim tumultus, tum Hannibal Tarentinos sine armis convocari jubet. Convenêre om-

perdre de temps, l'armée entre enseignes déployées, et marche en silence vers le Forum, pour y joindre Annibal. Deux mille Gaulois, divisés en trois corps, et guidés par les Tarentins, ont ordre de se répandre dans la ville, de s'emparer des rues les plus fréquentées; puis, au premier mouvement, de faire main basse sur les Romains et d'épargner les habitants; mais pour rendre plus facile l'exécution de cet ordre, Annibal recommande aux jeunes Tarentins, du plus loin qu'ils apercevraient quelqu'un de leurs compatriotes, de les exhorter à se tenir en repos, à garder le silence, et à conserver une entière sécurité.

X. Déjà la ville était en tumulte, déjà l'on entendait des cris, comme dans une place prise d'assaut; mais la cause d'un si grand désordre n'était encore connue de personne. Les Tarentins s'imaginent que ce sont les Romains qui ont formé le complot de les piller; les Romains voient dans ces mouvements séditieux le projet de les surprendre. Éveillé au premier bruit, le gouverneur gagne le port, se jette dans un esquif, et se réfugie dans la citadelle. La terreur s'augmentait encore par les sons de la trompette qu'on entendait du théâtre élevé dans la place publique. C'était une trompette romaine, et les conjurés s'en étaient munis à dessein de donner le change; mais comme elle était embouchée par un Grec, qui ne savait pas en faire usage, il était impossible de discerner qui s'en servait, et à qui ce signal s'adressait. La première clarté du jour, en donnant aux Romains la faculté de reconnaître les armes des Carthaginois et des Gaulois, ne leur laissa plus de doute sur la trahison; et les Grecs, en voyant les rues jonchées de Romains, en conclurent qu'Annibal était maître de Tarente. Dès qu'il fit plus grand jour, dès que les Romains échappés au

nes, præterquam qui, cedentes in arcem Romanos, ad omnem adeundam simul fortunam prosecuti fuerant. Ibi Hannibal, benignè allocutus Tarentinos, testatusque quæ præstitisset civibus eorum, quos ad Trasimenum aut ad Cannas cepisset, simul in dominationem superbam Romanorum invectus, recipere se in domos suas quemque jussit, et foribus nomen suum inscribere: se domos eas, quæ inscriptæ non essent, signo extemplo dato, diripi jussurum. Si quis in hospitio civis Romani (vacuas (28) autem tenebant domos) nomen inscripsisset, eum se pro hoste habiturum. Concione dimissâ, cùm titulis notatæ fores discrimen pacatæ ab hostili domo fecissent, signo dato, ad diripienda hospitia Romana passim discursum est; et fuit prædæ aliquantum.

XI. Postero die ad oppugnandam arcem ducit; quam cùm et à mari, quo in peninsulæ modum pars major circumluitur, præaltis rupibus, et ab ipsâ urbe muro et fossâ ingenti septam videret, eóque nec vi, nec operibus expugnabilem esse; ne aut seipsum, curâ tuendi Tarentinos, à majoribus rebus moraretur, aut in relictos sine valido præsidio Tarentinos impetum ex arce, cùm vellent, Romani facerent,

carnage se furent retirés dans la citadelle, comme le tumulte commençait à s'apaiser, Annibal fit convoquer les Tarentins, sans armes, en assemblée générale. Ils s'y rendirent en foule, à l'exception de ceux qui, fidèles aux Romains, s'étaient jetés avec eux dans la citadelle, pour y courir la même fortune. Annibal, après de grandes démonstrations de bienveillance, eut soin de rappeler les obligations que lui avaient ceux de leurs concitoyens qu'il avait faits prisonniers aux journées de Trasimène et de Cannes, fit une violente invective contre la domination tyrannique des Romains, et finit par inviter les Tarentins à se retirer chacun dans ses foyers, et à placer leurs noms sur la porte de leurs demeures, parce qu'il allait donner le signal de piller toutes celles qui ne porteraient point d'inscription. Il ajouta qu'il traiterait en ennemi quiconque écrirait des noms sur les logements des Romains qui habitaient en leur particulier. L'assemblée congédiée, à la faveur de cette sauve-garde qui distinguait les maisons de leurs hôtes de celles de leurs ennemis, les Carthaginois n'attendirent que le signal pour se répandre dans la ville, et piller les habitations des Romains, où ils trouvèrent un butin assez considérable.

XI. Le lendemain, Annibal mena ses troupes à l'attaque de la citadelle; mais il s'aperçut bientôt que, défendue par des rocs escarpés du côté de la mer qui l'entoure presque en forme de presqu'île, et du côté de la terre par un mur et un large fossé, elle était à l'abri d'un coup de main, et ne pouvait être prise que par un siége régulier. Ainsi, pour ne pas courir le risque, ou d'ajourner de plus grandes entreprises, en restant pour défendre Tarente, ou de laisser les Tarentins sans une garnison suffisante pour contenir les sorties des Romains enfermés dans la citadelle, il résolut de la séparer de la ville par un retranche-

vallo urbem ab arce intersepire statuit, non sine illâ etiam spe, cum prohibentibus opus Romanis manum posse conseri; et, si ferociùs procucurrissent, magna cæde ita attenuari præsidii vires ut facilè per se ipsi Tarentini urbem ab iis tueri possent. Ubi cœptum opus est, patefactâ repentè portâ, in munientes impetum fecerunt Romani, pellique se statio passa est, quæ pro opere erat, ut successu cresceret audacia, pluresque et longiùs pulsos persequerentur. Tum signo dato coorti undique Pœni sunt, quos instructos ad hoc Hannibal tenuerat; nec sustinuêre impetum Romani, sed ab effusâ fugâ loci angustiæ eos, impeditaque alia opere jam cœpto, alia apparatu operis, morabantur: plurimi in fossam præcipitavêre, occisique sunt plures in fugâ, quàm in pugnâ. Inde et opus nullo prohibente fieri cœptum. Fossa ingens ducta, et vallum intra eam erigitur; modicoque post intervallo murum etiam eâdem regione addere parat, ut vel sine præsidio tueri se adversùs Romanos possent. Reliquit tamen modicum præsidium, simul ut in faciendo muro adjuvaret: ipse, profectus cum ceteris copiis, ad Galesum flumen (29) [ quinque millia ab urbe abest ] posuit castra. Ex iis stativis regressus ad inspiciendum opus, quod aliquantùm opinione ejus celeriùs creverat, spem cepit etiam arcem expugnari posse. Et est non altitudine, ut cetera (30), tuta, sed loco plano posita, et ab urbe muro tantùm ac fossâ di-

vient : il se flattait d'ailleurs que les Romains ne manqueraient pas de sortir pour troubler les travailleurs, ce qui amènerait un engagement; et que, si leur ardeur les emportait trop loin, il serait possible de faire éprouver à la garnison une perte considérable, et de la réduire au point que les Tarentins fussent en état de se défendre par leurs propres forces. En effet, à peine les travaux étaient commencés, que les Romains, ouvrant tout à coup leurs portes, fondirent sur les ouvriers; le détachement qui couvrait ces travaux se laissa repousser à dessein, pour que le succès accrût l'audace des assaillants, et en entraînât un plus grand nombre à la poursuite des fuyards. Mais, au signal convenu, les Carthaginois embusqués par Annibal se lèvent brusquement, et chargent les Romains qui ne peuvent résister à ce choc impétueux. La retraite, que gêne l'espace très resserré du terrain, est encore retardée par les ouvrages déjà sur pied et par les matériaux qui encombrent la place; la plupart se précipitent dans le fossé, et il en périt plus dans la fuite que dans le combat. De ce moment, les travaux n'éprouvèrent plus d'interruption. On creusa un large fossé au-delà duquel on éleva un retranchement; et à quelque distance, Annibal donna ordre de bâtir un mur du même côté, pour que les habitants pussent se défendre contre les Romains, sans aucun secours étranger. Il leur laissa cependant une faible garnison, qui devait en même temps aider à la construction du mur; ensuite il partit avec le reste de ses troupes pour aller camper sur les bords du fleuve Galèse, à cinq milles de Tarente. Revenu quelques jours après pour inspecter les ouvrages, et les trouvant plus avancés qu'il ne pensait, il conçut l'espérance de s'emparer même de la citadelle. En effet, ce n'est pas, comme ailleurs, la hauteur de son

visa. Cùm jam machinationum omni genere et operibus oppugnaretur, missum à Metaponto præsidium Romanis fecit animum, ut nocte ex improviso opera hostium invaderent. Alia disjecerunt, alia igni corruperunt; isque finis Hannibali fuit eâ parte arcem oppugnandi. Reliqua erât in obsidione spes, nec ea satis efficax, quia arcem tenentes, quæ in peninsulâ posita imminet faucibus portûs, mare liberum habebant; urbs contrà exclusa maritimis commeatibus, propiúsque inopiam erant obsidentes, quàm obsessi. Hannibal convocatis principibus Tarentinorum, omnes præsentes difficultates exposuit: « Ne» que arcis tam munitæ expugnandæ viam cernere, » neque in obsidione quidquam habere spei, donec » mari potiantur hostes. Quòd si naves sint, quibus » commeatus invehi prohibeant; extemplo aut abs» cessuros, aut dedituros se hostes. » Assentiebantur Tarentini; ceterùm ei, qui consilium afferret, opem quoque in eam rem afferendam esse, censebant. « Punicas enim naves ex Siciliâ accitas id posse » facere: suas, quæ sinu exiguo intus inclusæ es» sent, cùm claustra portûs hostis haberet, ecquem » ad modum inde in apertum mare evasuras? — Eva» dent, inquit Hannibal. Multa quæ impedita na» turâ sunt, consilio expediuntur. Urbem in campo » sitam habetis: planæ et satis latæ viæ patent in » omnes partes. Viâ, quæ in portum per mediam ur» bem ad mare transmissa est (31), plaustris trans-

assiette qui en fait la force : située en plaine, elle n'est séparée de la ville que par un mur et un fossé. Déjà des machines de toute espèce commençaient à la battre en ruine, lorsqu'un renfort arrivé de Métapont aux Romains, leur inspira la hardiesse d'attaquer les travaux pendant la nuit. A la faveur de cette sortie inopinée, ils en brûlèrent une partie et détruisirent le reste : Annibal se vit donc obligé de renoncer à toute attaque de ce côté-là. Il n'y avait plus d'espérance que dans un siége en formes, qui même ne promettait pas grand succès ; car la position de la citadelle, qui, placée dans une presqu'île, commande l'entrée du port, lui assurait la liberté des communications par mer, comme elle privait la ville de tout secours maritime ; de sorte que la famine était plus à craindre pour les assiégeants que pour les assiégés. Annibal ayant donc convoqué les principaux citoyens de Tarente, leur expose toutes les difficultés de l'entreprise. « Si d'un côté il lui paraissait impossible d'emporter d'assaut une place si bien fortifiée, de l'autre il ne voyait pas jour à réussir par un siége régulier, tant que les ennemis seraient maîtres de la mer. Au lieu que, si l'on avait des vaisseaux pour intercepter les convois qui leur viendraient, ils seraient bientôt forcés d'évacuer la place ou de se rendre. » Les Tarentins reconnurent la justesse de ces réflexions ; « mais personne, répondirent-ils, n'étaient plus en état d'effectuer cette mesure que celui qui leur en donnait l'avis. L'exécution en était possible pour les vaisseaux carthaginois que le général ferait venir de Sicile ; mais leurs galères, enfermées dans un bassin étroit, tandis que l'entrée du port était au pouvoir de l'ennemi, quelle issue trouver pour leur faire gagner la haute mer ? » — « Je leur en ouvrirai la route, répartit Annibal. Beau-
» coup d'entreprises paraissent difficiles au premier coup-d'œil,

» veham naves haud magnâ mole (32). Et mare nos» trum erit, quo nunc hostes potiuntur, et illinc » mari, hinc terrâ circumsidebimus arcem : immo » brevi, aut relictam ab hostibus, aut cum ipsis hos» tibus capiemus. » Hæc oratio non spem modò effectûs, sed ingentem etiam ducis admirationem fecit. Contracta extemplo undique plaustra, junctaque inter se : et machinæ ad subducendas naves admotæ, munitumque iter, quò faciliora plaustra minorque moles in transitu esset. Jumenta inde et homines contracti, et opus impigre cœptum; paucosque post dies classis instructa ac parata circumvehitur arcem, et ante os ipsum portûs ancoras jacit. Hunc statum rerum Hannibal Tarenti reliquit, regressus ipse in hiberna. Ceterùm, defectio Tarentinorum, utrùm priore anno, an hoc, facta sit, in diversum auctores trahunt : plures propioresque ætate memoriæ rerum hoc anno tradunt factam.

XII. Romæ consules prætoresque usque ante diem quintum Kalendas Maias Latinæ (33) tenuerunt : eo die perpetrato sacro in monte, in suas quisque provincias proficiscuntur. Religio deinde nova objecta est ex carminibus Marcianis. Vates hic Marcius illustris fuerat, et cùm conquisitio priore anno ex

» qui s'aplanissent à force d'art et d'industrie. Votre ville est » située en plaine; les rues en sont de niveau, bien percées et » d'une largeur suffisante. Par celle qui traverse Tarente et qui » va du port à la mer, je ferai sans peine transporter vos vais- » seaux sur des voitures; alors nous serons, à notre tour, » maîtres de la mer, et bientôt l'ennemi, investi des deux côtés, » nous abandonnera la citadelle, ou par une prompte retraite, » ou en se rendant lui-même à discrétion. » Cet expédient leur inspira, avec l'espoir du succès, une haute admiration pour le général qui l'avait imaginé. Aussitôt on ramasse de tous côtés des voitures que l'on joint ensemble; on tire les vaisseaux du bassin au moyen des machines usitées, et l'on fait aplanir les rues, pour que les chariots soient plus roulants et rencontrent moins d'obstacles. Ensuite, on rassemble force travailleurs, force chevaux de trait, et l'on se met à l'œuvre avec tant d'ardeur, qu'en peu de jours une flotte bien équippée fit le tour de la citadelle, et vint jeter l'ancre à l'entrée même du port. Annibal, après avoir mis les affaires de Tarente en si bon état, retourna dans ses quartiers d'hiver. Au reste, les historiens ne sont pas d'accord sur l'année où arriva la défection des Tarentins, si ce fut cette année ou la précédente : le plus grand nombre et les plus voisins des événements la placent tous à la première époque.

XII. Les féries latines retinrent à Rome les consuls et les préteurs jusqu'au cinquième jour des calendes de mai (*a*). Ce jour-là même, après avoir fait sur le mont Albain les sacrifices d'usage, ils partirent pour se rendre chacun dans son département. Ensuite, la superstition s'alarma des prédictions

(*a*) 25e, d'avril.

senatusconsulto talium librorum fieret, in M. Atilii prætoris urbani, qui eam rem agebat, manus venerant: is protinus novo prætori Sullæ tradiderat. Ex hujus Marcii duobus carminibus, alterius post rem actam editi cum rato auctoritas eventu, alteri quoque, cujus nondum tempus venerat, afferebat fidem. Priore carmine Cannensis prædicta clades in hæc ferme verba erat: « Amnem, Trojugena, Cannam (34), » Romane, fuge: ne te alienigenæ cogant in campo » Diomedis (35) conserere manus. Sed neque credes » tu mihi, donec complêris sanguine campum; mul- » taque millia occisa tua deferat amnis in pontum » magnum ex terrâ frugiferâ; piscibus atque avibus » ferisque, quæ incolunt terras iis fuat esca caro » tua: nam mihi ita Jupiter fatus est. » Et Diomedis Argivi campos, et Cannam flumen, qui militaverant in iis locis, juxtà atque ipsam cladem agnoscebant. Tum alterum carmen recitatum, non eò tantùm obscurius, quia incertiora futura præteritis sunt, sed perplexius etiam scripturæ genere (36). « Hos- » tem, Romani, si expellere vultis, vomicamque, » quæ gentium venit longè, Apollini vovendos cen- » seo ludos, qui quotannis comiter Apollini fiant: » cùm populus dederit ex publico partem, privati » utì conferant pro se suisque. Iis ludis faciendis » præerit prætor is qui jus populo plebeique dabit » summum. Decemviri Græco ritu hostiis sacra fa- » ciant. Hæc si rectè faxitis, gaudebitis semper,

d'un devin fameux, nommé Marcius. L'année d'avant, lorsqu'un sénatus-consulte avait chargé M. Atilius, alors préteur, de faire la perquisition de ces sortes d'ouvrages, les poésies de ce devin étaient tombées entre les mains de ce magistrat qui les avait remises au nouveau préteur Sulla. De ces deux prédictions, l'une, justifiée par l'événement qui en avait précédé la publication, donnait du poids à l'autre, dont l'époque n'était point encore venue. La première annonçait la défaite de Cannes à peu près en ces termes : « Descendant des Troyens, fuis les » bords de Cannes, et garde que des étrangers ne te forcent à » combattre dans les plaines de Diomède. Mais tu n'en croiras » mes prophéties que lorsque ces plaines auront été arrosées de » ton sang, que lorsque cette même rivière portera, de la terre » fertile au sein de la vaste mer, les corps sanglants de plusieurs » milliers de tes concitoyens, pour servir de pâture aux pois- » sons, aux oiseaux et aux animaux carnaciers. Tel est l'arrêt » des destins que m'a révélé le grand Jupiter. » Or, ceux qui avaient fait la guerre dans ces contrées, connaissaient les plaines de Diomède et la rivière de Cannes, aussi bien que la défaite même. La seconde prédiction, dont on fit lecture dans le sénat, était encore plus obscure, non seulement parce que l'avenir est plus incertain que le passé, mais encore parce qu'elle était conçue en termes plus énigmatiques. « Romain, disait-elle, si » tu veux chasser l'ennemi, et le fléau qui te vient des extré- » mités du monde, je te conseille de vouer au dieu de Delphes » des jeux annuels et de les célébrer tous les ans avec dévotion, » en partie aux frais du public, en partie aux frais des parti- » culiers. Fais présider à la célébration de ces jeux le préteur » qui sera chargé de rendre la justice au peuple. Ordonne aux » décemvirs d'offrir des sacrifices avec les rits des Grecs. Si tu

» fietque res vestra melior : nam is divus exstinguet » perduelles vestros, qui vestros campos pascunt » placidè. » Ad id carmen explanandum diem unum sumpserunt : postero die senatusconsultum factum est, ut decemviri libros, de ludis Apollini reque divinâ faciundâ, inspicerent. Ea cùm inspecta relataque ad senatum essent, censuerunt Patres : « Apollini ludos vovendos faciundosque : et, quando ludi » facti essent, duodecim millia æris prætori ad rem » divinam, et duas hostias majores dandas. » Alterum senatusconsultum factum est, « Ut decemviri » sacra Græco ritu facerent, hisque hostiis : Apollini » bove aurato et capris duabus albis (37) auratis, » Latonæ bove feminâ auratâ. » Ludos prætor in circo maximo cùm facturus esset, edixit, ut populus per eos ludos stipem Apollini quantam commodum esset, conferret. Hæc est origo ludorum Apollinarium ; victoriæ, non valetudinis ergo, ut plerique rentur, votorum factorumque. Populus coronatus spectavit : matronæ supplicavêre : vulgò apertis januis in propatulis epulati sunt, celeberque dies omni cæremoniarum genere fuit.

XIII. Cùm Hannibal circa Tarentum, consules ambo in Samnio essent, sed circumsessuri Capuam viderentur ; quod malum diuturnæ obsidionis esse solet, jam famem Campani sentiebant, quia semen-

» suis ponctuellement ces avis, tes affaires prendront un tour » plus heureux, et tu jouiras d'une prospérité non interrompue; » car ce Dieu exterminera ces ennemis qui dévorent en pleine » sécurité la substance de tes champs fertiles. » On passa un jour entier à interpréter cette prophétie. Le lendemain, un sénatus-consulte chargea les décemvirs de consulter les livres Sibyllins, au sujet des jeux et des sacrifices qu'on pourrait faire en l'honneur d'Apollon. Sur leur rapport, cette compagnie fut d'avis « de vouer et célébrer des jeux à Apollon, et immédiatement après la célébration de ces jeux, de délivrer au préteur de la ville douze mille livres d'airain pour sacrifier de grandes victimes avec tout l'appareil convenable. » Un second décret portait « que les décemvirs feraient des sacrifices selon les rits des Grecs, et immoleraient au dieu un bœuf aux cornes dorées, à Diane deux chèvres blanches aux cornes dorées, et une vache aux cornes dorées à Latone leur mère. » Le préteur, au moment de faire célébrer ces jeux dans le grand cirque, rendit une ordonnance qui enjoignait au peuple de contribuer pendant la fête même, chacun selon ses moyens, aux frais de cette solennité. Telle est l'origine des jeux d'Apollon, institués pour obtenir la victoire, et non pas, comme plusieurs l'ont cru, la cessation d'une épidémie. Le peuple y assista la couronne sur la tête; les dames romaines firent des prières publiques; des tables furent dressées devant les rues, et chacun prit son repas devant la porte de sa maison; enfin, ce jour fut solennisé par toutes sortes de cérémonies religieuses.

XIII. Pendant qu'Annibal séjournait aux environs de Tarente, les deux consuls étaient dans le Samnium, occupés aux préparatifs du siége de Capoue; et comme les armées romaines avaient empêché les Campaniens d'ensemencer leurs terres, la

tem facere prohibuerant eos Romani exercitus. Itaque legatos ad Hannibalem miserunt, orantes, ut, priusquam consules in agros suos educerent legiones, viæque omnes hostium præsidiis insiderentur, frumentum ex propinquis locis convehi juberet Capuam. Hannibal, Hannonem ex Bruttiis cum exercitu in Campaniam transire, et dare operam, ut frumenti copia fieret Campanis, jussit. Hanno ex Bruttiis profectus cum exercitu, vitabundus castra hostium consulesque, qui in Samnio erant, cùm Benevento jam appropinquaret, tria passuum millia ab ipsâ urbe loco edito castra posuit: inde ex sociis circà populis, quò æstate comportatum erat, devehi frumentum in castra jussit, præsidiis datis, quæ commeatus eos prosequerentur. Capuam inde nuncium misit, quâ die in castris ad accipiendum frumentum præstò essent, omni undique genere vehiculorum jumentorumque ex agris contracto. Id, pro ceterâ socordiâ negligentiâque, à Campanis actum: paulò plus quadringenta vehicula missa, et pauca præterea jumenta: ob id castigatis ab Hannone, quòd ne fames quidem, quæ mutas accenderet bestias, curam eorum stimulare posset, alia prodicta dies (38) ad frumentum majore apparatu petendum. Ea omnia, sicut acta erant, cùm enunciata Beneventanis essent, legatos decem extemplo ad consules (circa Bovianum castra Romanorum erant) miserunt. Qui cùm, auditis quæ ad Capuam agerentur,

ville, sans être encore investie, commençait à éprouver les atteintes de la famine, comme si elle eût déjà soutenu un long siége. Ils envoyèrent donc une députation prier Annibal de faire transporter du blé de tout le pays d'alentour dans Capoue, avant que les consuls conduisissent les légions romaines sur leur territoire, et que les ennemis occupassent tous les chemins. Hannon reçut d'Annibal ordre de passer avec son armée de l'Abruzze dans la Campanie, et de prendre des mesures pour approvisionner Capoue. En conséquence, ce général partit avec ses troupes, sut éviter habilement les camps ennemis et les consuls qui étaient dans le Samnium, et déjà proche de Bénévent, vint camper sur une hauteur à trois milles de la place. De là il fit voiturer dans son camp tout le blé qui, récolté l'été précédent, avait été emmagasiné dans les villes des peuples alliés, et protéger ces convois par de forts détachements. Ensuite il dépêcha un courier à Capoue pour indiquer aux habitants le jour où ils pourraient venir dans son camp prendre ces blés, en leur recommandant de ramasser toutes les voitures et toutes les bêtes de somme des campagnes circonvoisines. Les Campaniens se conduisirent, en cette occasion, avec leur nonchalance et leur indolence accoutumées. Ils envoyèrent environ quatre cents voitures avec un très petit nombre de bêtes de somme. Tant d'insouciance leur valut une vive réprimande de Hannon; il leur reprocha que la faim même qui anime la brute ne pouvait les réveiller de leur engourdissement, et leur assigna un autre jour, pour venir prendre du blé avec un plus grand nombre de chariots. Les habitants de Bénévent, instruits de tous ces détails, envoyèrent aussitôt dix députés aux consuls dans leur camp de Bovianum. Sur ces renseignements, il fut convenu entre eux que l'un d'eux entrerait en Campanie; et

inter se comparassent, ut alter in Campaniam exercitum duceret; Fulvius, cui ea provincia obvenerat, profectus, nocte Beneventi mœnia est ingressus. Ex propinquo cognoscit, Hannonem cum exercitûs parte profectum frumentatum: per quæstorem Campanis datum frumentum: duo millia plaustrorum, inconditam inermemque aliam turbam, advenisse: per tumultum ac trepidationem omnia agi, castrorumque formam, et militarem ordinem, immixtis agrestibus iis ex terris, sublatum. His satis compertis, consul militibus edicit, signa tantùm armaque in proximam noctem expedirent: castra Punica oppugnanda esse. Quartâ vigiliâ profecti, sarcinis omnibus impedimentisque Beneventi relictis, paulò ante lucem cùm ad castra pervenissent, tantùm pavoris injecerunt, ut, si in plano castra posita essent, haud dubiè primo impetu capi potuerint: altitudo loci, et munimenta defenderunt, quæ nullâ ex parte adiri, nisi arduo ac difficili adscensu, poterant.

XIV. Luce primâ prælium ingens accensum est; nec vallum modò tutantur Pœni, sed, ut quibus locus æquior esset, deturbant nitentes per ardua hostes. Vicit tamen omnia pertinax virtus, et aliquot simul partibus ad vallum ac fossas perventum est, sed cum multis vulneribus, ac militum pernicie. Itaque convocatis tribunis militum consul, « Absistendum temerario incepto, » ait: « tutius sibi videri, reduci eo die exercitum Beneventum: dein

Fulvius, à qui cette mission échut, se rendit de nuit à Bénévent. A cette proximité, il apprend d'une manière plus positive que Hannon s'est mis en campagne avec une partie de ses troupes, pour faire des réquisitions de blés; que son questeur est chargé d'en distribuer aux Campaniens ; que deux mille chariots sont arrivés au camp sous la conduite d'une troupe confuse et sans armes; que le tumulte et le désordre sont extrêmes, et que le grand nombre de villageois mêlés avec les soldats, a fait disparaître toutes les formes et toutes les précautions de la discipline militaire. Le consul, bien instruit de toutes ces particularités, ordonne aux siens de tenir prêts pour la nuit suivante leurs armes et leurs drapeaux qui leur suffiront pour attaquer le camp des Carthaginois. Les Romains donc, laissant tout leur bagage à Bénévent, partent vers la quatrième heure de la nuit, arrivent avant le jour au camp ennemi, où cette brusque apparition jette une telle épouvante, que, si ce camp eût été en rase campagne, ils l'auraient emporté du premier assaut; mais la hauteur et l'escarpement du lieu où il était assis, joints aux ouvrages dont on l'avait fortifié, le mirent à l'abri de cette surprise.

XIV. Au point du jour, il s'engagea un combat opiniâtre, et les Carthaginois, non seulement défendirent leurs retranchements, mais, favorisés par l'avantage du terrain, culbutèrent l'ennemi sur la pente escarpée qu'il gravissait avec effort. Toutefois la bravoure obstinée des Romains triompha de tous les obstacles; ils franchirent le fossé et forcèrent en plusieurs endroits les palissades; mais ce ne fut pas sans avoir beaucoup de morts et de blessés. Alors le consul appelle les tribuns et leur dit : « qu'il faut renoncer à une entreprise téméraire; que le parti le plus sûr est de retourner ce jour même à Bénévent;

» postero castris se hostium jungi (39), ne exire » inde Campani, neve Hanno regredi posset. Id quò » faciliùs obtineatur, collegam quoque et exercitum » ejus se acciturum, totumque eò versuros bellum. » Hæc consilia ducis, cùm jam receptui caneret, clamor militum, aspernantium tam segne imperium disjecit. Proxima portæ hostium erat cohors Peligna; cujus præfectus Vibius Accuæus arreptum vexillum trans vallum hostium trajecit. Exsecratus inde seque et cohortem, si ejus vexilli hostes potiti essent, princeps ipse per fossam vallumque in castra irrumpit. Jamque intra vallum Peligni pugnabant, cùm alterâ parte, Valerio Flacco tribuno militum tertiæ legionis exprobrante Romanis ignaviam, qui sociis captorum castrorum concederent decus, T. Pedanius princeps primus centurio (40), cùm signifero signum ademisset, « Jam hoc signum, et hic centu- » rio, » inquit, « intra vallum hostium erit. Sequan- » tur, qui capi signum ab hoste prohibituri sunt. » Manipulares sui primùm transcendentem fossam, dein legio tota secuta est. Jam et consul ad conspectum transgredientium vallum mutato consilio, ab revocando ad incitandos hortandosque versus milites, ostendere in quanto discrimine ac periculo fortissima cohors sociorum, et civium legio esset. Itaque pro se quisque omnes per æqua atque iniqua loca, cùm undique tela conjicerentur, armaque et corpora hostes objicerent, pervadunt, irrumpunt-

que le lendemain son projet est de venir camper près de l'ennemi, dans le dessein d'empêcher, et les Campaniens de rentrer dans leur ville, et Hannon, de retourner dans son camp; que, pour obtenir plus aisément ce double résultat, il invitera son collégue à le joindre avec son armée, afin de pouvoir tourner toutes ses forces vers le même point. » Dans cette vue, le consul allait déjà faire sonner la retraite, lorsque le soldat, indigné d'un parti si honteux, l'obligea, par ses cris, d'y renoncer. La cohorte la plus voisine de la porte du camp ennemi était un corps de Péligniens. Vibius Accuæus, qui la commandait, saisissant un drapeau, le lance au milieu des retranchements; puis, après mille imprécations contre lui-même et toute sa cohorte, si l'ennemi restait maître de son drapeau, il franchit le premier fossé et les palissades, et pénètre dans le camp. Déjà les Péligniens y soutenaient l'effort des Carthaginois: à cette vue, et aux cris de Valérius Flaccus, tribun des soldats de la troisième légion, qui reprochait aux Romains leur lâcheté, la prise du camp ennemi, dont ils laissaient à leurs alliés tout l'honneur, T. Pédanius, premier centurion de ce même corps, arrache l'étendard à l'enseigne, et dit: « Dans un moment, ce drapeau et ce » capitaine seront dans le camp des ennemis; qu'on me suive, » si l'on ne veut pas que le drapeau reste en leur pouvoir. » Il est suivi, d'abord de sa compagnie, qui s'élance après lui au-delà du fossé, et bientôt de la légion entière. Le consul lui-même, que l'audace de ces braves fait changer d'avis, au lieu de rappeler ses soldats, les anime et les pique d'honneur, en leur représentant à quel danger sont exposées la plus vaillante cohorte de leurs alliés, et la plus intrépide de leurs légions. Bientôt tous à l'envi se précipitent vers les passages aisés ou difficiles, et se font jour au travers d'une grêle de traits, mal-

que: multi vulnerati, etiam quos vires sanguisque desereret, ut intra vallum hostium caderent, nitebantur. Capta itaque momento temporis, velut in plano sita, nec permunita castra. Cædes inde, non jam pugna erat, omnibus intra vallum permixtis (41): supra sex millia hostium occisa, supra septem millia capitum, cum frumentatoribus Campanis omnique plaustrorum et jumentorum apparatu, capta: et alia ingens præda fuit, quam Hanno, populabundus passim cùm isset, ex sociorum populi Romani agris traxerat. Inde, dejectis hostium castris, Beneventum reditum est, prædamque ibi ambo consules (nam et Ap. Claudius eò post paucos dies venit) vendiderunt diviseruntque: et donati, quorum operâ castra hostium capta erant; ante alios Accuæus Pelignus, et T. Pedanius princeps tertiæ legionis. Hanno ab Cominio Cerito, quò nunciata castrorum clades est, cum paucis frumentatoribus, quos fortè secum habuerat, fugæ magis, quàm itineris modo in Bruttios rediit.

XV. Et Campani, auditâ suâ pariter sociorumque clade, legatos ad Hannibalem miserunt, qui nunciarent, « Duos consules ad Beneventum esse, diei iter » à Capuâ; tantùm non ad portas et muros bellum » esse: ni propere subveniat, celeriùs Capuam, quàm » Arpos, in potestatem hostium venturam. Ne Ta» rentum quidem, non modò arcem, tanti debere

gré la résistance opiniâtre des ennemis qui leur opposent en vain le rempart de leurs armes et de leurs corps ; un grand nombre d'assaillants est blessé, et ceux-mêmes qui perdent leurs forces avec leur sang, font les derniers efforts pour avoir la gloire d'expirer au moins dans l'intérieur des retranchements. En un moment donc, le camp fut emporté, malgré la force de son assiette et de ses fortifications. Une fois qu'on y eut pénétré, ce ne fut plus qu'une boucherie et non pas un combat ; il resta sur la place plus de six mille hommes, et l'on en prit plus de sept mille avec les Campaniens venus pour charger le blé, et tout l'appareil de leurs chariots et de leurs bêtes de somme : on y trouva de plus tout le butin qu'Hannon avait enlevé des terres de nos alliés, où depuis long-temps il exerçait ses ravages. Après avoir détruit le camp ennemi, on reprit la route de Bénévent, où, peu de jours après, Appius Claudius vint rejoindre son collégue ; là les deux consuls vendirent ou partagèrent les dépouilles ; on décerna des récompenses aux guerriers à qui l'on devait la prise du camp, et surtout au Pélignien Accuæus, et à T. Pédanius, premier capitaine de la troisième légion. A la nouvelle de cet échec, Hannon quitta Cominium, à la tête du petit nombre de fourrageurs qu'il avait amenés, et retourna dans l'Abruzze avec une précipitation qui avait l'air d'une fuite plutôt que d'une retraite.

XV. De leur côté, les Campaniens ayant appris la défaite de leurs compatriotes et celle de leurs alliés, députèrent vers Annibal pour lui représenter, « que les deux consuls étaient sous les murs de Bénévent, à une journée de Capoue ; qu'ils étaient sur le point de voir la guerre à leurs portes, et que, s'il ne se hâtait de venir à leur secours, Capoue tomberait encore plus promptement qu'Arpi au pouvoir des Romains ; que la

» esse, ut Capuam, quam Carthagini æquare sit » solitus, desertam indefensamque populo Romano » tradat. » Hannibal, curæ sibi fore rem Campanam pollicitus, in præsentia duo millia equitum cum legatis, mittit, quo præsidio agros populationibus possent prohibere. Romanis interim, sicut aliarum rerum, arcis Tarentinæ, præsidiique, quod ibi obsideretur, cura esse. Servilius legatus, ex auctoritate Patrum, à P. Cornelio prætore in Etruriam ad frumentum coëmendum missus, cum aliquot navibus onustis, in portum Tarentinum inter hostium custodias pervenit. Cujus adventu, qui antè, in exiguâ spe, vocati sæpe ad transitionem ab hostibus per colloquia erant, ultro ad transeundum hostes vocabant sollicitabantque: et erat satis validum præsidium, traductis ad arcem Tarenti tuendam, qui Metaponti erant, militibus. Itaque Metapontini extemplo, metu, quo tenebantur, liberati, ad Hannibalem defecêre. Hoc idem eâdem orâ maris et Thurini fecerunt: movit eos non Tarentinorum magis defectio Metapontinorumque, quibus indidem ex Achaiâ oriundi, etiam cognatione juncti erant, quàm ira in Romanos propter obsides nuper interfectos. Eorum amici cognatique litteras ac nuncios ad Hannonem, Magonemque, qui in propinquo in Bruttiis erant, miserunt, si exercitum ad mœnia admovissent, se in potestatem eorum urbem tradituros esse. M. Atinius Thuriis cum modico præsidio præerat,

citadelle de Tarente, et Tarente même, ne devaient pas être à ses yeux d'un assez grand prix pour livrer sans défense, aux Romains, Capoue, qu'il appelait avec complaisance une seconde Carthage. » Annibal promit de veiller à la sûreté des Campaniens; et pour le moment se contenta de leur renvoyer, avec leurs députés, deux mille chevaux pour protéger leur territoire contre les courses des ennemis. Cependant les Romains, sans négliger leurs autres affaires, ne perdaient pas de vue la citadelle de Tarente, et la garnison qui s'y était jetée. Le lieutenant C. Servilius, que le préteur P. Cornélius avait, par ordre du sénat, envoyé en Étrurie acheter des blés, pénétra, malgré la vigilance des ennemis, jusque dans le port de Tarente, avec des vaisseaux chargés. Ce secours releva le courage des assiégés qui commençaient à perdre toute espérance, et eux, que naguère les Carthaginois sollicitaient de se rendre, commencèrent, à leur tour, à presser Capoue de rentrer dans le parti des Romains. En effet, la garnison renforcée par les troupes tirées de Métapont, se trouva suffisante pour défendre la citadelle. Mais aussi les Métapontins n'étant plus contenus par la présence d'une garnison romaine, ne tardèrent pas à se donner aux Carthaginois. Cet exemple fut suivi par des peuples qui habitaient cette côte, et entre autres par ceux de Thurium. La défection de ces derniers fut encore moins motivée par celle de Tarente et de Métapont, et par les liens d'affinité qui les attachaient à ces deux cités, comme originaires de l'Achaïe, que par le ressentiment que leur avait inspiré le massacre de leurs otages. Les amis et les parents de ces malheureuses victimes dépêchèrent des couriers pour prévenir de leurs desseins Hannon et Magon, qui se trouvaient à proximité dans l'Abruzze, et pour leur mander, que, s'ils voulaient approcher avec leurs

quem facilè elici ad certamen temere ineundum rebantur posse; non militum, quos perpaucos habebat, fiduciâ, quàm juventutis Thurinæ: eam ex industriâ centuriaverat armaveratque ad tales casus. Divisis copiis inter se, duces Pœni cùm agrum Thurinum ingressi essent, Hanno cum peditum agmine infestis signis ire ad urbem pergit; Mago cum equitatu, tectus collibus, ad tegendas insidias oppositis (42), subsistit. Atinius peditum tantùm agmine per exploratores comperto, in aciem copias educit, et fraudis intestinæ, et hostium insidiarum ignarus. Pedestre prælium fuit persegne, paucis in primâ acie pugnantibus Romanis; Thurinis exspectantibus magis, quàm adjuvantibus eventum: et Carthaginiensium acies de industriâ pedem referebat, ut ad terga collis ab equite suo insessi hostem incautum pertraheret. Quò ubi ventum est, coorti cum clamore equites propè inconditam Thurinorum turbam, nec satis fido animo, unde pugnabat, stantem, extemplo in fugam averterunt. Romani, quanquam circumventos hinc pedes, hinc eques urgebat, tamen aliquandiu pugnam traxère: postremò et ipsi terga vertunt, atque ad urbem fugiunt. Ibi proditores conglobati, cùm popularium agmen patentibus portis accepissent, ubi Romanos fusos ad urbem ferri viderunt, conclamant instare Pœnum, permixtosque et hostes urbem invasuros, ni propere portas claudant. Ita exclusos Romanos, præbuère hosti ad cæ-

troupes, la ville serait remise en leur pouvoir. M. Atinius commandait dans Thurium avec une faible garnison; on se flattait de l'attirer aisément à un combat inégal, à raison de sa confiance, non dans ses soldats qui étaient en très petit nombre, mais dans la jeunesse de Thurium, qu'il avait divisée en compagnies et armée pour l'employer au besoin. Les généraux carthaginois ayant partagé leurs troupes en deux corps, entrent sur le territoire de Thurium; Hannon, à la tête de l'infanterie, s'avance vers la ville, enseignes déployées; et Magon, avec la cavalerie, s'embusque derrière des coteaux propres à la couvrir. Atinius, à qui ses coureurs n'avaient rapporté que la marche de l'infanterie, sort avec les siens rangés en bataille, sans se défier ni du complot tramé au dedans, ni de l'embuscade qui l'attendait au dehors. Le combat d'infanterie ne fut qu'une légère escarmouche, parce que la première ligne n'était formée que d'un petit nombre de Romains, que les Thuriniens attendaient l'événement, plus qu'ils n'en favorisaient le résultat; et d'ailleurs les Carthaginois lâchaient pied à dessein d'attirer un ennemi sans défiance au-delà des collines où leurs cavaliers se tenaient en embuscade. Dès qu'il y est engagé, la cavalerie pousse de grands cris et tombe brusquement sur les Thuriniens; cette troupe, aussi indisciplinée que peu fidèle au parti sous les drapeaux duquel elle servait, est bientôt mise en déroute. Les Romains, quoique pressés d'un côté par la cavalerie, et de l'autre par les gens de pied, soutiennent quelque temps le combat; enfin ils tournent le dos eux-mêmes, et prennent la fuite vers la ville. Les conspirateurs qui s'étaient attroupés aux portes les tiennent d'abord ouvertes pour favoriser la retraite de leurs concitoyens; mais lorsqu'ils voient les Romains enfoncés s'y porter précipitamment, ils s'écrient « que les Carthaginois sont

dem: Atinius tamen cum paucis receptus. Seditio inde paulisper tenuit; cùm alii urbem tuendam, inde alii cedendum fortunæ, et tradendam urbem victoribus censerent: ceterùm, ut plerumque, fortuna et consilia mala vicerunt: Atinio cum suis ad mare ac naves deducto, magis quia ipsi, ob imperium in se mite ac justum, consultum volebant, quàm respectu Romanorum, Carthaginienses in urbem accipiunt. Consules à Benevento in Campanum agrum legiones ducunt, non ad frumenta modò, quæ jam in herbis erant (43), corrumpenda, sed ad Capuam oppugnandam; nobilem se consulatum tam opulentæ urbis excidio rati facturos, simul et ingens flagitium imperio dempturos, quòd urbi tam propinquæ tertium annum (44) impunita defectio esset. Ceterùm, ne Beneventum sine præsidio esset, et ut ad subita belli, si Hannibal (quod facturum haud dubitabant) ad opem ferendam sociis Capuam venisset, equites vim sustinere possent (45), Ti. Gracchum ex Lucanis cum equitatu ac levi armaturâ Beneventum venire jubent: legionibus stativisque ad obtinendas res in Lucanis aliquem præficeret.

XVI. Graccho, priusquam ex Lucanis moveret, sacrificanti triste prodigium factum est: ad exta, sacrificio perpetrato, angues duo ex occulto allapsi, edêre jecur, conspectique repentè ex oculis abie-

à la poursuite des fuyards, et vont entrer pêle-mêle avec eux dans la ville, si l'on ne se hâte de fermer les portes. » Ainsi livrés au fer ennemi, les Romains furent taillés en pièces. Atinius pourtant rentra dans la ville avec un petit nombre des siens. Une sorte de sédition divisa quelque temps encore les esprits, les uns voulant qu'on persistât à se défendre, les autres étant d'avis de céder au destin et de livrer la ville aux vainqueurs; enfin, comme il arrive ordinairement, la fortune et la perfidie l'emportèrent; on conduisit au rivage Atinius avec sa troupe; et après l'avoir embarqué, plutôt en reconnaissance de la douceur et de la justice de son gouvernement, que par égard pour les Romains, Thurium ouvrit ses portes aux Carthaginois. De leur côté, les consuls passèrent de Bénevent sur le territoire de Capoue, non seulement pour détruire les blés déjà en herbe, mais pour mettre le siége devant Capoue: ils se flattaient d'illustrer leur consulat par la ruine d'une cité si puissante, et d'effacer la honte imprimée au nom Romain, en laissant impunie depuis trois ans la défection d'une ville si voisine de Rome. Cependant, pour que Bénévent ne restât pas sans garnison, et pour lui laisser un corps de cavalerie prêt à tout événement, si Annibal, comme on n'en pouvait douter, venait au secours de ses alliés, T. Gracchus eut ordre de se rendre à Bénévent avec sa cavalerie et des troupes légères, et de mettre un de ses lieutenants à la tête des légions cantonnées en Lucanie, pour contenir le pays dans le devoir.

XVI. Avant que de quitter ses cantonnements, T. Gracchus offrit un sacrifice qui fut pour lui d'un triste présage : vers la fin de la cérémonie, deux serpents, sortis furtivement d'un lieu souterrain, vinrent ronger le foie des victimes, et dispa-

runt : id cùm aruspicum monitu sacrificium instauraretur, atque intentiùs extares ollæ (46) servarentur; iterum ac tertiùm venisse tradunt, libatoque jecinore intactos angues abiisse. Cùm aruspices ad imperatorem id pertinere prodigium præmonuissent, et ab occultis cavendum hominibus consultisque (47); nullâ tamen providentiâ fatum imminens moveri potuit. Flavius Lucanus fuit, caput partis ejus Lucanorum, cùm pars ad Hannibalem defecisset, quæ cum Romanis stabat; et eo anno (48) in magistratu erat, ab eisdem illis creatus prætor. Is mutatâ repentè voluntate, locum gratiæ apud Pœnum quærens, neque transire ipse, neque trahere ad defectionem Lucanos satis habuit: nisi imperatoris et ejusdem hospitis proditi capite ac sanguine fœdus cum hostibus sanxisset. Ad Magonem, qui in Bruttiis præerat, clam in colloquium venit; fideque ab eo acceptâ, si Romanum iis imperatorem tradidisset, liberos cum suis legibus venturos in amicitiam Lucanos, deducit Pœnum, in locum pacis (49) Gracchum adducturus. Magonem ibi pedites equitesque armare, et capere eas latebras, ubi ingentem numerum occuleret, jubet. Loco satis inspecto, atque undique explorato, dies composita gerendæ rei est. Flavius ad Romanum imperatorem venit: « Rem se, ait, magnam inchoasse, ad quam perficiendam ipsius Gracchi operâ » opus esse: omnium populorum (50) prætoribus, » qui ad Pœnum in illo communi Italiæ motu descis-

rurent tout à coup aux regards étonnés. Les aruspices alarmés firent recommencer le sacrifice ; mais toute l'attention avec laquelle on veilla sur les vases qui contenaient les entrailles, n'empêcha pas les reptiles de revenir à deux reprises, de goûter encore au foie, et de regagner sains et saufs leur asyle. Vainement les aruspices déclarèrent que ce prodige regardait le général, et cherchèrent à le mettre en défiance contre les trames de quelques faux amis ; aucune précaution ne put détourner le coup qui le menaçait. Lorsqu'une partie de la Lucanie embrassa la cause d'Annibal, à la tête de ceux qui tenaient pour les Romains était un certain Flavius, qui, depuis plus d'un an, exerçait les fonctions de préteur. Cet homme, changeant tout à coup d'intention, et voulant se mettre en crédit auprès du général Carthaginois, crut que ce ne serait pas assez de passer lui-même dans un autre parti, et d'entraîner les Lucaniens dans la révolte, s'il ne scellait ses nouveaux engagements du sang de son général et de son hôte. Dans cette idée, il va secrètement s'aboucher avec Magon, qui commandait alors dans l'Abruzze, offre de lui livrer le commandant romain, à condition que la nouvelle alliance conserverait aux Lucaniens leurs lois et leur liberté. Il lui indique l'endroit où il se propose d'amener Gracchus avec une faible escorte, et l'exhorte à s'y rendre lui-même à la tête d'un corps d'infanterie et de cavalerie. Tous deux se transportent sur le terrain choisi pour l'embuscade, en reconnaissent avec soin toutes les avenues, et conviennent d'un jour pour l'exécution. Ensuite Flavius vient trouver Gracchus, et lui dit qu'il a formé une grande entreprise ; mais que pour la mener à fin il a besoin que le général veuille le seconder. « Il était, ajoute-t-il, venu à bout de persuader aux préteurs de tous les peuples, qui,

» sent, persuasisse, ut redirent in amicitiam Roma-
» norum; quando res quoque Romana, quæ prope
» exitum clade Cannensi venisset, in dies melior at-
» que auctior fieret; Annibalis vis senesceret, ac
» propè ad nihilum venisset. Veteri delicto haud
» implacabiles fore Romanos: nullam unquam gen-
» tem magis exorabilem, promptioremque veniæ
» dandæ fuisse: quoties rebellioni etiam majorum
» suorum ignotum? Hæc ab se, ait, dicta: ceterùm ab
» ipso Gracco eadem hæc audire malle eos, præ-
» sentisque contingere dextram; id pignus fidei se-
» cum ferre. Locum se consciis dixisse à conspectu
» amotum, haud procul à castris Romanis. Ibi paucis
» verbis transigi rem posse; ut omne nomen Luca-
» num in fide ac societate Romanâ sit. » Gracchus, fraudem et sermoni et rei abesse ratus, ac similitudine veri captus, cùm lictoribus, ac turmâ equitum è castris profectus, duce hospite in insidias præcipitatur. Hostes subitò exorti, et, ne dubia proditio esset, Flavius his se adjungit: tela undique in Gracchum atque equites conjiciuntur. Gracchus ex equo desilit: idem ceteros facere jubet, hortaturque, « Ut,
» quod unum reliquum fortuna fecerit, id cohones-
» tent virtute. Reliquum autem quid esse paucis, à
» multitudine in valle sylvâ ac montibus septâ cir-
» cumventis, præter mortem? Id referre, utrùm
» præbentes corpora pecorum modo inulti truciden-
» tur, an, toti à patiendo exspectandoque eventu in

dans la fermentation générale de l'Italie, s'étaient donnés à Carthage, de revenir à l'alliance des Romains; il leur avait représenté que la puissance romaine, que la journée de Cannes avait mise sur le penchant de sa ruine, se relevait et se raffermissait de jour en jour, tandis que le parti d'Annibal tombait en décadence et se voyait menacé d'un prochain anéantissement. Leur faute, déjà ancienne, ne trouverait pas les Romains implacables. Jamais aucune nation n'avait été plus clémente et plus prompte à faire grâce. Combien de fois n'avait-elle pas pardonné la révolte de leurs ancêtres! Tels étaient les motifs qu'il avait fait valoir. Mais ces magistrats désiraient les entendre de la bouche même de Gracchus, traiter avec lui en personne, et recevoir sa parole, comme une assurance qu'ils pourraient porter à leurs concitoyens. Il leur avait donc assigné un rendez-vous dans un lieu écarté, mais à la proximité du camp romain. Là on pourrait, sans un long pourparler, conclure une négociation qui rendrait la Lucanie entière à l'alliance de la république. » Gracchus trouvant, et dans le projet, et dans la manière de l'exposer, une égale vraisemblance, part de son camp avec ses licteurs et un escadron de cavalerie; et guidé par un hôte perfide, donne tête baissée dans le piége. Aussitôt les ennemis sortent de leur embuscade; et pour ne laisser aucun doute sur la trahison, Flavius passe de leur côté. Une grêle de traits tombe sur Gracchus et sur ses cavaliers. Ce général met pied à terre, ordonne aux siens d'en faire autant, et les exhorte à honorer par leur courage le seul parti que leur laisse la fortune. « Car en restait-il d'autre qu'un trépas glorieux pour une poignée de braves investis par une multitude d'assaillants dans un vallon dominé de bois et de montagnes? C'était à eux de voir s'ils voulaient attendre lâchement la mort,

» impetum atque iram versi, agentes audentesque » perfusi hostium cruore, inter exspirantium inimi- » corum cumulata armaque et corpora cadant. Lu- » canum proditorem ac transfugam omnes peterent : » qui eam victimam præ se ad inferos misisset (51), » eum decus eximium egregiumque solatium suæ » morti inventurum. » Inter hæc dicta, paludamento circum lævum brachium intorto ( nam ne scuta quidem secum extulerant ) in hostes impetum fecit. Major, quàm pro numero hominum, editur pugna : jaculis maximè aperta corpora Romanorum, et cùm undique ex altioribus locis in cavam vallem conjectus esset, transfiguntur. Gracchum, jam nudatum præsidio, vivum capere Pœni nituntur : ceterùm ille, conspicatus Lucanum hospitem inter hostes, adeò infestus confertos invasit, ut parci ei sine multorum pernicie non posset. Exanimem eum Mago extemplo ad Hannibalem misit, ponique cùm captis simul fascibus ante tribunal imperatoris jussit. Hæc vera fama est. Gracchus in Lucanis ad campos, qui Veteres vocantur, periit.

XVII. Sunt, qui in agro Beneventano, prope Calorem fluvium, ostendant à castris cum lictoribus ac tribus servis lavandi causâ progressum, cùm fortè inter salicta innata ripis laterent hostes nudum atque inermem, saxisque, quæ volvit amnis, propugnantem interfectum. Sunt, qui aruspicum monitu quingentos passus à castris progressum, utì loco puro (52)

tendre la gorge comme de vils troupeaux, et se laisser massacrer sans défense, ou, s'armant d'une noble fureur, opposer d'audace à la perfidie; et tout couverts du sang de leurs ennemis, expirer sur des monceaux d'armes et de cadavres immolés à leur juste vengeance. Mais tous devaient tourner leurs épées contre le traître, le transfuge Lucanien; quiconque serait assez heureux pour envoyer avant lui cette victime aux enfers, sa fin du moins ne serait ni sans gloire, ni sans consolation. » En disant ces paroles, il enveloppe son bras gauche de son manteau, car ils n'avaient pas même pris de boucliers, et charge l'ennemi. Il se livre un combat plus opiniâtre qu'on n'eût pu l'attendre d'un si petit nombre. Les Romains à découvert, entassés dans le creux d'un vallon, sont accablés de traits qui, lancés d'un lieu plus élevé, ne portent point à faux. Gracchus reste presque seul, et les Carthaginois s'efforcent de le prendre vivant; mais ce brave Romain, apercevant le perfide Lucanien dans les rangs ennemis, s'y précipita, pour le joindre, avec tant de fureur, qu'on n'eût pu l'épargner sans laisser périr un grand nombre de guerriers. Dès qu'il eut perdu la vie, Magon envoya son corps au général en chef, et le fit exposer avec les faisceaux, marques de sa dignité, devant la tente d'Annibal. La tradition la plus constante est que Gracchus périt en Lucanie, dans un endroit nommé le *Vieux Champ*.

XVII. Suivant d'autres historiens, l'événement eut lieu sur le territoire de Bénévent. Gracchus, s'étant éloigné du camp pour se baigner dans le fleuve Calore, accompagné seulement de ses licteurs et de trois esclaves, fut surpris nu et sans armes par les ennemis embusqués dans les saules du rivage, n'eut à leur opposer que les cailloux de la rivière, et périt sous leurs coups. D'autres rapportent que s'étant éloigné à cinq

ea, quæ antè dicta prodigia sunt, procuraret, ab insidentibus fortè locum duabus turmis Numidarum circumventum scribant: adeò nec locus, nec ratio mortis in viro tam claro et insigni constat. Funeris quoque Gracchi varia est fama. Alii in castris Romanis sepultum ab suis, alii ab Hannibale (et ea vulgatior fama est) tradunt in vestibulo Punicorum castrorum rogum exstructum esse: armatum exercitum decucurrisse cum tripudiis Hispanorum, motibusque armorum et corporum suæ quemque genti assuetis, ipso Hannibale omni rerum verborumque honore exsequias celebrante. Hæc tradunt, qui in Lucanis rei gestæ auctores sunt. Si illis, qui ad Calorem fluvium interfectum memorant, credere velis, capitis tantùm Gracchi hostes potiti sunt: eo delato ad Hannibalem, missus ab eo confestim Carthalo, qui in castra Romana ad Cn. Cornelium quæstorem deferret: is funus imperatoris in castris, celebrantibus cum exercitu Beneventanis, fecit.

XVIII. Consules, agrum Campanum ingressi, cùm passim popularentur, eruptione oppidanorum et Magonis cum equitatu territi et trepidi, ad signa milites palatos passim revocarunt; et vixdum instructâ acie fusi, supra mille et quingentos milites amiserunt. Inde ingens ferocia superbæ suopte ingenio genti crevit; multisque præliis lacessebant Ro-

cents pas de son camp, par l'avis des Aruspices, pour expier, dans un lieu pur, les prodiges dont j'ai parlé, il fut enveloppé par deux escadrons de cavalerie numide qui s'y trouvaient en embuscade; tant on est peu d'accord sur le genre de mort d'un homme si recommandable, et sur le théâtre de cet événement! On ne s'accorde pas plus sur ses funérailles; les uns prétendent qu'il fut inhumé par les siens dans le camp même des Romains; les autres, et c'est là le récit le plus accrédité, racontent qu'Annibal lui fit élever un bûcher à l'entrée de son camp; que ses troupes y défilèrent sous les armes; que les Espagnols exécutèrent autour du feu leurs danses nationales; que chaque peuple, dont son armée était composée, y fit les évolutions et les exercices propres à son pays, et qu'Annibal honora cette cérémonie de toute la pompe et de tous les éloges qu'on pouvait attendre d'un ennemi généreux. Tel est le récit des historiens qui placent le fait en Lucanie. Si l'on en croit ceux qui font tuer Gracchus sur les bords du fleuve Calore, la tête seule tomba entre les mains des ennemis. A peine Annibal l'eut-il reçue, qu'il la fit porter par Carthalon dans le camp romain, et remettre au questeur Cn. Cornélius. Celui-ci rendit à son général les honneurs funèbres dans l'enceinte du camp, et toute l'armée prit part avec les habitants de Bénévent à cette triste cérémonie.

XVIII. Les consuls étant entrés sur le territoire de la Campanie, portèrent de tous côtés le ravage; mais une sortie des habitants de Capoue et de Magon, à la tête de sa cavalerie, les frappa d'une telle épouvante, qu'ils se hâtèrent de rappeler sous les drapeaux leurs soldats épars, et mis en déroute avant d'avoir pu se former en bataille; ils perdirent plus de quinze cents hommes. Ce succès redoubla la confiance de cette nation

manos : sed intentiores ad cavendum consules una pugna fecerat, incautè atque inconsultè inita. Restituit tamen his animos, et illis minuit audaciam, parva una res : sed in bello nihil tam leve est, quod non magnæ interdum rei momentum faciat. T. Quintio Crispino Badius Campanus hospes erat, perfamiliari hospitio junctus : creverat consuetudo, quòd æger Romæ apud Crispinum Badius ante defectionem Campanam liberaliter comiterque curatus fuerat. Tum Badius, progressus ante stationes, quæ pro portâ stabant, vocari Crispinum jussit : quod ubi est Crispino nunciatum, ratus colloquium amicum ac familiare quæri, manente memoriâ, etiam in discidio publicorum fœderum, privati juris (53), paulùm à ceteris processit. Postquam in conspectum venêre, « Provoco te, inquit, ad pugnam, Crispine, Badius : » conscendamus equos, summotisque aliis, uter » bello melior sit, decernamus. » Ad ea Crispinus, « Nec sibi, nec illi, ait, hostes deesse, in quibus virtu» tem ostendant. Se ab eo, etiamsi in acie occurrat, » declinaturum, ne hospitali cæde dextram violet : » conversusque abibat. Enimvero ferociùs tum Campanus increpare mollitiem ignaviamque, et se digna probra in insontem jacere, « Hospitalem hostem ap» pellans, simulantemque parcere, cui sciat parem » se non esse. Si parum publicis fœderibus ruptis di» rempta simul et privata jura esse putet, Badium » Campanum T. Quintio Crispino Romano palam

naturellement arrogante, au point qu'elle ne cessait de harceler les Romains; mais le résultat d'une seule action trop légèrement hasardée avait rendu les consuls beaucoup plus circonspects. Cependant, un incident de peu d'importance releva le courage des uns, et rabattit l'audace des autres; car à la guerre les plus petits événements ont souvent les plus grandes conséquences. T. Quintius Crispinus avait pour hôte et pour ami un Campanien nommé Badius. Ce qui avait resserré entre eux les liens de l'amitié, c'est qu'avant la révolte de Capoue, Badius, malade à Rome, dans la maison de Quintius, avait éprouvé chez son ami tous les soins de l'hospitalité la plus obligeante et la plus généreuse. En ce moment, le Campanien paraît aux postes avancés, et fait appeler Crispinus. Celui-ci, persuadé que son ancien ami, fidèle aux souvenirs de leur union particulière, même après la rupture publique des deux peuples, ne demandait à lui parler que pour lui donner de nouvelles assurances d'affection, s'éloigne des siens et s'avance à sa rencontre. Lorsqu'ils sont en présence: « Crispinus, lui dit Badius, je » te défie au combat; montons à cheval, et seul à seul, allons » voir qui de nous est le meilleur guerrier. » Crispinus répond « qu'ils ont tous deux assez d'ennemis contre lesquels ils peuvent éprouver leur courage; que pour lui, quand même il le rencontrerait dans la mêlée, il se détournerait, pour ne point souiller ses mains du sang d'un hôte et d'un ami; » en même temps il lui tourne le dos et se retire. Alors le Campanien, devenu plus insolent, le taxe de crainte et de lâcheté, accable ce brave guerrier des outrages qu'il méritait lui-même, et le traite « d'ennemi violateur des lois de l'hospitalité, qui feint d'épargner son hôte, parce qu'il sent bien qu'il n'est pas en état de lui tenir tête. Que si la rupture des traités entre les deux

» duobus exercitibus audientibus, renunciare hospi- » tium. Nihil sibi cum eo consociatum, nihil fœde- » ratum hosti cum hoste, cujus patriam ac penates » publicos privatosque oppugnatum venisset. Si vir » esset, congrederetur. » Diu cunctantem Crispinum perpulêre turmales, ne impune insultare Campanum pateretur. Itaque tantùm moratus, dum imperatores consuleret, permitterentne sibi extra ordinem in provocantem hostem pugnare, permissu eorum arma cepit, equumque conscendit, et Badium nomine compellans, ad pugnam evocavit. Nulla mora à Campano facta est: infestis equis concurrerunt. Crispinus supra scutum sinistrum humerum Badio hastâ transfixit; superque delapsum cum vulnere ex equo desiluit, ut pedes jacentem conficeret. Badius priusquam opprimeretur, parmâ atque equo relicto ad suos aufugit. Crispinus, equum, armaque capta, et cruentam cuspidem insignis spoliis ostentans, cum magnâ laude et gratulatione militum, ad consules est deductus, laudatusque ibi magnificè, et donis donatus.

XIX. Hannibal ex agro Beneventano castra ad Capuam cùm movisset, tertio post die, quàm venit, copias in aciem eduxit; haudquaquam dubius, quòd Campanis, absente se, paucos ante dies secunda fuisset pugna, quin multò minùs se suumque toties

nations ne lui paraît pas suffisante pour briser les liaisons particulières, Badius de Capoue signifie à T. Quintius Crispinus de Rome qu'il renonce hautement à toute relation d'hospitalité, et prend à témoin les deux armées qui l'entendent, qu'il abjure tout commerce, toute alliance avec un ennemi qui le traite comme tel, et qui vient assiéger sa patrie et ses dieux nationaux et domestiques. S'il est homme de cœur, qu'il accepte le défi. » Crispinus reste quelque temps irrésolu; mais il cède enfin aux instances de ses camarades, qui le pressent de ne pas laisser impunies les bravades du Campanien. Il ne prend que le temps de demander à ses chefs la permission de combattre hors de rang l'ennemi qui l'est venu provoquer, obtient leur aveu, s'arme, monte à cheval, défie nommément Badius, et l'appelle au combat. Le Campanien ne se fait point attendre. Tous deux piquent leurs chevaux et se chargent impétueusement. Crispinus atteint de sa lance l'épaule gauche de son adversaire au-dessus du bouclier; et le voyant tomber du coup, se précipite de son cheval pour achever son ennemi terrassé. Mais Badius, prévenant son dessein, laisse cheval et bouclier, et se réfugie dans les rangs de ses compatriotes. Crispinus, vainqueur, se saisit du bouclier et du cheval; et faisant montre de ces honorables dépouilles, brandissant sa lance ensanglantée, il est reconduit, au milieu des applaudissements et des félicitations de ses compagnons d'armes, à la tente des consuls qui comblent sa valeur d'éloges et de présents.

XIX. Annibal quitta le territoire de Bénévent pour se rapprocher de Capoue; et, dès le troisième jour de son arrivée, mit ses troupes en bataille, persuadé que si les Campaniens, en son absence, avaient eu l'avantage, à plus forte raison les Romains ne pourraient soutenir l'effort d'une armée tant de

victorem exercitum sustinere Romani possent. Ceterùm, posteaquam pugnari cœptum est, equitum maximè incursu, cùm jaculis obrueretur, laborabat Romana acies; donec signum equitibus datum est, ut in hostem admitterent equos: ita equestre prælium erat; cùm procul visus Sempronianus exercitus, cui Cn. Cornelius, quæstor præerat, utrique parti parem metum præbuit, ne hostes novi adventarent. Velut ex composito utrimque signum receptui datum; reductique in castra propè æquo Marte discesserunt: plures tamen ab Romanis primo incursu equitum ceciderunt. Inde consules, ut averterent Capuâ Hannibalem, nocte quæ secuta est, diversi, Fulvius in agrum Cumanum, Claudius in Lucanos abiit. Postero die, cùm vacua castra esse Romanorum nunciatum Hannibali esset, et duobus agminibus diversos abiisse: incertus primò utrum sequeretur, Appium institit sequi. Ille, circumducto hoste, quâ voluit, alio itinere ad Capuam rediit. Hannibali alia in his locis bene gerendæ rei fortuna oblata est. M. Centenius fuit cognomine Penula, insignis inter primipili centuriones et magnitudine corporis et animo: is, perfunctus militiâ, per P. Cornelium Sullam prætorem in senatum introductus, petit à Patribus, utì sibi quinque millia militum darentur. « Se, peritum et hostis et regionum, brevi » operæ pretium facturum; et, quibus artibus ad id » locorum nostri et duces et exercitus capti forent,

fois victorieuse qu'il commandait lui-même en personne. En effet, dès le commencement du combat, l'infanterie romaine, pressée par les cavaliers ennemis qui l'accablaient de traits, commençait à plier; mais une charge ordonnée par les consuls lui donna le temps de se remettre. L'action n'était plus qu'une affaire de cavalerie, lorsqu'on apperçut de loin l'armée de Gracchus, dont le questeur Cn. Cornélius avait pris le commandement; apparition qui fit craindre aux deux partis d'avoir un nouvel ennemi sur les bras. Ainsi, les deux armées, comme de concert, firent leur retraite, et rentrèrent dans leur camp avec un avantage à peu près égal. Cependant, la perte fut un peu plus grande du côté des Romains, qui avaient été maltraités dans la première charge de cavalerie. La nuit suivante, les consuls, pour obliger Annibal de s'éloigner de Capoue, partirent, chacun de son côté, Fulvius pour le territoire de Cumes, Claudius pour la Lucanie. Le lendemain, Annibal informé que les consuls avaient évacué leur camp, et suivi chacun une route différente, hésita quelque temps sur le parti qu'il avait à prendre, et se décida enfin à poursuivre Appius. Ce consul, après l'avoir, à son gré, promené de détours en détours, fit une contre-marche et revint sur Capoue. Cependant, le hasard offrit au général carthaginois une occasion de prendre sa revanche. Un des plus distingués parmi les centurions de la première ligne, était Marcus Centénius, surnommé Pénula, dont la bravoure répondait à la hauteur de sa stature. Cet officier, qui avait fini son temps, se fit présenter au sénat par le préteur L. Cornélius Sulla, et demanda le commandement d'un corps de cinq mille hommes. « Connaissant, disait-il, et le caractère de l'ennemi, et la situation des lieux, il ne tarderait pas à justifier la confiance de la république, et saurait tourner contre Anni-

» iis adversùs inventorem usurum. » Id non promissum magis stolidè, quàm stolidè creditum; tanquàm eædem militares et imperatoriæ artes essent : data, pro quinque, octo millia militum, pars dimidia cives, pars socii; et ipse aliquantum voluntariorum itinere in agris concivit, ac, propè duplicato exercitú, in Lucanos pervenit, ubi Hannibal, nequidquam secutus Claudium, substiterat. Haud dubia res est, quippe inter Hannibalem ducem et centurionem; exercitusque, alterum vincendo veteranum, alterum novum totum, et magnâ ex parte etiam tumultuarium ac semiermem. Ut conspecta inter se agmina sunt, et neutra pars detrectavit pugnam, extemplo instructæ acies; pugnatum tamen, ut in nullâ pari re, duas amplius horas, concitatâ, donec dux stetisset, Romanâ acie. Postquam is, non pro vetere famâ solùm, sed etiam metu futuri dedecoris, si suâ temeritate contractæ cladi superesset, objectans se hostium telis, cecidit, fusa extemplo est Romana acies : sed adeò ne fugæ quidem iter patuit, omnibus viis ab equite insessis, ut ex tantâ multitudine vix mille evaserint; ceteri passim, alii aliâ peste, absumpti sint.

XX. Capua à consulibus iterum summâ vi obsideri cœpta est; quæque in eam rem opus erant, comportabantur parabanturque. Casilinum frumentum convectum : ad Vulturni ostium, ubi nunc urbs est, castellum communitum : (antè Fabius Maxi-

bal lui-même les artifices auxquels le rusé Carthaginois avait dû jusqu'alors la déroute de nos généraux et de nos armées. » Sa promesse était téméraire, la crédulité ne le fut pas moins; comme s'il n'y avait pas de différence entre le mérite d'un simple officier et les talents d'un général. Au lieu de cinq mille hommes on lui en donna huit mille, moitié nationaux, moitié alliés. Pénula lui-même ramassa sur sa route nombre de volontaires, et arriva en Lucanie avec une armée plus forte du double. Là il trouve Annibal qui s'y était arrêté après avoir vainement poursuivi Appius. La partie n'était pas égale entre un chef tel qu'Annibal et un simple centurion, entre de vieilles bandes toujours victorieuses et de nouvelles milices levées à la hâte et mal armées. Dès que les unes et les autres furent en présence, chacune, sans refuser le combat, fit ses dispositions. Malgré l'inégalité des deux partis, l'action dura plus de deux heures, et l'ardeur des Romains se soutint tant qu'elle eut son chef à sa tête; mais celui-ci, soit pour soutenir son ancienne réputation, soit dans la crainte du déshonneur qu'il attendait, s'il avait la honte de survivre à une défaite dont sa témérité était la cause, ayant succombé sous les traits des ennemis qu'il avait bravés, les Romains furent aussitôt mis en déroute; et comme Annibal leur avait coupé la retraite en faisant occuper par sa cavalerie tous les passages, à peine, d'une si grande multitude, échappa-t-il un millier de soldats. Le reste périt sur le champ de bataille, ou dans la fuite.

XX. Les consuls recommencèrent le siége de Capoue avec une nouvelle vigueur, et donnèrent tous leurs soins aux transports et à tous les préparatifs nécessaires. Les magasins de blé furent placés à Casilinum. On éleva un fort à l'embouchure du Vulturne, où est maintenant la ville, et l'on mit garnison

mus (54) munierat) præsidium impositum, ut et mare proximum et flumen in potestate essent. In ea duo maritima castella frumentum, quod ex Sardiniâ nuper missum erat, quodque M. Junius prætor ex Etruriâ coëmerat, ab Ostiâ convectum est, ut exercitui per hiemem copia esset. Ceterùm super eam cladem, quæ in Lucanis accepta erat, volonum quoque exercitus, qui, vivo Graccho, summâ fide stipendia fecerat, velut exauctoratus morte ducis, ab signis discessit. Hannibal non Capuam neglectam, neque in tanto discrimine, desertos volebat socios; sed, prospero ex temeritate unius Romani ducis successu, in alterius ducis exercitûsque opprimendi occasionem imminebat. Cn. Fulvium prætorem Apuli legati nunciabant, primò, dum urbes quasdam Apulorum, quæ ad Hannibalem descivissent, oppugnaret, intentiùs rem egisse; postea nimio successu, et ipsum et milites, prædâ impletos, in tantam licentiam socordiamque effusos, ut nulla disciplina militiæ esset. Cùm sæpe aliàs, tum paucis diebus antè expertus, qualis sub inscio duce exercitus esset, in Apuliam castra movit.

XXI. Circa Herdoniam Romanæ legiones et prætor Fulvius erant; quò ubi allatum est, hostes adventare, propè est factum, ut injussu prætoris signis convulsis in aciem exirent; nec res ulla magis tenuit, quàm spes haud dubia, suo id arbitrio, ubi vellent, acturos. Nocte insequenti Hannibal, cùm

dans celui que Fabius Maximus avait déjà construit, afin d'être maître à la fois et du fleuve et de la mer voisine. On transporta d'Ostie dans ces deux forts maritimes, les blés qu'on venait de tirer de la Sardaigne, et ceux que le préteur M. Junius avait fait acheter dans toutes les parties de l'Étrurie, afin d'assurer les subsistances de l'armée durant l'hiver. Pour surcroît de malheur, l'échec éprouvé en Lucanie fut bientôt suivi de la dispersion des esclaves qui avaient servi fidèlement du vivant de Gracchus, et qui désertèrent leurs drapeaux, comme si la mort de leur général les eût dégagés de leur serment. Le dessein d'Annibal n'était pas de négliger Capoue, ni d'abandonner ses alliés dans un si grand péril; mais encouragé par l'avantage qu'il venait de devoir à la témérité d'un commandant romain, il épiait l'occasion d'en surprendre un autre avec son armée. Les députés de la Pouille l'informaient que le préteur Cn. Fulvius, voulant reprendre des places qui s'étaient données aux Carthaginois, s'était d'abord conduit avec une sage circonspection; mais bientôt le succès de ses armes et l'excès du butin avaient amené la licence et inspiré une telle sécurité, que les soldats se dispersaient au hasard, et sans observer aucune discipline. D'après ces avis, d'après sa longue expérience, et surtout la dernière épreuve qui lui avait appris qu'on avait bon marché d'une armée conduite par un général sans talent, il marcha vers la Pouille.

XXI. Fulvius, avec ses légions, était campé aux environs d'Herdonie. A la première nouvelle de l'approche des ennemis, peu s'en fallut que ses soldats, sans attendre l'ordre du général, arrachant les enseignes, ne sortissent en bataille; et le seul motif qui les retint fut la ferme assurance qu'ils avaient d'en venir aux mains quand l'envie leur en prendrait. Annibal,

tumultuatum in castris, et plerosque ferociter, signum ut daret, institisse duci ad arma vocantes sciret, haud dubius prosperæ pugnæ occasionem dari, tria millia expeditorum militum in villis circà, vepribusque, et sylvis disponit, qui, signo dato, simul omnes è latebris exsisterent; et Magonem ac duo ferme millia equitum, quà fugam inclinaturam credebat, omnia itinera insidere jubet : his nocte præparatis, primâ luce in aciem copias educit. Nec Fulvius est cunctatus, non tam suâ ullâ spe, quàm militum impetu fortuito tractus : itaque eâdem temeritate, quâ processum in aciem est, instruitur ipsa acies ad libidinem militum fortè procurrentium, consistentiumque, quo loco ipsorum tulisset animus, deinde per libidinem aut metum deserentium locum. Prima legio et sinistra ala (55) in primo instructæ, et in longitudinem porrecta acies : clamantibus tribunis, nihil introrsus roboris ac virium esse, et, quacumque impetum fecissent, hostes perrupturos; nihil quod salutare esset, non modò ad animum, sed ne ad aures quidem admittebant. Et Hannibal, haudquaquam similis dux, neque simili exercitu, neque ita instructo, aderat. Ergo ne clamorem quidem atque impetum primum eorum Romani sustinuêre. Dux, stultitiâ et temeritate Centenio par, animo nequaquam comparandus, ubi rem inclinatam ac trepidantes suos vidit, equo arrepto, cum ducentis ferme equitibus effugit. Cetera à fronte pulsa, à tergo at-

informé de l'émeute qui avait eu lieu dans le camp, et des cris séditieux par lesquels les Romains avaient demandé à leur chef le signal du combat, s'empressa de saisir l'occasion d'un succès qui n'était pas douteux. La nuit suivante, il poste trois mille hommes des plus lestes dans les métairies, les buissons et les bois d'alentour, avec ordre de sortir de leur embuscade au premier signal, et charge Magon de s'emparer, avec environ deux mille chevaux, de tous les chemins par où il prévoyait que se dirigerait la fuite des ennemis. Ces dispositions faites, il sort à la pointe du jour, et range ses troupes en bataille. Fulvius ne tarda pas à se présenter, moins dans l'espérance du succès, qu'entraîné par l'aveugle impétuosité des siens. La précipitation qui les avait fait marcher au combat, les suivit dans leur ordre de bataille, chacun d'eux courant ou s'arrêtant au hasard, dans des postes qu'il abandonnait bientôt par crainte ou par caprice. La première légion, avec un corps égal d'alliés, se forma d'abord sur une ligne qui présentait un front très étendu, mais sans profondeur. Vainement les tribuns se récrièrent sur une pareille ordonnance, et représentèrent que le corps de bataille étant si faible et si dégarni, l'ennemi l'enfoncerait sans peine, en quelque endroit qu'il donnât. Les avis les plus sages, loin de faire impression sur les esprits, n'étaient pas même écoutés. Tout était bien différent dans l'armée ennemie, le général, les troupes et l'ordre dans lequel elles s'avançaient. Aussi les Romains ne purent soutenir ni le premier choc, ni même le premier cri des Carthaginois. Leur chef, aussi incapable, aussi téméraire que Centénius, était loin d'avoir son courage. Dès qu'il vit la victoire se déclarer pour l'ennemi, et les siens fuir en désordre, il se jeta sur un cheval et prit la fuite avec environ deux cents cavaliers. Pour le reste de l'armée

que alis (56) circumventa acies, eò usque est cæsa, ut ex duodeviginti millibus hominum, duo millia haud ampliùs evaserint: castris hostes potiti sunt.

XXII. Hæ clades super aliam alia Romam cùm essent nunciatæ, ingens quidem et luctus et pavor civitatem cepit : sed tamen, quia consules, ubi summa rerum esset, ad id locorum prospere rem gererent, minùs his cladibus commovebantur. Legatos ad consules mittunt C. Lætorium, M. Metilium, qui nunciarent, ut reliquias duorum exercituum cum curâ colligerent; darentque operam, ne per metum ac desperationem hosti se dederent ( id quod post Cannensem accidisset cladem ) et ut desertores de exercitu volonum conquirerent. Idem negotii P. Cornelio datum, cui et delectus mandatus erat; isque per fora conciliabulaque edixit, ut conquisitio volonum fieret, iique ad signa reducerentur. Hæc omnia intentissimâ curâ acta. Ap. Claudius Consul, D. Junio ostium Vulturni, M. Aurelio Cottâ Puteolis præposito, qui, ut quæque naves ex Etruriâ ac Sardiniâ accessissent, extemplo in castra mitterent frumentum, ipse ad Capuam regressus, Q. Fulvium collegam invenit Casilini, omnia inde portantem, molientemque ad oppugnandam Capuam. Tum ambo circumsederunt urbem, et Claudium Neronem prætorem ab Suessulâ ex Claudianis castris (57) exciverunt. Is quoque modico ibi præsidio ad tenendum locum relicto, ceteris omnibus copiis ad Capuam descen-

romaine, dont le front était enfoncé, et qui se trouvait enveloppée par derrière et sur les ailes, on en fit un tel carnage que de dix-huit mille hommes, il s'en échappa tout au plus deux mille. Le camp resta au pouvoir des vainqueurs.

XXII. La nouvelle de ces revers arrivés coup sur coup, porta dans Rome le deuil et la consternation. Cependant, les succès des consuls, dont les opérations étaient beaucoup plus importantes, rendirent moins vif le sentiment de ces désastres. Le sénat dépêcha C. Lætorius et M. Métilius à ces généraux pour les inviter à recueillir les débris des deux armées, et à mettre tout en œuvre pour que la crainte et le désespoir n'obligeassent pas les fuyards à se rendre aux Carthaginois (ce qui était arrivé après la défaite de Cannes), et à faire rechercher les volontaires qui s'étaient dispersés après la mort de Gracchus. La même commission fut donnée à P. Cornélius, déjà chargé de faire de nouvelles levées. En conséquence, il fit publier dans les foires et dans les marchés, l'ordre d'aller à la recherche de ces esclaves fugitifs, et de les forcer à rejoindre leurs drapeaux. Toutes ces mesures furent prises avec autant d'activité que d'exactitude. Le consul Ap. Claudius, après avoir préposé D. Junius et M. Aurélius Cotta, l'un à l'embouchure du Vulturne, et l'autre à Pouzzol, pour faire passer dans le camp tous les blés qui viendraient par mer d'Étrurie ou de Sardaigne, reprit la route de Capoue, et trouva son collégue à Casilinum, occupé des transports et de la construction des machines nécessaires pour le siége qu'ils avaient entrepris. Alors les deux consuls investirent la place, et appelèrent à leur aide le préteur Cl. Néron, qui occupait, à Suessula, l'ancien camp de Marcellus. Cet officier laissa cette position sous la garde d'un corps peu considérable, et vint les rejoindre avec le reste

dit : tria prætoria circa Capuam erecta, tres et exercitus diversis partibus opus aggressi, fossâ valloque circumdare urbem parant, et castella excitant modicis intervallis; multisque simul locis cum prohibentibus opera Campanis eo eventu pugnant, ut postremò portis muroque se contineret Campanus. Priùs tamen quàm hæc continuarentur opera, legati ad Hannibalem missi, qui quererentur, desertam ab eo Capuam, ac prope redditam Romanis; obtestarenturque, ut tunc saltem opem non circumsessis modò, sed etiam circumvallatis, ferret. Consulibus litteræ à P. Cornelio prætore missæ, « Ut, priusquam clau» derent Capuam operibus, potestatem Campanis » facerent, ut, qui eorum vellent, exirent ab Capuâ; » suasque res secum auferrent. Liberos fore suaque » omnia habituros, qui ante Idus Martias exissent : » post eam diem quique exissent, quique ibi mansis» sent, hostium futuros numero. » Ea pronunciata Campanis, atque ita spreta, ut ultro dicerent contumelias, minarenturque. Hannibal ab Herdoniâ Tarentum duxerat legiones, spe, aut vi, aut dolo, arcis Tarentinæ potiundæ. Quod ubi parum processit, ad Brundisium flexit iter, prodi id oppidum ratus: ibi quoque cùm frustra tereret tempus, legati Campani ad eum venerunt, querentes simul orantesque : quibus Hannibal magnificè respondit, et antea solvisse obsidionem, et nunc adventum suum consules non laturos. Cum hâc spe dimissi legati, vix regredi

de ses forces. Ainsi, Capoue vit dresser sous ses murs les tentes de trois généraux, et trois armées l'attaquèrent chacune de son côté. On commence à l'entourer d'un fossé et d'un retranchement, on élève des forts de distance en distance, mais assez rapprochés les uns des autres; et les diverses sorties tentées à la fois par les habitants sont repoussées avec tant de vigueur, qu'enfin ils n'osent plus se hasarder au dehors de leurs murailles. Cependant, avant que les ouvrages fussent achevés, ils envoyèrent une députation vers Annibal pour se plaindre d'un abandon qui allait livrer Capoue aux Romains, et pour le conjurer, s'il n'avait pu les garantir d'un siége, de venir au moins à leur secours lorsqu'ils étaient enfermés par une exacte circonvallation. Dans le même temps, les consuls reçurent une lettre du préteur P. Cornélius, qui les invitait, avant de terminer l'investissement, à permettre aux Campaniens qui en auraient le désir, de sortir de Capoue avec leurs effets; à promettre la liberté et la jouissance de tous leurs biens à ceux qui prendraient ce parti avant les ides de mars; enfin à déclarer que tous ceux qui, après ce terme, tenteraient de sortir ou resteraient dans la place, seraient traités en ennemis. Cette proclamation, notifiée aux Campaniens, fut repoussée avec mépris, et ne valut aux Romains que des insultes et des menaces. Annibal avait marché d'Herdonie sur Tarente, dans l'espérance de se rendre maître de la citadelle par force ou par ruse. Trompé dans son attente, il tourna brusquement vers Brindes, où il se flattait d'être introduit à la faveur de quelques intelligences, mais son temps n'y fut pas mieux employé. Ce fut là que les députés des Campaniens vinrent le trouver pour lui adresser leurs plaintes et leurs instances. Annibal répondit par une bravade. « Déjà, dit-il, il avait fait lever le siége de leur

Capuam, jam duplici fossâ valloque cinctam, potuerunt.

XXIII. Cùm maximè Capua circumvallaretur, Syracusarum oppugnatio ad finem venit, præterquam vi ac virtute ducis exercitûsque, intestinâ etiam proditione adjuta. Namque Marcellus initio veris incertus, utrùm Agrigentum ad Himilconem et Hippocratem verteret bellum, an obsidione Syracusas premeret, quanquam nec vi capi videbat posse inexpugnabilem terrestri ac maritimo situ urbem, nec fame, quam propè liberi ab Carthagine commeatus alerent, tamen, ne quid inexpertum relinqueret, transfugas Syracusanos (erant autem apud Romanos aliqui nobilissimi viri, inter defectionem ab Romanis, quia ab novis consiliis abhorrebant, pulsi) colloquiis suæ partis tentare hominum animos jussit, et fidem dare, si traditæ forent Syracusæ, liberos eos ac suis legibus victuros esse. Non erat colloquii copia; quia multorum animi suspecti omnium curam oculosque converterant, ne quid falleret tale admissum. Servus unus exsulum pro transfugâ intromissus in urbem, conventis paucis, initium colloquendi de tali re fecit: deinde in piscatoriâ quidam navi, retibus operti, circumvectique ita ad castra Romana, collocutique cum transfugis; et idem sæpius eodem modo alii atque alii: postremò ad octoginta facti. Et, cùm jam composita omnia ad proditionem es-

ville, et pour cette fois les consuls n'oseraient pas attendre son arrivée. » Les députés, congédiés avec ces belles espérances, eurent beaucoup de peine à pénétrer dans Capoue, qu'ils trouvèrent déjà investie d'un double fossé et d'une double palissade.

XXIII. Pendant que les Romains pressaient le plus vivement ce siége, celui de Syracuse fut terminé par le courage du général et par la constance de l'armée, que seconda la trahison de quelques habitants. Au commencement de la campagne, Marcellus avait hésité s'il tournerait tout l'effort de ses armes contre Agrigente, où commandaient Himilcon et Hippocrate, ou s'il continuerait le siége de Syracuse; car il ne voyait aucun moyen de prendre cette ville, ni par force, puisque sa situation maritime et terrestre la rendait imprenable, ni par famine, puisqu'elle tirait sans obstacle ses convois de Carthage. Cependant, pour ne négliger aucune ressource, il crut devoir s'adresser à des Syracusains du premier rang, que leur éloignement des idées nouvelles avait fait bannir de leur patrie au moment de la défection, et leur ordonna de sonder les dispositions de leurs partisans, et de leur promettre, en son nom, s'ils contribuaient à le rendre maître de Syracuse, la conservation de ses lois et de sa liberté. Malheureusement il n'était pas facile de se ménager ces sortes de conférences, parce que le grand nombre des citoyens suspects tenait tous les yeux ouverts, et que l'on redoublait de vigilance pour prévenir toute tentative de cette nature. Un esclave de ces exilés trouva moyen de s'introduire en qualité de transfuge, s'aboucha dans la ville avec un petit nombre d'amis des Romains, et lia ainsi la négociation. Ensuite, quelques uns d'entre eux, cachés sous des filets, dans des barques de pêcheurs, se rendirent au camp, et s'abouchèrent avec les bannis; plusieurs autres les imitèrent; enfin, après bien des

sent, indicio delato ad Epicyden, per Attalum quemdam indignantem sibi rem creditam non esse, necati omnes cum cruciatu sunt. Alia subinde spes, postquam hæc vana evaserat, excepit. Damippus quidam Lacedæmonius, missus ab Syracusis ad Philippum regem, captus ab Romanis navibus erat: hujus utique redimendi et Epicydæ cura erat ingens, nec abnuit Marcellus, jam tum Ætolorum, cujus gentis socii Lacedæmonii erant, amicitiam affectantibus Romanis. Ad colloquium de redemptione ejus missis, medius maximè atque utrisque opportunus locus, ad portum Trogiliorum, propter turrim, quam vocant Galeagram, est visus. Quò cùm sæpius commearent, unus ex Romanis, ex propinquo murum contemplatus, numerando lapides, æstimandoque ipse secum, quid in fronte (58) paterent singuli, altitudinem muri, quantùm proximè conjecturâ poterat, permensus, humilioremque aliquantò pristinâ opinione suâ et ceterorum omnium ratus esse, et vel mediocribus scalis superabilem, ad Marcellum rem defert. Haud spernenda visa: sed, cùm adiri locus, qui ob idipsum intentiùs custodiebatur, non posset, occasiò quærebatur; quam obtulit transfuga, nuncians, diem festum Dianæ per triduum agi, et, quia alia in obsidione desint, vino largiùs epulas celebrari, et ab Epicyde præbito universæ plebei, et per tribus à principibus diviso (59). Id ubi accepit Marcellus, cum paucis tribunorum

allées et venues, les conjurés se trouvèrent au nombre de quatre-vingts. Toutes les mesures étaient prises pour livrer la ville, lorsqu'un certain Attalus, par dépit de n'avoir pas été mis dans le secret, dénonça le complot à Épicyde, qui fit expirer les conjurés au milieu des plus cruelles tortures. Cette tentative ayant échoué, un incident fit naître de nouvelles espérances. Un Lacédémonien, nommé Damippus, que Syracuse avait député vers le roi Philippe, avait été pris par la flotte romaine. Épicyde mettait un grand intérêt à le racheter. Marcellus ne s'y refusa point, la politique des Romains étant dès-lors de rechercher l'amitié des Étoliens alliés de Lacédémone. On choisit, comme le lieu le plus propre à l'entrevue où cette affaire devait se traiter, le port de Trogile, près d'une tour appelée Galéagra, parce qu'il était à moitié chemin de la ville et du camp. Dans un de ces rendez-vous, un Romain ayant observé le mur de près, compta les pierres, mesura de l'œil celles qu'il avait devant lui; et au moyen d'un calcul approximatif qui lui donna la hauteur totale, reconnut qu'en cet endroit la muraille était moins élevée que les assaillants et lui-même ne l'avaient imaginé, et qu'il était possible d'en atteindre le sommet avec des échelles de médiocre grandeur. De retour au camp, il fit part de ses observations à Marcellus qui ne crut pas devoir négliger un tel avis. Mais comme il était difficile d'arriver au pied de la muraille, qu'on gardait en cet endroit avec d'autant plus de soin qu'on en connaissait le faible, il fallut attendre une occasion favorable. Elle fut offerte par un déserteur qui vint annoncer que Syracuse allait célébrer la fête de Diane, qu'elle durerait trois jours, et qu'au défaut des autres provisions que le siége avait rendues rares, la solennité serait célébrée par d'amples effusions de vin, parce que

militum collocutus, electisque per eos ad rem tantam agendam audendamque idoneis centurionibus militibusque, et scalis in occulto comparatis, ceteris signum dari jubet, ut maturè corpora curarent, quietique darent: nocte in expeditionem eundum esse. Inde ubi id temporis visum, quo de die epulatis jam vini satias principiumque somni esset, signi unius milites ferre scalas jussit; et ad mille ferè armati tenui agmine (60) per silentium eò deducti. Ubi sine strepitu ac tumultu primi evaserunt in murum, secuti ordine alii, cùm priorum audacia dubiis etiam animum faceret.

XXIV. Jam mille armatorum ceperant partem, cùm ceteræ admotæ, pluribusque scalis in murum evadebant, signo ab Hexapylo dato, quò per ingentem solitudinem erat perventum, quia magna pars in turribus epulati, aut sopiti vino erant, aut semigraves potabant: paucos tamen eorum oppressos in cubilibus interfecerunt. Prope Hexapylon est portula magnâ vi refringi cœpta; et è muro ex composito tubâ datum signum erat. Et jam undique, non furtim, sed vi apertâ gerebatur res; quippe ad Epipolas, frequentem custodiis locum, perventum erat, terrendique magis hostes erant, quàm fallendi; sicut territi sunt: nam simul ac tubarum est auditus

Épicyde en avait fait donner une grande abondance à toute la ville, et qu'à son exemple, les grands en avaient distribué à chaque quartier. Marcellus, informé de ces dispositions, tient conseil avec un petit nombre de tribuns, fait choix avec eux des centurions et des soldats les plus déterminés et les plus capables d'exécuter une entreprise aussi hardie, se munit secrètement d'échelles, et donne ordre au reste de l'armée de prendre de bonne heure la nourriture et le repos nécessaires, et d'être prêts à partir la nuit suivante pour une expédition. Lorsqu'il juge que l'intempérance de la journée a plongé les habitants dans le premier sommeil, il charge une compagnie de porter des échelles, et conduit en silence environ mille soldats jusqu'à l'endroit indiqué. Les premiers gagnent le haut du mur sans bruit et sans tumulte, et sont bientôt suivis d'un grand nombre d'autres, l'audace et le succès de ces braves inspirant du courage aux moins résolus.

XXIV. Déjà les mille soldats étaient maîtres d'une partie de la ville; bientôt le reste des troupes arrive, et, à l'aide d'un plus grand nombre d'échelles, escalade le mur. Le signal leur était donné de l'Hexapyle, où leurs camarades étaient parvenus sans rencontrer personne, parce que la plupart des gardes, après s'être livrés à la débauche sur les tours mêmes, étaient assoupis par le vin, ou achevaient de s'abrutir dans l'ivresse. Un petit nombre cependant furent surpris et égorgés dans leurs lits. Près de l'Hexapyle était un guichet que l'on se mit à rompre à coups de hache, et en même temps la trompette donnait du haut des murs le signal convenu. Ce n'était déja plus une surprise, mais une attaque générale faite à force ouverte; car on était parvenu au quartier d'Épipole, où les postes étaient bien plus multipliés, et il ne s'agissait plus de tromper les ennemis,

cantus, clamorque tenentium muros partemque urbis; omnia teneri custodes rati, alii per murum fugere, alii salire de muro, præcipitarique turbâ paventium. Magna pars tamen ignara tanti mali erat, et gravatis omnibus vino somnoque, et, in vastæ magnitudinis urbe, partium sensu non satis pertinente in omnia. Sub luce, Hexapylo effracto, Marcellus omnibus copiis urbem ingressus, excitavit convertitque omnes ad arma capienda, opemque, si quam possent, jam captæ propè urbi ferendam. Epycides, ab Insulâ, quam ipsi Nason (61) vocant, citato profectus agmine, haud dubius quin paucos, per negligentiam custodum transgressos murum, expulsurus foret, occurrentibus pavidis, tumultum augere eos dictitans, et majora ac terribiliora vero afferre, postquam conspexit omnia circa Epipolas armis completa, lacessito tantùm hoste paucis missilibus, retro in Achradinam agmen convertit, non tam vim multitudinemque hostium metuens, quàm ne qua intestina fraus per occasionem oriretur, clausasque inter tumultum Achradinæ atque Insulæ inveniret portas. Marcellus, ut, mœnia ingressus, ex superioribus locis urbem, omnium ferme illâ tempestate pulcherrimam, subjectam oculis vidit, illacrymasse dicitur, partim gaudio tantæ perpetratæ rei, partim vetustâ gloriâ urbis. Atheniensium classes demersæ, et duo ingentes exercitus cum duobus clarissimis ducibus (62) deleti, occurrebant; et tot

mais de les frapper de terreur, ce à quoi l'on réussit; car, aux premiers sons de la trompette, aux cris des Romains, maîtres des murailles et d'une partie de la ville, les sentinelles, persuadées que tout était au pouvoir de l'ennemi, prennent l'épouvante; les uns fuyent le long du mur, les autres sautent dans les fossés, ou sont précipités par la foule des fuyards. Néanmoins, une grande partie des habitants ignoraient encore la prise de la place, parce que tous étaient appesantis par le vin et par le sommeil, et parce que, dans une ville aussi vaste, le désastre d'un quartier n'est pas aussitôt connu des autres. Au point du jour, l'Hexapyle forcé, l'entrée de Marcellus avec toutes ses troupes réveilla enfin les assiégés de leur engourdissement, et tous coururent aux armes pour secourir, s'il était possible, une ville à moitié prise. Épicyde sort de l'Ile, et se porte rapidement à la rencontre des assaillants qu'il suppose avoir franchi les murs en petit nombre, par la négligence des gardes, et qu'il se flatte de repousser aisément. Il reproche aux fuyards qu'il trouve sur son chemin d'augmenter les alarmes, de grossir les objets et d'exagérer le péril; mais quand il vit l'Épipole rempli d'ennemis, après avoir fait tirer sur eux quelques traits, il se hâta de faire sa retraite sur l'Achradine, dans la crainte, moins de ne pouvoir soutenir l'effort et le nombre des ennemis, que de donner lieu par son absence à quelque trahison, et de trouver les portes de l'Ile et de l'Achradine fermées à l'occasion du tumulte. Marcellus, en contemplant d'une hauteur cette cité, la plus belle qui fut alors, ne put, dit-on, retenir ses larmes, dans la joie d'avoir mis à fin une si haute entreprise, et par l'intérêt qu'inspirait l'ancienne gloire de Syracuse. En ce moment vinrent frapper son esprit deux flottes athéniennes coulées à fond sous ses remparts, deux armées

bella cum Carthaginiensibus tanto cum discrimine gesta; tot tam opulenti tyranni regesque, præter ceteros Hiero, cùm recentissimæ memoriæ rex, tum ante omnia, quæ virtus ei fortunaque sua dederat, beneficiis in populum Romanum insignis. Ea cùm universa occurrerent animo, subiretque cogitatio, jam illa momento horæ arsura omnia, et ad cineres reditura; præmittit Syracusanos, qui intra præsidia Romana, ut antè dictum est, fuerant, ut alloquio leni perlicerent hostes ad dedendam urbem.

XXV. Tenebant Achradinæ portas murosque maximè transfugæ, quibus nulla erat per conditiones veniæ spes; ii nec adire muros, nec alloqui quemquam passi: itaque Marcellus, postquam id inceptum irritum fuit, ad Euryalum signa referri jussit: tumulus est in extremâ parte urbis versus à mari, viæque imminens ferenti in agros mediterraneaque insulæ, percommodè situs ad commeatus excipiendos. Præerat huic arci Philodemus Argivus, ab Epicyde impositus; ad quem missus à Marcello Sosis, unus ex interfectoribus tyranni, cùm, longo sermone habito, dilatus per frustrationem esset, retulit Marcello, tempus eum ad deliberandum sumpsisse. Cùm is diem de die differret, dum Hippocrates atque Himilco admoverent castra legionesque, haud dubius, si in arcem accepisset eos, deleri Romanum exercitum inclusum muris posse; Marcellus, ut Eu-

nombreuses détruites avec deux généraux célèbres, tant de guerres hasardeuses soutenues contre Carthage, tant de rois et de princes puissants, et avant tous, Hiéron, dont la mémoire était encore si récente, et qui s'était signalé par les services rendus au peuple romain, encore plus que par les succès du courage et les faveurs de la fortune. A tous ces brillants souvenirs se mêlait la pensée douloureuse que tout ce qu'il voyait allait, dans une heure, devenir la proie des flammes et être réduit en cendres. Pour prévenir ce malheur, avant d'attaquer l'Achradine, il envoya les Syracusains qui, comme on l'a dit, avaient trouvé un asyle dans le camp romain, pour tenter la ressource de la persuasion et pour déterminer les ennemis à se rendre.

XXV. La garde des portes et des murailles de l'Achradine était confiée aux déserteurs; ceux-ci qui n'avaient aucun espoir de grâce, quels que fussent les articles de la capitulation, ne permirent ni d'approcher des remparts, ni d'entamer aucune conférence. Marcellus donc, voyant cette tentative sans succès, fit tourner les enseignes vers Euryale. C'était un fort placé sur une éminence, à l'extrémité de la ville la plus éloignée de la mer, commandant la route qui conduit dans la campagne et dans l'intérieur de l'Ile, et situé très commodément pour recevoir des convois. Épicyde en avait confié la défense à Philodème d'Argos. Marcellus lui députa Sosis, un des meurtriers du tyran, qui, après un long pourparler sans résultat, revint dire au général, que ce commandant avait demandé du temps pour délibérer sur ses propositions. Mais cette réponse n'était qu'évasive, et Philodème cherchait à gagner du temps, en attendant qu'Hippocrate et Himilcon arrivassent avec leurs troupes, et persuadé qu'une fois introduits dans la forteresse il leur serait

ryalum neque tradi, neque capi vidit posse, inter Neapolim (63) et Tycham (nomina partium urbis, et instar urbium sunt) posuit castra, timens ne, si frequentia intrasset loca, contineri ab discursu miles avidus prædæ non posset. Legati eò ab Tychâ et Neapoli cum infulis et velamentis (64) venerunt, precantes, ut à cædibus et ab incendiis parceretur. De quorum precibus, quàm postulatis, magis consilio habito, Marcellus ex omnium sententiâ edixit militibus, « Ne quis liberum corpus violaret : cetera » prædæ futura. » Castraque tectis parietum pro muro septa (65) : portis (66) regione platearum patentibus stationes præsidiaque disposuit, ne quis in discursu militum impetus in castra fieri posset. Inde, signo dato, milites discurrerunt; refractisque foribus, cùm omnia terrore ac tumultu streperent, à cædibus tamen temperatum est : rapinis nullus antè modus fuit, quàm omnia diuturnâ felicitate cumulata bona egessêre. Inter hæc et Philodemus, cùm spes auxilii nulla esset, fide acceptâ, ut inviolatus ad Epicyden rediret, deducto præsidio tradidit tumulum Romanis. Aversis omnibus ad tumultum ex parte captæ urbis, Bomilcar, noctem eam nactus, quâ propter vim tempestatis stare ad anchoram in salo Romana classis non posset, cum triginta quinque navibus ex portu Syracusano profectus, libero mari vela in altum dedit, quinquaginta navibus Epicydæ et Syracusanis relictis; edoctisque Carthagi-

aisé d'exterminer l'armée romaine enfermée entre des murailles. Marcellus ne pouvant réduire Euryale ni par composition, ni par force, alla camper entre Néapolis et Tyché, deux parties de Syracuse aussi grandes que des villes entières, de crainte que, s'il s'engageait dans des quartiers plus peuplés, il lui fût impossible de contenir sous le drapeau le soldat avide de butin. Là se rendirent des députés de Néapolis et de Tyché, portant des bandelettes et des branches d'olivier, pour le supplier de les garantir du carnage et de l'incendie. Marcellus délibéra sur leurs prières, car ils n'étaient pas en droit de faire des conditions; et, de l'avis de son conseil, fit publier, avec la défense d'exercer aucune violence sur les personnes libres, l'abandon de tout le reste à la discrétion du soldat. Après avoir adossé son camp à des maisons qui lui tenaient lieu de rempart, il posta des corps de garde aux portes qui ouvraient sur les places publiques, de peur que l'ennemi ne profitât de la dispersion des troupes pour l'assaillir. Ensuite, au premier signal du pillage, les soldats se répandent de tous côtés, brisent les portes des maisons, portent en tout lieu le trouble et la terreur, épargnent pourtant la vie des habitants, mais ne cessent de piller qu'après avoir enlevé toutes les richesses accumulées dans Syracuse par une longue prospérité. Cependant Philodème se voyant sans espoir d'être secouru, stipula qu'il pourrait se retirer en toute sûreté vers Epicyde, évacua le fort, et le rendit aux Romains. Pendant que l'attention générale se portait vers la partie de la ville dont la prise causait tout ce tumulte, Bomilcar, à la faveur de la tempête qui ne permettait pas à la flotte romaine de rester à l'ancre en rade, s'échappa la nuit du port de Syracuse avec trente-cinq vaisseaux, en laissa cinquante-cinq à Epicyde et aux Syracusains, cingla vers Carthage qu'il

niensibus, in quanto res Syracusana discrimine esset, cum centum navibus post paucos dies redit, multis (ut fama est) donis ex Hieronis gazâ ab Epicyde donatus.

XXVI. Marcellus, Euryalo recepto, præsidioque addito, unâ curâ erat liber, ne qua ab tergo vis hostium in arcem accepta, inclusos impeditosque mœnibus suos turbaret. Achradinam inde, trinis castris per idonea dispositis loca, spe ad inopiam omnium rerum inclusos redacturum, circumsedit. Cùm per aliquot dies quietæ stationes utrimque fuissent, repentè adventus Hippocratis et Himilconis, ut ultro undique oppugnarentur Romani, fecit: nam et Hippocrates castris ad magnum portum (67) communitis, signoque iis dato qui Achradinam tenebant, castra vetera Romanorum adortus est, quibus Crispinus præerat, et Epicydes eruptionem in stationes Marcelli fecit; et classis Punica littori, quod inter urbem et castra Romana erat, appulsa est, ne quid præsidii Crispino submitti à Marcello posset. Tumultum tamen majorem hostes præbuerunt, quàm certamen: nam et Crispinus Hippocratem non repulit tantùm munimentis, sed insecutus etiam est trepidè fugientem; et Epicyden Marcellus in urbem compulit: satisque jam etiam in posterum videbatur provisum, ne quid ab repentinis eorum excursionibus periculi foret. Accessit et pestilentia (68), commune malum, quod facilè utrorumque animos averteret à belli consiliis: nam tempore autumni, et locis naturâ gra-

informa des extrémités auxquelles ses alliés étaient réduits, et revint peu de jours après avec cent navires, qu'il chargea, dit-on, de sommes tirées du trésor d'Hiéron par Epicyde qui lui en fit présent.

XXVI. Marcellus, maître du fort d'Euryale, y mit garnison, et n'eut plus à craindre que les ennemis introduits dans ce poste vinssent surprendre les siens par derrière, et les attaquer à leur avantage, enfermés comme ils l'étaient dans une enceinte de murs qui ne leur laissait pas la liberté de se développer. Ensuite, au moyen de trois camps placés dans des positions convenables, il investit l'Achradine, dans l'espérance de réduire les habitants par une disette absolue. Durant quelques jours on se tint en repos de part et d'autre; mais l'arrivée d'Hippocrate et d'Himilcon fit prendre l'offensive aux ennemis, et les Romains furent assaillis brusquement sur tous les points. Hippocrate vint camper auprès du grand port; et de là, donnant le signal à la garnison qui tenait l'Achradine, attaqua l'ancien camp des Romains, où commandait Crispinus, tandis qu'Épicyde faisait une sortie sur les postes avancés de Marcellus, et que la flotte carthaginoise s'approchait du rivage entre la ville et le camp romain, pour couper toute communication entre Crispinus et le quartier-général. Cependant l'alarme fut plus vive que le combat. En effet, Crispinus non seulement repoussa l'attaque d'Hippocrate, mais le mit en fuite et lui donna la chasse; et Marcellus força Épicyde à rentrer dans la ville; en sorte que le résultat de cette attaque semblait l'avoir mis désormais à l'abri de toute tentative de cette nature. A tous les maux inséparables de la guerre vint se joindre une maladie contagieuse qui, commune aux deux partis, les obligea de suspendre les hostilités. Les chaleurs excessives de l'automne, jointes à l'insalubrité du

vibus, multò tamen magis extra urbem, quàm in urbe, intoleranda vis æstûs per utraque castra omnium ferme corpora movit. Et primò temporis ac loci vitio et ægri erant, et moriebantur : postea curatio ipsa et contactus ægrorum vulgabat morbos ; ut aut neglecti desertique, qui incidissent, morerentur, aut assidentes curantesque eàdem vi morbi repletos secum traherent ; quotidianaque funera et mors ob oculos esset, et undique dies noctesque ploratus audirentur. Postremò ita assuetudine mali efferaverant animos, ut non modò lacrymis justoque comploratu prosequerentur mortuos, sed ne efferrent quidem, aut sepelirent ; jacerentque strata exanima corpora in conspectu similem mortem exspectantium ; mortuique ægros, ægri validos, cùm metu, tum tabe ac pestifero odore corporum, conficerent : et ut ferro potiùs morerentur, quidam invadebant soli hostium stationes. Multò tamen vis major pestis Pœnorum castra, quàm Romana ( diu circumsedendo Syracusas, cœlo aquisque adsuerant magis ) affecerat. Ex hostium exercitu Siculi, ut primùm vidêre ex gravitate loci vulgari morbos, in suas quisque propinquas urbes dilapsi sunt ; at Carthaginienses, quibus nusquam receptus erat, cum ipsis ducibus Hippocrate atque Himilcone, ad internecionem omnes perierunt. Marcellus, ut tanta vis ingruebat mali, traduxerat in urbem suos ; infirmaque corpora tecta et umbræ recreaverant : multi tamen ex Romano exercitu eàdem peste absumpti sunt.

pays, avaient dans les deux camps, mais plus encore au dehors qu'au dedans de la ville, causé des affections morbifiques presque générales. D'abord l'intempérie de la saison et le mauvais air amenèrent des maladies qui devenaient mortelles; bientôt les soins donnés aux malades, et la communication avec eux, propagèrent la contagion, et l'on se vit réduit à la triste alternative ou de les laisser périr faute de secours, ou de respirer auprès de leur lit des vapeurs pestilentielles, et d'être victimes des soins qu'on leur rendait. On n'avait plus sous les yeux que des tableaux de mort et de funérailles, et jour et nuit les oreilles étaient frappées de pleurs et de gémissements; enfin l'habitude du mal émoussa la sensibilité au point que non seulement on cessa de payer aux morts le tribut d'une juste douleur, mais qu'on négligea même de leur donner la sépulture : la terre était jonchée de cadavres épars sous les yeux de leurs compagnons qui attendaient le même sort; et d'un côté la terreur, de l'autre l'odeur cadavéreuse des morts et des mourants hâtaient la fin des malades et infectaient ceux qui résistaient encore à la violence du mal. Quelques uns même, pour mourir au moins d'un coup d'épée, allaient seuls attaquer les postes ennemis. Toutefois la peste causa plus de ravages dans le camp des Carthaginois que dans celui des Romains, que trois ans de siége avaient acclimatés. Les Siciliens qui servaient dans l'armée carthaginoise, s'apercevant que cette contagion provenait de l'insalubrité des lieux, se retirèrent dans leurs villes, qui n'étaient pas éloignées de Syracuse; mais les Carthaginois qui n'avaient point d'autre asyle, périrent tous avec leurs chefs, Hippocrate et Himilcon. Comme ce fléau redoublait de fureur, Marcellus logea ses soldats dans la ville, où l'ombre et le couvert leur donnèrent quelque soulagement; cependant il ne laissa pas de perdre beaucoup de monde.

XXVII. Deleto terrestri Punico exercitu, Siculi, qui Hippocratis milites fuerant, in haud magna oppida, ceterùm et situ et munimentis tuta (tria millia alterum ab Syracusis, alterum quindecim abest) eò et commeatus è civitatibus suis comportabant, et auxilia arcessebant. Interea Bomilcar, iterum cum classe profectus Carthaginem, ita expositâ fortunâ sociorum, ut spem faceret, non ipsis modò salutarem opem ferri posse, sed Romanos quoque in captâ quodam modo urbe capi, perpulit, ut onerarias naves quàm plurimas omni copiâ rerum onustas secum mitterent, classemque suam augerent: igitur, centum triginta navibus longis et septingentis onerariis profectus à Carthagine, satis prosperos ventos ad trajiciendum in Siciliam habuit: sed iidem venti (69) superare eum Pachynum prohibebant. Bomilcaris adventus, famâ primò, dein præter spem morâ, cùm gaudium et metum invicem Romanis Syracusanisque præbuisset; Epicydes metuens, ne, si pergerent iidem, qui tum tenebant, ab ortu solis flare per dies plures venti (70), classis Punica Africam repeteret, traditâ Achradinâ mercenariorum militum ducibus, ad Bomilcarem navigat: classem in statione versâ in Africam habentem, atque timentem navale prælium, non tam quòd impar viribus aut numero navium esset (quippe etiam plures habebat) quàm quòd venti aptiores Romanæ, quàm suæ classi, flarent, perpulit tandem, ut fortunam navalis certaminis experiri vellet. Et Marcellus, cùm et Siculum

XXVII. L'armée de terre des Carthaginois ainsi détruite, ceux des Siciliens qui avaient porté les armes sous Hippocrate, se retirèrent dans deux villes peu considérables, mais assez fortes tant par leur situation que par leurs ouvrages, dont l'une était à trois et l'autre à quinze milles de Syracuse; et là, firent transporter les vivres et les secours que leurs cités pouvaient fournir. Cependant Bomilcar, de retour à Carthage, exposa la situation des alliés sous un aspect assez avantageux pour faire espérer de pouvoir non seulement leur porter un secours efficace, mais même prendre les Romains dans cette même ville qu'ils semblaient avoir prise. Son rapport détermina les Carthaginois à renvoyer en Sicile un grand nombre de bâtiments chargés de toutes sortes de provisions, et à renforcer sa flotte. En conséquence il fit voile de Carthage avec cent trente galères et sept cents bâtiments de transport. Le vent fut assez favorable pour passer en Sicile, mais l'empêcha de doubler le cap Pachynum. D'abord le bruit de son arrivée, puis celui du retard, causé, contre toute attente, par le vent contraire, livrèrent tour à tour les Romains et les Syracusains aux alternatives de la joie et de l'espérance. Alors Épicyde craignant que, si les vents d'est qui régnaient alors continuaient à souffler plusieurs jours, la flotte carthaginoise ne reprît la route de l'Afrique, laissa la garde de l'Achradine aux chefs des troupes mercenaires, et se rendit par mer auprès de Bomilcar. Il le trouva la proue déjà tournée vers l'Afrique, dans la crainte d'un combat naval, non qu'il fût inférieur en forces, puisque sa flotte était plus nombreuse, mais parce que les Romains avaient l'avantage du vent. Malgré ce contre-temps, Épicyde sut le déterminer à risquer une bataille. Marcellus voyant que des renforts arrivaient de toutes les parties de la Sicile pour lui opposer une grande armée, et que la

exercitum ex totâ insulâ conciri videret, et cum ingenti commeatu classem Punicam adventare, ne simul terrâ marique inclusus urbe hostium urgeretur, quanquam impar numero navium erat, prohibere aditu Syracusarum Bomilcarem constituit. Duæ classes infestæ circa promontorium Pachynum stabant, ubi prima tranquillitas maris in altum evexisset, concursuræ. Itaque, cadente jam Euro, qui per dies aliquot sævierat, prior Bomilcar movit; cujus prima classis petere altum visa est, quò faciliùs superaret promontorium: ceterùm, postquam tendere ad se Romanas naves vidit, incertum quâ subitâ territus re, Bomilcar vela in altum dedit, missisque nunciis Heracleam, qui onerarias retro in Africam repetere juberent, ipse, Siciliam prætervectus, Tarentum petit. Epicydes à tantâ repente destitutus spe, ne in obsidionem magnâ ex parte captæ urbis rediret, Agrigentum navigat, exspectaturus magis eventum, quàm inde quidquam moturus.

XXVIII. Quæ ubi in castra Siculorum sunt nunciata, Epicyden Syracusis excessisse, à Carthaginiensibus relictam insulam, et propè iterum Romanis traditam (71); legatos de conditionibus dedendæ urbis, exploratâ priùs per colloquia voluntate eorum qui obsidebantur, ad Marcellum mittunt. Cùm haud ferme discreparet, quin, quæ ubique regum fuissent, Romanorum essent; Siculis cetera cum libertate ac legibus suis servarentur; evocatis ad collo-

flotte carthaginoise allait aborder avec des convois considérables, craignit de se trouver enfermé par terre et par mer dans une ville ennemie; et malgré l'infériorité de ses forces, résolut d'empêcher à tout prix Bomilcar d'entrer à Syracuse. Ainsi deux flottes opposées bordaient le promontoire de Pachynum, prêtes à combattre dès que le calme permettrait de gagner la haute mer. Dès que le vent d'est, qui depuis plusieurs jours soufflait avec violence, eut commencé à tomber, Bomilcar s'ébranla le premier, et son avant-garde semblait prendre la haute mer pour doubler plus aisément le cap; mais lorsqu'il vit la flotte romaine s'avancer à sa rencontre, frappé de je ne sais quelle terreur panique, il fit voile vers la pleine mer, détacha un esquif pour aller porter l'ordre aux bâtiments de transport à l'ancre près d'Héraclée, de retourner en Afrique, côtoya la Sicile, et se retira dans le port de Tarente. Épicyde, frustré tout à coup d'une si flatteuse espérance, et renonçant à soutenir plus longtemps le siége d'une ville à moitié prise, fit voile vers Agrigente, plutôt pour y attendre l'événement, que dans le dessein de tenter quelque entreprise.

XXVIII. Quand on eut appris, dans le camp des Siciliens, qu'Épicyde avait quitté Syracuse, que les Carthaginois avaient abandonné la Sicile, et l'avaient en quelque sorte livrée une seconde fois aux Romains, après avoir fait sonder les dispositions des assiégés, l'armée envoya des députés à Marcellus, pour régler les articles de la capitulation. On était assez d'accord sur les deux points principaux, celui de céder aux Romains la possession de tout ce qui avait été soumis à la domination des rois, et celui de laisser aux Siciliens le reste de l'Ile avec leurs lois et leur liberté. En conséquence ces députés font demander

quium his, quibus ab Epicyde creditæ res erant, missos se simul ad Marcellum (72), simul ad eos ab exercitu Siculorum, aiunt, ut una omnium, qui obsiderentur, quique extra obsidionem essent, fortuna esset; neve alteri propriè sibi paciscerentur quidquam. Recepti deinde ab iis, ut necessarios hospitesque alloquerentur, expositis quæ pacta jam cum Marcello haberent, oblatâ spe salutis perpulêre eos, ut secum præfectos Epicydis, Polyclitum, et Philistionem, et Epicyden, cui Sindon cognomen erat, aggrederentur. Interfectis iis, et multitudine ad concionem vocatâ, et inopiam, quâ ipsi inter se fremere occultè soliti erant, conquesti, « Quanquam tot » mala urgerent, negarunt, fortunam accusandam » esse, quòd in ipsorum esset potestate, quamdiu ea » paterentur. Romanis causam oppugnandi Syracu» sas fuisse caritatem Syracusanorum, non odium: » nam, ut occupatas res ab satellitibus Hannibalis, » deinde Hieronymi, Hippocrate atque Epicyde, » audierint, tum bellum movisse, et obsidere urbem » cœpisse, ut crudeles tyrannos ejus, non ut ipsam » urbem, expugnarent. Hippocrate verò interempto, » Epicyde intercluso ab Syracusis, et præfectis ejus » occisis, Carthaginiensibus omni possessione Sici» liæ terrâ marique pulsis, quam superesse causam » Romanis, cur non, perinde ac si Hiero ipse viveret, » unicus Romanæ amicitiæ cultor, incolumes Syra» cusas esse velint? Itaque nec urbi nec hominibus

Peut-être ne s'en représenterait-il plus une aussi favorable que le moment actuel, où la mort de leurs tyrans leur laissait toute liberté d'agir. »

XXIX. Ce discours eut l'assentiment général. Cependant on crut devoir créer des préteurs, avant de nommer les députés qui furent tous choisis parmi ces magistrats. La députation arrivée au camp de Marcellus, le chef prit la parole et dit : « Général, ce n'est point aux Syracusains que Rome doit imputer la défection de Syracuse, mais à Hiéronyme, moins coupable envers vous qu'envers nous-mêmes; et depuis, lorsque le meurtre du tyran eut rétabli la paix entre les deux peuples, l'infraction de cette paix fut le crime, non d'aucun habitant, mais des satellites de la tyrannie, Hippocrate et Épicyde, qui nous avaient opprimés par la violence et par la perfidie; en sorte que jamais nous n'avons été libres sans être en même temps en paix avec les Romains. Aujourd'hui que la mort de nos oppresseurs nous rend la liberté de disposer de nous, notre premier mouvement est de venir déposer nos armes à vos pieds, remettre à votre discrétion nos personnes, notre ville, nos remparts, et nous soumettre à toutes les conditions qu'il vous plaira de nous imposer. La prise de la première et de la plus belle de toutes les cités grecques est une gloire, Marcellus, que les dieux vous ont réservée; tout ce que nous avons jamais fait de mémorable sur terre et sur mer va relever l'éclat de votre triomphe. Ne laissez pas à la renommée seule le soin d'apprendre à la postérité la grandeur et l'importance de votre conquête; qu'elle subsiste sous les yeux de nos descendants comme un monu-

» quisquis mari venerit, nunc nostra de Athenien-
» sibus Carthaginiensibusque tropæa, nunc tua de
» nobis ostendat: incolumesque Syracusas familiæ
» vestræ sub clientelâ nominis Marcellorum tutelâ-
» que habendas tradas. Ne plus apud vos Hieronymi,
» quàm Hieronis, memoria momenti faciat: diutius
» ille multò amicus fuit, quàm hic hostis: et illius
» etiam benefacta persensistis; hujus amentia ad per-
» niciem tantùm ipsius valuit. » Omnia et impetrabilia et tuta erant apud Romanos: inter ipsos plus belli ac periculi erat. Namque transfugæ tradi se Romanis rati, mercenariorum quoque militum auxilia in eumdem compulêre metum; arreptisque armis prætores primùm obtruncant, inde ad cædem Syracusanorum discurrunt, quosque fors obtulit, irati interfecêre, atque omnia, quæ in promptu erant, diripuerunt: tum, ne sine ducibus essent, sex præfectos creavêre, ut terni Achradinæ ac Naso præessent. Sedato tandem tumultu, exsequentibus sciscitando mercenariis, quæ acta cum Romanis essent, dilucere, id quod erat, cœpit, aliam suam ac perfugarum causamess e. In tempore legati à Marcello redierunt, falsâ eos suspicione incitatos memorantes, nec causam expetendæ pœnæ eorum ullam Romanis esse.

XXX. Erat ex tribus Achradinæ præfectis Hispanus, Mericus nomine: ad eum inter comites legato-

aux lieutenants d'Épicyde une conférence dans laquelle ils annoncent que l'armée les a chargés de traiter d'abord avec Marcellus, puis avec ceux qui commandent dans Syracuse, et de ménager les intérêts des assiégés aussi bien que de ceux qui sont dehors, pour éviter l'inconvénient des stipulations particulières et exclusives. Sur cet exposé ils sont introduits dans la ville pour conférer avec leurs hôtes et leurs amis, leur font connaître les conditions convenues avec Marcellus; et sur l'assurance positive de leur salut, les décident à se joindre à eux pour attaquer les lieutenants d'Épicyde, Polyclite, Philistion et Epicyde surnommé Sindon. Quand ils s'en furent défaits, ils convoquent une assemblée générale; et après avoir déploré la famine qui causait dans la ville même tant de murmures, ils représentèrent que, « de quelques maux qu'on fût accablé, on ne devait pas s'en prendre à la fortune, puisqu'il était au pouvoir des Syracusains d'y mettre un terme. C'était par affection et nullement par haine que les Romains étaient venus assiéger Syracuse. Ils n'avaient en effet pris les armes que lorsqu'ils l'avaient vue opprimée par Hippocrate et Epicyde, ces odieux satellites d'abord d'Annibal, puis d'Hiéronyme; et cette expédition avait eu pour but moins de réduire la ville que de briser le joug de ses cruels tyrans. Maintenant qu'Hippocrate n'était plus, qu'Épicyde était chassé de Syracuse, que les Carthaginois, vaincus sur terre et sur mer, avaient renoncé à la possession de la Sicile, quel motif resterait aux Romains de ne pas désirer la conservation de Syracuse, comme si elle avait encore le bonheur de vivre sous les lois d'Hiéron, le plus fidèle de leurs amis et de leurs alliés? Ainsi ni la ville ni ses habitants n'avaient rien à craindre que d'eux-mêmes, s'ils laissaient échapper l'occasion de se réconcilier avec les Romains.

» aliud periculum, quàm ab semetipsis esse, si oc-
» casionem reconciliandi se Romanis prætermisis-
» sent: eam autem, qualis illo momento horæ sit,
» nullam deinde fore, simul liberatos ab impotenti-
» bus tyrannis apparuisset. »

XXIX. Omnium ingenti assensu audita ea oratio est. Prætores tamen priùs creari, quàm legatos nominari, placuit: ex ipsorum deinde prætorum numero missi oratores ad Marcellum: quorum princeps, « Neque primò, inquit, Syracusani à vobis
» defecimus, sed Hieronymus, nequaquam tam in
» vos impius, quàm in nos: nec postea pacem ty-
» ranni cæde compositam Syracusanus quisquam,
» sed satellites regii Hippocrates atque Epicydes,
» oppressis nobis hinc metu, hinc fraude, turbave-
» runt: nec quisquam dicere potest, aliquando nobis
» libertatis tempus fuisse, quod pacis vobiscum non
» fuerit (73). Nunc certè cæde eorum, qui oppressas
» tenebant Syracusas, cùm primùm nostri arbitrii
» esse cœpimus, extemplo venimus ad tradenda ar-
» ma; dedendos nos, urbem, mœnia; nullam recu-
» sandam fortunam, quæ imposita à vobis fuerit.
» Gloriam captæ nobilissimæ pulcherrimæque ur-
» bis Græcarum dii tibi dederunt, Marcelle: quid-
» quid unquam terrâ marique memorandum gessi-
» mus, id tui triumphi titulo accedit. Famæ ne credi
» velis, quanta urbs à te capta sit, quàm posteris
» quoque eam spectaculo esse; quò quisquis terrâ,

tés on adjoignit à dessein un soldat espagnol naguère arrivé d'Espagne. Cet émissaire saisit le moment d'entretenir sans témoins Méricus, et commença la conversation par un exposé de la situation où il avait laissé son pays. « L'Espagne, ajouta-t-il, était toute entière occupée par les armes des Romains; il pouvait, en leur rendant un service signalé, tenir le premier rang parmi ses compatriotes, soit qu'il voulût prendre parti dans l'armée romaine, soit qu'il lui prît fantaisie de retourner dans sa patrie. Si, au contraire, il s'obstinait à soutenir un siége, quel espoir pouvait lui rester de se défendre dans un poste où il était investi par terre et par mer? » Méricus, touché de ces motifs, fit comprendre son propre frère dans la députation que l'on convint d'envoyer à Marcellus. Le même Espagnol lui ménagea une audience secrète du général dont il reçut la parole; et le plan une fois bien concerté, il rentra dans l'Achradine. Alors Méricus, pour écarter tout soupçon d'intelligence avec l'ennemi, proteste, « que toutes ces allées et venues commencent à lui déplaire; qu'il ne faut plus ni recevoir ni envoyer de députés; et que, pour plus grande sûreté, il faut partager les principaux postes entre les capitaines, afin que chacun soit responsable de celui dont la défense lui sera confiée. » Cette proposition fut adoptée; et dans le partage le sort fit écheoir à Méricus la garde du quartier qui s'étendait de la fontaine Aréthuse à l'entrée du grand port: il eut soin d'en prévenir les Romains. En conséquence de cet avis, Marcellus fit remorquer la nuit par une quadrirême un bâtiment de transport rempli de soldats, jusqu'à la hauteur de l'Achradine, avec ordre de prendre terre en face de la porte voisine de la fontaine Aréthuse. Le débarquement s'exécuta vers la quatrième veille de la nuit; Méricus introduisit les Romains, comme on

nia Achradinæ aggreditur; ita ut non eos solùm qui Achradinam tenebant, in se converteret, sed ab Naso etiam agmina armatorum concurrerent, relictis stationibus suis, ad vim et impetum Romanorum arcendum. In hoc tumultu actuariæ naves, instructæ jam antè circumvectæque, ad Nasum armatos exponunt, qui improvisò adorti semiplenas stationes et adapertas fores portæ, quâ paulò antè excurrerant armati, haud magno certamine Nasum cepêre, desertam trepidatione et fugâ custodum: neque ullis minùs præsidii aut pertinaciæ ad manendum, quàm transfugis fuit, quia, ne suis quidem satis credentes se, medio certamine effugerunt. Marcellus ut captam esse Nasum didicit, et Achradinæ regionem unam teneri, Mericumque cum præsidio suis adjunctum, receptui cecinit; ne regiæ opes, quarum fama major, quàm res erat, diriperentur.

XXXI. Suppresso impetu militum, et iis, qui in Achradinâ erant, transfugis spatium locusque fugæ datus est, et Syracusani, tandem liberi metu, portis Achradinæ apertis, oratores ad Marcellum mittunt, nihil petentes aliud, quàm incolumitatem sibi liberisque suis. Marcellus, consilio advocato, et adhibitis etiam Syracusanis, qui per seditiones pulsi ab domo intra præsidia Romana erant, respondit, « Non plura per annos quinquaginta benefacta Hie-» ronis, quàm paucis his annis maleficia eorum,

» ment de votre gloire, et qu'on puisse y montrer aux étran-
» gers, de quelque partie de l'univers qu'ils y abordent, avec
» les trophées de nos victoires sur les Athéniens et sur les
» Carthaginois, ceux de Marcellus remportés sur Syracuse.
» Permettez que ses habitants, devenus les clients de votre
» illustre famille, à l'ombre du grand nom de Marcellus, jouis-
» sent long-temps du bienfait de leur conservation. Que le
» souvenir d'Hiéron fasse plus d'impression sur vous que celui
» d'Hiéronyme; le premier fut votre ami plus long-temps que
» l'autre ne fut votre ennemi; vous avez éprouvé combien
» l'amitié du père était généreuse; la frénésie du fils n'a servi
» qu'à le perdre. » Les Syracusains pouvaient tout se promettre de la magnanimité romaine; c'était dans l'intérieur qu'ils couraient le plus grand danger. Les déserteurs, persuadés qu'on voulait les livrer aux Romains, inspirèrent les mêmes craintes aux soldats mercenaires; tous courent aux armes, et commencent par égorger les préteurs; puis, se dispersant dans la ville, ils massacrent dans leur fureur tous ceux que le hasard leur présente, et pillent tout ce qui leur tombe sous la main. Ensuite, pour ne pas rester sans chefs, ils nomment six commandants, trois pour l'Achradine et trois pour l'Ile. Le tumulte apaisé, à force de s'informer des conditions auxquelles on avait traité avec les Romains, ils reconnaissent enfin que leur cause n'avait rien de commun avec celle des transfuges. Dans le même moment, les députés envoyés à Marcellus revinrent fort à propos pour les convaincre que leurs soupçons n'étaient point fondés, et que les Romains n'avaient aucune raison de les comprendre dans leur vengeance.

XXX. Un des trois officiers qui commandaient dans l'Achradine était un espagnol, appelé Méricus. Au cortége des dépu-

rum de industriâ unus ex Hispanorum auxiliaribus est missus: qui sine arbitris Mericum nanctus, primùm quo in statu reliquisset Hispaniam ( et nuper inde venerat ) exponit. « Omnia Romanis ibi obtineri armis: posse eum, si operæ pretium faciat, » principem popularium esse; seu militare cum Romanis, seu in patriam reverti libeat. Contrà, si » malle obsideri pergat, quam spem esse terrâ marique clauso? » Motus his Mericus, cùm legatos ad Marcellum mitti placuisset, fratrem inter eos mittit; qui, per eumdem illum Hispanum secretus ab aliis ad Marcellum deductus, cùm fidem accepisset, composuissetque agendæ rei ordinem, Achradinam redit. Tum Mericus, ut ab suspicione proditionis averteret omnium animos, negat « Sibi placere, legatos commeare ultro citroque; neque recipiendum quemquam, neque mittendum: et, quò intentiùs custodiæ serventur, opportuna loca dividenda præfectis » esse, ut suæ quisque partis tutandæ reus sit. » Omnes assensi sunt partibus dividundis: ipsi regio evenit ab Arethusâ fonte usque ad ostium magni portûs (74): id ut scirent Romani, fecit. Itaque Marcellus nocte navem onerariam cum armatis remulco quadriremis trahi (75) ad Achradinam jussit, exponique milites regione portæ, quæ prope fontem Arethusam est. Hoc cùm quartâ vigiliâ factum esset, expositosque milites portâ, ut convenerat, recepisset Mericus; luce primâ Marcellus omnibus copiis mœ-

en était convenu. Dès le point du jour Marcellus fait donner à l'Achradine un assaut général, de manière non seulement à attirer de son côté de forts détachements de la garnison de cette place, mais à obliger celle de l'Ile de quitter son poste pour repousser les Romains. Au milieu de ce tumulte, des bâtiments de transport qu'on tenait tout équipés d'avance, font le tour de l'Ile et y débarquent des gens d'armes : ceux-ci trouvant des corps-de-garde dégarnis, et les portes ouvertes par où étaient sortis ceux qui venaient de se porter au secours de l'Achradine, se rendent, presque sans coup férir, maîtres d'une partie que le désordre et la fuite de ses gardes avait laissée sans défenseurs. Personne ne témoigna moins de courage et n'opposa aux Romains moins de résistance que les transfuges. Comme ils se défiaient de leurs compagnons même, ils prirent la fuite au milieu de l'action. Marcellus informé que l'Ile était prise, qu'un quartier de l'Achradine était en son pouvoir, et que Méricus, avec sa garnison, s'était joint aux Romains, fit sonner la retraite, afin de prévenir le pillage du trésor royal, que la renommée faisait plus riche qu'il ne l'était en effet.

XXXI. L'impétuosité du soldat ainsi contenue donna aux déserteurs qui faisaient partie de la garnison, le temps d'échapper, et les Syracusains, délivrés de toute crainte, ouvrirent les portes de l'Achradine, et envoyèrent à Marcellus une députation qui ne demanda d'autre grâce que la vie pour eux et pour leurs enfants. Marcellus, après avoir tenu un conseil où furent admis ceux mêmes des Syracusains que les troubles avaient forcés de chercher un asyle dans le camp romain, répondit aux députés, « que Rome, en trois ans, avait reçu plus d'outrages des tyrans de Syracuse, qu'elle n'avait reçu de services de Hiéron durant l'espace de cinquante années; au moins la plupart de ces

» qui Syracusas tenuerint, erga populum Romanum » esse : sed pleraque eorum, quò debuerint, reci- » disse; fœderumque ruptorum ipsos ab se graviores » multò, quàm populus Romanus voluerit, pœnas » exegisse. Se quidem tertium annum circumsedere » Syracusas; non ut populus Romanus servam civi- » tatem haberet, sed ne transfugarum duces captam » et oppressam tenerent. Quid potuerint Syracusani » facere, exemplo vel eos Syracusanorum esse, qui » intra præsidia Romana fuerint, vel Hispanum du- » cem Mericum, qui præsidium tradiderit, vel ipso- » rum Syracusanorum postremò, serum quidem, » sed forte consilium. Omnium sibi laborum pericu- » lorumque, circa mœnia Syracusana terrâ marique » tam diu exhaustorum, nequaquam tantum fruc- » tum esse, quàm capere Syracusas potuisse (76). » Inde quæstor cum præsidio ad Nasum ad accipiendam pecuniam regiam custodiendamque missus: urbs diripienda militi data est, custodibus divisis per domos eorum, qui intra præsidia Romana fuerant. Cùm multa iræ, multa avaritiæ, fœda exempla ederentur, Archimedem memoriæ proditum est in tanto tumultu, quantum capta urbs in discursu diripientium militum ciere poterat, intentum formis, quas in pulvere descripserat, ab ignaro milite, quis esset interfectum : ægre id Marcellum tulisse, sepulturæque curam habitam; et propinquis etiam inquisitis honori præsidioque nomen ac memoriam ejus fuisse. Hoc maximè modo Syracusæ captæ; in quibus prædæ

maux étaient retombés sur la tête des vrais coupables, et les infracteurs du traité s'en étaient punis plus cruellement eux-mêmes que n'eût pu l'exiger le peuple romain. Pour lui, s'il avait tenu Syracuse assiégée durant trois ans, c'était non pour soumettre aux Romains une ville asservie, mais pour la délivrer de la tyrannie que lui faisaient éprouver des chefs de déserteurs. Au reste, quel que fût l'excès de son esclavage, Syracuse aurait bien pu apprendre son devoir dans l'exemple de ceux de ses habitants qui s'étaient réfugiés au milieu de l'armée romaine, dans celui de Méricus, qui avait livré le poste où il commandait; enfin dans la résolution tardive, mais généreuse, des Syracusains eux-mêmes. Quant à lui, la prise de Syracuse lui paraissait un faible dédommagement des travaux et des dangers qu'une si longue résistance lui avait fait essuyer par terre et par mer autour de ses remparts. » Après avoir ainsi parlé, il envoya son questeur dans l'Ile pour s'emparer du trésor des rois et pour le garantir de toute violence; ensuite la ville fut livrée au pillage; mais on eut soin de placer des sauve-gardes aux portes des Syracusains qui avaient passé du côté des Romains. Au milieu de tous les excès que la fureur, l'avarice, la cruauté inspiraient à la soldatesque, Archimède, que le tumulte d'une ville au pouvoir du vainqueur avide de pillage, n'avait pu distraire de ses sublimes méditations, fut trouvé les yeux fixés sur des figures de géométrie qu'il avait tracées sur le sable, et tué par un soldat qui ne le connaissait pas. Marcellus donna des regrets à la perte d'un si grand homme, prit soin de sa sépulture, et fit chercher ses parents, à qui son nom servit de sauve-garde et valut les traitements les plus honorables. Tels furent les événements qui rendirent mémorable la prise de Syracuse. Le butin qu'on y fit égala presque celui qu'on eût pu trouver à Carthage même,

tantùm fuit, quantùm vix captâ Carthagine tum fuisset, cum quâ viribus æquis certabatur. Paucis antè diebus, quàm Syracusæ caperentur, T. Otacilius cum quinqueremibus octoginta Uticam ab Lilybæo transmisit; et cùm ante lucem portum intrasset, onerarias frumento onustas cepit; egressusque in terram, depopulatus est aliquantum agri circa Uticam, prædamque omnis generis retro ad naves egit. Lilybæum tertio die, quàm inde profectus erat, cum centum triginta onerariis navibus frumento prædâque onustis rediit; idque frumentum extemplo Syracusas misit: quod ni tam in tempore subvenisset, victoribus victisque pariter perniciosa fames instabat.

XXXII. Eâdem æstate in Hispaniâ, cùm biennio ferme nihil admodum memorabile factum esset, consiliisque magis quàm armis, bellum gereretur, Romani imperatores egressi hibernis copias conjunxerunt: ibi consilium advocatum, omniumque in unum congruerunt sententiæ; quando ad id locorum id modò actum esset, ut Asdrubalem tendentem in Italiam retinerent, tempus esse id jam agi, ut bellum in Hispaniâ finiretur: et satis ad id virium credebant accessisse, triginta millia Celtiberorum eâ hieme ad arma excitata. Tres exercitus erant. Asdrubal Gisgonis filius et Mago, conjunctis castris, quinque ferme dierum iter ab Romanis aberant. Propior erat Hamilcaris filius Asdrubal, vetus in Hispaniâ impe-

contre laquelle Rome combattait à forces égales. Peu de jours avant la réduction de cette place, T. Otacilius, à la tête de quatre-vingts galères, fit voile de Lilybée vers Utique, entra dans le port avant le jour, y captura des bâtiments de transport chargés de blés, fit une descente pour ravager le territoire de cette ville, et se rembarqua après avoir enlevé un immense butin. De retour à Lilybée, avec cent trente bâtiments de transport chargés de blé et de toutes sortes de provisions, trois jours après qu'il en était parti, il fit passer ces secours à Syracuse, où, sans ces convois arrivés fort à propos, la famine menaçait également les vainqueurs et les vaincus.

XXXII. Depuis deux ans il ne se passait rien de mémorable en Espagne, et la politique avait plus de part que la force aux opérations militaires. Cette campagne, les généraux romains, au sortir de leurs quartiers d'hiver, réunirent leurs troupes, et tinrent un conseil de guerre dont l'objet était de concerter les mesures ultérieures. On y convint à l'unanimité qu'après s'être contenté jusque-là d'empêcher Asdrubal de passer en Italie, il était temps de terminer la guerre en Espagne, et l'on crut le renfort des trente mille Celtibériens qu'on avait soulevés durant l'hiver, assez fort pour frapper un coup décisif. Les Carthaginois avaient trois armées dans le pays. Asdrubal, fils de Gisgon, et Magon ayant opéré leur jonction, étaient campés environ à cinq journées de marche des Romains ; à une moindre distance était Asdrubal, fils d'Amilcar, vieux capitaine qui faisait depuis long-temps la guerre en Espagne, et dont l'armée était sous les murs de la ville d'Anitorgis. Les généraux romains voulaient

rator: ad urbem nomine Anitorgin exercitum habebat. Eum volebant priùs opprimi duces Romani; et spes erat satis superque ad id virium esse. Illa restabat cura, ne fuso eo perculsi alter Asdrubal et Mago, in avios saltus montesque recipientes sese bellum extraherent. Optimum igitur rati, divisis bifariam copiis, totius simul Hispaniæ amplecti bellum, ita inter se diviserunt, ut, P. Cornelius duas partes exercitûs Romanorum sociorumque adversùs Magonem duceret atque Asdrubalem; Cn. Cornelius cum tertiâ parte veteris exercitûs, Celtiberis adjunctis, cum Asdrubale Barcino (77) bellum gereret. Unà profecti ambo duces exercitusque, Celtiberis prægredientibus, ad urbem Anitorgin (78) in conspectu hostium, dirimente amne (79), ponunt castra. Ibi Cn. Scipio, cùm quibus antè dictum est copiis, substitit, et P. Scipio profectus ad destinatam belli partem.

XXXIII. Asdrubal postquam animadvertit exiguum Romanum exercitum in castris, et spem omnem in Celtiberorum auxiliis esse; peritus omnis barbaricæ, et præcipuè omnium earum gentium, in quibus per tot annos militabat, perfidiæ (80), facili linguæ commercio, cùm utraque castra plena Hispanorum essent, per occulta colloquia paciscitur magnâ mercede cum Celtiberorum principibus, ut copias inde abducant. Nec atrox visum facinus: non enim, ut in Romanos verterent arma, agebatur; et

d'abord se défaire de lui, et ils se croyaient assez forts pour l'accabler. Toute leur crainte était que le bruit de sa défaite ne fît prendre l'alarme à l'autre Asdrubal, ainsi qu'à Magon, son collégue, et que ces deux commandants, réfugiés dans des gorges et dans des montagnes inaccessibles, ne pussent traîner la guerre en longueur. Pour prévenir cet inconvénient, ils pensèrent que le parti le plus sûr était de partager leurs forces en deux corps, et d'embrasser à la fois la conquête de toute l'Espagne. En conséquence de ce plan, P. Cornélius Scipion dut marcher contre Asdrubal et Magon, avec les deux tiers des troupes nationales et alliées; et Cn. Cornélius, avec le tiers des vieilles troupes, jointes aux Celtibériens, contre Asdrubal, de la famille Barcine. Les deux généraux partirent donc en même temps, les Celtibériens formant l'avant-garde, et vinrent camper dans le voisinage d'Anitorgis, en face des Carthaginois, dont ils n'étaient séparés que par le fleuve. Là Cn. Scipion s'arrêta avec sa division, et P. Scipion continua sa route pour sa destination particulière.

XXXIII. Asdrubal ne tarda pas à s'apercevoir que l'armée ennemie comptait peu de Romains sous ses drapeaux, et que sa principale ressource était le secours des Celtibériens. Il connaissait parfaitement la perfidie naturelle aux Barbares, et surtout à toutes les nations parmi lesquelles il faisait la guerre depuis tant d'années. En conséquence, par le moyen des Espagnols qui servaient dans les deux partis, ce qui rendait les communications faciles, il traite secrètement avec les chefs des Celtibériens, et les engage, par l'appât d'une forte récompense, à se retirer dans leur pays. La proposition ne leur parut avoir rien d'odieux ; car il ne s'agissait point de tourner leurs armes

merces, quanta vel pro bello satis esset, dabatur, ne bellum gererent: et cùm quies ipsa, tum reditus domum, fructusque videndi suos suaque, grata vulgò erant. Itaque non ducibus faciliùs quàm multitudini persuasum est; simul ne metus quidem ab Romanis erat, quippe tam paucis, si vi retinerent. Id quidem cavendum semper Romanis ducibus erit, exemplaque hæc verè pro documentis habenda, ne ita externis credant auxiliis, ut non plus sui roboris suarumque propriè virium in castris habeant. Signis repentè sublatis, Celtiberi abeunt, nihil aliud quærentibus causam, obtestantibusque ut manerent, Romanis respondentes, quàm domestico se avocari bello. Scipio, postquam socii nec precibus, nec vi retineri poterant, nec se aut parem sine illis hosti esse, aut fratri rursus conjungi vidit posse, nec ullum aliud salutare consilium in promptu esse, retro, quantùm posset, cedere statuit; in id omni curâ intentus, necubi hosti æquo se committeret loco, qui, transgressus flumen, propè vestigiis abeuntium insistebat.

XXXIV. Per eosdem dies, P. Scipionem par terror, periculum majus ab novo hoste, urgebat. Masinissa erat juvenis, eo tempore socius Carthaginiensium, quem deinde clarum potentemque Romana fecit amicitia: is tum cum equitatu Numidarum et advenienti P. Scipioni occurrit, et deinde assiduè dies noctesque infestus aderat, ut non vagos tantùm, procul à castris lignatum pabulatumque progressos,

contre les Romains; de plus on leur offrait, pour demeurer neutres, ce qu'ils auraient à peine pu exiger pour une guerre longue et périlleuse; et le commun des soldats était flatté de l'idée du repos et du plaisir de revoir ses foyers et sa famille. Ainsi la multitude fut aussi facile à persuader que les chefs; d'ailleurs leur nombre ne leur permettait pas de craindre que les Romains employassent la violence pour les retenir. Cet exemple doit à jamais inspirer à nos généraux une salutaire défiance; c'est une leçon qui doit leur apprendre à ne compter sur les troupes auxiliaires que lorsque la supériorité des troupes nationales les met à l'abri de toute perfidie. Tout à coup donc les Celtibériens plient bagage, et se mettent en marche, sans répondre autre chose aux questions et aux instances des Romains, sinon que la nécessité de défendre leurs foyers les rappelle. Cn. Scipion ne pouvant retenir ses alliés ni par prières ni par force, se voyant hors d'état de faire tête à l'ennemi, et dans l'impossibilité de rejoindre son frère, jugea que le seul parti sage qui lui restait à prendre, était de rétrograder autant qu'il était possible, et d'éviter tout engagement en rase campagne avec un ennemi supérieur, qui avait déjà passé le fleuve et qui le serrait de près.

XXXIV. Dans le même temps, P. Scipion avait en tête un nouvel ennemi qui, en lui inspirant les mêmes alarmes, l'exposait à de plus grands dangers. C'était le jeune Masinissa, alors allié de Carthage, et qui depuis dut à son alliance avec Rome tant de puissance et de célébrité. A l'arrivée de P. Scipion, non content d'aller à sa rencontre, à la tête de la cavalerie numide, il ne cessa de le harceler jour et nuit avec acharnement, au point non seulement de surprendre ceux des soldats qui s'écartaient du camp pour aller au bois ou au fourrage, mais de ve-

exciperet, sed ipsis obequitaret castris, invectusque in medias sæpe stationes, omnia ingenti tumultu turbaret. Noctibus quoque sæpe incursu repentino in portis valloque trepidatum est; nec aut locus, aut tempus ullum vacuum à metu ac sollicitudine erat Romanis: compulsisque intra vallum, adempto rerum omnium usu, cùm propè justa obsidio esset, futuramque arctiorem eam appareret, si se Indibilis, quem cum septem millibus et quingentis Suessetanorum, adventare fama erat, Pœnis conjunxisset; dux cautus et providens Scipio, victus necessitatibus, temerarium capit consilium, ut nocte Indibili obviàm iret; et, quocumque occurrisset loco, prælium consereret. Relicto igitur modico præsidio in castris, præpositoque T. Fonteio legato, mediâ nocte profectus, cum obviis hostibus manus conseruit. Agmina magis, quàm acies, pugnabant: superior tamen, ut in tumultuariâ pugnâ, Romanus erat. Ceterùm et equites Numidæ repentè, quos fefellisse se dux ratus erat, ab lateribus circumfusi, magnum terrorem intulère. Contracto adversùs Numidas certamine novo, tertius insuper advenit hostis, duces Pœni assecuti ab tergo jam pugnantes; ancepsque prælium Romanos circumsteterat, incertos in quem potissimum hostem, quamve in partem conferti eruptionem facerent. Pugnanti hortantique imperatori, et offerenti se ubi plurimus labor erat, latus dextrum lanceâ trajicitur; cuneusque is hostium, qui

ni insulter les Romains jusque dans leur camp même, de percer au travers des postes, et de semer dans tous leurs quartiers le trouble et l'épouvante. Souvent même une irruption nocturne portait l'alarme jusqu'aux portes du camp et au-delà des retranchements, de sorte qu'il n'y avait point de temps, point de lieu où ils ne fussent obligés d'être sur le qui-vive. Ainsi resserrés dans leurs lignes, privés de toutes les nécessités de la vie, ils se voyaient réduits à soutenir une sorte de siége qu'allait bientôt rendre plus rigoureux encore l'arrivée d'Indibilis, s'il parvenait, avec sept mille cinq cents Suessétaniens, à se joindre aux Carthaginois. Dans cette extrémité, Scipion crut qu'il était prudent de céder à la nécessité, et prit la résolution téméraire de partir la nuit même pour aller au devant d'Indibilis, et pour le combattre en quelque lieu qu'il le rencontrât. Laissant donc son camp sous la garde d'un faible détachement, et sous le commandement de T. Fontéïus, son lieutenant, il partit au milieu de la nuit, rencontra les ennemis, et les chargea sans balancer. On combattait par pelotons et non pas en ligne; néanmoins les Romains avaient l'avantage, autant que le permettait une action engagée avec si peu d'ordre. Tout à coup la cavalerie numide, à laquelle P. Scipion croyait avoir dérobé sa marche, paraît sur les flancs et cause les plus vives alarmes. Un second combat s'engage donc avec les Numides, lorsqu'il survient aux Romains un troisième ennemi; c'étaient les généraux carthaginois qui, après une marche forcée, venaient d'atteindre les Romains et les attaquaient par derrière. Ainsi investis de tous côtés, ils ne savent plus à quel ennemi faire face, ni de quel côté s'ouvrir un passage. Scipion anime les siens de ses exhortations et de son exemple, et se précipite partout où se trouvent les plus grands périls. Malheureusement un coup de lance lui perce le côté

in confertos circa ducem impetum fecerat, ut exanimem labentem ex equo Scipionem vidit, alacres gaudio cum clamore per totam aciem nunciantes discurrunt, imperatorem Romanum cecidisse. Hæc pervagata passim vox, ut et hostes haud dubiè pro victoribus, et Romani pro victis essent, fecit. Fuga confestim ex acie, duce amisso, fieri cœpta est; ceterùm ut ad erumpendum inter Numidas leviumque armorum alia auxilia haud difficilis erat, ita effugere tantùm equitum, æquantiumque equos velocitate peditum, vix poterant; cæsique propè plures in fugâ, quàm in pugnâ sunt, nec superfuisset quisquam, ni præcipiti jam ad vesperum die nox intervenisset.

XXXV. Haud segniter inde duces Pœni fortunâ usi, confestim è prælio, vix necessariâ quiete datâ militibus, ad Asdrubalem Hamilcaris citatum agmen rapiunt, non dubiâ spe, cùm juncti essent, debellari posse. Quò ubi est ventum, inter exercitus ducesque victoriâ recenti lætos gratulatio ingens facta, imperatore tanto cum omni exercitu deleto, et alteram pro haud dubiâ parem victoriam exspectantes. Ad Romanos nondum quidem fama tantæ cladis pervenerat, sed mœstum quoddam silentium erat, et tacita divinatio, qualis jam præsagientibus animis imminentis mali esse solet. Imperator ipse, præterquam quòd ab sociis se desertum, hostium tantùm auctas copias sentiebat, conjecturâ etiam et ratione ad sus-

droit, et le bataillon ennemi qui s'était ouvert un passage jusqu'à la poignée de braves qui faisaient à leur général un rempart de leurs corps, le voyant tomber de cheval et renversé sans vie, courut de rang en rang répandre avec des cris de joie la nouvelle de la mort du commandant romain. Ce cri répété dans toute l'armée décida la victoire des Carthaginois, ainsi que la défaite des Romains. En effet, la perte du général entraîna la déroute de ses soldats. Il ne leur fut pas difficile de se faire jour au milieu des Numides et des auxiliaires armés à la légère ; mais la difficulté était d'échapper à tant de cavaliers et de fantassins dont la vitesse égalait celle même des chevaux. Il en périt donc un plus grand nombre dans la fuite que dans le combat, et aucun d'eux n'eût survécu à ce désastre, si, le jour étant déjà sur son déclin, la nuit ne fût venue fort à propos les dérober à la poursuite du vainqueur.

XXXV. Les généraux carthaginois profitèrent habilement de leur victoire. En effet ils donnèrent à peine à leurs soldats le temps de respirer, et les menèrent en toute hâte rejoindre Asdrubal, fils d'Amilcar, avec la certitude de terminer, au moyen de cette jonction, la guerre, par l'entière défaite des Romains. A leur arrivée, tous, généraux et soldats, dans la joie d'une victoire récente, se félicitèrent de la mort d'un si redoutable capitaine et de la destruction de toute son armée, et s'applaudirent d'avance de la seconde victoire dont cette première était le garant. La nouvelle d'un si grand malheur n'était point encore parvenue dans l'autre camp romain ; mais il y régnait un morne silence, et le noir pressentiment qui accablait les esprits en était comme le présage. Le général lui-même, outre la désertion de ses alliés et l'augmentation des forces ennemies, trouvait et dans les circonstances et dans ses conjectures

picionem acceptæ cladis, quàm ad ullam bonam spem, pronior erat. « Quonam modo enim Asdrubalem ac Magonem, nisi defunctos suo bello, sine » certamine adducere exercitum potuisse? Quomodo » autem non obstitisse, aut ab tergo secutum fratrem? ut, si prohibere, quominus in unum coirent » et duces et exercitus hostium, non posset, ipse » certè cum fratre conjungeret copias. » His anxius curis, id modò esse salutare in præsens credebat, cedere inde, quantùm posset: et inde unâ nocte, ignaris hostibus, et ob id quietis, aliquantum emensus est iter. Luce, ut senserunt profectos hostes, præmissis Numidis, quàm poterant maximè citato agmine sequi cœperunt: ante noctem assecuti Numidæ, nunc ab tergo, nunc in latera incursantes. Consistere cœperunt, ac tutari agmen, quantùm possent: tamen, tutò ut simul pugnarent procederentque, Scipio hortabatur, priusquam pedestres copiæ assequerentur.

XXXVI. Ceterùm nunc agendo, nunc sustinendo agmen, cùm aliquamdiù haud multùm procederetur, et nox jam instaret, revocat è prælio suos Scipio; et collectos in tumulum quemdam, non quidem satis tutum, (præsertim agmini perculso) editiorem tamen, quàm cetera circà erant, subducit. Ibi primò impedimentis, et equitatu in medium receptis, circumdati pedites haud difficulter impetus incursantium Numidarum arcebant: dein postquam toto ag-

plus de raisons de soupçonner une défaite que d'espérer d'heureux succès. « Le moyen en effet qu'Asdrubal et Magon, s'ils n'avaient terminé la guerre de leur côté, eussent pu amener leurs troupes sans rendre de combat? Comment était-il possible que son frère, ou n'eût mis aucun obstacle à leur marche, ou, s'il n'avait pu les empêcher d'opérer leur jonction, ne les eût pas du moins suivis d'assez près pour réunir les deux divisions de l'armée romaine? » Agité de ces inquiétudes, il crut que pour le moment le seul parti salutaire était de s'éloigner autant qu'il lui serait possible; et en effet, dès la nuit suivante, il parcourut une assez grande distance sans être inquiété par les ennemis, qui ne s'aperçurent point de ce mouvement rétrograde; mais au point du jour, dès qu'ils en eurent connaissance, ils firent prendre les devants aux Numides que le reste de l'armée suivit en toute diligence. Avant la nuit les Numides atteignirent les Romains, et commencèrent à les harceler, tantôt en queue, tantôt sur les flancs. Ceux-ci firent halte pour repousser ces attaques, bien que Scipion les pressât de se battre en retraite avant l'arrivée de l'infanterie carthaginoise.

XXXVI. Mais une marche qu'interrompait à chaque pas la nécessité de se défendre, ne leur permit pas de faire beaucoup de chemin. P. Scipion voyant la nuit approcher, rappelle les siens du combat, et gagne avec eux une hauteur, position peu sûre, à la vérité, pour une armée déjà frappée d'épouvante, mais plus élevée au moins que le reste du terrain. Le bagage et les chevaux placés au centre, l'infanterie qui les protégeait put d'abord repousser sans peine la charge des Numides; mais lorsque trois généraux, trois armées régulières s'avancèrent avec leurs forces réunies, Scipion reconnaissant l'impossibilité

mine tres imperatores cum tribus justis exercitibus aderant, apparebatque, parum armis ad tuendum locum sine munimento valituros esse; circumspectare atque agitare dux cœpit, si quo modo posset vallum circuminjicere. Sed erat adeò nudus tumulus et asperi soli, ut nec virgulta vallo cædendo, nec terra cespiti faciendo, aut ducendæ fossæ, aliive ulli operi apta inveniri posset; nec naturâ quidquam satis arduum aut abscissum erat, quod hosti aditum adscensumve difficilem præberet; omnia fastigio leni subvexa. Ut tamen aliquam imaginem valli objicerent, clitellas illigatas oneribus, velut struentes ad altitudinem solitam, circumdabant; cumulo sarcinarum omnis generis objecto, ubi ad moliendum clitellæ defuerant. Punici exercitus postquam advenêre, in tumulum quidem perfacilè agmen erexêre: munitionis verò facies nova primò eos velut miraculo quodam tenuit, cùm duces undique vociferarentur, « Quid starent? et non ludibrium illud, vix feminis » puerisve morandis satis validum, distraherent diri» perentque? Captum hostem teneri, latentem post » sarcinas. » Hæc contemptim duces increpabant: ceterùm neque transilire, neque moliri onera objecta, nec cædere stipatas clitellas, ipsisque obrutas sarcinis, facile erat. Tardatis diu cùm amolita objecta onera armatis dedissent viam, pluribusque idem partibus fieret, capta jam undique castra erant: pauci ab multis, perculsique à victoribus passim cæ-

de résister à leurs efforts sans avoir de retranchements à leur opposer, chercha tout autour de lui des moyens de s'en procurer; malheureusement la hauteur était si nue et le sol si âpre, qu'il n'offrait ni bois à couper pour former une palissade, ni gazon pour faire des ouvrages, ni veine de terre où l'on pût ouvrir un fossé; d'ailleurs il n'y avait aucune partie assez rude, assez escarpée pour rendre l'accès difficile aux ennemis qui pouvaient y arriver de tous côtés par une rampe douce et presque insensible. Néanmoins, pour leur opposer une sorte de rempart, les Romains en formèrent un des bâts et des harnois de leurs bêtes de somme, fortement attachés aux ballots, l'élevèrent à la hauteur ordinaire, et en remplirent les vides avec leurs bagages. Les Carthaginois arrivés gagnèrent sans peine la hauteur, mais l'aspect de cette nouvelle espèce de retranchement les arrêta tout court, comme s'ils eussent été frappés d'une sorte de prodige. « Quel obstacle les arrêtait donc? s'écrient leurs chefs. Que ne se hâtaient-ils de renverser ce ridicule épouvantail, à peine capable d'intimider des femmes et des enfants? Ne voyaient-ils pas que l'ennemi était pris, et que la peur le tenait caché derrière ses bagages? » Mais il était plus aisé d'affecter du mépris pour ces barrières que de les franchir, que de déplacer des fardeaux entassés, que de couper des bâts entrelacés et surchargés du poids énorme des bagages. Enfin après de longs efforts ils se firent jour par différentes brêches, le camp fut forcé de tous côtés, et le massacre d'une poignée d'hommes, déjà glacés de terreur, ne coûta pas grande peine aux Carthaginois, supérieurs en nombre et animés par la victoire. Cependant une grande partie des vaincus qui s'étaient réfugiés dans les forêts voisines, regagnèrent le camp de P. Scipion, où commandait son lieutenant, T. Fontéius. Pour

debantur. Magna pars tamen militum, cùm in propinquas refugisset sylvas, in castra P. Scipionis, quibus T. Fonteius legatus præerat, perfugerunt. Cn. Scipionem alii in tumulo primo impetu hostium cæsum tradunt: alii cum paucis in propinquam castris turrim perfugisse; hanc igni circumdatam, atque ita exustis foribus, quas nullâ moliri potuerunt vi, captam; omnesque intus cum ipso imperatore occisos. Anno septimo, postquam in Hispaniam venerat, Cn. Scipio, undetrigesimo die post fratris mortem, est interfectus. Luctus ex morte eorum non Romæ major, quàm per totam Hispaniam fuit. Quin apud cives partem doloris et exercitus amissi, et alienata provincia, et publica trahebat clades. Hispaniæ ipsos lugebant desiderabantque duces; Cnæum tamen magis (81), quò diutius præfuerat iis, priorque et favorem occupaverat, et specimen justitiæ temperantiæque Romanæ primus (82) dederat.

XXXVII. Cùm deletus exercitus amissæque Hispaniæ viderentur, vir unus res perditas restituit. Erat in exercitu L. Marcius Septimi filius, Eques Romanus, impiger juvenis, animique et ingenii aliquantò quàm pro fortunâ, in quâ erat natus, majoris: ad summam indolem accesserat Cn. Scipionis disciplina, sub quâ per tot annos omnes militiæ artes edoctus fuerat. Hic, et ex fugâ collectis militibus, et quibusdam de præsidiis deductis, haud contemnendum exercitum fecerat, junxeratque cum

Cn. Scipion, il périt, suivant les uns, sur l'éminence même, à la première charge des ennemis; suivant d'autres, il se sauva, peu accompagné, dans une tour voisine du camp; les ennemis ne pouvant en briser les portes, y mirent le feu, y pénétrèrent par ce moyen, et y massacrèrent le général romain, avec tous ceux qui s'y trouvaient enfermés. Cn. Scipion périt la septième année de son arrivée en Espagne, et vingt-neuf jours après son frère. La douleur que causa leur mort ne fut pas moins vive parmi les Espagnols qu'à Rome même. Au moins la perte de deux armées, la défection d'une grande province, et le malheur de la république pouvaient-ils affaiblir le sentiment de cette perte en le partageant; au lieu qu'en Espagne c'était la personne des généraux même qui était l'objet des pleurs et des regrets. Cnéius cependant fut encore plus regretté que son frère, parce qu'il avait plus long-temps commandé dans ces contrées, et s'était assuré les premiers droits à la faveur publique, en leur donnant les premières preuves de la justice et de la modération des Romains.

XXXVII. L'armée paraissait anéantie, et l'Espagne perdue pour les Romains, lorsqu'un seul homme y rétablit leurs affaires. Il y avait dans le camp un jeune chevalier romain, L. Marcius, fils de Septimus, officier plein d'activité, et dont le cœur et le génie étaient au-dessus de sa fortune. Cet heureux naturel s'était perfectionné à l'école de Cn. Scipion, sous les ordres duquel il avait depuis tant d'années appris l'art de la guerre. Cet officier, après avoir recueilli les débris de l'armée en déroute, et l'avoir renforcée par ce qu'il put tirer des garnisons, en avait formé un corps assez considérable, à la tête duquel il se réunit à T. Fontéius, lieutenant de P. Scipion. Mais lorsqu'il se fut

T. Fonteio P. Scipionis legato. Sed tantùm præstitit Eques Romanus auctoritate inter milites atque honore, ut castris citra Iberum communitis, cùm ducem exercituum comitiis militaribus creari placuisset, subeuntes alii aliis in custodiam valli stationesque, donec per omnes suffragium iret, ad L. Marcium cuncti summam imperii detulerint. Omne inde tempus (exiguum id fuit) muniendis castris, convehendisque commeatibus consumptum; et omnia imperia milites, cùm impigrè, tum haudquaquam abjectò animo exsequebantur. Ceterùm, postquam Asdrubalem Gisgonis, venientem ad reliquias belli delendas transisse Iberum, et appropinquare allatum est, signumque pugnæ propositum ab novo duce milites viderunt; recordati, quos paulò antè imperatores habuissent, quibusque et ducibus et copiis freti prodire ad pugnam soliti essent, flere omnes repentè, et offensare capita: et alii manus ad cœlum tendere, deos incusantes; alii, strati humi, suum quisque nominatim ducem implorare. Neque sedari lamentatio poterat, excitantibus centurionibus manipulares, et ipso mulcente et increpante Marcio, « Quid in muliebres et inutiles se projecissent fletus potiùs, quàm ad tutandos semetipsos et rempublicam secum acuerent animos, et ne inultos imperatores suos jacere sinerent? » Cùm subitò clamor tubarumque sonus (jam enim prope vallum hostes erant) exauditur: inde verso repentè in iram luctu, discur-

retranché en deçà de l'Ebre, et qu'il fut question de procéder à l'élection d'un général, un simple chevalier romain eut assez de crédit et de faveur pour obtenir les suffrages des soldats qui allaient voter en se relevant les uns les autres, et dont le consentement unanime lui déféra le commandement. Le peu de temps qui précéda l'arrivée des ennemis fut employé à fortifier le camp, à y transporter des provisions, et les ordres furent exécutés avec autant de zèle que d'intrépidité. Mais quand ils apprirent qu'Asdrubal, fils de Gisgon, avait déjà passé l'Ebre, et s'avançait à grands pas pour achever les débris de l'armée romaine, quand ils virent le signal du combat donné par le nouveau général, alors se rappelant les chefs qu'ils avaient perdus, et la supériorité constante que les talents de ces chefs et les forces qu'ils commandaient avaient assurée à leurs armes, ils se mirent tous à déplorer leur sort; les uns se frappent la tête et lèvent les mains au ciel, comme pour s'en prendre aux dieux de leur malheur; les autres, couchés par terre, invoquent à grands cris ces illustres capitaines, sans que la désolation générale pût s'apaiser ni par les exhortations de leurs officiers, ni par les remontrances de Marcius qui, mêlant à propos les caresses et les reproches, leur demandait « pourquoi ils se consumaient en pleurs stériles, en lamentations pusillanimes, plutôt que de ranimer tout leur courage pour défendre la république et leur propre personne ; voulaient-ils donc laisser sans vengeance la mort de ces généraux qu'ils regrettaient si justement ? » Tout à coup le son des trompettes et le cri des ennemis qui approchaient des remparts vient frapper leurs oreilles ; à l'instant le deuil fait place à la fureur ; on court aux armes; et les Romains, dans un accès de rage, se précipitent vers les portes, et fondent sur les Carthaginois qui s'avançaient

rere ad arma : ac velut accensi rabie discurrunt ad portas, et in hostem negligenter atque incompositè venientem incurrunt. Extemplo improvisa res pavorem incutit Pœnis; mirabundique unde tot hostes tam subitò exorti propè deleto exercitu forent, unde tanta audacia, tanta fiducia suî victis ac fugatis, quis imperator duobus Scipionibus cæsis exstitisset, quis castris præesset, quis signum dedisset pugnæ, ad hæc tot tam necopinata, primò omnium incerti stupentesque referunt pedem; dein, validâ impressione pulsi, terga vertunt. Et autfugientium cædes fœda fuisset, aut temerarius periculosusque sequentium impetus, ni Marcius properè receptui dedisset signum, obsistensque ad prima signa, quosdam et ipse retinens, concitatam repressisset aciem : inde in castra avidos adhuc cædisque et sanguinis reduxit. Carthaginienses, trepidè primò ab hostium vallo acti, postquam neminem insequi viderunt, metu substitisse rati, contemptim rursus et sedato gradu in castra abeunt. Par negligentia in castris custodiendis fuit : nam, etsi propinquus hostis erat, tamen reliquias eum esse duorum exercituum ante paucos dies deletorum, succurrebat. Ob hoc cùm omnia neglecta apud hostes essent, exploratis iis, Marcius ad consilium, primâ specie temerarium magis quàm audax, animum adjecit, ut ultro castra hostium oppugnaret, facilius esse ratus, unius Asdrubalis expugnari castra, quàm, si se rursus tres exercitus ac tres duces

en désordre et dans une profonde sécurité. D'abord cette brusque sortie jette la terreur dans leurs rangs; ils se demandent avec surprise « où les Romains avaient pu trouver sitôt tant de soldats après avoir perdu une armée presque entière; d'où venait tant de confiance, tant d'audace à des vaincus, à des fuyards; quel général avait pu remplacer les Scipions; qui commandait dans ce camp; quel chef avait donné le signal du combat? » L'effet de leurs réflexions sur tant d'incidents imprévus est d'abord l'incertitude et la stupeur; ils lâchent pied, et bientôt ils sont chargés avec tant de vigueur qu'ils tournent le dos et prennent la fuite. Les Romains en auraient fait un affreux carnage, ou, par une poursuite téméraire, se seraient exposés à quelque fâcheux revers, si Marcius ne se fût hâté de faire sonner la retraite, n'eût arrêté la fougue des siens, en se jetant au devant des premières enseignes et en saisissant lui-même les plus acharnés, et n'eût ramené dans le camp ses troupes encore altérées de sang et de carnage. Les Carthaginois, d'abord repoussés avec vigueur et rechassés loin des retranchements, ne se furent pas plutôt aperçus que les Romains avaient cessé de les poursuivre, qu'ils imputèrent leur retraite à la crainte; ils regagnèrent donc leur camp avec la lenteur qu'inspire le mépris, et ne mirent pas à le garder plus de vigilance; car, bien que l'ennemi fût près, ce n'étaient après tout que les débris des deux armées qu'ils venaient de tailler en pièces peu de jours auparavant. Marcius, informé de cette négligence, conçut un projet qui, au premier coup-d'œil, paraissait plus téméraire que hardi, c'était de prévenir les ennemis, en les allant attaquer le premier dans leurs lignes, persuadé qu'il lui était plus facile d'emporter le camp d'Asdrubal seul, que de défendre le sien contre les trois armées de nouveau réunies; il considérait

junxissent, sua defendi; simul aut, si successisset cœptis, recepturum se afflictas res, aut, si pulsus esset, tamen ultro inferendo arma contemptum suî dempturum.

XXXVIII. Ne tamen subita res et nocturnus terror etiam non suæ fortunæ consilium perturbaret, alloquendos adhortandosque sibi milites ratus, concione advocatâ ita disseruit: « Vel mea erga imperatores nostros vivos mortuosque pietas, vel præsens » omnium nostrûm, milites,[1] fortuna, fidem cuivis » facere potest, mihi hoc imperium, ut amplum judicio vestro, ita re ipsâ grave ac sollicitum esse. » Quo enim tempore, nisi metus mœrorem obstupefaceret, vix ita compos meî essem, ut aliqua » solatia invenire ægro animo possem, cogor vestram » omnium vicem (quod difficillimum in luctu est) » unus consulere; et ne tum quidem, ubi, quonam » modo has reliquias duorum exercituum patriæ » conservare possim, cogitandum est, avertere animum ab assiduo mœrore libet. Præstò est enim » acerba memoria; et Scipiones me ambo dies noctesque curis insomniisque agitant, et excitant sæpe » somno, neu se, neu invictos per octo annos (83) in » his terris milites suos, commilitones vestros, neu » rempublicam patiar inultam; et suam disciplinam » suaque instituta sequi jubent, et, ut imperiis vivorum nemo obedientior me uno fuerit, ita post mortem suam, quod quâque in re facturos illos fuisse

d'ailleurs que le succès rétablirait les affaires de la république; et que, fût-il repoussé, un coup si hardi en imposerait aux Carthaginois qui cesseraient de le regarder comme un ennemi méprisable.

XXXVIII. Cependant, pour prévenir les obstacles que la surprise et les terreurs inséparables des ténèbres pourraient apporter à l'exécution d'un dessein qui paraissait au-dessus de ses forces, il crut devoir y préparer l'esprit de ses soldats; il les assembla donc, et leur parla en ces termes : « Compagnons, » vous connaissez trop l'affection filiale que je portais à nos » généraux durant leur vie et que je leur conserve après leur » mort, et notre situation présente, pour ne pas sentir que, si » le commandement que m'ont déféré vos suffrages est hono- » rable pour moi, il n'en est pas moins un fardeau pesant et » une source d'inquiétudes. En effet, dans un temps où, sans » la crainte qui seule émousse le sentiment de mes maux, je » n'aurais pas assez de liberté d'esprit pour trouver quelque » adoucissement à ma douleur, je me vois obligé de veiller » seul à votre conservation, tâche bien pénible pour un cœur » profondément affligé; et lors même que je ne dois m'occu- » per que des moyens de conserver à la patrie les débris de » deux armées, je n'ai pas la force d'écarter de mon esprit les » tristes souvenirs qui l'assiègent. J'ai toujours sous les yeux le » tableau de nos malheurs; l'image des deux Scipions me pour- » suit sans relâche; le jour, elle est présente à ma pensée; la » nuit, elle se reproduit dans mes songes; elle me réveille en » sursaut; tous deux m'exhortent à les venger, à venger avec » la république nos braves compagnons d'armes que l'Espagne » a vus invincibles pendant huit ans; tous deux m'ordonnent » de suivre leurs principes et leurs leçons; et puisque je fus le

» maximè censeam, id optimum ducere. Vos quoque
» velim (84), milites, non lamentis lacrymisque
» tanquam exstinctos prosequi ( vivunt vigentque
» famâ rerum gestarum ) sed quotiescumque occur-
» ret memoria illorum, velut si adhortantes signum-
» que dantes videatis eos, ita prælia inire. Nec alia
» profectò species, hesterno die oculis animisque
» vestris oblata, memorabile illud edidit prælium,
» quo documentum dedistis hostibus, non cum Sci-
» pionibus exstinctum esse nomen Romanum; et,
» cujus populi vis atque virtus non obruta sit Can-
» nensi clade, ex omni profectò sævitiâ fortunæ
» emersuram esse. Nunc, qui tantùm ausi estis sponte
» vestrâ, experiri libet, quantùm audeatis duce ves-
» tro auctore : non enim hesterno die, cùm signum
» receptui dedi sequentibus effusè vobis turbatum
» hostem, frangere audaciam vestram, sed differre
» in majorem gloriam atque opportunitatem volui;
» ut postmodo præparati incautos, armati inermes,
» atque etiam sopitos, per occasionem aggredi pos-
» setis. Nec hujus occasionis spem, milites, fortè te-
» mere, sed ex re ipsâ conceptam habeo. A vobis
» quoque profectò si quis quærat, quoniam modo
» pauci à multis, victi à victoribus castra tutati sitis;
» nihil aliud respondeatis, quàm id ipsum timentes
» vos, omnia et operibus firmata habuisse, et ipsos
» paratos instructosque fuisse. Et ita se res habet :
» ad id, quod, ne timeatur, fortuna facit, minimè

» plus soumis de tous leurs officiers durant leur vie, de re-
» garder après leur mort comme le parti le meilleur à prendre
» en toute occasion, celui qu'ils auraient vraisemblablement
» pris eux-mêmes. Pour vous, soldats, gardez-vous de pleurer
» ces grands hommes comme s'ils n'étaient plus ; ils sont im-
» mortels comme leurs exploits. Toutes les fois qu'ils se pré-
» senteront à votre esprit, le seul moyen d'honorer leur mé-
» moire est de marcher au combat, comme si vous les enten-
» diez vous animer de leurs voix éloquentes, comme si vous les
» voyiez vous donner le signal. Sans doute hier l'image de ces
» héros était présente à vos yeux et à vos pensées, quand vous
» rendites ce combat mémorable où les Carthaginois ont
» appris que le nom romain n'est pas éteint avec les Scipions,
» et qu'un peuple dont le courage et la constance n'ont pu
» être accablés par la défaite de Cannes, triomphera toujours
» de toutes les rigueurs de la fortune. Maintenant que, de
» votre propre mouvement, vous avez montré tant d'audace,
» je veux voir ce que vous oserez sous les ordres d'un chef.
» En effet, lorsqu'hier je vous donnai le signal de la retraite, et
» que j'arrêtai la fougue avec laquelle vous vous abandonniez
» à la poursuite des ennemis en désordre, mon dessein fut, non
» d'enchaîner cette noble audace, mais de la réserver pour une
» plus grande et plus importante occasion; je voulais vous mé-
» nager celle de surprendre à votre avantage, bien préparés,
» bien armés, un ennemi sans défiance, sans armes, et même
» enseveli dans le sommeil; et cet espoir, soldats, n'est pas
» conçu légèrement; il est fondé sur la raison. En effet, si l'on
» vous demande par quel prodige, vaincus, en petit nombre,
» vous avez pu défendre votre camp contre une armée victo-
» rieuse et supérieure, vous répondrez sans doute que, dans la

» tuti sunt homines; quia quod neglexeris, incau-
» tum atque apertum habeas. Nihil omnium nunc
» minùs metuunt hostes, quàm ne obsessi modò ipsi
» atque oppugnati castra sua ultro oppugnemus. Au-
» deamus, quod credi non potest ausuros nos: eo
» ipso quòd difficillimum videtur, facillimum erit.
» Tertiâ vigiliâ noctis silenti agmine ducam vos: ex-
» ploratum habeo, non vigiliarum ordinem, non sta-
» tiones justas esse. Clamor in portis auditus, et pri-
» mus impetus castra ceperit. Tum inter torpidos
» somno, paventesque ad necopinatum tumultum,
» et inermes in cubilibus suis oppressos, illa cædes
» edatur, à quâ vos hesterno die revocatos ægre fe-
» rebatis. Scio audax videri consilium; sed in rebus
» asperis et tenui spe fortissima quæque consilia tu-
» tissima sunt; quia, si in occasionis momento, cu-
» jus prætervolat opportunitas, cunctatus paulùm
» fueris, nequidquam mox amissam quæras. Unus
» exercitus in propinquo est; duo haud procul ab-
» sunt. Nunc aggredientibus aliqua spes est; et jam
» tentastis vestras atque illorum vires: si diem profe-
» rimus, et hesternæ eruptionis famâ contemni de-
» sierimus; periculum est, ne omnes duces, omnes
» copiæ conveniant. Tres deinde duces, tres exerci-
» tus sustinebimus hostium, quos Cn. Scipio inco-
» lumi exercitu non sustinuit? Ut dividendo copias
» periêre duces nostri, ita separati ac divisi opprimi
» possunt hostes: alia belli gerendi via nulla est.

» crainte de cette attaque, vous avez eu soin de vous retran-
» cher, et que vous vous êtes tenus prêts à bien recevoir l'en-
» nemi. Il n'est que trop vrai; on est d'autant plus exposé, que
» la fortune semble mettre au-dessus de la crainte, et la négli-
» gence, fruit de la sécurité, nous laisse à découvert et sans
» défense. Ainsi les ennemis sont bien éloignés de craindre que
» des troupes naguère assiégées par eux aillent les attaquer
» dans leur propre camp. Osons ce qu'on ne nous croit pas
» capables d'oser; la difficulté même de l'entreprise en facili-
» tera l'exécution. A la troisième veille nous marcherons en
» silence. Je me suis assuré qu'il n'y a ni vedettes ni garde ré-
» gulière. Le premier cri, le premier assaut nous rendra maî-
» tres du camp. Vous surprendrez dans son lit l'ennemi en-
» gourdi de sommeil, sans armes, effrayé d'une attaque im-
» prévue; et alors vous pourrez à loisir vous livrer à cette fu-
» reur que je réprimai hier à votre grand regret. Je le sais, ce
» projet paraît hasardeux; mais quand on a tout à craindre et
» peu à espérer, les partis les plus audacieux sont les plus sûrs.
» Pour peu qu'on hésite à saisir l'occasion qui s'envole, elle
» échappe, et ne laisse que d'inutiles regrets. Près de nous est
» une armée ennemie, deux autres ne sont pas éloignées; atta-
» quons les premiers, et nous avons quelque espoir de succès.
» Déjà vous avez éprouvé vos forces et les leurs ; si nous dif-
» férons un seul jour, nous courons risque que les ennemis,
» instruits par la sortie d'hier que nous sommes loin d'être
» méprisables, ne réunissent toutes leurs troupes pour nous
» accabler. Soutiendrons-nous alors les efforts de trois géné-
» raux et de trois armées, auxquels P. Scipion n'a pu résister
» avec toutes ses forces? Si nos chefs ont péri pour avoir di-
» visé leurs troupes, l'ennemi, qui a commis la même faute, peut

» Proinde nihil, præter noctis proximæ opportuni-» tatem, exspectemus. Ite, diis bene juvantibus, cor-» pora curate, ut integri vigentesque eodem animo » in castra hostium irrumpatis, quo vestra tutati es-» tis. » Læti et audière ab novo duce novum consilium, et quò audacius erat, magis placebat: reliquum diei expediendis armis, et curatione corporum consumptum; et major pars noctis quieti data est: quartâ vigiliâ movêre.

XXXIX. Erant ultra proxima castra sex millium intervallo distantes aliæ copiæ Pœnorum. Vallis cava intererat, condensa arboribus. In hujus sylvæ medio ferme spatio cohors Romana arte Punicâ abditur, et equites. Ita medio itinere intercepto, ceteræ copiæ silenti agmine ad proximos hostes ductæ; et cùm statio nulla pro portis, neque in vallo custodiæ essent, velut in sua castra, nullo usquam obsistente, penetravêre. Inde signa canunt, et tollitur clamor. Pars semisomnos hostes cædunt; pars ignes casis stramento arido tectis injiciunt; pars portas occupant, ut fugam intercludant. Hostes simul ignis, clamor, cædes, velut alienatos sensibus, nec audire, nec providere quidquam sinunt: incidunt inermes inter catervas armatorum; alii ruunt ad portas, alii obseptis itineribus super vallum saliunt; et, ut quisque evaserat, protinus ad castra altera fugiunt; ubi ab cohorte et equitibus ex occulto procurrentibus

» y trouver sa perte. Nul autre parti ne nous reste à prendre ; » saisissons donc l'occasion que nous offre la nuit prochaine. » Allez, sous la protection des dieux, prendre la nourriture et » le repos nécessaires, pour fondre dans le camp ennemi avec » autant de vigueur et de courage que vous en avez mis à dé- » fendre le vôtre. » Ce nouveau projet, proposé par un nouveau général, fut reçu avec joie, et plus il était hardi, plus il eut l'approbation des soldats : on passa le reste du jour à mettre les armes en état et à prendre de la nourriture ; la plus grande partie de la nuit fut donnée au repos ; on se mit en marche à la quatrième veille.

XXXIX. A six milles de distance du camp ennemi, le plus voisin des Romains, était un autre corps d'armée Carthaginois. Entre deux se trouvait une vallée profonde et couverte d'arbres. Au milieu de ce bois, par une ruse vraiment punique, s'embusque une cohorte romaine avec quelques chevaux. La communication ainsi interceptée, Marcius mène en silence le reste des troupes contre le camp le plus proche ; et comme il ne rencontre ni poste devant les portes, ni sentinelles sur les retranchements, il y pénètre sans résistance et aussi aisément que si c'eût été le sien. Tout à coup on sonne la charge, les Romains poussent un cri terrible ; les uns égorgent les soldats à demi-endormis, les autres mettent le feu aux baraques couvertes de chaume, une partie s'empare des portes pour couper la retraite. L'ennemi, qu'étourdissent à la fois le feu, les cris, le carnage, plongé dans une sorte d'égarement, n'entend plus et ne peut prendre aucune mesure de salut, ou, s'il fait quelque mouvement, il tombe sans défense dans des pelotons bien armés. Ceux-ci courent aux portes ; ceux-là ne trouvant point d'issue se précipitent dans les fossés. Le peu qui parvient à

circumventi, cæsique ad unum omnes sunt: quanquam, etiam si quis ex eâ cæde effugisset, adeò raptim captis propioribus castris in altera transcursum castra ab Romanis est, ut prævenire nuncius cladis non posset. Ibi verò, quò longiùs ab hoste aberant, et quia sub lucem pabulatum, lignatum, et prædatum quidam dilapsi fuerant, neglecta magis omnia ac soluta invenêre; arma tantùm in stationibus posita; milites inermes, aut humi sedentes accubantesque, aut obambulantes ante vallum portasque. Cum his tam securis solutisque Romani, calentes adhuc ab recenti pugnâ, ferocesque victoriâ, prælium ineunt: itaque nequaquam resisti in portis potuit. Intra portas, concursu ex totis castris ad primum clamorem et tumultum facto, atrox prælium oritur; diuque tenuisset, ni cruenta scuta Romanorum visa, indicium alterius cladis Pœnis, atque inde pavorem injecissent. Hic terror in fugam avertit omnes; effusique quà iter est, nisi quos cædes oppressit, exsuuntur castris. Ita nocte ac die bina castra hostium expugnata ductu L. Marcii. Ad triginta septem millia hostium cæsa, auctor est Claudius, qui annales Acilianos ex Græco in Latinum sermonem vertit (85); captos ad mille octingentos triginta; prædam ingentem partam: in eâ fuisse clypeum argenteum pondo centum triginta octo, cum imagine Barcini Asdrubalis. Valerius Antias una castra Magonis capta tradit, septem millia cæsa hostium: altero prælio, erup-

s'échapper fuit à perte d'haleine vers l'autre camp; mais il rencontre en chemin la cohorte et l'escadron qui sortent de leur embuscade, et qui font main-basse sur tous les fuyards. Et quand même un seul eût pu se dérober au massacre, il n'aurait pu arriver assez tôt pour donner la nouvelle du premier désastre; tant les Romains se portèrent rapidement de la prise d'un camp à l'attaque de l'autre; ils y trouvent encore plus de négligence et de désordre, parce qu'il était plus éloigné, et parce qu'au point du jour une partie des soldats était allée au bois, au fourrage, en maraude. Les armes étaient au piquet, les soldats désarmés, assis ou couchés par terre, ou se promenant devant les portes et autour des remparts. C'est dans cet état d'indolence et de sécurité qu'ils sont surpris par les Romains encore échauffés du carnage et fiers de leur victoire; aussi leur fut-il impossible d'empêcher les vainqueurs de pénétrer dans le camp. Cependant, aux premiers cris, au premier tumulte, on accourt de tous côtés, on se rallie; le combat s'engage, et devient opiniâtre; la résistance eût duré plus longtemps, si la vue des boucliers romains couverts de sang, indice trop certain d'une première défaite, n'eût jeté la terreur dans les rangs ennemis. Alors la déroute fut générale, et les Carthaginois prirent la fuite au hasard, laissant la plus grande partie des leurs sur la place, et leur camp au pouvoir des vainqueurs. Ce fut ainsi que dans l'espace d'une nuit et d'un jour L. Marcius força deux camps carthaginois. Claudius, qui a traduit du grec en latin les annales d'Acilius, rapporte qu'il y eut trente-sept mille hommes de tués, mille huit cent trente de faits prisonniers, avec un immense butin, et entr'autres dépouilles un bouclier d'argent du poids de cent trente-huit livres, sur lequel était gravé le portrait d'Asdrubal de la mai-

tione pugnatum cum Asdrubale; decem millia occisa, quatuor millia trecentos triginta captos. Piso quinque millia hominum, cùm Mago cedentes nostros effusè sequeretur, cæsa ex insidiis scribit. Apud omnes magnum nomen Marcii ducis est : et veræ gloriæ ejus etiam miracula addunt; flammam ei concionanti fusam è capite, sine ipsius sensu, cum magno pavore circumstantium militum; monumentumque victoriæ ejus de Pœnis, usque ad incensum Capitolium (86), fuisse in templo clypeum, Marcium appellatum, cum imagine Asdrubalis. Quietæ deinde aliquamdiu in Hispaniâ res fuêre, utrisque, post tantas acceptas invicem illatasque clades, cunctantibus periculum summæ rerum facere.

XL. Dum hæc in Hispaniâ geruntur, Marcellus, captis Syracusis, cùm cetera in Siciliâ tantâ fide atque integritate composuisset, ut non modò suam gloriam, sed etiam majestatem populi Romani augeret; ornamenta urbis, signa tabulasque, quibus abundabant Syracusæ, Romam devexit : hostium quidem illa spolia, et parta belli jure; ceterùm inde primum initium mirandi Græcarum artium opera, licentiæ-

son Barcine. Au rapport de Valérius d'Antium, il n'y eut de pris que le camp de Magon, et l'on y tua sept mille hommes; mais Asdrubal sortit du sien pour venir au-devant des Romains, et dans ce second combat on lui tua dix mille hommes, et on lui en prit quatre mille trois cent trente. Suivant Pison, Magon, s'acharnant à la poursuite des nôtres qui lâchaient pied, tomba dans une embuscade où il perdit cinq mille hommes. Au reste tous ces écrivains, dont les récits diffèrent, s'accordent à donner à Marcius les plus grands éloges; ils rehaussent même sa gloire par des prodiges dont elle peut se passer; ils content que, pendant qu'il haranguait, il jaillit de sa tête une flamme miraculeuse qui, sans lui faire du mal, causa beaucoup de frayeur aux soldats, et que, jusqu'à l'incendie du Capitole, on conserva dans ce temple, comme un monument de sa victoire sur les Carthaginois, le bouclier qui portait l'image d'Asdrubal, et qu'on appelait le bouclier de Marcius. Après ces événements, l'Espagne jouit quelque temps d'une assez grande tranquillité, les deux partis craignant de hasarder une affaire décisive après les pertes considérables qu'ils avaient éprouvées de part et d'autre.

XL. Pendant que ces événements se passent en Espagne, Marcellus venait de prendre Syracuse. Après avoir réglé les affaires de la Sicile avec une bonne foi et une intégrité qui, en ajoutant à sa propre gloire, relevaient la majesté du peuple romain, il fit transporter à Rome les statues, les tableaux dont abondait Syracuse, pour servir à l'ornement de la capitale de l'Empire. C'étaient à la vérité des dépouilles enlevées aux ennemis par le droit de la guerre; mais ce fut aussi la funeste époque de cette admiration pour les autres productions des artistes grecs, et de la cupidité qui porta depuis les Romains à

que hinc sacra profanaque omnia vulgò spoliandi factum est, quæ postremò in Romanos deos, templum id ipsum primum, quod à Marcello eximiè ornatum est, vertit (87). Visebantur enim ab externis ad portam Capenam dedicata à Marcello templa, propter excellentia ejus generis ornamenta, quorum perexigua pars comparet. Legationes omnium ferme civitatum Siciliæ ad eum conveniebant. Dispar ut causa earum, ita conditio erat: qui ante captas Syracusas aut non desciverant, aut redierant in amicitiam, ut sòcii fidèles accepti, cultique: quos metus post captas Syracusas dediderat, ut victi à victore leges acceperunt. Erant tamen haud parvæ reliquiæ belli circa Agrigentum Romanis, Epicydes et Hanno, duces reliqui prioris belli, et tertius novus ab Hannibale in locum Hippocratis missus, Libyphœnicum (88) generis Hipponiates (Mutinem populares vocabant) vir impiger, et sub Hannibale magistro omnes belli artes edoctus. Huic ab Epicyde et Hannone Numidæ dati auxiliares, cum quibus ita pervagatus est hòstium agros, ita socios, ad retinendos in fide animos eorum, ferendumque in tempore cuique auxilium, adiit, ut brevi tempore totam Siciliam impleret nominis sui, nec spes alia major apud faventes rebus Carthaginiensium esset. Itaque inclusi ad tempus mœnibus Agrigenti dux Pœnus Syracusanusque, non consilio Mutinis, quàm fiduciâ magis ausi egredi extra muros, ad Himeram am-

dépouiller sans distinction les édifices sacrés et profanes, cupidité qui donna le premier exemple de la spoliation sacrée de nos autels dans ces édifices même que Marcellus avait décorés avec tant de magnificence. En effet, dans ces temples dédiés par ce grand homme près de la porte Capène, on voit à peine quelques restes de ces chefs-d'œuvre dont l'excellence les rendait le principal objet de la curiosité des étrangers. Avant de quitter la Sicile, Marcellus reçut des députations de presque toutes les cités. La cause de chacune était différente; le traitement qu'il leur fit éprouver le fut aussi. Celles qui, avant la prise de Syracuse, ou n'avaient point abandonné les Romains, ou s'étaient empressées de rentrer dans leur alliance, furent accueillies avec les égards que méritaient des alliés fidèles; les peuples que la crainte seule avait depuis obligés à se rendre, furent traités comme des vaincus, et reçurent la loi du vainqueur. Il restait encore aux Romains dans les environs d'Agrigente une portion d'ennemis assez considérable. A leur tête étaient Epicyde, Hannon, qui avaient commandé dans la campagne précédente, et un troisième chef qu'Annibal avait envoyé remplacer Hippocrate. C'était un Libyphénicien natif d'Hippone, nommé par les siens Mutine, officier actif, intelligent et digne élève d'Annibal. Epicyde et Hannon lui donnèrent le commandement des Numides auxiliaires avec lesquels il porta le ravage sur les terres des ennemis, contînt les alliés par sa présence, et vint à propos à leur secours, au point qu'il remplit toute la Sicile du bruit de son nom, et qu'il devint la plus grande espérance de ceux qui tenaient pour les Carthaginois. Aussi, les deux généraux qui jusque-là s'étaient tenus renfermés dans Agrigente, enhardis par les succès de Mutine encore plus que par ses conseils, osèrent sortir de la ville, et vinrent cam-

nem posuerunt castra. Quod ubi perlatum ad Marcellum est, extemplo copias movit; et ab hoste quatuor fermè millium intervallo consedit, quid agerent pararentve exspectaturus. Sed nullum neque locum, neque tempus cunctationi consiliove dedit Mutines, transgressus amnem, ac stationibus hostium cum ingenti terrore ac tumultu invectus. Postero die propè justo prælio compulit hostem intra munimenta: inde revocatus seditione Numidarum in castris factâ, cùm trecenti fermè eorum Heracleam Minoam concessissent, ad mitigandos revocandosque eos profectus, magnopere monuisse duces dicitur, ne absente se cum hoste manus consererent. Id ambo ægrè passi duces, magis Hanno, jam antè anxius gloriâ ejus: « Mutinem sibi modum facere, degenerem Afrum » imperatori Carthaginiensi, misso ab senatu popu» loque. » Is perpulit cunctantem Epicydem, ut transgressi flumen in aciem exirent. Nam si Mutinem opperirentur, et secunda pugnæ fortuna evenisset, haud dubiè Mutinis gloriam fore.

XLI. Enimvero indignum ratus Marcellus se, qui Hannibalem subnixum victoriâ Cannensi ab Nolâ repulisset, his terrâ marique victis ab se hostibus cedere, arma properè capere milites, et efferri signa jubet. Instruenti exercitum decem effusis equis advolant ex hostium acie Numidæ, nunciantes, populares suos primùm eâ seditione motos, quâ trecenti

per sur les bords du fleuve Himéra. Marcellus, informé de leur marche, se mit aussitôt en campagne, et alla prendre position à quatre milles des ennemis, pour être à portée d'observer leurs projets et leurs mouvements. Mutine, sans lui donner le temps de la réflexion, passe le fleuve sans hésiter, charge les postes avancés, et porte dans les lignes le trouble et l'épouvante. Le lendemain, il livre aux ennemis un combat régulier, et les force de se retirer dans leurs retranchements. Mais sur la nouvelle d'une sédition de Numides, dont trois cents avaient quitté le camp pour se retirer dans Héraclée, surnommée Minoa, il partit pour calmer les esprits et faire revenir les mutins sous leurs drapeaux, recommandant expressément à ses collégues de ne point engager d'action en son absence. Cette invitation, qui avait l'air d'un ordre, les blessa tous deux, et surtout Hannon, qui, jaloux de la gloire que Mutine s'était acquise, se plaignait amèrement de se voir faire la loi, lui général carthaginois, investi de la confiance du sénat et du peuple, par un barbare, par un africain dégénéré. En conséquence il détermine Epicyde, qui ne s'en défendait que faiblement, à passer le fleuve et à présenter la bataille, en lui représentant qu'attendre Mutine, c'était lui laisser, en cas de succès, tout l'honneur de la victoire.

XLI. Marcellus se rappelait trop avoir repoussé des murs de Nole Annibal tout fier de sa victoire de Cannes, pour ne pas s'indigner de céder à des ennemis qu'il venait de vaincre par terre et par mer; il donne donc ordre aux siens de s'armer à la hâte et de marcher enseignes déployées. Pendant qu'il les met en bataille, dix Numides sortis des rangs ennemis accourent à toute bride, pour lui annoncer que leurs compatriotes, d'abord animés de l'esprit de mutinerie qui en avait déjà fait retirer trois

ex numero suo concesserint Heracleam, dein, quòd præfectum suum ab obtrectantibus ducibus gloriæ ejus, sub ipsam certaminis diem, ablegatum videant, quieturos in pugnâ. Gens fallax promissi fidem præstitit: itaque et Romanis crevit animus, nuncio celeri per ordines misso, destitutum ab equite hostem esse, quem maximè timuerant; et territi hostes, præterquam quòd maximâ parte virium suarum non juvabantur, timore etiam incusso, ne ab suo et ipsi equite oppugnarentur. Itaque haud magni certaminis fuit: primus clamor atque impetus rem decrevit. Numidæ cùm in concursu quieti stetissent in cornibus, ut terga dantes suos viderunt, fugæ tantùm parumper comites facti, postquam omnes Agrigentum trepido agmine petentes viderunt, ipsi metu obsidionis passim in civitates proximas dilapsi. Multa millia hominum cæsa captaque, et octo elephanti. Hæc ultima in Siciliâ Marcelli pugna fuit: victor inde Syracusas rediit. Jam fermè in exitu annus erat: itaque senatus Romæ decrevit, ut P. Cornelius prætor litteras Capuam ad consules mitteret; dum Hannibal procul abesset, nec ulla magni discriminis res ad Capuam gereretur, alter eorum, si ita videretur, ad magistratus subrogandos Romam veniret. Litteris acceptis, inter se consules compararunt, ut Claudius comitia perficeret, Fulvius ad Capuam maneret. Consules Claudius creavit Cn. Fulvium Centumalum et P. Sulpicium Servii filium Galbam, qui nullum antea cu-

cents d'entre eux à Héraclée, et de plus, mécontents de voir leur chef éloigné au moment du combat par la jalousie de ses collégues, ne prendraient point part à l'action. Cette nation, naturellement perfide, tint cette fois sa parole. Ainsi les Romains furent animés d'une nouvelle confiance par le soin qu'on prit de faire rapidement courir de rang en rang la nouvelle que l'ennemi était abandonné de la cavalerie qu'ils redoutaient le plus; et les Carthaginois prirent l'épouvante, non seulement en se voyant privés de la plus grande partie de leurs forces par la désertion des Numides, mais aussi dans la crainte d'être attaqués par eux pendant l'action. Aussi le combat ne fut pas long-temps disputé; le premier cri, la première charge décidèrent la victoire. Pendant l'engagement, les Numides se tinrent tranquilles sur les ailes, et au commencement de la déroute de l'armée carthaginoise, les accompagnèrent quelque temps dans sa fuite; mais lorsqu'ils la virent prendre précipitamment la route d'Agrigente, dans la crainte d'être exposés aux dangers d'un siége, ils se débandèrent et cherchèrent un asyle dans les villes voisines. On prit et l'on tua dans cette affaire plusieurs milliers d'hommes. Les Carthaginois y perdirent aussi huit éléphants. Ce fut le dernier exploit de Marcellus en Sicile. Le vainqueur rentra ensuite dans Syracuse. On touchait à la fin de l'année. Un décret du sénat chargea le préteur P. Cornélius d'écrire aux deux consuls, alors devant Capoue, qu'attendu l'éloignement d'Annibal et le peu de danger que courait l'armée de siége, l'un d'eux pouvait se rendre à Rome pour l'élection des nouveaux magistrats. D'après cette lettre, ils convinrent entre eux que Claudius retournerait à Rome tenir les comices, tandis que Fulvius resterait devant Capoue. Claudius nomma consuls Cn. Fulvius Centumalus et

rulem magistratum gessisset. Prætores deinde creati, L. Cornelius Lentulus, M. Cornelius Cethegus, C. Sulpicius, C. Calpurnius Piso. Pisoni jurisdictio urbana, Sulpicio Sicilia (89), Cethego Apulia (90), Lentulo Sardinia evenit. Consulibus prorogatum in annum imperium est.

P. Sulpicius Galba, fils de Servius, qui n'avait encore exercé aucune magistrature curule. Les préteurs élus ensuite furent L. Cornélius Lentulus, M. Cornélius Céthégus, C. Sulpicius et C. Calpurnius Pison. Pison eut pour département le soin de rendre la justice dans Rome, Sulpicius la Sicile, Céthégus la Pouille, et Lentulus la Sardaigne. On prolongea pour un an le commandement aux derniers consuls.

# NOTES DU LIVRE XXV.

(1) *Ipsorum interim Sallentinorum.* Il faut lire : *Ipsorum interim* (des Tarentins) *et Sallentinorum.* (*Note de Crévier.*)

(2) *Anno priore*, ou plutôt deux ans avant. Voy. liv. XXIV, ch. 1, et liv. XXIII, ch. 30. (*Idem.*)

(3) *Consentini*, aujourd'hui Consenza, capitale de la Calabre citérieure, près de la rivière Crati. (*Trad. angl.*)

(4) *Thurini*, aujourd'hui Nocera, à l'extrémité de la Calabre citérieure. (*Idem.*)

(5) *Præfectus socium.* C'était un grade militaire égal à celui de tribun dans les légions. (*Note de Rollin.*)

(6) *Triumviri capitales.* Ces magistrats, créés par le peuple pour connaître des crimes, perdirent beaucoup de leur pouvoir par l'établissement des tribunaux permanents qui eut lieu en 608. Leur juridiction, très subalterne, ne s'étendit plus que sur les hommes les plus vils, les esclaves, les voleurs, etc., qu'ils jugeaient auprès de la colonne Mænia. Ils avaient la surintendance des prisons, et étaient chargés d'y maintenir l'ordre. Ils faisaient arrêter et incarcérer les criminels qui leur étaient dénoncés, et instruisaient le préteur des crimes dont les prisonniers étaient prévenus. La sentence prononcée, c'étaient eux qui la faisaient exécuter, et l'exécution se faisait en leur présence. (*Note de Crévier.*)

(7) *Legitima ætas.* Les lois annales, c'est-à-dire, qui prescrivaient le nombre des années nécessaires pour entrer en charge; mais une loi antérieure portait qu'on ne pouvait y être admis qu'après dix ans

de service militaire. Or, dix-sept ans était l'âge de la conscription pour les Romains; ainsi l'âge requis était vingt-sept ans. Mais P. Scipion ne pouvait guère avoir que vingt-un ou vingt-deux ans, lorsqu'il fut fait édile, puisque trois ans après, quand il fut nommé pour commander en Espagne, il n'en avait que vingt-quatre.

L'année de Rome 573, sous le consulat de Q. Fulvius Flaccus et de L. Manlius Acidinus, un tribun du peuple, nommé L. Villius, fit passer une loi qui réglait les années où l'on pouvait briguer et obtenir les charges curules; car il n'y était question que de celles-là. Selon Manuce, l'âge pour l'édilité curule était trente-sept ans; pour la préture, quarante; pour le consulat, quarante-trois. (*Note de Rollin et de Crévier.*)

(8) *Tanto favore.* Polybe raconte autrement l'élection de P. Scipion pour l'édilité; voici ce qu'il en dit :

« Lucius Scipion, son frère aîné, demandait l'édilité curule. D'abord Publius n'osait pas demander cette charge conjointement avec son frère, de peur de lui nuire, ou de paraître vouloir entrer en concurrence avec son frère aîné, démarche contraire à la bienséance autant qu'à son intention; mais vers le temps des assemblées, faisant réflexion, d'un côté, que le peuple ne penchait pas beaucoup en faveur de Lucius, et de l'autre, qu'il en était lui-même fort aimé, il pensa que le seul moyen de procurer l'édilité à son frère, était de la demander avec lui. Pour faire entrer sa mère dans ses vues (car il n'avait qu'elle à gagner, son père étant alors en Espagne), il s'avisa de cet expédient. Elle se donnait beaucoup de mouvement pour le succès de cet aîné : tous les jours elle allait de temple en temple solliciter les dieux en sa faveur, et leur offrait de fréquents sacrifices. Publius l'alla trouver, et lui dit que déjà deux fois il avait eu le même songe : il lui semblait, ajouta-t-il, qu'ayant été créés édiles, son frère et lui, ils étaient revenus tous deux du Forum au logis; elle était venue au-devant d'eux jusqu'à la porte, et les avait tendrement embrassés. Un cœur de mère ne put être insensible à ces paroles. *Puissé-*

*je*, s'écria-t-elle, *puissé-je voir un si beau jour!—Voudriez-vous, ma mère*, repartit Scipion, *que nous en fissions la tentative?* Elle y consentit en riant, ne croyant pas la proposition sérieuse. C'en fut assez pour P. Scipion. Il se fit faire une robe blanche, telle que la portaient les candidats; et un matin que sa mère était encore au lit, il se revêt pour la première fois de cette robe, et se présente en cet état au Forum. Le peuple, qui déjà lui voulait du bien, fut agréablement surpris de cette démarche extraordinaire. Scipion s'avance vers le lieu marqué pour les candidats, et se place à côté de son frère. Tous les suffrages se réunissent en sa faveur, et même, à sa recommandation, en faveur de son frère. Les nouveaux édiles retournent au logis. La mère est avertie de ce qui venait de se passer. Transportée de joie, elle vient à la porte recevoir ses deux fils, et vole dans leurs bras. »

L'heureux et prompt succès de ce prétendu songe, que sa mère eut grand soin de publier, ne contribua pas peu, selon Polybe, à le faire regarder dans la suite comme un homme favorisé et même inspiré des dieux; et Scipion, de son côté, ne manqua pas de fortifier les Romains dans cette persuasion. (Rollin, *Hist. Rom.*, t. V, p. 411.)

(9) *Congii.* Environ cinq livres quatorze onces d'huile, mesure de Paris. (*Note de Crévier.*)

(10) *Supplementum scriberent ipsi.* Cet *ipsi* doit s'entendre des préteurs. Cette fois, contre l'usage, qui déléguait ces fonctions aux consuls, ce furent les préteurs qu'on chargea du soin de recruter ces légions. (*Note de Crévier.*)

(11) *Galliæ.* Crévier lit *Gallia*, et entend par là la Gaule cisalpine; l'autre n'avait point encore été soumise par les Romains. (*Idem.*)

(11 *bis.*) *Pyrgensis*, de Pyrges, près Santa-Severa, dans le patrimoine de S. Pierre. (*Trad. angl.*)

(12) *Ducentûm millium æris.* Cent mille livres, si c'étaient des deniers, ou trente mille, si c'étaient des sesterces. (*Note de Guérin.*)

Les traductions anglaises évaluent cette somme à 645 livres (sterlings) 16 s. 8 d.

(13) *Ut sortirentur, ubi Latini*, etc. Cet endroit est corrompu. En effet, dit Crévier, il n'y avait que les citoyens romains qui eussent droit de suffrage, et tout citoyen romain appartenait à l'une des trente-cinq tribus. Par conséquent, ceux des Latins qui étaient honorés de ce titre ayant leur tribu déterminée, il n'était pas besoin de tirer au sort pour savoir dans quelle tribu ils devaient voter. Gronovius propose une correction qui paraît assez admissible, *ut sortirentur tribus*, c'est-à-dire, pour que les tribus consultassent le sort, afin de savoir laquelle de toutes serait la première à donner son suffrage (*quænam tribus prærogativa esset*), *ac dein suffragium ferrent.*

(14) *Videri*. C'était la formule de condamnation usitée chez les Romains. Le juge prononçait *reum fecisse videri*. (*Note de Crévier.*)

(15) *Aquâ et igni interdici*. Il n'y avait point à Rome de loi qui condamnât nommément un citoyen à l'exil : mais lui interdire *l'eau et le feu*, sans lesquels on ne peut conserver la vie, c'était l'y condamner effectivement, en l'obligeant d'aller chercher ailleurs ce qui lui était refusé dans sa patrie, et cette interdiction équivalait par conséquent à la perte des droits de citoyen. (*Note de Rollin.*)

(16) *Comitia pontifici maximo creando*. L. Lentulus avait réuni deux sacerdoces, dont l'un était la dignité de grand pontife. A sa mort, Céthégus l'avait remplacé dans le premier; ici il est question de lui donner un successeur dans la seconde et la plus grande de ces dignités. (*Note de Crévier.*)

(17) *Ea comitia novus pontifex*. Ce passage souffre quelque difficulté. Selon Grævius, le sens des paroles de Tite-Live, est que Céthégus, au nom du corps des pontifes, demanda la tenue des comices pour cette élection. « Car, dit il, on ne voit qu'ici que les comices pour » la création d'un souverain pontife aient été tenus par un ministre de » la religion, tandis que partout ailleurs c'est une attribution des con-

» suls. » Pour sortir de cet embarras, Crévier suppose que les prêtres avaient à remplir dans ces assemblées quelque ministère important qui permet de dire improprement qu'ils y présidaient. (*Idem.*)

(18) *Forisque, et conciliabulis*. *Fora*, dit Crévier, étaient de petites villes où se tenaient des foires et des marchés, et où se rendait la justice. On la rendait aussi dans les *conciliabula*, qui apparemment étaient une sorte de bourgs, mais d'un rang inférieur. (*Idem.*)

(19) *Capti ad Heracleam*. Voyez plus haut, liv. XXII, c. 59, (*Idem.*)

(20) *Seritur*, de *serere, serui, sertum*. L'emploi de ce verbe est ici très élégant; il exprime cet enchaînement des causes et des effets, que l'on entend ordinairement par le mot *destin*.

(21) *Quippe illis arma tantùm*. Il est question ici de la peine infligée par le sénat aux prisonniers que Pyrrhus avait rendus. *Decreverunt*, dit Valère Maxime, l. II, c. 7, *ut.... qui equo meruerant, peditum numero militarent; qui pedites fuerant, in funditorum auxilia transcriberentur*. Quant au lieu qu'ils occupaient dans l'enceinte du camp, Valère ne dit pas qu'on leur en assigna un autre, mais qu'on les obligea de camper au dehors. (*Idem.*)

(22) *Duarum... Græcarum civitatum*. Tarente d'abord, dont l'auteur va raconter la défection, et ceux de Thurium, dont il sera question, c. 15. (*Idem.*)

(23) *Prædandi causâ*. Il est dit plus haut: sous prétexte d'une partie de chasse. Il en est encore question plus bas. Il paraît qu'ils avaient aussi prévenu les gardes que leur intention était également de faire quelque butin.

(24) *Nunciato quò pergerent*. Crévier observe avec raison qu'il vaudrait mieux lire *Enunciato quò pergeret*. *Nunciari* s'entend de ce qu'on a vu, entendu, ou appris d'un autre; *enunciare*, de ce qu'on a le projet de faire.

(25) *Ea mediterraneâ regione*.... Ce passage est corrompu. Polybe

nous apprend que, du côté de la porte dont il s'agit ici et dans l'enceinte des murailles, étaient les tombeaux des Tarentins. D'après cela, Crévier propose de lire : *Ea mediterraneâ regione orientem spectat, ad busta quæ intra mœnia includuntur.* (*Idem.*)

(26) *Tarentinos*, c'est-à-dire, ceux des Tarentins qui étaient du complot. (*Idem.*)

(27) *Præfectus primo excitatus tumultu.* Polybe raconte qu'il avait fait la débauche la veille, et que cette surprise seule pût le tirer de son assoupissement. (*Idem.*)

(28) *Vacuas domos*, les maisons vides des Tarentins, affectées aux Romains pour leurs demeures. (*Idem.*)

(29) *Ad Galesum*, aussi appelé *Eurotas*, aujourd'hui *Tara.* Cette rivière prend sa source dans l'Apennin.

(30) *Ut cetera.* Il semble que la véritable leçon est *ceteræ*, qui se rapporte à *arces.* La traduction anglaise entend par ce mot les autres parties de la citadelle, et rend ainsi ce passage : « On the side » of the town it was not defended by high rocks as on the other quar» ters, but was level, and separated only by a wall and fossee. » Nardi a suivi le même sens, « come per l' altre parti, » dit-il. (*Fr. N.*)

(31) *Viâ, quæ in portum.... ad mare transmissa est.* Il paraît, d'après le passage de Polybe, que c'est *ex portu* qu'il faut lire.

(32) *Haud magnâ mole.* J'avais pensé d'abord que cette expression pouvait s'entendre des vaisseaux tarentins, qui, ayant moins de masse, pouvaient se transporter aisément; mais je me suis rangé à l'avis du plus grand nombre des traducteurs et des commentateurs. (*Fr. N.*)

(33) *Latinæ.* On a déjà vu dans Tite-Live que la solennité des féries latines était de l'institution de Tarquin le Superbe, qui l'avait établie pour cimenter de plus en plus l'union entre les Latins et les Romains. Quarante-sept peuples avaient part à cette fête. Leurs députés s'assemblaient chaque année, au jour que marquaient les consuls, sur le mont Albain, dans un temple dédié à Jupiter Latiaris, pour y

sacrifier en commun un taureau, dont on donnait ensuite une portion à chacun des députés. Tout était égal entre eux, si ce n'est que le président était Romain. D'abord la fête ne durait qu'un jour. On y en ajouta un second après l'expulsion des rois : un troisième quand le peuple revint du mont Sacré dans la ville : un quatrième enfin lorsque les querelles excitées du temps de Camille entre le sénat et le peuple, au sujet du consulat, furent apaisées. Le consul ne partait point pour sa province ou pour entrer en campagne, qu'il n'eût célébré cette fête. (*Note de Rollin.*)

(34) *Amnem Cannam.* On ne sait pas ce qu'était cette rivière de Cannes. Les uns veulent que ce soit l'Ofanto, les autres, un ruisseau obscur qui coule sous les murs de Cannes. (*Note de Crévier.*)

(35) *In campo Diomedis.* Festus nous apprend qu'on appelait *champ de Diomède* la portion de la Pouille qui lui était échue lors du partage qu'il fit avec Daunus. C'était dans cette plaine que Diomède avait fondé la ville d'Arpi. Nardi a cru devoir traduire ce prétendu oracle, ainsi que le suivant, en *versi sciolti.* Comme ils n'offrent rien de remarquable, je me contente de renvoyer le lecteur à sa traduction.

(36) *Perplexius scripturæ genere.* Cet oracle ne paraît pas très ambigu; peut-être l'était-il en grec, ou la difficulté roule-t-elle sur le mot *vomica*, dont l'emploi paraît en effet un peu outré. (*Fr. N.*)

(37) *Et capris duabus albis.* Le nom de Diane paraît avoir échappé, peut-être, au copiste. D'abord on n'immolait point de chèvre à Apollon, et l'usage constant était d'associer la sœur aux honneurs qu'on rendait au frère. (*Note de Crévier.*)

(38) *Alia prædicta dies.* Crévier lit *prodicta* qui paraît en effet le mot propre pour exprimer un ajournement (*Idem.*)

(39) *Castris se hostium jungi.* Ce passage est un peu obscur. On ne voit pas comment, l'armée romaine ramenée à Bénévent, il était possible d'empêcher ou les Campaniens de sortir, ou Hannon de revenir.

D'ailleurs, la construction de ces mots offre quelque chose de louche. Crévier y remédie en lisant : *Castra castris hostium jungi.* (*Idem.*)

(40) *Princeps primus centurio.* Cet endroit souffre aussi quelque difficulté. Aussi J. Lipse, en observant que chaque manipule comprenait deux centuries, corrige ainsi : *Princeps primæ*, ou *prioris centuriæ*, c'est-à-dire, le centurion qui, dans le premier manipule, commandait la première centurie des princes ou de la première ligne. (*Idem.*)

(41) *Omnibus intra vallum permixtis.* Les traducteurs anglais entendent par *omnibus* les soldats et les conducteurs des équipages.

(42) *Ad tegendas insidias oppositis.* Peut-être serait-il mieux de lire *appositis*, c'est-à-dire, *idoneis*. (*Note de Crévier.*)

(43) *Frumenta, quæ jam in hibernis erant.* Jac. Gronovius lit avec raison : *quæ jam in herbis erant.* En effet, s'il eût été emmagasiné, il eût été question de l'enlever, et non pas de le gâter. (*Idem.*)

(44) *Tertium annum.* La défection de Capoue datait de l'année de la bataille de Cannes. Ainsi ce serait plutôt *quintum* qu'il faudrait lire. (*Idem.*)

(45) *Equites vim sustinere possent.* La force d'Annibal était surtout en cavalerie. Il étoit donc indispensable de chercher à rivaliser avec lui dans cette arme. C'est le sens qu'a suivi la traduction anglaise : *To match him in cavalry.* (*Fr. N.*)

(46) *Extares ollæ.* L'édition de Deux-Ponts porte *exta reserata.* C'est cette leçon qu'a suivie Nardi, qui traduit *gli aperti intestini.* Les traducteurs anglais semblent avoir cherché à la concilier avec celle de Crévier, qui peut se défendre. Voici leur version : *And they were boiling the entrails, to look into them with greater care....* (*Idem.*)

(47) *Ab occultis cavendum hominibus consultisque.* Le sens que j'ai cru devoir préférer a été donné à ce passage par Duryer, que les traducteurs anglais ont imité. *And cautioned him*, disent-ils, *against the evil counsels of false friends.* (*Idem.*)

(48) *Et jam anno.* Crévier propose de lire *et eo anno :* et cette année-là même il était magistrat. Guérin a traduit : « Il était pour la » seconde fois à la tête des siens. » L'édition de Deux-Ponts porte : *Et jam annuo in magistratu erat*, leçon que j'ai préférée. (*Idem.*)

(49) *Deducit Pœnum, in locum pacis.* Gronovius, à l'aide d'un bon manuscrit, a corrigé très heureusement ce passage manifestement altéré. C'est ainsi qu'il le construit : *Deducit Pœnum quò cum paucis Gracchum ait ducturum.* (*Note de Crévier.*)

(50) *Omnium populorum.* Crévier entend par ces mots toutes les peuplades qui habitaient la Lucanie ; mais rien, ce semble, n'empêche de les prendre dans le sens étendu qu'ils présentent. Plus le traître donnait d'importance au service, plus il devait compter sur la crédulité. (*Fr. N.*)

(51) *Qui eam victimam præ se ad inferos misisset.* L'usage du style direct a trompé ici les auteurs de la traduction anglaise ; ils font dire à Gracchus : « If you send him as a victim to the infernal regions » before me, I shall reckon it a noble piece of service, and shall die » with unspeakable comfort. » Il me semble que le texte de Tite-Live offre une idée plus générale, que j'ai conservée dans ma traduction. (*Idem.*)

(52) *Loco puro.* Les mêmes traduisent ces mots par *in the open fields.* Des plaines ouvertes ne me paraissent pas rendre exactement le sens. Un camp n'est-il pas sensé contracter toujours quelques souillures, lesquelles, dans les idées superstitieuses du temps, eussent pu nuire à l'expiation ? (*Idem.*)

(53) *Manente memoriâ, etiam in discidio publicorum fœderum, privati juris.* Rollin, contre son usage, s'est écarté ici du sens adopté par son élève Guérin ; il traduit : « Crispinus s'avança avec des dispo» sitions pacifiques, conservant, malgré la rupture entre les deux » nations, le souvenir d'une liaison personnelle et particulière. » Les traducteurs anglais ont copié Rollin. Nardi a profité de l'avantage de

sa langue pour conserver l'ambiguïté du latin, si toutefois il offre la moindre doute. Il me paraît beaucoup plus naturel et plus conforme au caractère que Tite-Live donne à Crispinus d'entendre que ce généreux Romain, jugeant de son ami par lui-même, suppose que Badius a conservé, malgré la rupture des deux nations, le souvenir de leurs liaisons personnelles, idée qui justifie l'empressement avec lequel il se rend à une invitation qu'il croit amicale. (*Idem.*)

(54) ***Antè Fabius Maximus munierat.*** Le fort élevé par ce général était à Pouzzole, et non à l'embouchure du Vulturne. Voy. l. XXIV, c. 7. Il paraît, d'après cela, qu'il faudrait lire : *Puteolis : antè,* etc. ; car Tite-Live parle expressément de deux forts, et dans le chapitre 22 de ce même livre, distingue le fort de Pouzzole de celui qui était à l'embouchure du Vulturne. (*Note de Crévier.*)

(55) ***Sinistra ala. Ala*** ne signifie point ici corps de cavalerie, ni aile de toute l'armée. On appelait de ce nom une division de l'armée alliée qu'on partageait en deux corps. Ainsi *ala* était dans l'armée auxiliaire ce que la légion était chez les Romains. Voilà pourquoi l'auteur joint ici la première légion et l'*ala sinistra* comme deux corps de la même arme. (*Idem.*)

(56) ***A tergo atque alis. Ala*** reprend ici son sens le plus ordinaire, celui d'aile d'une armée. (*Idem.*)

(57) ***Claudianis castris.*** C'était un camp fortifié par Cl. Marcellus, et qui, subsistant déjà depuis plusieurs années, avait conservé le nom de ce général. Voy. liv. XXIII, ch. 17 et 31. (*Idem.*)

(58) ***In fronte;*** c'est-à-dire, ce que chaque pierre avait de hauteur; « L' altezza delle teste, » dit Nardi. (*Idem.*)

(59) ***Vino ab Epicyde præbito universæ plebi et per tribus à principibus diviso.*** Ce passage paraît d'abord susceptible de deux sens. La distribution générale faite par Épicyde au peuple, et de plus le vin distribué par les principaux citoyens chacun dans sa tribu; ou bien, ce qui semblerait déterminé par l'opposition d'*universæ plebi* et de

*tribus*, la distribution arrêtée par Épicyde comme une mesure générale, pour être ensuite répartie dans les quartiers : mais d'abord l'adverbe *largiùs*, puis l'*et* répété, me semblent décisifs en faveur du premier sens. (*Fr. N.*)

(60) *Tenui agmine.* « Alla sfilata, » dit Nardi. « In a thin line, » dit la traduction anglaise, c'est-à-dire, à la file, ou sur une ligne qui avait plus de profondeur que de largeur. (*Fr. N.*)

(61) *Nason vocant.* Νῆσος, en grec, veut dire *île*, et selon les Doriens, dont le dialecte était suivi en Sicile, Νᾶσος. (*Note de Crévier.*)

(62) *Cum duobus clarissimis ducibus.* Les deux généraux célèbres dont parle ici Tite-Live, sont Nicias et Démosthène, qui périrent dans la défaite que les Athéniens éprouvèrent devant Syracuse. Deux autres avaient péri durant le siége, Lamachus et Eurymédon. (*Idem.*)

(63) *Inter Neapolim et Tycham.* Néapolis, qui a fini par donner son nom à la ville entière, était ainsi nommée, parce que c'était la partie de Syracuse qui avait été construite la dernière, et Tycha, parce qu'il y avait un très ancien temple de la Fortune, laquelle, en grec, s'appelle Τύχη. Voy. Cicéron, liv. IV, *In Verr.* n°. 119. (*Idem.*)

(64) *Cum infulis et velamentis.* Les bandelettes étaient un ornement affecté aux prêtres; mais les suppliants l'empruntaient, pour que cet appareil religieux inspirât une sorte de respect. Par *velamenta* on doit entendre tout ce que les suppliants portaient, tels que branches d'olivier entrelassées de bandelettes, etc. (*Idem.*)

(65) *Castraque tectis parietum pro muro septa.* Ce passage paraît singulièrement altéré. Cependant il semble qu'il est possible d'y trouver un sens. C'est celui que j'ai suivi après Nardi et les traducteurs anglais. (*Fr. N.*)

(66) *Portis.* On peut entendre par ce mot, ou les portes du camp, ou celles de la ville. (*Note de Crévier.*)

(67) *Ad magnum portum.* Syracuse avait deux ports séparés par le quartier qu'on nommait l'Ile. (*Idem.*)

(68) *Accessit et pestilentia.* Tite-Live a peint ce tableau en grand maître. Silius, qui l'a imité, n'en a fait qu'une pâle et faible copie, et l'on va juger combien le poète est au-dessous de l'historien.

Criniger astriferis Titan fervoribus auras
Et patulam Cyanen latæque palus tribus undis
Stagnantem stygio Cocyti opplevit odore,
Temporaque autumni lætis florentia donis
Fœdavit, rapidoque accendit fulminis igni.
Fumabat crassis nebulis caliginis aër,
Squalebat tellus vitiato fervida dorso,
Nec victum dabat, aut ullas languentibus umbras,
Atque ater piceâ vapor exspirabat in æthrâ.
. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .
Indè feræ silvis sterni, tum serpere labes
Tartarea, atque haustis populari castra maniplis.
Arebat lingua, et gelidus per viscera sudor
Corpore manabat tremulo, descendere fauces
Abnuerant siccæ jussorum alimenta ciborum.
Aspera pulmonem tussis quatit, et per anhela
Igneus efflatur sitientûm spiritus ora.
Lumina ferre gravem vix sufficientia lucem
Uncâ nare jacent, saniesque immixta cruore
Exspuitur, membrisque cutis tegit ossa peresis.
. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .
Succubuit medicina malis, cumulantur acervo
Labentûm, et magno cineres sese aggere tollunt.
Passim etiam deserta jacent, inhumataque latè
Corpora, pestiferos tetigisse timentibus artus.
Serpit pascendo crescens Acherusia pestis,
Nec leviore quatit Trinacria mœnia luctu,
Pœnorumque parem castris fert atra laborem,
Æquato par exitio, et communis ubique
Ira deûm, atque eadem lethi versatur imago.
Nulla tamen Latios fregit vis dura malorum
Incolumi ductore viros. (Lib. XIV.)

L'original est vif et rapide; l'imitateur se traîne sur les détails. (*Fr. N.*)

(69) *Sed iidem venti.* C'était le vent du couchant qui conduisait de Carthage au promontoire de Pachynum. Mais il fallait un vent du midi pour aller de Pachynum à Syracuse. (*Note de Crévier.*)

(70) *Iidem, qui tum tenebant, ab ortu solis.... venti.* Les vents avaient changé; mais ils n'en étaient pas plus favorables pour doubler le promontoire. (*Idem.*)

(71) *Iterùm Romanis traditam.* Une seconde fois, parce que, par le traité fait après la perte de la bataille navale livrée aux îles Egates, les Carthaginois avaient déjà livré la Sicile aux Romains. (*Idem.*)

(72) *Missos se simul ad Marcellum, simul ad eos ab exercitu Siculorum*, etc. Guérin traduit : « Ils avaient été envoyés par l'armée » des Siciliens vers Marcellus, et par ce général renvoyés à l'armée.... Il me semble que le texte dit formellement qu'ils tenaient ces deux missions de la même autorité, c'est-à-dire, de l'armée sicilienne. (*Fr. N.*)

(73) *Aliquandò nobis libertatis tempus fuisse, quod pacis vobiscum non fuerit.* Guérin me semble encore ici s'être éloigné du sens. Voici sa traduction : « Nous ne pouvons pas dire *que* nous ayons joui de » la liberté, *que* pendant les temps heureux *que* nous avons été en paix » avec vous. » L'intention de l'orateur est, non pas de faire un compliment aux Romains, mais bien de faire valoir la conduite des Syracusains, qui n'ont jamais usé de leur liberté que pour conserver leur alliance avec Rome, et qui n'ont pu perdre l'une qu'avec l'autre. (*Idem.*)

(74) *Ab Arethusâ fonte usque ad ostium magni portûs.* Il y a un peu d'embarras dans tout ce récit. La fontaine Aréthuse était, non pas dans l'Achradine, mais à l'extrémité de l'Ile; et plus bas, liv. XXVI, ch. 21, Tite-Live dit que Méricus livra l'Ile et non pas l'Achradine. Il paraît impossible de concilier ces contradictions. (*Note de Crévier.*)

(75) *Navem onerariam remulco trahi.* Sigonius observe que les bâtiments de transport allaient à la voile et non pas à la rame, et que, lorsqu'il n'y avait pas de vent, on les remorquait à l'aide de navires qui marchaient par le moyen des rameurs. (*Idem.*)

(76) *Nequaquam tantum fructum esse, quàm capere Syracusas potuisse.* Ce passage a vainement exercé la sagacité des commentateurs. Gronovius soupçonne qu'il faudrait lire : *quàm si parcere Syracusis potuisset.* Alb. Rubenius entend qu'il ne peut tirer de tous ses périls un aussi grand avantage que les Syracusains l'eussent fait, s'ils étaient rentrés de bonne heure et de plein gré dans l'alliance des Romains. Nardi fait dire à Marcellus, qu'il regardait la prise de Syracuse comme le prix le plus glorieux de ses travaux et de ses périls. C'est le sens qu'ont suivi Guérin et la traduction anglaise. Crévier observe avec raison que tout le discours de Marcellus respire la sévérité. Aussi Rollin a-t-il traduit ainsi : « Que pour lui il ne regardait pas l'honneur d'a- » voir pris Syracuse comme une récompense qui égalât les travaux et » les périls qu'il avait essuyés durant un si long et si rude siége. » L'observation de Crévier, adoptée par Rollin, m'a décidé en faveur de ce dernier sens. (*Fr. N.*)

(77) *Barcino.* Asdrubal était fils d'Amilcar Barca, chef de la faction appelée *Barcine* de son nom. (*Note de Crévier.*)

(78) *Anitorgin.* On ne connaît pas la situation de cette place (*Idem.*)

(79) *Dirimente amne.* Même incertitude sur le nom de cette rivière. (*Idem.*)

(80) *Peritus omnis barbaricæ perfidiæ.* Guérin est le seul qui ait entendu ce passage, comme si Tite-Live avait parlé des ruses et des fraudes dont Asdrubal était capable. Je doute que ce sens soit justifié par le texte. (*Fr. N.*)

(81) *Cneum tamen magis.* Valère-Maxime et Sénèque nous apprennent une circonstance intéressante de la vie de Cnéius. Pendant qu'il commandait en Espagne, il pressa le sénat de lui envoyer un successeur, en lui représentant qu'il avait une fille nubile, et qu'il était nécessaire pour lui de se transporter à Rome, afin de lui assigner une dot et de lui trouver un mari. Le sénat, pour ne pas priver l'état des services d'un si habile général, tint lieu de père à sa fille. De con-

cert avec la femme et les plus proches parents de Cnéius, il lui chercha un époux, et tira du trésor public onze mille as (environ 550 livres tournois) pour lui servir de dot. *O felices*, s'écrie Sénèque, *viros puellarum, quibus populus Romanus loco soceri fuit!* Les choses étaient bien changées du temps de cet écrivain. *Jam libertinorum virgunculis*, ajoute-t-il, *in unum speculum non sufficit illa dos quam dedit senatus pro Scipione.* Que dirait donc aujourd'hui ce grave moraliste, des corbeilles de noces de nos plus simples bourgeoises? (*Fr. N.*)

(82) *Prior.....primus.* L'emploi de ces deux mots est exact. *Prior* est mis par rapport à Publius Scipion, et *primus* par rapport aux généraux romains, parce que Cnéus Scipion avait été le premier qui fût venu commander en Espagne. (*Note de Crévier.*)

(83) *Per octo annos.* Crévier observe qu'il n'y en avait que sept. (*Idem.*)

(84) *Vos quoque velim.* Guérin a joint ce commencement de phrase avec le dernier membre de la phrase précédente, *id optimum ducere.* Nardi, antérieur à Guérin, et les traducteurs anglais, qui n'ont souvent fait que traduire ce dernier, ont adopté la même construction. Rollin et Crévier me paraissent avoir suivi le véritable sens. *Vos quoque velim* est manifestement une transition, et Crévier observe avec raison qu'il faut après *ducere* sous-entendre *jubent.* (*Fr. N.*)

(85) *Claudius, qui annales Acilianos ex Græco in Latinum sermonem vertit.* On soupçonne que cet Acilius était contemporain de Caton le censeur. Quant à Claudius, on ne sait si c'est le Clodius Licinius dont il est question, l. XXIX, c. 22, ou Claudius Quadrigarius, ou tout autre Claudius. (*Note de Crévier.*)

(86) *Usque ad incensum Capitolium.* Cet incendie arriva l'an de Rome 669, sous le consulat de Scipion et de Norbanus. (*Idem.*)

(87) *Quæ postremò in Romanos deos, templum id ipsum.... vertit.* Ce passage a été diversement entendu. Nardi fait *templum* régime de *in*,

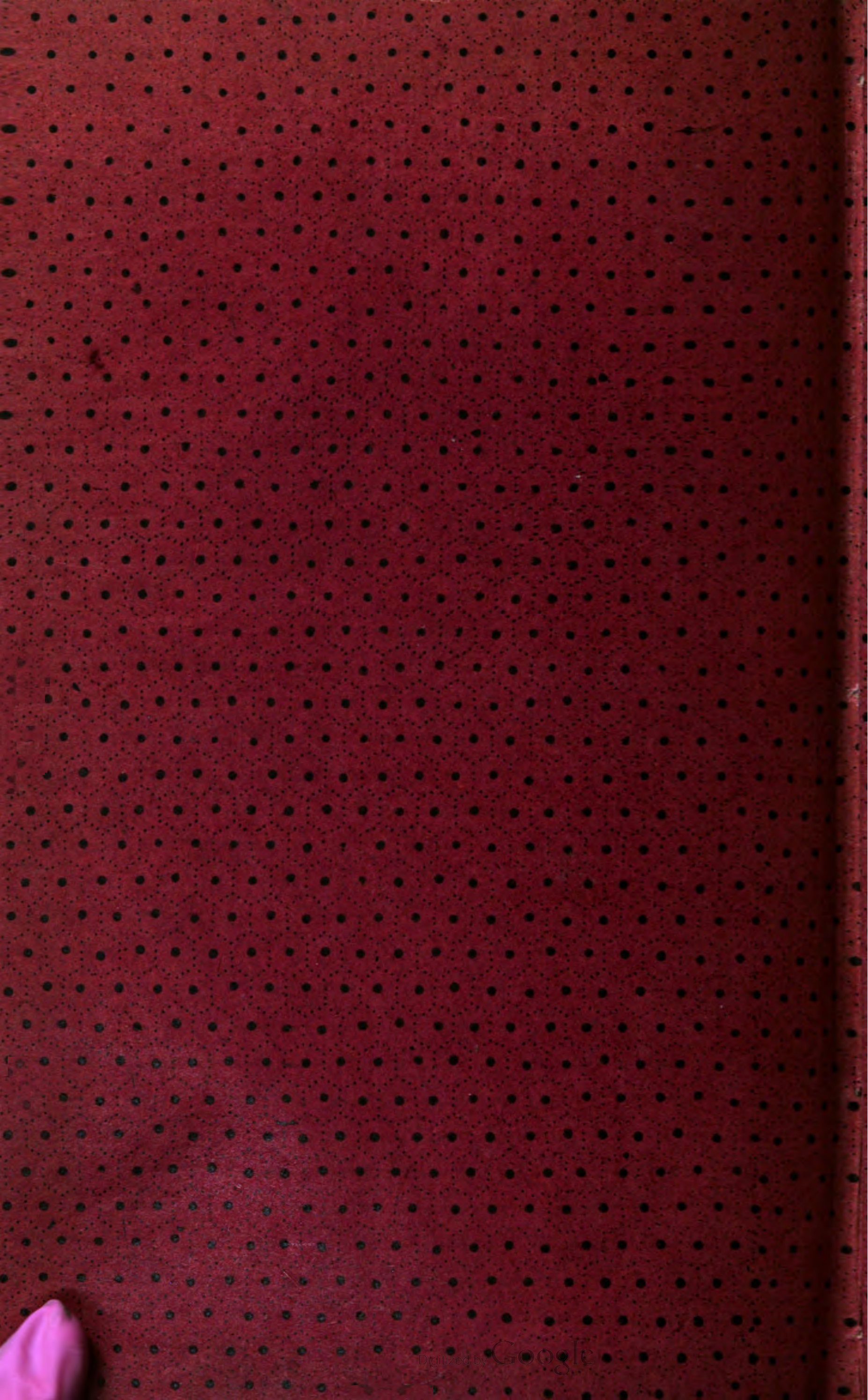
comme *Romanos*, et dit que cette magnificence de Marcellus tourna contre le temple même qu'il avait consacré. Guérin, Rollin et les traducteurs anglais ont adopté cette construction. Ne serait-il cependant pas possible de supposer que *templum* est ici au nominatif? Les ornements de ce temple furent précisément la première tentation offerte à la cupidité, et cette tentation conduisit au sacrilége, dont les dieux de Rome eux-mêmes furent les objets. (*Fr. N.*)

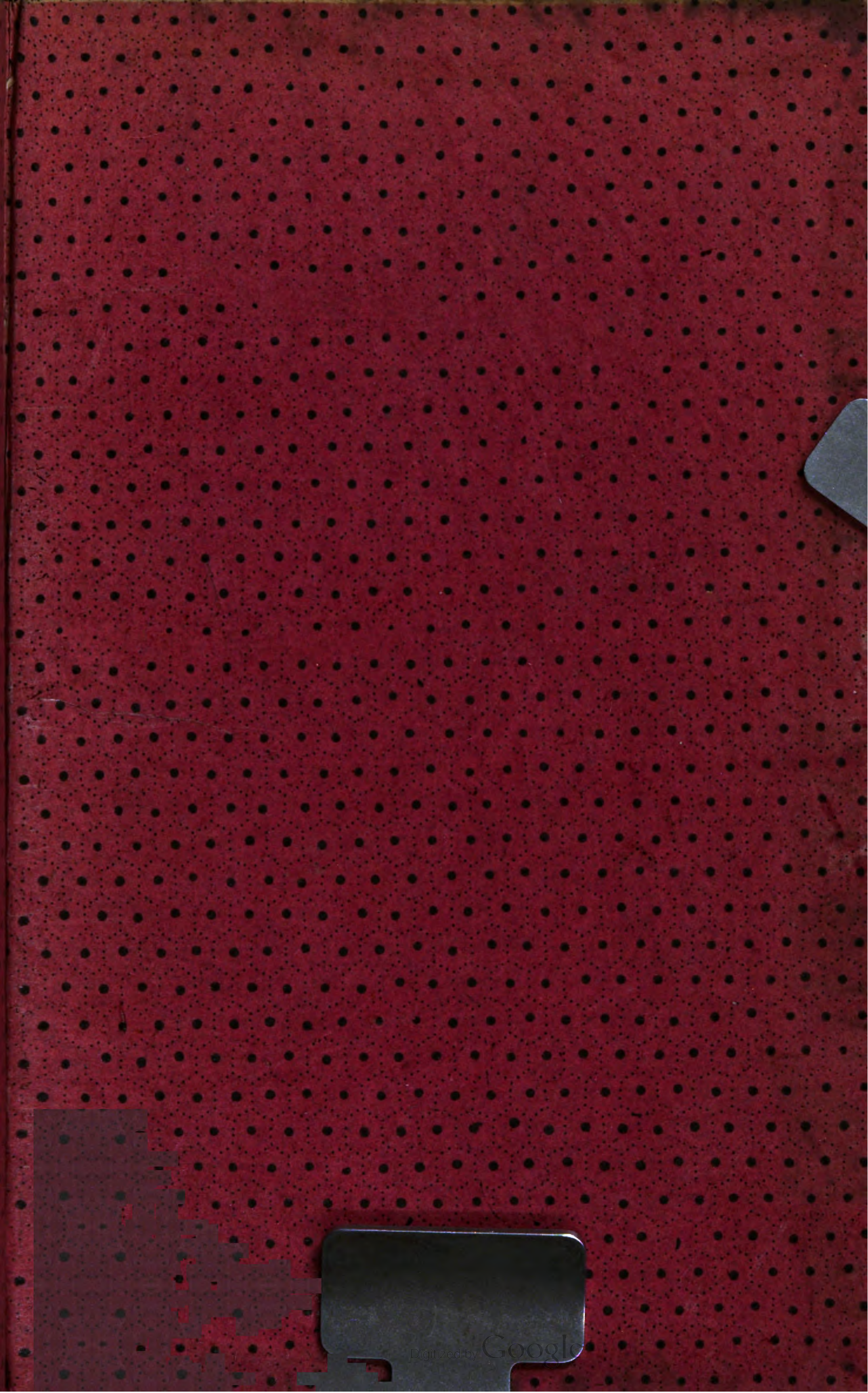
(88) *Libyphœnicum*. Tite-Live appelle plus haut, l. XXI, c. 22, ces peuples : *Mixtum Punicum Afris genus*. (*Note de Crévier.*)

(89) *Sulpicio Sicilia;* c'est-à-dire, l'ancienne province où étaient cantonnés les débris de l'armée de Cannes. (*Idem.*)

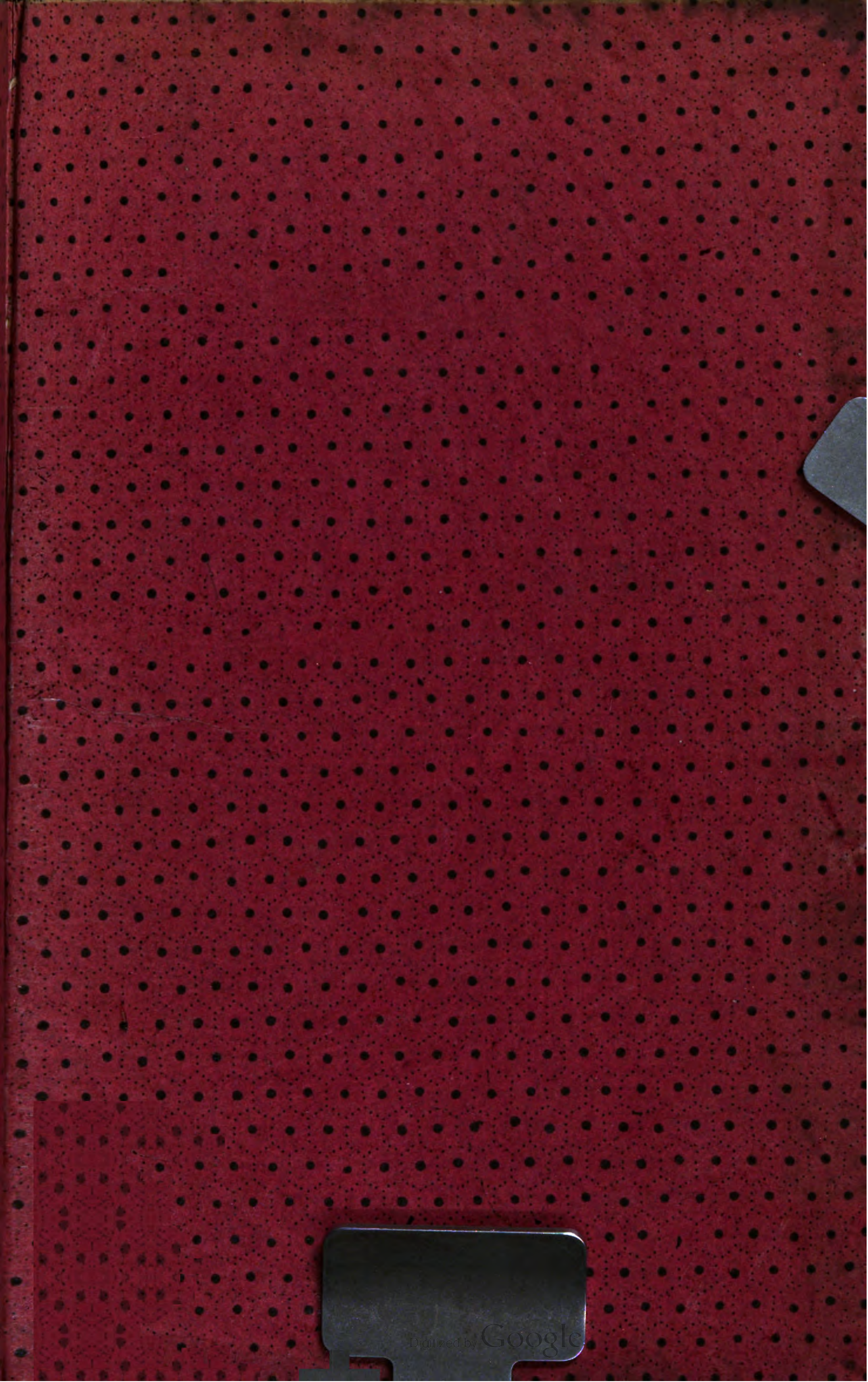
(90) *Cethego Apulia*. Céthégus depuis changea de département, et remplaça Marcellus en Sicile, l. XXVI, c. 21 et 28. Ce fut aux consuls que la Pouille échut. (*Idem.*)

FIN DU HUITIÈME VOLUME.










Google